Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DU CLERGÉ,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DU CLERGÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE;

PAR M. l'abbé BARRUEL, aumônier de M.me la princesse de Conti.

ÉDITION AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

E 689a

A LONDRES,

De l'Imprimerie de BAYLIS, Gréville-Street.

1800.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS.

L'AUTEUR écrivant en Angleterre, avoit bien des raisons pour dédier son ouvrage à la nation qui l'avoit accueilli. Il est certain que cette nation s'est singulierement distinguée par sa générosité envers le clergé Français. Mais on verra aussi dans le cours de l'ouvrage, que l'auteur n'est point ingrat envers les autres peuples, sur-tout envers ceux des Pays-Bas Autrichiens. Il n'entre point dans des détails sur lesquels la distance des lieux ne lui a pas permis d'être mieux instruit; mais à la maniere dont il s'exprime jusqu'à deux fois sur les

Digitized by Google

bienfaits de la nation Belgique à l'égard des prêtres Français déportés, on reconnoîtra toute l'envie qu'il avoit de lui payer aussi le tribut de la reconnoissance.

Digitized by Google

AUX ANGLAIS.

NATION BRITANNIQUE,

A l'aspect de ces hommes de tout rang, de tout ordre, et sur-tout à l'aspect de ces pasteurs religieux que chassoit vers vos côtes la révolution Française, vous n'eûtes pas besoin du détail de nos maux, pour faire à notre égard des prodiges de générosité. La persécution nous réduisoit à chercher un asile auprès des nations étrangeres; vous commençâtes par nous ouvrir vos ports; vos enfans s'empresserent de nous accueillir et de nous réchauffer dans leurs foyers.

Bientôt, avec cet intérêt qu'inspire aux cœurs sensibles le sort des malheureux, vos citoyens, tranquilles sur nos jours et nos premiers besoins, nous inviterent à leur faire connoître cette suite de désastres qui nous forçoient à fuir une patrie que nous aimons encore, que nous ne cesserons jamais d'aimer, malgré ses cruelles erreurs.

Chacun de nous alors put raconter ce qu'il avoit vu, ce qu'il avoit souffert lui-même, ce qu'il avoit appris sur le sort de ses freres;

Digitized by Google

mais des écrits épars ne donnoient pas l'ensemble de cette catastrophe qui a porté en France des coups si violens à la religion. La plupart de nos hôtes généreux et compatissans demandoient un recueil qui pût leur en donner une idée du moins imparfaite. La reconnoissance nourrissoit dans nos cœurs l'empressement à satisfaire un si juste désir ; et c'est pour y répondre que nous publions aujourd'hui le résultat des mémoires que nous avons reçus de nos freres dispersés. La crainte de mêler l'exagération à des événemens déjà si désastreux en eux-mêmes, nous a fait rejeter tout ce qui pouvoit n'être appuyé que sur des récits vagues et incertains. Hélas ! la vérité toute entiere nous coûtoit déjà trop à dévoiler. En recueillant des faits, dont l'exposition la plus simple laisse encore trop voir l'atrocité, nos yeux se reportoient vers cet empire qui en fut le théâtre ; la crainte d'ajouter à l'opprobre d'une époque à jamais désolante pour notre patrie, nous rendoit bien peu chere la triste fonction dont nous étions chargés.

Heureusement pour la nature humaine, à côté de ces êtres dépravés ou féroces qui l'humilient, paroissent des mortels qui l'ennoblissent. Les forfaits en quelque sorte sont l'ombre des vertus. Il faut aux nations des combats pour connoître leurs héros. Peut-être falloit-il à l'Europe le spectacle d'un peuple sourd à l'humanité, dépouillant, exilant, égorgeant ses enfans ; pour nous donner le spectacle d'un peuple tout à l'humanité ;

Digitized by Google

glorieux d'accueillir dans ses foyers, de nourrir de son pain, de couvrir de ses vêtemens, d'entretenir de toutes ses richesses des colonies entieres d'étrangers.

De nos jours, comme dans ses beaux siecles, il falloit à la religion ses tyrans, pour avoir ses martyrs, comme il faut au soleil ses ténèbres, pour en sortir plus éclatant, et nous faire apprécier sa gloire. Celle de ma patrie ne s'obscurcira pas toute entiere sous la hache des Marseillais. L'intérêt qu'inspirent ses victimes balancera l'horreur qu'excitent ses bourreaux. Le nom seul de l'archevêque d'Arles, le nom seul de Dulau, fera peut-être un jour pardonner aux Français d'avoir eu leur Robespierre, leur Manuel, leur Chabot, comme le nom seul de Louis XVI leur fera pardonner d'avoir eu leur exécrable l'*Egalité*.

Nous osons l'espérer, la constance de ses victimes protégera la France contre l'infamie de ses tyrans. Notre patrie s'applaudira un jour de ses martyrs; et alors elle nous sauroit mauvais gré d'avoir affoibli leur victoire, en dissimulant, ou les embûches, ou les atrocités dont ils triomphent.

Vous, hôtes généreux, en lisant ce récit, un autre sentiment affectera votre ame. Lorsque le voyageur raconte les fureurs de l'orage qui le précipitoit au fond des mers; une douce émotion se peint sur le visage, et des larmes de joie coulent des yeux de son libérateur. L'excès de ses dangers ajoute au plaisir de celui qui les a fait cesser. Il est cher ce

Digitized by Google

plaisir, il est précieux aux grandes ames. PEUPLE ANGLAIS, nous savons le droit que vous y avez ; puissiez-vous le goûter tout entier, en lisant ce recueil.

Vous y verrez d'abord les causes et les progrès de la persécution qui précéda, amena ces massacres sur lesquels votre cœur a frémi ; vous y verrez ensuite le résultat des mémoires les plus authentiques sur la catastrophe du deux septembre, et enfin sur l'exil de cette légion de prêtres, dont il vous a été donné de soulager les maux avec tant de bonté. L'histoire de leurs désastres est unie pour toujours au souvenir de vos bienfaits. Qu'elle vous soit dédiée, qu'elle vous soit consacrée ! Le cœur de tous mes freres et le mien m'ont appris que la reconnoissance ne devoit point avoir d'autre Mécène que le bienfaiteur même.

A LONDRES, où j'écrivois sous la protection de la NATION ANGLAISE.

BARRUEL, prêtre Français.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR POUR CETTE ÉDITION.

CETTE histoire est divisée en trois parties. La premiere comprend ce qui s'est passé de plus remarquable relativement à la religion, sous l'assemblée appelée nationale constituante; c'est-à-dire, depuis le mois de mai 1789 jusqu'à la fin de septembre 1791. La seconde se termine au 10 août 1792. Mon objet n'a pas été de tout dire, quant à ces deux époques; mais seulement d'en dire assez, pour faire voir comment elles avoient l'une et l'autre préparé et amené la troisieme, celle des massacres et de la déportation du clergé.

Les objets généraux des deux premieres parties sont assez connus, pour n'avoir pas besoin d'être appuyés sur des citations. Les anecdotes furent presque toutes rapportées dans le temps, par les journaux les plus accrédités, sur-tout par celui de M. Fontenay. C'est ce dernier entr'autres, et monsieur Geoffroi que j'ai suivi dans ce que je dis de la glaciere d'Avignon, à laquelle bien peu de prisonniers échapperent. Quant aux décrets que je rapporte, on les trouve par-tout.

Digitized by Google

J'en ai quelquefois abrégé les articles, jamais changé le sens. La troisieme partie, et divers traits qui peuvent ne pas se trouver ailleurs, relatifs sur-tout aux incarcérations, aux massacres, à la déportation, sont pris des mémoires que je conserve précieusement, et qui m'ont été fournis presque tous par des témoins oculaires. Pour plus grande certitude, j'ai rejeté tous ceux qui n'étoient pas signés.

On trouvera dans cet ouvrage quelques faits très-extraordinaires, je n'ai pas cru que ce fût une raison de les omettre, quand toute une ville pouvoit être appelée en témoignage. De ce genre est sur-tout ce que je raconte d'Expilly arrivant dans son prétendu diocese.

Je réponds de ce fait, comme en ayant les preuves les plus authentiques de plusieurs témoins oculaires, et autres très-sensés. Quant aux faits de la place Dauphine, j'ai affecté de copier l'auteur que je cite. On peut les voir aussi dans les annales politiques de monsieur Girdanner, dont cet auteur donne l'extrait.

Des hommes qui étoient à Paris le 2 septembre, opposent à ces faits, qu'ils n'en avoient pas entendu parler, et c'est-là toute leur raison à les nier : mais où ces critiques ont-ils pris qu'un témoignage négatif pût avoir quelque force contre des autorités positives ? Ils étoient à Paris ! Oui, mais cachés dans leurs caves, leurs greniers, où la peur les confinoit, voyant à peine quelques amis

Digitized by Google

qui trembloient comme eux, et osoient à peine sortir de leur quartier, pour s'informer de ce qui se passoit dans les diverses parties de cette immense ville. Ils n'en ont pas entendu parler ! Mais d'autres et moi, nous en avons été instruits, nous les avons vus annoncés dans les journaux du jour. En racontant ces faits nous nommons les personnes. Puisque vous les niez, dites-nous donc où sont madame de Chévres, madame de Pérignan et ses filles : dites-nous au moins où elles sont mortes, et de quelle autre maniere elles sont mortes. Ces dames étoient connues ; elles avoient des parens, des amis, des connoissances, et cependant depuis plus d'un an que leur mort est racontée dans les auteurs que je cite, personne n'a fourni la moindre preuve contre l'histoire qu'ils en donnent. Les jacobins Français et étrangers, tous si intéressés à démentir ces excès d'atrocité, n'ont-ils pas eu le temps de faire des informations ? Cependant ils n'ont pas produit la moindre preuve que ces dames soient, ou vivantes, ou mortes d'une autre maniere, et ailleurs.

Il en est de même de ce PHILIP qui porte aux jacobins les têtes de son pere et de sa mere. Il étoit si facile aux jacobins de démentir ce fait par des preuves positives, s'il avoit été faux. Ils ne l'ont pas fait ; en faut-il davantage pour sentir combien j'étois autorisé à ne pas taire ces atrocités ? On n'en lit pas de semblables dans l'histoire des Cannibales. Mais chez les Cannibales trouve-

Digitized by Google

son des principes et une révolution aussi féroces que les principes et la révolution des jacobins? Avec des hommes de cette trempe, l'atrocité des faits ne prouve rien contre leur réalité. Une histoire plus détaillée de la révolution en contiendroit bien d'autres. J'ai dit et j'ai dû dire du moins celles qui en faisoient le mieux connoître l'esprit.

N. B. En écrivant cette histoire, j'ai souvent qualifié de confesseurs, de martyrs, de saints, les personnages dont j'avois à parler. Ces expressions sont reçues dans le langage ordinaire, avant même que le jugement de l'église les applique à ceux qu'elle prononce dignes de la vénération des peuples. On doit bien penser que mon intention n'a pas été de prévenir ce jugement.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CLERGÉ, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PREMIERE PARTIE.

Origine et progrès de la persécution du clergé Français, pendant la premiere assemblée, appelée nationale.

CENT trente-huit évêques ou archevêques, soixante-quatre mille curés ou vicaires, condamnés à quitter leurs siéges, leurs paroisses, ou bien à prononcer le serment du parjure et de l'apostasie; tous les ecclésiastiques, tous les religieux de l'un et de l'autre sexe, privés du patrimoine de l'église, chassés de leurs asiles, les temples du Seigneur changés en vastes prisons pour ses ministres; trois cents de ses prêtres massacrés dans l'espace d'un jour, dans une seule ville; tous les autres pasteurs fidelles à leur Dieu, immolés, ou chassés de leur patrie, et cherchant, à travers mille dangers, quelque refuge auprès des nations étrangeres; tel est le spectacle que la révolution Française vient de donner au monde. J'exposerai les principales causes, je suivrai les progrès de cette catastrophe, bien moins pour indigner les autres nations contre ses auteurs, que pour leur apprendre à s'en préserver elles-mêmes.

Digitized by Google

La religion catholique, apostolique et romaine dominoit en France, même avant l'origine de cette monarchie. Ses évêchés antiques de Lyon, de Vienne, d'Arles, de Reims, de Sens, de Tours, sont tous antérieurs à l'union de Clovis aux Gaulois. Telle est le caractere de cette religion, que ses enfans ne peuvent être ni rebelles, ni méchans par principes, sans être apostats. Essentiellement amie de l'ordre, de la paix, et du bonheur des peuples dans ce monde, elle fait à tous les citoyens un véritable crime de toute rebellion contre les lois, les autorités établies pour le gouvernement des empires. Essentiellement faite pour diriger l'homme dans les voies du salut éternel, elle ne s'allie ni aux erreurs qui le séduisent, ni aux vices qui le dépravent. Elle devoit trouver des ennemis dans une révolution qui alloit faire de l'insurrection le plus saint des devoirs, briser le frein de toutes les passions, ne montrer près du trône qu'esclavage, près des autels que superstition.

Cette révolution étoit depuis long-temps méditée en France par des hommes qui, sous le nom de philosophes, sembloient se partager le rôle de renverser, les uns le trône, et les autres l'autel. Les premiers n'étoient pas absolument ennemis de tout culte; ils savoient s'en dispenser eux-mêmes; ils croyoient qu'il en faut pour le peuple; mais ils vouloient lui en donner un plus conforme à leur ambition. Ils étoient persuadés qu'avec les principes du catholicisme, il seroit impossible de combiner ceux du gouvernement qu'ils vouloient substituer à la monarchie.

A la tête de ces prétendus philosophes politiques, tout occupés de leur révolution, se montroit le fameux Mirabeau l'aîné, dans lequel se trouvoient beaucoup de ces talens qui peuvent faire un grand homme, plus encore de ces vices qui font les méchans, et sur-tout cette audace qui fait les Catilina, lorsqu'elle se trouve unie au cou-

Digitized by Google

rage des guerriers, le seul qui lui manqua. Dès les premiers jours des états-généraux, ouverts à Versailles le 5 mai 1789, il n'avoit pas caché combien il croyoit important de renverser d'abord les idées religieuses pour remplir ses projets. *Si vous voulez une révolution*, avoit-il dit publiquement, *il faut commencer par décatholiciser la France.*

Cet aveu d'un grand conspirateur étoit en lui-même un hommage précieux à la religion catholique. Il confessoit par là combien elle est propice au maintien des empires, puisqu'il croyoit devoir commencer par la renverser, avant que d'attaquer le gouvernement même. Cependant l'atroce politique eût raisonné différemment, s'il avoit mieux connu cette religion. Il eût vu que sans doute elle ne favorisa jamais la révolte, mais qu'elle sait aussi se maintenir malgré toutes les variations, et sous toutes les formes de gouvernement compatibles avec la justice et le bonheur des peuples. Il eût vu que, si elle attachoit les Français à leur monarque, elle n'inspiroit pas moins de fidélité, moins de zèle aux catholiques Suisses, et à ceux d'Angleterre ou de Venise, pour le gouvernement de leur patrie. Il eût appris que sans se prêter par des crimes aux secousses des états, elle savoit aussi faire à ses enfans un devoir de subir le joug des lois nouvelles, plutôt que de perpétuer les dissentions et les guerres intestines. Il eût prévu qu'avec le projet d'un impie contre l'autel, il se créoit peut-être plus d'obstacles qu'il ne se procuroit de moyens pour sa révolution civile; que naturellement il indisposoit les cœurs, en préparant des supplices aux consciences.

Mirabeau reconnut son erreur, mais trop tard, lorsque voyant la résistance des prêtres à son plan de décatholiciser la France, il dit, en son langage énergique, à Camus: *Votre détestable constitution du clergé détruira celle que nous faisons pour nous.* Il se trompoit encore ici; mais on [illegible]

que sorte, que c'étoit à sa louange. Il prévoyoit tous les fleuves de sang qu'il faudroit répandre, pour triompher de la résistance des ecclésiastiques ; il ne se sentoit pas capable de tant d'horreurs. La France avoit des hommes plus atroces. C'étoit la politique qui dominoit chez lui ; l'impiété, la haine même du christianisme, l'emportoient sur toute considération dans une autre espèce de philosophes. Ces avortons de Bayle et de Voltaire auroient plutôt souffert cent Néron sur le trône qu'un seul prêtre à l'autel. Ils mettoient tout leur mérite dans la haine de Jesus-Christ, et toute leur gloire dans la destruction de tous ses temples.

Parmi ces odieux sophistes, on connoissoit ce Condorcet, bâtard de Lamettrie, de Hobbes, et de tous les athées ; et ce Cérutty, dont le dernier sentiment, applaudi à l'assemblée des nouveaux législateurs, fut dans ces paroles d'un démon expirant : *Le seul regret que j'emporte en mourant, est de laisser encore une religion sur la terre.* On en connoît cent autres depuis cet apostat Chabot, qui n'attendoient que le moment favorable pour faire aux jacobins la motion d'exterminer jusqu'au dernier prêtre d'une religion quelconque, jusqu'à ce Dupont qui déjà s'épanouissoit dans l'espoir de monter à la tribune même des législateurs, et d'y faire un jour entendre ces paroles : Il n'y a point de Dieu dans le monde.

A tous ces ennemis de Dieu et de son Christ se joignoit une autre secte connue sous le nom d'économistes. Ceux-ci, depuis trente ans, disciples de Turgot, tourmentoient la France, pour corriger son gouvernement, pour réparer ses finances par des systèmes qui ont ruiné sa monarchie, épuisé ses trésors. Toute la science de ces sophistes se réduisoit à ce qu'ils appeloient *le produit net ;* et le produit net de leurs dogmes se réduisoit à effacer tous ceux du christianisme, pour y substituer ceux d'une religion qu'ils disoient naturelle ; comme le

Digitized by Google

produit net de leurs expédiens pour enrichir la nation, étoit de lui apprendre à voler l'autel, et à chasser ses prêtres.

Trop généralement l'aristocratie Française favorisoit toutes ces sectes, parce que toutes favorisoient la dissolution de ses mœurs. Elle laissoit au peuple les églises où son exemple auroit dû le conduire; l'impiété passoit des maîtres aux chaumieres. Les bourgeois, les marchands, les commis, vouloient aussi avoir de l'esprit contre Dieu; les ministres ne voyoient que le fruit de l'industrie nationale dans celui des productions qui ôtoient à la nation, et ses mœurs, et sa religion. Les magistrats, gâtés eux-mêmes, sévissoient mollement, et laissoient le poison se répandre sous mille formes différentes, depuis les premieres classes du peuple jusqu'aux dernieres. La France s'enfonçoit dans un abîme de corruption et d'impiété.

Le clergé résistoit au torrent; ses membres n'étoient pas eux-mêmes tous exempts des vices du siecle. Il faut le dire même à la gloire du Dieu dont vient toute sa force: le clergé ne sembloit pas annoncer toute la constance dont il a donné l'exemple. On pouvoit le diviser en deux parties; l'une, trop étrangere au vrai sacerdoce, n'avoit que le nom et la moitié de l'habit ecclésiastique; elle fuyoit les travaux de l'autel, en recherchant ses bénéfices par la faveur des courtisans. Elle étoit le scandale et l'effroi de l'église, bien plus que son appui.

L'autre partie, bien plus nombreuse, étoit celle des prêtres occupés du salut des ames et des fonctions ecclésiastiques. C'étoit là vraiment le corps du clergé. En général il étoit instruit de ses devoirs; s'il étoit des pasteurs qui n'eussent vu dans l'église que ses richesses, il en étoit encore plus à qui la foi étoit précieuse, et bien peu paroissoient disposés à la trahir. Il falloit abattre tout ce corps des pasteurs, pour compléter le triomphe des

Digitized by Google

impies. C'étoit dans cet objet que les héros et les adeptes de toutes les sectes tramoient depuis longtemps leur double conspiration contre l'autel et contre le trône, dans les ténebres de leurs clubs, de leurs loges, de leurs conciliabules souterrains. La convocation des états-généraux les fit sortir tous à la fois de leurs antres divers, pour seconder un homme que ses partisans ne sembloient avoir mis auprès de Louis XVI, que pour hâter la chute du monarque et la perte de la religion.

Cet homme étoit Necker; la critique lui reprochoit de n'avoir fait parler de lui jusqu'à la cour, qu'à force d'en parler lui-même par-tout; de n'avoir porté au ministere d'un grand empire que les idées étroites d'un commis et de son comptoir; d'avoir cru épurer la monarchie, en démocratisant les provinces; d'avoir accablé la France d'emprunts, en voulant lui épargner l'impôt; d'avoir doublé la représentation des communes, d'y avoir appelé les orateurs et les sophistes les plus séditieux, dans l'espoir de se rendre maître des états-généraux. M. Necker étoit encore de cette classe d'économistes qui ne savoient soulager le trésor public qu'en ruinant l'église. Son grand crime auprès de la religion, fut d'avoir prétendu la réformer, en soufflant à ses ministres les erreurs de Geneve. Il prétendoit aussi dominer dans la chambre du clergé; il craignoit l'autorité et les lumieres de l'épiscopat; la persécution s'ouvrit sous ses auspices.

Dans la crainte de voir arriver aux états-généraux bien des prélats dont il ne vouloit pas, et qui naturellement devoient avoir le suffrage de leur clergé, M. Necker prévint les élections par des lettres et par des émissaires dont l'objet étoit de semer, parmi les pasteurs du second ordre, la jalousie contre leurs supérieurs dans la hiérarchie évangélique. Rien ne fut épargné pour inspirer aux curés et aux vicaires l'esprit du presbytéria-

Digitized by Google

nisme. Les agens du ministre étoient chargés de tout promettre aux simples prêtres, sans leur dire comment on sauroit bien se passer d'eux, quand l'épiscopat seroit abattu. Dans les presbyteres des villes et des villages, ils distribuerent des diatribes virulentes sur les richesses et le prétendu despotisme des évêques; ils affecterent de témoigner un grand zèle pour la religion, et une compassion perfide pour la pauvreté de ceux qui en rempliss-oient les fonctions les plus habituelles auprès du simple peuple. Ils allerent jusqu'à supposer des lettres imprimées par les curés du Dauphiné, remplies du même esprit de révolte contre l'épiscopat; il les envoyerent dans les provinces éloignées, afin qu'elles eussent produit leur effet, avant que la protestation des auteurs supposés de ces lettres fût arrivée. Ils insinuerent sur-tout que si les députés du premier ordre étoient en grand nombre, il seroit impossible aux états-généraux d'améliorer le sort des curés. Ils désignerent ceux sur lesquels le ministre désiroit faire tomber le choix. Des prêtres de campagne, trop simples pour soupçonner ces ruses, donnerent dans le piége; ils ne crurent nullement la religion intéressée au choix des députés qu'ils alloient faire. Les élections furent orageuses; on vit dans plusieurs dominer des hommes dont Necker s'étoit assuré. Sur trois cents ecclésiastiques, trente évêques seulement se trouverent députés. Dès ce moment le presbytérianisme auroit perdu l'église de France, si les curés ne se fussent enfin aperçus qu'on vouloit détruire la religion, bien plus que soulager ses pasteurs.

Le piége commença à se manifester par les contestations qui s'éleverent sur la délibération par ordre, ou par tête. Celles-ci donnoit tout l'avantage au tiers. Aussi les conjurés dirigerent-ils d'abord tous leurs efforts vers la confusion des trois ordres, pour attirer le clergé et la noblesse

Digitized by Google

dans une seule chambre où le parti de la révolte et de l'impiété dominoit plus encore par ses fureurs et par celles de ses tribunes, que par le nombre des suffrages.

Quelque imprudent qu'eût été le choix des ecclésiastiques députés, la plus grande partie s'opposa d'abord à un projet qui ne laissoit plus d'influence au clergé dans les délibérations ; mais déjà, sous les auspices de Necker, les premières bandes des brigands étoient arrivées à Versailles. Pendant tout le temps que dura cette contestation, on les vit investir la chambre du clergé, avec des cris et des menaces qui présageoient d'autres fureurs. Les curés attachés à l'avis des évêques furent diverses fois battus et traînés dans la boue. M. de Juigné, archevêque de Paris, ce prélat si connu par sa bonté, sa piété, et sur-tout par l'immensité de ses aumônes, fut assailli à coups de pierres, au milieu des rues de Versailles. Les calomnies les plus contraires à son caractere, l'avoient déjà rendu odieux à ceux même qui avoient vécu de ses bienfaits : divers autres évêques n'échapperent, aussi qu'avec peine à la lapidation.

Cependant il arriva dès-lors à Necker ce qui devoit arriver à Mirabeau. Quand il vit son projet pour la confusion des ordres prêt à se consommer, il trembla sous la puissance de ce tiers auquel il avoit tout sacrifié, et qui dès-lors lui témoignoit beaucoup de mépris. Il écrivit à celui-là même dont il s'étoit servi pour presser le plus dans la chambre du clergé la réunion au tiers ; il l'exhorta à faire désormais son possible pour l'empêcher. *Tout est perdu*, disoit-il à un autre de ses confidens ; *tout est perdu ; si le clergé se réunit au tiers-état. Il va, il va, ce tiers ; tout est perdu.* C'étoient là les soupirs de Necker, un quart d'heure avant cette destruction des ordres qu'il avoit tant avancée. Il n'étoit plus temps de l'empêcher. Les communes laissant d'abord agir Necker, ensuite leurs brigands et les

Digitized by Google

siens, avoient pris un moyen plus astucieux. Leurs députés avoient paru dans la chambre du clergé, et là, au nom d'un Dieu de paix et de fraternité, ils avoient conjuré ses ministres de mettre un terme à ces divisions qui les séparoient des communes. Presque la moitié des curés avoit cru à ces protestations et aux promesses qui les accompagnoient; ils avoient déjà suivi l'impulsion dont ils ne sentoient pas les conséquences : deux prélats même, celui de Vienne et celui de Bordeaux, s'étoient laissé séduire. Le reste des évêques et des autres ecclésiastiques persistoit, ainsi que la noblesse, pour le maintien des ordres. Le même tiers que Necker avoit mis en mouvement, et qu'il ne pouvoit plus arrêter, poussa les choses au point que Louis XVI crut dès-lors ses jours menacés, s'il n'employoit toute son autorité conformément aux vœux des communes. Celles-ci déjà avoient porté les prétentions jusqu'à se déclarer, à elles seules, *assemblée nationale*. Louis XVI parla pour la réunion. Les évêques et la noblesse se rendirent. Dans cette confusion des ordres, Necker ne vit que le mauvais calcul qu'il avoit fait pour régner par son crédit auprès des communes désormais en état de s'en passer. Il étoit facile d'y voir la perte de la noblesse, du clergé, de la monarchie et de la religion.

En effet les communes étoient composées de six cents députés presque tous liés entre eux par le soin qu'on avoit eu de faire tomber le choix sur des hommes de la secte philosophique; ou sur des hommes presque nuls par eux-mêmes, et toujours prêts à se laisser conduire par les factieux. Les deux autres ordres n'avoient chacun que trois cents députés. En restant dans leur chambre, et les opinions prises par ordre, la majorité de chaque ordre pouvoit y prévaloir par une seule voix. Les délibérations prises séparément devenoient moins tumultueuses; celles qui auroient été prises dans

Digitized by Google

une, trop précipitamment, se mûrissoient par l'examen de deux autres, et il auroit fallu la majorité de deux ordres, pour faire prévaloir les avis. Il n'en fut plus de même, les ordres confondus. Un seul mauvais sujet, dans le clergé ou la noblesse, donnoit la prépondérance au plus détestable vœu des communes. Or, le clergé seul avoit vingt-cinq ou trente membres qui devoient plus spécialement leur élection à la cabale de Necker; ils étoient de ces hommes déjà décidés au parjure et à l'apostasie qui, depuis ce temps-là, en ont fait les chefs de la nouvelle église. La noblesse avoit plusieurs membres prêts à seconder aussi les projets du jour. Dès-lors l'opinion du tiers devoit l'emporter nécessairement, dès-lors la monarchie et le clergé devoient périr en France.

L'histoire ne doit pas en conclure que généralement le tiers-état en France fût ennemi des prêtres et du roi, mais seulement que les ennemis des prêtres et du roi, à force de cabales et d'intrigues, avoient réussi à faire nommer députés du tiers un très-grand nombre d'hommes les plus impies et les plus séditieux de cette classe, ou même des deux autres; tels que Sieyes et Mirabeau, qu'ils étoient venus prendre, l'un parmi les apostats du clergé, l'autre parmi les apostats de la noblesse.

Dans cette assemblée même, on vit des hommes du tiers distingués par leur opposition constante aux projets de l'impiété. On y vit un calviniste même toujours opiner pour le maintien des lois et de la justice en faveur du clergé. On y vit surtout ce membre des communes, ce Martin d'Auch, à qui la France doit l'acte de fermeté, de l'intrépidité la plus héroïque, dont la révolution, et peut-être nos annales aient fourni l'exemple; acte que nous devons rapporter ici pour l'honneur de ces communes même que nous accusons, trop justement d'ailleurs, d'avoir perdu la monarchie et la religion.

Ce

Digitized by Google

Ce fut au jeu de paume que se montra l'ame de M. Martin. En ce jour où les six cents députés du tiers, où les apostats de la noblesse et du clergé, tous furieux, tous au plus haut degré d'exaltation contre le roi, leverent tous à la fois la main, et prononcerent le serment de ne plus se quitter jusqu'à ce qu'ils eussent donné à la France leur constitution; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils eussent détruit l'antique monarchie et la religion; en ce jour et en ce moment même, seul au milieu de ces parjures, Martin d'Auch, debout, tenant ses bras entrelacés sur sa poitrine, le ton ferme, le regard assuré, refusa seul, et de lever la main, et de prononcer le serment des parjures. Quand on lui présenta le procès-verbal de ce fameux serment, pour mettre son nom sur la liste des rebelles, il prit la plume et écrivit : MARTIN D'AUCH POUR PROTESTER.

Si tous les députés du tiers, qui n'avoient pas intérieurement les opinions de leurs factieux et de leurs sophistes, avoient eu l'ame de Martin d'Auch, malgré la confusion des ordres, et le trône et l'autel subsisteroient encore en France. Mais le grand coup étoit porté, le clergé ne pouvoit plus qu'être victime, dans une assemblée devenue la halle des impies et des brigands, plutôt que le sénat auguste d'une nation délibérante. Le patriotisme le plus généreux ne devoit pas soustraire les ecclésiastiques aux projets du jour.

Avant même que de se rendre aux états-généraux, le clergé avoit fait le sacrifice de ses immunités, de tous ses priviléges pécuniaires. Avant même l'abolition des ordres, il s'étoit empressé de notifier au tiers le vœu commun de tous ses cahiers, celui de supporter toutes les charges de l'état dans la même proportion que les autres citoyens. Peu de jours après la réunion, il offrit de se charger d'un emprunt de 30 millions; dont le ministre annonçoit le besoin. Dans la suite ses of-

Digitized by Google

fres augmenterent ; il les porta à peu près jusqu'au tiers de ses biens fonds, jusqu'à quatre cent millions. L'assemblée vouloit tout, elle prit tout.

Le 4 août, au milieu de ces cris et de ces transports qu'on eût pris pour ceux de l'ivresse, et qui n'étoient que ceux de la haine, de la fureur et de l'oppression, l'assemblée commença par déclarer les dîmes de l'église rachetables. Cinq jours après, les motionnaires du palais d'Orléans coururent à Versailles ; ils demandoient les têtes de onze évêques et de seize curés, si les dîmes n'étoient abolies sans rachat. Les listes de proscription coururent dans la séance du onze ; l'abolition des dîmes sans rachat fut prononcée. Un de ces vénérables curés qui avoit cru aux promesses du tiers, entendant ce décret, s'écria : Etoit-ce donc pour nous égorger, ou pour nous forcer à mourir de faim, que vous nous conjuriez, au nom d'un Dieu de paix et de fraternité, de nous unir à vous ? Les éclats d'un rire féroce furent la réponse à sa simplicité.

Le 29 septembre, l'avarice dicta un nouveau décret pour la spoliation des temples, sous l'apparence d'une simple invitation à porter l'argenterie des églises à la monnoie ; et dès-lors un nombre prodigieux de vases sacrés fut profané.

A mesure qu'on dépouilloit l'autel, la calomnie alloit croissant contre les prêtres, et le soin de les rendre odieux redoubloit ; les émissaires des clubs, leurs chansonniers, leurs écrivains les représentoient comme autant d'aristocrates essentiellement ennemis du tiers-état, et toujours disposés à opprimer le peuple. L'imposture ne pouvoit être plus grossière. Pour trois ou quatre cents ecclésiastiques dont les bénéfices pouvoient exciter la jalousie, plus de quarante mille ministres de l'église avoient à peine en France une subsistance honnête ; et il est bien prouvé que toutes les richesses du clergé, soit régulier, soit sécu-

Digitized by Google

lier, mises ensemble, n'auroient pas donné à chacun de ses membres un revenu annuel de cent pistoles. Dans ce corps du clergé, soixante-quatre mille vicaires ou curés tenoient presque tous, par les liens du sang, à ce tiers-état auquel on les donnoit pour ses grands ennemis. Par tous leurs principes, par toutes leurs fonctions, ils étoient habituellement avec les citoyens les moins aisés de cette classe. Dans les campagnes, dans les villes, ils étoient ses consolateurs, son conseil, ses anges de paix; jusqu'à ce moment les sophistes les plus irréligieux avoient exalté eux-mêmes l'importance des services rendus au peuple par ces ministres faisant à eux seuls la plus grande partie du clergé. Il y avoit sans doute du relâchement dans ce corps; mais jamais on ne s'étoit avisé de voir dans les ecclésiastiques les ennemis du peuple. Il étoit trop notoire que sa cause avoit toujours été chère à ses prêtres, et que dans ses besoins, les richesses des bénéficiers et des évêques étoient sa ressource la plus assurée. Ce n'étoit donc pas pour le peuple qu'on cherchoit à ruiner le clergé; le temps l'a déjà trop clairement prouvé; c'étoit pour ôter aux ministres des autels toute considération, et sur-tout le moyen de mériter l'affection de ce peuple, en continuant à partager avec lui les revenus du sanctuaire; c'étoit pour ôter à la religion même ses ministres, en leur ôtant, à eux, les moyens de subsister.

Dans ce dessein perfide, il falloit effacer de l'esprit du peuple toutes ses idées de respect, d'estime et de vénération pour ses pasteurs. Les voies ordinaires des calomniateurs étoient insuffisantes. On eut recours à un langage plus expressif encore pour le peuple, que celui de la parole; on parla à ses yeux. Sans respect pour les mœurs comme pour la vérité, les quais et les boutiques furent tapissés des caricatures les plus outrageantes pour les ministres de la religion. Sous les emblèmes de l'a-

Digitized by Google

varice, et sous les formes les plus bizarres; le burin représentoit ici des prêtres pleurant sur des trésors qu'il étoit temps de leur enlever; et une populace ingrate et jalouse oublioit tout ce que les prêtres avoient répandu dans son sein, de ces richesses de l'église. Elle apprenoit à les convoiter; elle s'imaginoit qu'on n'alloit les voler, que pour les partager avec elle. Dépouiller les prêtres et l'autel, ne lui sembloit plus un larcin et une violence sacrilége, mais le droit même de la société. Ailleurs, sous les images les plus lascives, on lui montroit dans les ministres de la religion, des hommes perdus de débauche, dissipant avec des prostituées le patrimoine des pauvres; et avec la jalousie contre ses prêtres, le peuple contemplant ces figures obscenes, humoit en quelque sorte l'indignation, la haine, le mépris de tout ce qu'il y a de plus respectable dans le sacerdoce.

Les impies trouvoient dans ces leçons infâmes un autre avantage: assez corrompus et assez dépravés pour ne pas croire à la possibilité même de la continence du sacerdoce, ils insinuoient au peuple que toutes les vertus de ceux qu'il avoit jusqu'alors le plus révérés, n'étoient que le masque de l'hypocrisie; que jusqu'à la pudeur, tout dans la religion n'étoit que des vertus factices. Ceux qui par état faisoient une profession plus spéciale des vertus évangéliques, étoient représentés sous les emblêmes des animaux les plus vils et les plus dégoûtans.

Des brochures, écrites dans le langage des halles, inspiroient à la populace les mêmes sentimens contre la religion. Les théâtres n'offroient plus que les calomnies et les spectacles les plus indécens, sur la doctrine et les mœurs du clergé. Jusqu'au nom des prêtres, tout étoit travesti, pour éteindre l'idée du respect que leurs fonctions inspirent. Le roi dont les malheurs alloient toujours croissant, et sur la même ligne que ceux

Digitized by Google

du clergé, le roi qui déjà, le six octobre, avoit à peine échappé à ses assassins, fut emmené captif dans sa capitale. Au moment de son entrée dans Paris, il put concevoir combien sa cause étoit liée à celle des prêtres. Au milieu des outrages vomis contre lui, dominoit ce cri de la révolte : *Vive la nation, à bas le tyran!* les prêtres entendoient aussi, en même temps, cette imprécation que redoubloient des hommes apostés : *A bas la calotte!* C'étoit sous ce nom dérisoire que l'on accoutumoit le peuple à poursuivre les prêtres dès qu'ils paroissoient en public.

L'assemblée transportant alors ses séances, de Versailles à Paris, pour y être plus près de ses brigands, reconnut aux progrès de la conspiration qu'il étoit temps de consommer ses larcins sur l'église, en s'emparant de tout le reste de ses biens. La proposition étoit si révoltante, par l'évidence de l'injustice et par l'atrocité du vol, qu'il avoit fallu attendre long-temps un homme assez taré, assez dépourvu de pudeur pour la mettre en avant. Comme Judas, cet homme se trouva dans le collége même des apôtres. Ce fut Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Louis XVI, en le faisant évêque, avoit cru que le fils d'un pere respectable porteroit dans l'église, au moins quelque apparence de vertu. L'erreur de Louis XVI fut terrible. Au lieu de la noblesse des sentimens et des vertus héréditaires dans sa famille, ce Périgord d'Autun avoit toute la bassesse et tous les vices d'un traître. Le 10 octobre, il fit, en pleine assemblée, la motion de s'emparer de tous les biens ecclésiastiques; Mirabeau l'avoit mis en avant, comme un de ces enfans qui n'ont pas même l'apparence de l'honneur à perdre; il soutint la motion, et fit ouvrir la discussion. Les moyens de hâter la décision furent dans la terreur.

La justice parloit trop hautement par la bouche des défenseurs du clergé. Pour les réfuter, on dit

Digitized by Google

au peuple que tout étoit perdu, si le clergé conservoit le reste de ses biens. Au Palais-Royal, on eut soin d'afficher, le 20 octobre, une liste de ceux qui avoient parlé pour l'église, et *la promesse de douze cents livres à tout patriote qui les tueroit.*

Les séances alors se tenoient dans le palais de l'archevêque de Paris qu'on avoit su forcer à chercher son salut dans une terre étrangere. Le 31 octobre, les cours et le parvis du palais furent inondés de bandits, encore sans piques, mais déjà furieux. Le duc de la Rochefoucauld annonça que si on vouloit sauver la vie des évêques et des prêtres, il falloit se hâter d'accorder le décret sollicité par le peuple. La majorité n'étoit pas encore assurée à Mirabeau; il fallut attendre le deux novembre. En ce jour, dès six heures du matin, les bandits reparoissent munis de leurs piques, et annoncent qu'ils vont tuer tous les évêques et tous les prêtres, si le clergé gagne sa cause. Ils ont porté eux-mêmes le décret; l'assemblée juge comme eux, et les biens du clergé passent à la disposition, que bientôt on appelle la propriété de la nation. Changés en assignats, ils deviennent un objet de trafic pour toutes les banques. Tout le patrimoine de l'église passe entre les mains des usurpateurs; on vend les temples mêmes; et jusque sous les yeux de l'assemblée, les sanctuaires se changent en étables, en théâtres. Elle promet des pensions aux titulaires des bénéfices, mais on sait d'avance à quel prix en sera mis le payement.

Il restoit à l'église un trésor plus précieux dans la sainteté de ses enfans privilégiés. Outre les préceptes dont l'obligation est commune à tous, elle avoit des voies de perfection pour ses élus. De nombreux monasteres renfermoient des hommes consacrés à se sanctifier, en ajoutant à la pratique des commandemens, celle des conseils évangéliques sur le détachement des richesses, le renoncement aux plaisirs de ce monde, l'abnégation de

Digitized by Google

soi-même. C'étoit en quelque sorte le luxe des vertus chrétiennes. Le cortége de ces hommes plus spécialement voués à Dieu, étoit la splendeur de l'église. Elle y avoit en tout temps trouvé un appui dans les prieres de ces ames ferventes; il en étoit sorti de grandes lumieres, de zélés défenseurs de la foi; et les pasteurs des ames y voyoient toujours des hommes prêts à les seconder dans le ministere de la parole, dans toutes leurs fonctions. Les impies eux-mêmes ne nioient pas que les religieux n'eussent rendu de grands services à l'état, soit par le défrichement, la culture des terres, soit par les secours qu'ils fournissoient aux campagnes, aux provinces, où bien des villages, des bourgs, des villes même devoient leur origine, leurs champs défrichés à l'établissement des monasteres; soit enfin par les sciences, dont ils avoient conservé le dépôt. Il n'est que trop vrai, plusieurs de ces ordres étoient tombés dans le relâchement; mais quelques-uns aussi observoient encore leurs lois primitives. Les religieuses spécialement étoient presque par-tout, ferventes comme les anges du ciel, pures comme l'agneau céleste auquel elles s'étoient consacrées.

L'église auroient voulu réformer les ordres qui avoient flétri la gloire de leurs peres, et conserver les autres dans les voies de la perfection. Les impies savoient tout le prix qu'elle attache à ces saints établissemens, et qu'elle les regarde comme ces remparts extérieurs dont il faut triompher pour renverser les derniers boulevarts. Leur destruction étoit une partie essentielle de la conspiration. Il falloit la tenter d'abord, comme l'avoient fait tant d'autres ennemis de l'église, avant que de pousser plus loin leurs erreurs sur la foi.

Un avocat, nommé Treillard, se chargea des premieres propositions. Le 11 février 1790, il demanda la suppression de tous les ordres religieux, et l'abolition des vœux monastiques. Le clergé

Digitized by Google

sentit à quoi tendoit un semblable projet hardiment dévoilé dans un empire très-chrétien. Il sentit bien mieux encore où tendoit le torrent de blasphêmes qui accompagna la discussion. Pour y mettre au moins quelque obstacle, M. l'évêque de Nancy demanda qu'en réparation de ces blasphêmes, on commençât par reconnoître que la religion catholique, apostolique et romaine, étoit la religion de l'état. Le côté gauche de l'assemblée étoit celui où tous les partis ennemis du clergé, ennemis de l'église, se réunissoient, sous le nom commun de jacobins. Ils reçurent la proposition de M. de Nancy, comme elle auroit pu être reçue dans un empire sous le joug de Mahomet. Dans la suite de cette assemblée, la même motion en faveur de la religion catholique fut plusieurs fois renouvelée; elle le fut même par l'imbécille ou l'apostat dom Gerles, sorti de sa cellule par les avis d'une prétendue prophétesse, appelée Labrousse. Celle-ci annonçoit qu'on la verroit paroître à côté du soleil, rayonnante de gloire, en preuve de sa mission pour réformer l'église. Dom Gerles n'avoit pas attendu le prodige, pour s'asseoir avec les jacobins. Illuminé comme Labrousse, et plus hypocrite peut-être, il eut cependant des remords. Le 12 avril il fit sa proposition en faveur de la religion catholique. Les jacobins ne s'y attendoient pas. Un refus trop précis eût éveillé le peuple; ils firent renvoyer la délibération au lendemain. Alors, considérant *qu'elle n'a, et ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et les opinions religieuses;* que son attachement au culte catholique, apostolique et romain *ne sauroit être mis en doute;* que la *majesté* même *de la religion, et le respect profond qui lui est dû, ne permettent point qu'elle devienne le sujet d'une délibération*, l'assemblée décréta qu'elle ne pouvoit ni ne devoit *délibérer sur la motion proposée;* qu'en conséquence, elle alloit passer à d'autres objets. M.

Digitized by Google

l'évêque d'Uzès, au nom de ses commettans et du clergé, protesta hautement contre un décret si dérisoire. Les brigands le trouvèrent très-sage. Les membres du côté droit n'y virent qu'un refus dont leur conscience les pressoit de réparer l'outrage. Assemblés séparément aux capucins, ils y rédigerent une déclaration de leurs sentimens et de leur conduite en faveur de la religion. Les brigands avertis les assaillirent, les disperserent; et la liste de ceux qui avoient signé la déclaration, devint bientôt une liste de proscription.

La proposition de M. l'évêque de Nancy, ne fut pas plus heureuse. Des hurlemens terribles, des injures grossieres, des fureurs menaçantes la firent à l'instant rejeter pour revenir à celle de Treillard. Malgré toutes les protestations du clergé, l'assemblée déclara, comme article constitutionnel, que la loi ne reconnoissoit plus les vœux monastiques; que les ordres et les congrégations régulieres, dans lesquels il se faisoit de pareils vœux, étoient, et demeuroient supprimés en France, sans qu'il pût en être établi de semblables de nouveau; que tous les individus de l'un et de l'autre sexe, actuellement existans dans les cloîtres, pourroient en sortir.

La solemnité de ces vœux consistoit uniquement dans une approbation formelle de l'église : on pouvoit demander à ces législateurs qui avoient décrété la liberté la plus indéfinie de toute religion, par quelle conséquence ils pouvoient se permettre de réprouver une constitution toujours regardée comme sainte dans l'église catholique; et si la loi n'en vouloit plus protéger les établissemens, de quel droit elle privoit les citoyens de la faculté de se consacrer à Dieu sous telle forme qu'ils le jugeroient à propos, pourvu que du reste ils remplissent les obligations communes aux autres citoyens. Mais ces législateurs, qui avoient aussi décrété de prétendus droits de l'homme sau-

Digitized by Google

vage, n'étoient pas fort jaloux de maintenir les droits de l'homme citoyen, et bien moins encore de l'homme religieux. Leur intention étoit de hâter dans tous les monasteres une apostasie générale, pour en vendre les maisons et les champs. Celle des sophistes étoit d'abolir et de déshonorer la profession la plus sainte. Ils avoient toujours publié que les vertus du cloître étoient celles du désespoir et de la violence ; qu'on n'avoit qu'à ouvrir les portes pour voir toutes les religieuses, se hâter d'en sortir. Dans le dessein de persuader au peuple qu'ils ne l'avoient pas trompé, dès le lendemain du décret, ils firent paroître aux promenades du Palais-Royal, en habit de religieuses, une foule de prostituées, dont la lubricité, sous cette décoration, sembloit se surpasser, pour rendre la calomnie plus atroce. Le ciel permit qu'elle n'en fût que plus évidente. La honte en retomba sur ceux de qui ces prostituées disoient elles-mêmes avoir reçu, et leurs habits de religieuses, et une somme de dix écus, pour jouer ce qu'elles appeloient leur farce.

Les vraies religieuses surent prouver que cette farce étoit celles du mensonge. Leurs maisons étoient ouvertes ; leur piété, leur ferveur redoublerent, leur constance devint pour l'univers un spectacle d'admiration.

Quant aux moines, le nombre des apostats fut grand ; mais alors même la justification de leur état fut dans la distinction facile à faire entre les déserteurs et les religieux constans dans leur vocation. Les premiers étoient ceux qui depuis longtemps étoient rebelles à leur regle. Tous ceux qui avoient édifié l'église par l'exacte observation de leurs lois, repousserent avec indignation cette prétendue permission de rétracter leurs vœux. Ce fut même une chose spécialement digne de remarque, que les ordres religieux, dont la regle étoit la plus sévere, tels que les chartreux, eurent aussi

Digitized by Google

le moins de déserteurs. Ceux qui sembloient encore plus morts au monde, dans les maisons de la Trappe et de Sept-Fons, ne profiterent de la permission, que pour aller édifier d'autres contrées, en y bâtissant de nouvelles cellules, pour continuer à vivre dans leur premiere austérité. Aux yeux du véritable philosophe, cette différence entre les déserteurs et les moines constans, devint une apologie triomphante de la vie religieuse. Un seul homme en effet, persévérant dans un état dont il a constamment observé les lois, prouve plus en faveur de cet état, que l'apostasie de cent mauvais sujets, ignorans ou scandaleux, n'en peut dire contre des lois qu'ils n'ont jamais suivies; comme le martyre d'un homme vertueux prouve plus en faveur de l'évangile qui l'a sanctifié, que la défection de cent lâches toujours sans probité, sans mœurs, n'en diroit contre ce même évangile, auquel ils n'ont jamais conformé leurs pensées ni leur conduite.

Malgré le décret contre la vie monastique, il étoit vrai de dire que la religion catholique, apostolique et romaine subsistoit encore en France. Ses évêques et ses pasteurs avoient à gémir sur des blasphêmes; on ne leur ordonnoient pas d'y souscrire. L'église étoit privée des secours que lui offroient nombre de religieux, dont le zele secondoit celui des pasteurs; mais les pasteurs eux-mêmes subsistoient encore. Les fidelles n'avoient plus ces asiles destinés à la perfection des conseils évangéliques; mais ils pouvoient se sanctifier dans le sein de leurs familles, y conserver toute la pureté de leur foi, en recevoir les leçons et les secours par le ministere des pasteurs légitimes; le triomphe des conspirateurs contre Jesus-Christ et sa religion n'étoit pas complet. Ils avoient enlevé à l'église son patrimoine; mais ils savoient que la religion ne consiste pas dans l'or du sanctuaire. Les pasteurs, dépouillés des biens de ce monde,

Digitized by Google

pouvoient n'en acquérir que plus de ces vertus et de cette autorité qui sanctifient les nations, qui les attachent plus spécialement à leurs devoirs envers Dieu et envers les souverains légitimes. Le peuple Français étoit égaré, mais il pouvoit encore ouvrir les yeux. En général il étoit attaché à la religion. Malgré l'impiété et le nombre des sophistes, dans les diverses classes de l'état, il étoit vrai de dire que le peuple français, pris en masse, étoit encore zélé pour la religion catholique, apostolique et romaine; on ne le trompoit même sur la révolution politique, qu'en lui persuadant qu'on étoit bien éloigné de vouloir rien changer à ses dogmes et à son culte. Pour le *décatholiciser*, suivant l'expression des conjurés, il falloit le tromper encore.

Bien des vices étoient réunis dans l'assemblée; il ne fut pas difficile d'y trouver l'hypocrisie. Celle de l'avocat Camus, de ses confreres Lanjuinais, Treillard et Martineau, seconda le projet. Ces avocats, et le premier sur-tout, long-temps chargés des affaires temporelles du clergé, des contestations qui pouvoient s'élever pour des bénéfices, s'étoient trouvés entraînés par leur intérêt même, à étudier au moins une partie des lois, de la discipline et de la doctrine de l'église. Quand on n'est religieux et théologien que par intérêt, on devient aisément impie ou hérétique par le même mobile. Les avocats théologiens savoient que tout se tient et se lie dans la religion catholique; que jamais elle ne compose avec l'erreur; qu'elle ne connoît point de ces vérités secondaires qu'on puisse sacrifier au mensonge pour maintenir des vérités primaires; que pour elle l'esprit de toute vérité n'est pas davantage l'esprit des erreurs subtiles, que celui des hérésies éclatantes; que si elle admettoit un seul mensonge religieux, elle croiroit voir s'écrouler toute la base sur laquelle porte l'autorité de ses décisions, et tout cet édifice contre lequel il est

Digitized by Google

écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Mais ils savoient aussi que dans cet ensemble de dogmes et de lois divines qui composent la religion catholique, il en est dont le peuple n'apperçoit pas la chaîne et l'union essentielle aux vérités primordiales. Ils voyoient la monarchie se dénaturer, et le peuple, malgré son attachement à ses monarques, se prêter à la constitution nouvelle de l'empire, parce qu'elle conservoit encore, et le nom, et l'image d'un roi dans la personne de Louis XVI. Ils imaginerent de dénaturer également les dogmes et les lois, la constitution de l'église catholique, en lui laissant son nom et l'apparence de son culte.

Ce projet fut long-temps médité dans le comité qu'il plut à l'assemblée d'appeler comité ecclésiastique, dans lequel cependant dominerent toujours les avocats laïques. Quelques évêques et prêtres, que l'on n'avoit admis que pour la forme dans ce comité, reculerent d'horreur aussitôt qu'ils en eurent démêlé le complot. Un ou deux apostats, tels que ce d'Expilly, qui devoit recueillir les premiers fruits du schisme, persévérerent seuls; et de cet antre d'avocats théologues sortit enfin le code qui, sous le nom de *constitution civile du clergé*, devoit remplir le grand objet des impies, *on décatholicisant* la France.

A peine le projet de cette constitution prétendue civile fut-il imprimé, que les prêtres instruits y reconnurent le vœu et le moyen de détruire la religion, sous le voile hypocrite de la réforme. L'église constitutionnelle de ces avocats ne ressembloit pas davantage en effet à l'église de Jesus-Christ, que la nouvelle monarchie constitutionnelle ne ressembloit à celle de Clovis, de Charlemagne, ou de Henri IV. Aussi le clergé Français se hâta-t-il d'en découvrir le venin et les artifices. « Quoi! dirent les évêques et le nombre prodigieux d'ecclésiastiques révoltés par la seule idée

Digitized by Google

du schisme et des hérésies qu'on proposoit d'ériger en lois, ce n'est donc pas assez que le sacrifice des tous nos biens, de tous nos priviléges et de tout l'or du temple ! il faudra donc encore abandonner cette religion même dont nous sommes les ministres ! il faudra que nous prenions aussi le masque, pour vous aider à séduire le peuple, et pour lui faire croire qu'il conserve sa religion, tandis qu'on le conduit dans les routes ténébreuses de l'erreur et de l'impiété ! Si cet inconcevable projet est jamais appuyé sur vos décrets, nous vous en prévenons, puisqu'il ne s'agit plus de nos fortunes, mais de la vérité et du salut éternel des peuples, le temps des complaisances est passé. Notre conscience nous forcera de vous le dire, et nous vous le dirons : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ».

Ces premieres réclamations furent suivies d'un déluge d'écrits, de lettres pastorales, d'instructions sous toutes les formes, par lesquelles, en découvrant l'erreur, le clergé tâchoit de prévenir, ou les décrets de l'assemblée, ou la sanction du roi. On voyoit dans ces écrits l'exactitude des ecclésiastiques à s'en tenir au grand objet de la religion. Ils étoient royalistes sans doute, et ils devoient l'être, jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement, légitimé par l'empire des circonstances, eût pris la place de la monarchie ; mais ils sentirent que rien ne pouvoit légitimer l'abandon de la vérité et de la religion. La maniere dont ils se défendirent prouva qu'il étoit impossible d'admettre, sans apostasie, la constitution spéciale qu'on leur proposoit, quand même ils auroient été les plus ardens républicains, et démocrates, ou les hommes les plus portés pour toute autre espece de gouvernement civil.

D'après les lois cafardes de Camus et de Lanjuinais, l'assemblée disoit ne désirer que le rétablissement de la discipline établie par les ca-

Digitized by Google

nons et les anciens conciles, en conservant la foi et l'évangile de tous les temps. « Qui êtes-vous d'abord, répondoit le clergé, et qui vous a établis, vous, simples laïques, pour juger les lois et les canons des anciens ou des nouveaux conciles; pour nous rappeler, par votre autorité, à des usages purement ecclésiastiques, établis dans un temps par l'église, auprès de certains peuples, changés par elle aussi, dans d'autres temps, pour des raisons utiles au salut, et qu'elle connoissoit ? Qui êtes-vous, pour lui ordonner de reprendre aujourd'hui ces lois anciennes, sans examiner même si les circonstances les rendroient utiles ou nuisibles au salut, pour lequel elle est établie ? Est-ce donc que l'église n'auroit pas aujourd'hui la même autorité qu'elle eut anciennement pour donner à ses prêtres des lois de discipline ? Ou ne faudroit-il pas, pour rétablir ces lois, la même autorité qui les avoit d'abord établies, et qui leur en substitua de nouvelles ? Vous êtes étrangers à cette autorité, comme nous le sommes à celle des empereurs et des sénats pour le gouvernement civil. Quel ne seroit pas votre étonnement, si nous, pasteurs des ames, venions sous les mêmes prétextes, vous ordonner de rétablir les lois anciennes, les lois civiles des premiers siecles de la monarchie ? La puissance du ciel nous reprocheroit l'usurpation de ses droits; elle devroit le faire. En est-il moins de notre devoir de maintenir des droits et une autorité que notre Dieu n'a donnée qu'à nous, et aux autres pasteurs de son église !

« Au moins s'il étoit vrai que votre prétendue constitution civile ne fait que rétablir la discipline, les lois de nos anciens conciles, et maintenir la foi et l'évangile de tous les temps : mais quel prétexte fut jamais moins plausible ?

« C'est sur-tout par l'élection des pasteurs que

Digitized by Google

vous prétendez renouveler l'ancienne discipline ? et cette élection, vous la soumettez aux laïques seuls ; vous n'y admettez ni le clergé ni les évêques ; vous y faites entrer les Juifs, les Mahométans, et toutes les sectes ennemies de l'église. Montrez-nous donc, dans toute l'ancienne discipline, des lois si monstrueuses sur le choix des évêques ; montrez-nous-en même, qui, à l'exemple de vos lois, soumettent les curés au choix du peuple ; car dans toute l'histoire de l'église, nous ne trouvons rien de semblable.

« Vous allez bien plus loin ; vous décidez que ces élections des pasteurs sont *le droit du peuple* ; c'est-à-dire, que vous érigez l'hérésie même en dogme de vos lois ; car nos conciles œcuméniques ont dit anathême à quiconque soutiendroit que ce droit existe dans le peuple (concil. 8. œcum. c. 22.) ; et nos conciles, forcés par les abus du peuple dans ces élections, les lui ont défendues.

« Ainsi, dans cet article seul des élections, où vous prétendez renouveler l'ancienne discipline de l'église, vous péchez tout ensemble contre la discipline, contre son histoire, contre ses préceptes et ses dogmes ; vous encourez ses anathêmes. Mais ceux qui nous proposent d'adopter cette pretendue constitution pour maintenir la foi de tous les temps, quelle idée se sont-ils donc faite de cette foi ? Nous en sommes les dépositaires ; nous devons leur apprendre à la connoître ; nous ne rougirons pas de ce devoir.

« Dans la religion catholique, apostolique et romaine, nous croyons qu'il existe deux sortes de puissances, dont l'une a pour objet tout ce qui regarde le bien-être temporel, le gouvernement civil des peuples, et l'autre, leur bonheur éternel, leur gouvernement spirituel. Cette puissance spirituelle est toute relative au salut, Jesus-Christ l'a donnée entiérement et exclusivement

Digitized by Google

aux pasteurs de son église. Tout acte de ce genre d'autorité spirituelle, qui n'est exercé ni au nom de Jesus-Christ, ni par ses ministres, est un acte absolument nul pour le salut. Voilà la foi catholique. Et malgré cette foi, par une constitution prétendue du clergé, que nous appellerions plutôt destruction du clergé, vous vous attribuez à vous-même la supréme disposition de toute autorité spirituelle ! Par la seule force de vos décrets, vous prétendez détruire cinquante-huit évêchés ou archevêchés, ceux même dont la fondation remonte aux premiers siecles de l'église ; vous érigerez vous-mêmes d'autres métropoles ecclésiastiques ; vous nous préparez à la destruction de vingt mille paroisses. Vous laissez à peine un seul évêque et quelques autres dans les limites de leur juridiction assignées et fixées par la puissance spirituelle. Vous dites à ceux-ci : Je vous défends d'exercer aucun acte d'autorité spirituelle dans vos dioceses et vos paroisses ; je vous défends de prêcher, de confirmer, d'administrer les sacremens, de faire aucune fonction pour le salut des ames. Vous dites à ceux-là : Vous n'exercerez plus ces fonctions dans tel district ; mais vous absoudrez, vous confirmerez dans tel canton que mes décrets vous soumettent. Vous leur dites à tous : L'église vous avoit donné puissance sur ces ames ; je vous ôte cette puissance, et la donne à un autre. Il faudra donc pour vous complaire, que nous laissions penser au peuple que c'est en votre nom, par votre autorité, que nous le sauverons ! Cependant nos livres saints nous forcent à lui dire qu'il ne peut être sauvé qu'au nom de Jesus-Christ, et par l'autorité donnée à son église. Il faudra que nous dissimulions ces grandes vérités, la base du salut et de nos fonctions saintes ! Mais alors, loin de sauver le peuple, nous le perdrons ; nous lui insinuerons l'erreur et le mensonge. Voyez, jugez vous-mêmes, s'il vaut mieux

Digitized by Google

lui cacher notre foi, et le perdre avec vos décrets ; que le sauver en prêchant l'évangile ; et laissant vos décrets. »

Ces articles n'étoient pas encore ceux qui donnoient au clergé le plus d'aversion pour sa prétendue constitution civile. Sans reconnoître dans une assemblée laïque le droit de disposer ainsi des fonctions évangéliques, les évêques avec le pape auroient pu faire eux-mêmes ces divisions, ces suppressions, ces changemens divers quant aux dioceses et aux paroisses. Ils offroient de seconder les vœux de l'assemblée, de toute l'autorité qu'ils avoient reçue, et par les moyens propres à l'église. Mais cette autorité étoit précisément l'objet dont l'assemblée étoit le plus jalouse. Elle vouloit tout faire par la sienne propre ; elle affectoit de s'étonner, quand on lui disoit qu'elle n'avoit pas droit de créer six évêchés, d'en détruire cinquante, ou même de donner la moindre juridiction pastorale à un seul curé. Dans les quinze premiers jours de juillet, 1790, elle termina cette prétendue constitution civile ; et le clergé se vit obligé d'y opposer toute celle qu'il avoit reçue avec l'évangile.

« Par la constitution de Jesus-Christ, dirent les ecclésiastiques, la suprême puissance de l'église se trouve dans le corps des évêques réunis au souverain pontife. C'est à eux qu'il a été donné de gouverner l'église de Dieu. C'est sur-tout lorsqu'ils sont assemblés en son nom, c'est toujours quand l'accord de leurs décisions, de leurs préceptes, manifeste les oracles de l'Esprit saint, que celui qui résiste à leur voix doit être regardé *comme un païen et un publicain.* »

« Par la constitution de vos décrets, c'est vous-mêmes qui gouvernez l'église et ses pasteurs ; qui fixez à chacun ses ouailles ; qui donnez à chacun le droit de les conduire ; ce n'est plus dans les décrets de nos conciles et de nos pontifes,

Digitized by Google

ce sera dans les vôtres qu'il faudra désormais aller chercher l'étendue de leurs droits pour le salut des ames, et la légitimité de la puissance qu'ils exercent sur nous.

« Par la constitution de l'évangile, il est dans l'église un successeur de Pierre, auquel Jesus-Christ a donné, non pas la moindre puissance temporelle, ni directe ni indirecte sur les peuples ou sur leurs princes et leurs magistrats, mais une véritable primauté de juridiction spirituelle sur tous les membres et sur tous les pasteurs; c'est à Pierre, à ses successeurs qu'il a donné les clefs du royaume des cieux, le pouvoir de lier ou délier sans exception.

« Par la constitution de vos décrets, tout ce pouvoir de Pierre disparoît, c'est en vain que le pape en useroit en France. Vous défendez à vos évêques de recourir à lui pour leur approbation; vous soumettez à votre propre autorité toute la sienne, toutes ses décisions, tous ses rescrits. Lorsque vous défendez expressément de reconnoître la juridiction d'aucun évêque résidant hors la France, vous ne daignez pas même faire une exception en faveur du pape résidant à Rome, et vous applaudissez aux orateurs qui, pour soutenir vos décrets, nous disent hautement à votre tribune, que l'autorité spirituelle du pape est pour nous de toute nullité. Effacez ces blasphêmes contre Pierre, ou cessez de nous dire que votre constitution est faite pour des pasteurs de l'église catholique, apostolique et romaine.

« Comme vous avez traité le chef des pasteurs, vous traitez tous les autres pasteurs du premier ordre. Par la constitution de Jesus-Christ, les simples prêtres successeurs des disciples sont tous soumis dans leur église à l'évêque successeur des apôtres. C'est en vertu de sa mission, et sous son inspection, qu'ils exercent les fonctions saintes. Il peut, il doit souvent s'aider de leurs

Digitized by Google

lumieres ; mais la décision, le droit de statuer lui appartient.

« La constitution de vos décrets ne laisse aucun pasteur à établir par l'évêque, sur les paroisses de son diocese. Vous soumettez ses lois aux simples prêtres ; et celui qu'il rejette, un conseil de simples prêtres, l'approuvera, le forcera d'y voir son coopérateur ; les jugemens de l'apôtre seront jugés par des simples disciples. La mission qu'il doit donner à tous, le simple choix des curés la donne malgré lui à leurs vicaires ; et sur la sienne, sur celle des curés, des vicaires, des métropolitains, ce sont enfin vos districts, vos tribunaux laïques qui prononcent définitivement.

« Par la constitution de Jesus-Christ, le peuple ne trouve de salut qu'auprès du vrai pasteur que lui donne l'église ; tous les autres ne sont, ne peuvent être que de faux pasteurs, qui égarent, séduisent, égorgent les ouailles.

« Par la constitution de vos décrets, il n'est pas même possible que le peuple croie à l'existence d'un faux pasteur, puisque ceux-là seuls sont pasteurs, qu'il se donne lui-même.

« Par la constitution de Jesus-Christ, les simples laïques ne sont que l'objet et le terme de l'autorité spirituelle. Elle s'exerce sur le peuple, et pour le peuple ; mais il n'en a lui-même aucune dans l'église. Il est soumis à toute celle des disciples et des apôtres ; il est fait pour entendre leurs voix, et pour les suivre, non pour les établir et les juger.

« Par la constitution de vos décrets, le peuple seul se donne tous ses pasteurs par la voix des électeurs qu'il a nommés ; il les confirme tous par les districts qu'il a établis juges ; il leur donne à tous des lois sur leur mission et sur leur ministere, par une assemblée nationale qui déclare tenir tous ses droits de lui seul.

Digitized by Google

« Telle est donc l'étrange opposition entre la constitution que vous nous donnez, et celle que nous avons reçue de Dieu même. Jesus-Christ avoit mis la suprême autorité dans les conciles et le pape; vous n'en laissez aucune ni aux conciles, ni au pape. Jesus-Christ avoit soumis les prêtres aux évêques; vous soumettez les évêques aux prêtres. Jesus-Christ soumettoit tout le peuple aux pasteurs; vous soumettez tous les pasteurs au peuple. Jesus-Christ avoit fait une église catholique; vous faites une église plus que presbytérienne. »

A ces contrastes entre la constitution que l'assemblée donnoit au clergé et celle que le clergé trouvoit dans l'évangile, se joignoient d'autres erreurs que les écrivains ecclésiastiques relevoient comme des hérésies, souvent même comme des absurdités. Pour admettre la nouvelle constitution, il falloit croire qu'un évêque, par cela seul qu'il est évêque d'une ville, peut validement exercer par-tout la même autorité que dans son diocese. C'étoit là faire autant de papes qu'il y a d'évêques; cependant l'assemblée défendoit de reconnoître l'autorité du pape et celle de tous les évêques résidans hors du royaume. Avec cette constitution, il falloit dire que la simple consécration d'un prêtre lui donnoit aussi le droit d'exercer par-tout validement les fonctions et l'autorité des pasteurs; c'étoit là faire d'un simple prêtre, le curé de toutes les villes. C'étoit dire à peu près que le maire d'un village français, par cela seul qu'il est maire chez lui, peut venir en Angleterre exercer validement toute l'autorité du lord maire de Londres. C'étoit là cependant, sur la tribune de l'assemblée, la théologie de ses législateurs Camus et Mirabeau.

Avec ces mêmes législateurs, il falloit proscrire les vœux de religion regardés par l'église catholique comme un moyen de salut; il falloit adopter

Digitized by Google

le divorce toujours proscrit par cette église ; et l'adopter avec tous les désordres que l'immoralité du jour devoit y ajouter.

Enfin la prétention seule de donner à l'église cette constitution nouvelle, étoit un outrage, un vrai blasphême contre l'auteur même de la religion.

« Nous savons, disoient les évêques, que l'importance de nos fonctions peut faire des ministres de l'autel l'objet d'un code spécial de lois civiles ; mais ce n'est pas le nom que vous affectez de leur donner, c'est l'objet même de ces lois qui en fixe la nature. Des lois sur des pouvoirs purement relatifs au salut sont essentiellement des lois religieuses ; des lois sur l'étendue, la division, la hiérarchie de ces pouvoirs purement spirituels, ne sont pas une constitution civile, mais une constitution religieuse. Pour accepter la vôtre, il faudra dire au peuple que Jesus-Christ ne nous a point donné de lois sur ces objets, qu'il laissa son église sans lui avoir donné une vraie constitution, c'est-à-dire, sans établir les lois et les bases de son gouvernement, sans constituer les autorités nécessaires pour la gouverner, sans nous marquer par lui, par ses apôtres, les degrés, l'ordre, la hiérarchie de ces pouvoirs ; sans nous dire quels sont ceux qui doivent gouverner comme premiers, comme seconds pasteurs ; quels sont ceux qui devoient obéir ; à quel signe nous devrons reconnoître ceux qu'il charge d'instruire le peuple, de l'absoudre, de le diriger dans les voies du salut, et quelle autorité peut en fixer le choix, l'étendue et les limites de leurs pouvoirs. Mais si Jesus-Christ n'a point donné cette constitution religieuse, il n'a pas établi son église ; il n'en est pas l'auteur et le consommateur, le souverain législateur ; il n'a pas fait de cette église, cette société, cet ensemble, ce corps, dont il est cependant le chef, dont il veut que nous soyons les

Digitized by Google

membres, pour reconnoître en nous ces enfans. Il a laissé cette église sans base flotter au gré des opinions sur les lois constitutionnelles ; et la sagesse divine est restée au-dessous de la sagesse humaine.

« Ou bien, si Jesus-Christ nous a donné des lois constitutionnelles, qu'est-ce donc que les vôtres et sur l'autorité et sur les choix, la hiérarchie, la mission, la confirmation de ses pasteurs, et sur la prétendue autorité du peuple et de vos districts dans l'église ? Oui, nous avons une constitution religieuse, nous la tenons de Jesus-Christ ; malgré toute l'astuce des dénominations que vous avez choisies pour la bouleverser, nous ne laisserons pas croire au peuple que nous puissions en accepter une autre, et préférer les lois de l'homme aux lois de Dieu. Notre silence seul sur ces objets seroit l'apostasie. ».

Telle étoit la substance des divers écrits que le clergé opposoit à cette constitution. Il promettoit en même temps une soumission parfaite à toutes les lois, même nouvelles, qui ne blesseroient pas la religion. Les évêques offrirent encore de nouveau de légitimer par leur autorité tout ce qui pourroient l'être. Ils demanderent un concile national, ils se montrerent prêts à tous les sacrifices, pourvu que le dépôt des vérités religieuses ne fût pas violé.

L'assemblée ne pouvoit pas douter de ces dispositions. Elles lui furent souvent manifestées par les orateurs du clergé, et sur-tout par l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, dont les talens, unis à la précision d'une logique pressante, donnoient à la vérité toute la force de la raison ; par l'évêque de Clermont, M. de Bonnal, dont la piété tranquille, modeste, mais ferme, annonçoit assez que sa cause étoit celle de la religion ; par l'intrépide abbé Maury, dont l'éloquence foudroyoit toute cette cohorte de législateurs révoltés contre Dieu,

Digitized by Google

contre le roi, et couvroit de confusion leur Camus, leur Treillard, leur Mirabeau même.

Ces législateurs se roidissoient, et contre les offres et contre les raisons du clergé; les évêques les rendirent publiques dans l'exposition commune de leur doctrine. Un silence absolu sur la perte de leurs biens annonça des regrets plus amers sur une église qu'ils voyoient sur le point de devenir la proie du schisme. Ils en concevoient si bien les dangers et les déplorables suites, que le temps du dernier sacrifice leur parut arrivé.

Dans une circonstance toute semblable à celle où ils alloient se trouver, S. Augustin et les évêques catholiques d'Afrique avoient offert de descendre de leurs siéges, de les abandonner aux évêques donatistes : la seule condition qu'ils avoient mise à ce sacrifice, étoit que les donatistes cessassent enfin de déchirer l'église par les horreurs du schisme, qu'ils revinssent à la vérité. Les évêques de France donnerent le même spectacle. Dans leur lettre au souverain pontife, on les vit annoncer la même disposition. Ils offrirent leur démission ; ils dirent hautement : « Si c'est pour nous que cette tempête s'est élevée, que nous en soyons les seules victimes. Que d'autres prennent le gouvernement de nos Eglises, et qu'elles soient sauvées ; que d'autres viennent prendre le dépôt de la foi ; mais qu'ils le conservent tout entier, tel que nous sommes prêts à le leur remettre. »

En offrant ce dernier sacrifice, ils exposoient au pape les raisons qui les engageoient à tant de résistance contre le nouveau code de lois qu'on leur donnoit, et ils prioient sa sainteté de vouloir bien s'expliquer elle-même.

Depuis long-temps le pape consacroit son temps et ses travaux à l'examen de ce code nouveau. Il écrivit à Louis XVI, pour le prévenir de l'état déplorable où la sanction de ces décrets jetteroit l'église de

Digitized by Google

de France. Il donna les mêmes avis à M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, alors encore auprès du roi, en qualité de garde des sceaux, et à M. de Pompignan, ancien archevêque de Vienne. Mais la profonde sagesse et la maturité que Pie VI a toujours mise dans ses délibérations, ne lui permettoient pas encore de publier la savante discussion dont il s'occupoit avant de rendre son jugement public.

Si l'assemblée eût été moins pressante, ces lettres du souverain pontife auroient suffi pour régler la conduite de Louis XVI. Ce monarque étoit trop religieux, pour se prêter sans répugnance au plan des ennemis de l'église ; mais il étoit déjà sous l'empire des Jacobins. De lâches révolutionnaires constitutionnels l'obsédoient dans son palais dès-lors devenu sa prison ; il lui falloit d'autres épreuves, pour lui apprendre à mourir en héros : le 24 août 1790, il accorda la sanction. Des deux archevêques qui assistoient à son conseil, l'un mourut de douleur ; l'autre expie aujourd'hui, par ses rétractations et ses regrets, la foiblesse dont sa main fut coupable, en apposant le sceau à cette sanction. Les jacobins ne s'occuperent plus que de l'exécution.

Les églises cathédrales et collégiales éprouverent les premiers effets de la nouvelle constitution. Des légions de soldats investirent ces édifices religieux. Les chanoines reçurent défense d'y célébrer désormais l'office divin. La violence et l'indécence, dans ces premiers essais, furent portées au point que dans divers endroits, et à Soissons entr'autres, les magistrats de la constitution ne rougirent pas d'apposer les scellés sur le saint des saints, sur le tabernacle du maître-autel.

La mort avoit privé de son évêque légitime l'église de Quimper ; les jacobins profiterent de l'occasion pour se donner un évêque proto-constitutionnel ; le choix fut dirigé sur cet Expilly qui avoit si bien secondé Camus dans le projet du

Digitized by Google

nouveau code. Il devoit, en conséquence de ce code, s'adresser à M. l'évêque de Rennes, pour en obtenir l'institution canonique. Ce prélat n'étoit fait ni pour fléchir devant le schisme et l'hérésie, ni pour se croire métropolitain sur les décrets des laïques, ni pour usurper une autorité dont les lois actuelles de l'église réservoient l'usage au pape. Le refus motivé de M. de Cirac, plein de force et de sagesse, apprit à l'assemblée ce qu'elle devoit attendre des évêques.

Voidel, ce redoutable président du redoutable comité des recherches, fut chargé du rapport sur les moyens de vaincre la résistance du clergé. C'étoit précisément, pour décider le sort des ecclésiastiques, s'adresser à leur tyran. Consulté par les différens clubs des provinces à quel point ils pouvoient se livrer à leur haine contre les ecclésiastiques, ce Voidel avoit répondu : *Osez tout contre les prêtres, vous serez soutenus.* Sa lettre étoit connue, le rapport fut conforme à toute l'idée qu'elle devoit donner de son auteur. Après les outrages les plus grossiers, Voidel le termina par un projet de décret accepté le 27 novembre, portant que tous les évêques, curés et autres fonctionnaires publics ecclésiastiques, qui n'auroient pas fait, dans huit jours, le serment de maintenir la nouvelle constitution du clergé, seroient réputés avoir renoncé à leurs fonctions ; que tout titulaire supprimé par les décrets, continuant les fonctions attachées à son titre, seroit puni comme perturbateur du repos public. Pour éviter les rétractations que le repentir pourroit suggérer, le décret ajoutoit : Si après avoir fait ce serment, ils viennent à le violer, ils seront poursuivis juridiquement, privés de leur traitement, déclarés déchus du titre de citoyens, et incapables de remplir aucune fonction.

Les ecclésiastiques députés avoient entendu le rapport et les injures du rapporteur ; ils avoient

Digitized by Google

entendu le décret, et n'en étoient pas plus disposés à se parjurer. La violence qu'on faisoit à l'église répugnoit extrêmement au roi, le décret n'étoit pas encore sanctionné le 23 décembre ; M. Camus s'indigne, déclame contre le roi, contre le clergé, contre le pape, avec sa violence ordinaire ; toute la France, toute la constitution lui paroissent perdues, si le décret du 27 novembre n'est pas exécuté ; l'assemblée s'émeut, députe vers le roi ; sa majesté répond qu'elle a cru devoir à la religion et à la tranquillité publique de peser mûrement un pareil décret. Cette réponse ajoute à la fureur de Camus, de tout le côté gauche, dont il est le théologien. Il déclare ouvertement que si le clergé ne veut pas se prêter de bonne grace à la constitution décrétée, et au serment, il est temps de l'y contraindre. Mirabeau se joint à Camus, quoiqu'ayant d'autres vues. M. l'abbé Maury voit que l'instant approche ; avec cette énergie que l'aspect du danger inspire aux grandes ames, il fait d'abord sentir ce que c'est que toute cette théologie de Camus, de Mirabeau, mais ce n'est plus l'empire des discussions et des lumieres ; ce n'est pas aux démonstrations religieuses que l'on cherche à se rendre ; c'est à la force, et non aux argumens qu'on en appelle. « Eh bien, s'écrie l'orateur du clergé, dans un noble enthousiasme, hâtez cette nouvelle espece de combat que vous nous proposez. Envoyez un second message au roi ; pressez cette sanction d'un décret si cher à votre cœur. Que rien n'arrête enfin cette preuve d'amour que vous voulez donner au peuple français, en ordonnant l'effusion de notre sang. . . . . Hâtez-vous ; les victimes sont prêtes ; les voici sous vos yeux. Pourquoi prolonger le supplice d'une plus longue attente ? Hâtez-vous : procédez législativement à l'exécution, ou plutôt aux exécutions. Essayez le moyen du martyre pour vous faire des partisans.

Digitized by Google

Dominez, ou plutôt apprenez que le regne de la terre touche à son terme : votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter.»

Un reste de pudeur eût dompté les despotes législateurs ; il falloit faire un pas en arriere, ou se jeter dans toute l'ignominie des tyrans ; l'assemblée avança ; une nouvelle députation au roi fut résolue ; le 27 décembre enfin, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la sanction est obtenue, et le jour de l'épreuve est fixé. Pour la rendre plus solemnelle ; ou plutôt pour rendre la résistance plus difficile, l'assemblée, aux termes du décret, annonce qu'elle recevra dans huit jours, c'est-à-dire, le quatre janvier, le serment de maintenir la constitution civile du clergé ; qu'en ce jour il sera fait un appel nominal de tous les ecclésiastiques députés ; que chacun de ces ecclésiastiques sera nommément et individuellement sommé de prêter ce serment, en face du corps législatif.

Le nombre de ces ecclésiastiques étoit de trois cents ; tout ce qu'il y avoit parmi eux de jacobins, siégeant dans la partie gauche de la salle, s'empressa de prévenir le jour marqué par le serment le plus absolu, et tel que l'assemblée l'exigeoit. On comptoit environ trente de ces jureurs. Quelques autres, sans être jacobins, mais séduits par de prétendues explications, avoient aussi juré. Malgré cette défection, il restoit vingt neuf évêques, et près de deux cent trente prêtres dont l'épreuve étoit renvoyée au lendemain.

Il arrive ce jour à jamais mémorable dans les annales du clergé. Les brigands, aux gages des grands moteurs, ont eu soin de se rendre à leur poste, c'est-à-dire, d'environner la salle, d'en occuper les avenues, et sur-tout la terrasse des Feuillans, du côté des Tuileries. C'est à travers cette horde et les injures qu'elle vomit, et les menaces qu'elle répéte contre le clergé fidelle, que les évêques et les prêtres du côté droit en-

Digitized by Google

trent à l'assemblée. L'heure marquée approche : la phalange soudoyée fait retentir, jusqu'au fond de la salle, ces hurlemens de mort : *A la lanterne ! à la lanterne les évêques et les prêtres qui ne feront pas le serment !* Ce signal avertit le président que l'heure de l'appel nominal a sonné. Il annonce qu'il va le commencer ; et les cris des brigands se renforcent. Quelques-uns des députés laïques observent l'indécence de ces clameurs sanguinaires ; ils demandent une députation qui mette fin à cette violence, afin que le clergé puisse répondre au moins avec une apparence de liberté. « Non, messieurs, disent alors les ecclésiastiques de la droite, ne vous occupez pas de ces clameurs d'un peuple qu'on abuse. Son erreur et ses cris ne dirigeront pas notre conscience. »

Alors enfin, le président se leve, et prend la liste des prêtres non assermentés. Le premier qu'il somme de jurer, est M. de Bonnac, évêque d'Agen. Les brigands, avertis qu'il falloit au moins laisser entendre la réponse du clergé, avoient suivi la main qui dirigeoit leurs cris ; la salle étoit dans un profond silence. « Messieurs, répond l'évêque d'Agen, les sacrifices de la fortune me coûtent peu ; mais il en est un que je ne saurois faire ; celui de votre estime et de ma foi ; je serois trop sûr de perdre l'un et l'autre, si je prêtois le serment qu'on exige de moi. »

Cette réponse, faite d'un ton grave et décent, également honnête et ferme, captive un instant l'admiration ; ou plutôt réprime et suspend les premiers effets du dépit de la gauche. Le président appelle M. Fournet, du diocese de ce même prélat. « Messieurs, dit à son tour ce digne curé, vous avez prétendu nous rappeller aux premiers siecles du christianisme ; eh bien, avec toute la simplicité de cet âge heureux de l'église, je vous dirai que je me fais gloire de suivre l'exemple que mon évêque vient de me donner. Je marcherai

Digitized by Google

sur ses traces, comme le diacre Laurent marcha sur celles de Sixte son évêque; je le suivrai jusqu'au martyre. »

Des grincemens de dents entendus vers la gauche pendant cette réponse, annoncent qu'on se repent déjà d'avoir fourni au clergé l'occasion d'un témoignage si public, si éclatant, de sa constance dans la foi. Cependant on se flatte que dans un si grand nombre, il se trouvera quelques prêtres un peu moins disposés à braver le sénat des législateurs dominans, en leur présence même, et sur le siége de leur toute-puissance. Le président appelle M. le Clerc, curé de la Cambe, diocese de Séez. M. le Clerc se leve, et dit : « Je suis né catholique, apostolique et romain; je veux mourir dans cette foi; je ne le pourrois pas en prêtant le serment que vous me demandez. »

La gauche ne tient plus à ces professions de foi, si fermes, si précises; elle éclate et ses cris interrompent un interrogatoire dont le succès désespere à la fois les Camus, les Treillard, les Voidel et tous leurs adhérans. N'ayant pas le courage de la conscience, ils n'avoient pas pu croire à celui du clergé. Ils ne supportent plus l'imposant spectacle qu'il leur donne, et qu'ils ont eu eux-mêmes l'imprudence de provoquer. Pour le faire cesser, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal, à ces sommations individuelles. M. Beaupoil de St.-Aulaire, évêque de Poitiers, craignant qu'on ne le prive d'une si belle occasion de rendre témoignage à la foi, plein d'un empressement qui allége le poids de ses années, s'avance vers la tribune. Là, en face du président, il demande qu'on l'écoute, et fait entendre ces paroles : « Messieurs, j'ai soixante et dix ans; et j'en ai trente-trois d'épiscopat; je ne souillerai pas mes cheveux blancs par le serment de vos décrets; je ne jurerai pas. » Tout le clergé de la

Digitized by Google

droite se leve, applaudit et annonce qu'il est tout entier dans la même disposition.

C'est trop braver des hommes accoutumés à voir le sceptre même plier sous leurs décrets, ou à briser tous les obstacles. La rage du dépit se peint sur leur visage ; ils quittent leur siége, se réunissent en groupe, se dispersent de nouveau, tiennent encore leurs conseils. Les avis se partagent ; ils ne savent auquel s'arrêter pour pallier la honte de leur défaite, et rendre la constance du clergé moins éclatante. Au dedans, la salle retentit de leurs clameurs ; au dehors les brigands les secondent en poussant de nouveau leurs cris de mort : *A la lanterne tous les évêques et tous les prêtres qui ne jureront pas !* Ces prêtres et ces évêques, toujours sereins, toujours inébranlables malgré les menaces des jacobins et les insinuations perfides des constitutionnels, attendent la reprise de ces sommations précieuses à leur foi ; ils demandent, pressent et sollicitent qu'on continue donc cet appel nominal. C'est le défi des anciens confesseurs aux tyrans de l'église primitive,

Cependant de ces conseils, de ces délibérations tumultueuses des groupes de la gauche, est sorti un avis que le jureur Grégoire est chargé de développer sur la tribune. Il harangue le clergé de la droite, et s'efforce de lui persuader que l'intention de l'assemblée n'a jamais été de toucher à la religion, à l'autorité spirituelle ; qu'en faisant le serment, on ne s'engage à rien de tout ce qui seroit contraire à la foi catholique. « Nous demandons, répondent les évêques et les prêtres de la droite, que cette explication soit d'abord convertie en décret. » C'étoit le moyen d'expier en quelque sorte les outrages faits à la religion ; ce n'étoit pas l'intention de la partie dominante dans l'assemblée. Elle refuse de constater l'explication ; cent voix des jacobins et des philosophistes demandent que l'on fasse cesser leur supplice ;

Digitized by Google

qu'au lieu de prolonger ce spectacle d'un refus si formel par chaque membre du clergé de la droite, il soit fait une sommation générale ; et que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le serment.

Le décret de l'appel nominal ainsi rétracté, le président prononce : « Que ceux des ecclésiastiques qui n'ont pas encore prêté leur serment, se lèvent, et s'avancent pour le prêter. « Pas un seul ne s'avance ; pas un seul ne se leve ; et dans la stupeur de la honte, c'est en vain que la gauche attend le succès de son nouveau décret : la résistance du clergé est aussi constante qu'invincible. Il faut, ou rétracter cette loi tyrannique du serment, ou y mettre le comble, en portant un nouveau décret d'oppression contre ceux qui refusent d'y souscrire. Ce dernier parti étoit celui d'un ennemi qui passe de la confusion aux coups du désespoir. Il fut celui de l'assemblée : elle ordonna l'exécution de ses lois sur le serment ; décréta que le roi feroit élire d'autres évêques, d'autres curés, à la place de ceux qui n'avoient pas juré.

Ce nouvel attentat ne fit que mieux prouver à ces évêques combien ils avoient eu raison de rejeter une constitution qui donne à des profanes, à des hommes parfaitement étrangers à toute autorité spirituelle, le droit de disposer de celle que les vrais ministres de Jesus-Christ exercent dans son église.

Au moment où ce dernier décret fut prononcé contre le clergé fidelle, un nouveau spectacle vint ajouter à son triomphe et à sa consolation. Les prêtres qui, sans être jacobins, avoient cru pouvoir prévenir l'appel nominal, et prêter le serment avec des restrictions ou des explications qui sembloient mettre leur conscience en sureté, étoient au nombre de vingt. Ils avoient fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour se persuader qu'on pouvoit absolument donner cette marque de soumission à l'assemblée. A l'aspect de la noble résis-

Digitized by Google

tance de leurs confreres, et sur-tout frappés du refus obstiné qu'avoit manifesté l'assemblée, d'admettre ces explications, ces restrictions propices à la religion; plus convaincus encore combien ils s'étoient trompés sur les dispositions de ces législateurs, qui osoient prononcer un véritable interdit sur tant de pasteurs du premier, du second ordre, et leur remplacement; avertis par tout ce qui venoit de se passer sous leurs yeux, qu'il n'y avoit plus moyen de se dissimuler la guerre déclarée à toute autorité évangélique, ils ne supportent pas ce premier reproche de leur conscience; plusieurs d'entr'eux s'approchent de la tribune, et rétractent hautement un serment que tout leur prouve enfin être celui de l'apostasie. Tous ceux qui avoient foibli comme eux, s'unissent à la rétractation; ils veulent la déposer sur le bureau; ils se voient repoussés; ils insistent; on les repousse encore. Ils n'en ont pas moins fait leur devoir. La voie de l'impression rend dès le lendemain leur conversion publique. Elle couronne dignement l'auguste et majestueux spectacle de la profession de foi la plus solemnelle et la plus authentique dont les annales de l'église aient à conserver la mémoire.

En présence de l'assemblée la plus nombreuse, la plus acharnée, la plus impérieuse des législateurs du siecle, entouré de brigands, frappé des décrets spoliateurs, menacé de toutes les fureurs d'une populace effrénée, le collége des évêques et des prêtres avoit rendu à la religion le témoignage de la conscience. Ils sortirent du sénat redoutable, à travers les outrages et les cris des brigands, dont une garde nombreuse contenoit à peine les fureurs; mais *ils alloient tranquilles et joyeux d'avoir été trouvés dignes de souffrir ces injures pour le nom de Jesus-Christ.*

Leurs ennemis confus rendirent au moins à tant de fermeté l'hommage de l'admiration. « Nous

Digitized by Google

avons leur argent, mais ils ont conservé leur honneur, » disoit Mirabeau. Cet hommage forcé n'ôta rien de son activité à la haine des impies.

C'étoit une entreprise bien étonnante que celle de réduire tous les pasteurs d'un empire aussi vaste que la France, à la déposition ou au parjure. Toutes les vexations, toute la tyrannie d'un semblable projet n'effrayèrent pas les législateurs. Ils ordonnèrent que par-tout les officiers municipaux sommeroient les évêques, les curés, les vicaires, et tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics, de prêter ce fameux serment sous peine de déposition. Alors la France offrit encore un spectacle inconnu dans ses annales.

Pendant plus de deux mois, dans toute l'étendue de la capitale ou des provinces, les jours de fêtes furent pour les pasteurs de vrais jours de supplices. L'imagination ne suffit pas à se faire une idée de toutes les tentations, de toutes les persécutions, de toutes les sollicitations auxquelles il falloit résister pour n'être pas parjure. Aux approches du jour marqué pour la fatale épreuve, tantôt c'étoient des bandes envoyées par les clubs pour apprendre au pasteur le sort qui l'attendoit, s'il refusoit; tantôt c'étoient les prieres, les instances de parens, d'amis intéressés, cherchant à le séduire. Dans son propre cœur, c'étoit l'affection même, l'habitude de vivre avec une paroisse dont il avoit eu jusqu'alors la confiance, et qui l'aimoit encore, mais que les décrets avoient séduit, et qui désormais alloit ne voir en lui qu'un ennemi. Les jacobins en effet n'avoient rien épargné pour persuader que l'aristocratie, le désir de reconvrer leurs dîmes, ou quelques conspirations secretes étoient les seuls motifs qui pussent empêcher les prêtres de prêter le serment qu'on exigeoit d'eux.

« Que pouvez-vous craindre pour votre religion (disoient ces émissaires d'une philosophie pleine de ruse et de corruption!) Ne

voyez-vous pas que l'assemblée vous laisse ; et vos églises, et votre messe, vos vêpres, vos sacremens, et votre symbole ? Ce ne peut donc être le motif de conserver la religion ; ce n'est pas leur conscience ; c'est la haine de la révolution, de l'assemblée nationale, qui les rend ennemis du serment. Défaites-vous de tous ces ennemis, et, d'après les lois de l'assemblée, donnez-vous d'autres curés, qui vous absoudront, qui vous diront la même messe, et vous prêcheront la même religion. »

Ces argumens étoient dans les écrits qu'on répandoit avec profusion ; ils faisoient impression sur des hommes simples, qui ne voient de la religion que son culte extérieur. Le pasteur, se mettant à la portée de ces hommes qu'il chérissoit, empruntoit leur langage, et les comparaisons les plus familieres, pour leur rendre l'erreur sensible. « Ce ne sont pas, leur disoit-il, toutes ces cérémonies qu'on vous laisse, qui font l'essence de votre culte. Ce n'est point parce que je conserve une soutane, un surplis, et tous ces ornemens, que je puis vous dire la messe, ou vous absoudre ; un comédien peut venir parmi vous, s'habiller comme moi, et faire auprès de vous les mêmes cérémonies que moi ; elles n'auront pour vous aucun effet spirituel ; un citoyen quelconque peut prendre l'écharpe d'un officier municipal, donner les mêmes ordres ; il n'aura pas pour cela la même autorité. Un valet dans la maison, peut s'habiller comme le maître ; et commander de même. Ce comédien, ce citoyen et ce valet rusés vous tromperont. Il en seroit de même des pasteurs qui viendroient à vous d'après les lois de l'assemblée. Ils vous diroient qu'ils ont sur vos ames la même autorité que moi, parce qu'ils feroient la même chose ; et cependant ils feroient tout sans autorité, parce qu'ils ne l'auroient pas reçue de l'église. Ils vous diroient qu'ils ont le même symbole ; et ils l'expli-

Digitized by Google

queroient tout autrement. Ils vous diroient qu'ils croient au pape, aux évêques, comme aux premiers pasteurs; et ils refuseroient de reconnoître les droits que ces pasteurs ont sur vous, et sur eux. Un curé constitutionnel vous diroit qu'il tient à l'unité de l'église; et il seroit séparé de la véritable église; il n'y tiendroit pas davantage qu'un citoyen rebelle aux lois, aux magistrats, au souverain, ne tient à l'état; et vous qui le suivriez, seriez rebelles comme lui. . . . . Vous me parlez de dîmes, que je veux recouvrer pour moi, pour mon évêque; eh! ne voyez-vous pas qu'en refusant ce serment, j'abandonne, et dîmes, et pensions, et tous les secours qui me sont promis, si je jure. Mais non; c'est mon ame, c'est la vôtre que je veux sauver; aucun autre motif ne pourroit m'engager à résister à vous quitter, si mon devoir et ma conscience s'accordoient avec ce malheureux serment. »

Ces leçons du pasteur ne furent pas toujours inutiles; plus d'une fois elles produisirent des scenes touchantes entre le curé et les paroissiens. On vit, dans quelques endroits, tout un peuple entourant son curé, et les municipaux même, jurant de ne jamais suivre d'autre curé que lui, ou bien ses successeurs approuvés par l'église catholique. Ailleurs, fondant en larmes, ce bon peuple conjuroit le curé de ne point quitter sa paroisse, mais de faire aussi un serment quelconque, en y mettant toutes les restrictions qu'il croiroit nécessaires pour le repos de sa conscience. Plusieurs jurerent avec ces restrictions qu'ils firent insérer dans les registres publics, en preuve de leur foi. Elles sont devenues inutiles dans la suite, parce que c'étoit précisément cette foi que les jacobins vouloient abolir.

Plus communément les jours marqués pour recevoir le serment furent des jours terribles. En ces jours, et à l'heure indiquée, c'est-à-dire, pendant

Digitized by Google

les saints mysteres, des magistrats, vrais despotes, couverts de leur écharpe, suivis de baïonnettes et de piques, se rendoient à l'église; et là, près du sanctuaire ou de la chaire de vérité, ils entouroient le ministre des autels, lui commandoient le serment ou la déposition. Ces paroles signifioient déjà pour quelques-uns le serment ou la mort. C'est ainsi que périt en Champagne le curé de Sept-Saux. Il expliquoit encore à ses paroissiens les raisons de sa conscience contre le parjure, lorsqu'un bandit, mêlé parmi les paroissiens, tendit contre lui son fusil; et le curé, atteint à la poitrine, tomba martyr sur la chaire de l'évangile.

Quelques autres pasteurs trouverent aussi la mort sous les piques ou les coups de fusil, à la porte de leur église, le jour même ou le lendemain du refus de jurer contre leur conscience. Au milieu de Paris, M. de Pansemon, curé de Saint-Sulpice, venoit de terminer, et son prône, et le compte qu'il rendoit annuellement des aumônes de la paroisse; il se trouvoit que, riche de son propre patrimoine, il avoit avancé, suivant son usage, pour la caisse des pauvres, une somme considérable dont il faisoit le sacrifice. Pendant son prône même, les commissaires municipaux étoient arrivés; une foule de brigands s'étoient répandus dans cette vaste église; le curé finissoit son discours, les brigands s'écrierent: il nous faut *le serment ou la lanterne*. M. Pansemon étoit trop décidé; il redoutoit trop peu la fatale lanterne. A travers ces clameurs, il ne peut faire entendre que ces paroles: *Ma conscience me le défend*. Les brigands se précipitent pour l'assommer; quarante ecclésiastiques, ses coopérateurs, tous fermes comme lui, tous décidés à se voir sacrifiés plutôt que leur pasteur, s'étoient heureusement hâtés de l'entourer; une nombreuse garde nationale et d'autres paroissiens se joignirent à eux et protégerent sa retraite. Les brigands frémissoient au-

Digitized by Google

tour de cette escorte. Pressés par cette foule immense qui remplissoit l'église, les gardes du curé ne purent empêcher qu'il ne reçut quelques coups à la tête. Il fut cependant conduit jusqu'à la sacristie, où ses forces l'abandonnant, il tomba en défaillance ; mais Dieu le réservoit à d'autres combats.

Dans bien d'autres églises de cette capitale, les curés, et sur-tout ceux de Saint-Germain et de Saint-Roch, MM. Ringar et Marduel n'eurent pas moins de violence à essuyer, ne montrerent pas moins de constance.

Rien ne fait mieux connoître l'esprit de la révolution française, et combien ses partisans étoient résolus à lui sacrifier la religion même, que les sollicitations employées auprès de M. Marduel par les premiers magistrats, pour le déterminer à jurer. M. Bailly, alors maire de Paris, s'étoit rendu auprès de ce respectable curé. Il le pressoit, il employoit en vain son éloquence et ses sophismes ; le curé démontroit que, sans être apostat, il ne pouvoit jurer. *Il est donc bien vrai*, lui dit alors Bailly, *que les décrets sur la constitution civile du clergé sont contraires à la religion catholique !* — *Oui, cela est très-vrai*, dit M. le curé. — *Eh bien, en ce cas-là*, reprit Bailly, *s'il dépendoit de moi, demain la religion catholique n'existeroit plus en France.*

Un magistrat, moins décidé que Bailly à sacrifier sa conscience et sa religion à la politique révolutionnaire, donna un autre exemple. Ce magistrat étoit M. de Vauvilliers, académicien connu par sa belle traduction de Pindare, et l'un de ces hommes précieux, qui maintenoient encore en France, avec le goût des lettres, celui de l'érudition. Il avoit aussi donné dans la révolution ; il occupoit à la municipalité une des places les plus importantes. Nommé, comme divers autres commissaires, pour aller recevoir dans les églises le serment prescrit aux prêtres, il pria qu'on voulût

Digitized by Google

bien l'exempter de cette commission. Ses confreres municipes s'étonnent, se révoltent, et le traitent d'aristocrate. *Messieurs*, leur répond-il, *je ne suis point aristocrate ; mais j'ai une conscience, et elle me défend d'exiger des prêtres un serment que je ne crois pas pouvoir faire moi-même.* En disant ces mots, il dépose son écharpe, et renonce à sa place. Il consomma dans la suite ce sacrifice, quand, requis de jurer lui-même pour conserver son logement, sa chaire de professeur au collége royal, et ses appointemens de mille écus ; il refusa le serment, et renonça à sa fortune.

La révolution avoit trop peu de municipes dans les dispositions de M. de Vauvilliers ; presque par-tout ces magistrats nouveaux seconderent les fureurs des brigands. Sous les yeux de l'assemblée même, jaloux de triompher de la conscience des prêtres, les municipes parisiens ajoutoient des rigueurs arbitraires à celles des décrets. M. de Grenthé le jeune, déjà déplacé par la révolution, retiré dans Paris, disoit la messe au faubourg Saint-Antoine, dans l'église de Charonne. Au milieu des SS. mysteres, M. Bailly arrive, suivi du procureur de la commune, d'officiers à écharpe ; l'autel est entouré de sapeurs avec leurs haches, de grenadiers avec leurs sabres, de nationaux avec leurs baïonnettes. Le procureur monte à l'autel, interrompt le célébrant, et le somme de prêter le serment prescrit par l'assemblée. — *Monsieur*, répond le prêtre, *ce serment est contraire à ma conscience ; résolu à ne pas en violer les lois, je ne choisirai pas, pour la souiller, le moment où j'offre à l'Eternel, votre juge et le mien, la victime sans tache.* « Monsieur, reprend le procureur, je vous défends de continuer la messe : » Le prêtre, s'adressant au maire Bailly : *Je vous prie, monsieur, de faire cesser cette violence ; le sacrifice est avancé, il est de mon devoir de le consommer.* Le maire honteux, et voyant que le peuple commence à

Digitized by Google

s'indigner, se retire avec toute sa suite. La messe continue, et se termine. M. de Grenthé, après avoir quitté les ornemens à la sacristie, revient paisiblement aux pieds du même autel, fait son action de graces. Le peuple, quoique venu avec des dispositions bien différentes, frappé d'étonnement et de respect, le laisse, sans insulte, se retirer chez lui. Le lendemain matin, il reçoit cette lettre signée des municipes. « Nous avons été fort surpris de votre refus; nous espérons que vous réparerez votre honneur, et qu'ainsi vous continuerez de mériter le respect et l'amitié de tous les honnêtes gens. En conséquence, la municipalité se rendra dimanche à l'église, pour y recevoir votre serment. *Faute par vous de le prêter, nous vous déclarerons rebelle aux décrets; nous vous interdirons toute fonction, nous mettrons une garde nationale chez vous, à 6 livres par jour à vos dépens, pour veiller à l'exécution de notre arrêté; et la garde n'en sortira que par un décret de l'assemblée nationale.* »

M. de Grenthé répondit en ce sens : « Je suis inébranlable dans ma résolution. La conduite que vous avez tenue à mon égard est elle-même une violation des six décrets de l'assemblée nationale. Il est bien étonnant que vous entendiez si mal ceux dont elle vous confie l'exécution. Vos nouvelles instances ne seront pas plus efficaces que les premieres. »

Rien n'étoit en effet plus contraires aux décrets, dont l'extrait accompagnoit la lettre, que toutes ces menaces des municipes. M. de Grenthé vouloit braver leur nouveau défi. Ses amis, instruits des complots qui se tramoient, l'obligerent à se retirer à Champoron où son frere, prieur, avoit su inspirer à ses paroissiens une si grande horreur du parjure constitutionnel, qu'ils prirent et signerent entre eux la résolution suivante :

« Nous soussignés, maire, officiers municipaux,

Digitized by Google

et autres paroissiens de Champoron (diocese de Séez ,) déclarons que , voulant vivre et mourir dans la religion catholique , apostolique et romaine , que nous ont transmise nos peres , nous ne suivrons jamais d'autre pasteur que celui que l'église nous a donné ; et que nous chasserons nous-mêmes de notre paroisse celui qui auroit la foiblesse de se souiller par un serment schismatique. »

Ces fidelles catholiques tinrent parole. Il fallut du canon et 400 nationaux du voisinage pour installer chez eux un prêtre intrus ; cette violence ne les attacha pas davantage à la religion constitutionelle.

Bien des paroisses , dans d'autres dioceses , n'avoient pas moins d'horreur pour le nouveau culte. Celle de Kernfuntin , peut-être la premiere de toutes à l'épreuve , la soutint aussi d'une maniere plus marquée. Des ordres arrivent du département pour refuser des ornemens à M. Valette son pasteur ; on les ouvre dans la sacristie au moment même où il venoit pour faire l'office divin , et l'intrus se revêt de ses ornemens pour le remplacer. M. Valette monte en chaire , prévient ses paroissiens du refus qu'il essuye ; « Je n'opposerai point , dit - il , la force à des ordres donnés par le département ; je vous exhorte aussi à souffrir patiemment l'insulte faite à votre pasteur ; mais j'espere qu'il me sera permis de dire la messe ailleurs. Ceux qui voudront entendre celle de votre intrus peuvent rester ici ; je vais dire la mienne pour les autres. » A l'instant , tous les paroissiens sortent sans exception , suivent leur vrai curé , et l'intrus reste seul.

Malgré ces dispositions d'un grand nombre de paroisses , les vrais curés ne s'en voyoient pas moins réduits à quitter leurs ouailles. Les clubs du voisinage réunissoient leurs forces , et contre le curé , et contre les paroissiens fidelles. Crainte de

Digitized by Google

voir le sang versé pour le défendre, le vrai pasteur étoit réduit à ne plus se montrer, ou à prendre la fuite, pour éviter des combats entre ceux qui auroient voulu le soutenir, et les clubs qui venoient le chasser. Dans les paroisses, même les mieux disposées, la fureur de ces clubs, de leurs brigands, multiplia les scandales et des scenes terribles. Grand nombre de curés et de vicaires n'eurent d'autre ressource que la fuite, contre la fatale lanterne; et les bandits, auxquels ils échappoient, ne se consolerent de la fuite du pasteur, qu'en pillant et ravageant le presbytere. Dès-lors même plusieurs curés furent poursuivis jusques dans les forêts. On leur donna la chasse comme à des bêtes fauves. Quelques-uns, en Bretagne, après avoir erré plusieurs jours, couverts de leurs blessures, tomberent épuisés dans les bois. Leurs assassins ne cesserent de les poursuivre, qu'en trouvant leurs cadavres au milieu des broussailles, à demi mangés par des bêtes féroces.

Les jacobins n'omirent rien pour faire croire que le nombre des ecclésiastiques jureurs étoit considérable. A Paris, ils en firent une liste de six cents. C'est en effet cette malheureuse ville qui en fournit le plus; mais avec cela; il fut constaté, que parmi les six cents ecclésiastiques employés au service des paroisses, il n'y avoit pas un tiers de jureurs. Sur quarante qui desservoient St.-Sulpice, pas un seul ne jura; et il en fut de même dans diverses autres paroisses assez nombreuses, telles que St.-Jean de Greve et St.-Hypolite. A St.-Roch, sur quarante-six, quarante furent fermes; les deux tiers de la liste étoient, ou de ces prêtres que l'église rejette, ou de ces hommes de collége, qui malheureusement, depuis plus de vingt ans, perdoient l'éducation; ou de ces chantres, qui ne faisoient aucunement partie du clergé; plusieurs même y avoient encore moins de rapport. On avoit fait paroître jusqu'à des Savoyards, des ra-

Digitized by Google

moneurs de cheminées ; on les avoit habillés en prêtres ; on les avoit fait monter à l'autel et jurer aussi, pour tromper le peuple. Cependant on y vit quelques hommes plus marquans, tel que le curé de S.t-Eustache, qui dès-lors cessa d'être confesseur du roi, et divers curés plus attachés à leurs revenus qu'à la foi.

Dans les provinces, le nombre des curés ou vicaires constans dans le refus du parjure, fut au moins de cinquante mille. Parmi ceux qui restoient, le grand nombre ne jura qu'avec des restrictions pour tout ce qui étoit contraire à la religion. On ne pouvoit disconvenir, qu'en général, ceux qui montroient le plus d'horreur pour ce serment, ne fussent aussi les pasteurs les plus fidelles à leurs devoirs, et les plus édifians. Il n'en fut pas de même de ceux qui, sans la moindre précaution pour leur conscience, prêterent un serment absolu. Leur réputation seule et leur caractere suffisoient pour démontrer combien étoient justes le refus et la constance des autres.

Parmi les cent trente-huit évêques ou archevêques français, quatre prévariquerent. On s'attend bien à trouver à leur tête, ce Talleyrand-Périgord d'Autun, qui avoit trahi ses freres. Digne casuiste des rebelles, il s'étoit aussi avisé d'absoudre ses confreres législateurs du serment qu'ils avoient prêté à leurs commettans dans les assemblées électorales. Il s'en étoit absous lui-même ; un parjure de plus ne lui coûta rien.

Le second étoit Brienne, archevêque de Sens, alors encore cardinal de Loménie. Son ambitieuse incapacité dans le ministere, avoit perdu le roi ; ses mœurs scandaleuses désoloient et humilioient l'église ; il étoit temps qu'il en sortît, ou qu'il en fût chassé. Ce ne fut pas sans doute l'autorité de son exemple qui séduisit Jarente, évêque d'Orléans : on disoit celui-ci accablé de dettes ; on ne lui donnoit pas assez de vertu pour résister à un

Digitized by Google

parjure qui les auroit payées. Quant à Savines, évêque de Viviers; on lui avoit connu des principes, de l'aménité et de la prudence; mais depuis long-temps on parloit aussi de ses momens d'aberration, d'une espece d'aliénation d'esprit. Sa renommée n'a pas encore décidé, si son serment est folie ou lâcheté; ses écrits le défendent par des sophismes; sa conduite l'excuse par des extravagances.

A l'assemblée législative se trouvoit un évêque étranger, Gobel de Lyda, député d'un canton d'Alsace, où il faisoit les fonctions de suffragant pour les parties du diocese de Porentrui, situées en France. Personne n'avoit mieux raisonné que lui sur la tribune des législateurs; personne n'y avoit mieux prouvé que leurs décrets pour la constitution civile du clergé, étoient opposés à la foi catholique; il jura cependant de les maintenir, ces décrets. On le crut un ambitieux, un hypocrite : on se trompa. Intrus de Paris, le malheureux Gobel craint Dieu, et il craint les démons; mais il craint encore plus les jacobins que Dieu et les démons. Il n'avoit d'abord juré qu'avec des restrictions en faveur de la religion; les jacobins lui firent peur, il jura tout.

Les autres jureurs les plus remarquables étoient d'abord ce Grégoire, digne ami de Voidel et de Chabot, qu'il fit son grand vicaire, après avoir chassé de son siége l'évêque de Blois. C'étoit ce Goute, dragon de son métier, puis ignorant vicaire exclus de diverses paroisses, puis digne successeur de Périgord. C'étoient dans l'assemblée les vingt-cinq ou trente prêtres du côté gauche, à qui les jacobins faisoient espérer des évêchés, et qui avoient tous la bassesse d'y aspirer, aux dépens des vrais évêques.

Hors de l'assemblée, c'étoit l'énergumene Fauchet, que l'ombre seul d'un roi mettoit en frénésie, et qui dans ce moment pythonisse du club à

Digitized by Google

la bouche de fer, exhaloit des fureurs, dont la récompense devoit être à Bayeux la mître d'un intrus. On distinguoit encore parmi les prêtres jureurs, ce Torné, apostat comme Gobel, mais d'un caractere tout différent, se jouant à la fois des cieux, de l'enfer et des jacobins. Il jura pour l'archevêché de Bourges dans la nouvelle église, comme il avoit prêché pour avoir une abbaye dans l'ancienne. Un hypocrite, qui vouloit à la fois tromper le ciel, l'enfer et les jacobins, étoit Lamourette. Deux fois chassé de St. Lazare, il s'étoit fait le théologien et l'homme aux secrets honteux de Mirabeau. Il se parjura aussi; Mirabeau lui donna de l'argent, et le fit métropolitain intrus de Lyon.

Quelques hommes de mœurs austeres, au moins en apparence, témoignerent aussi beaucoup de zele pour le serment. Ceux-là, pour la plupart, tenoient à une secte que l'église avoit proscrite, et qui, malgré l'église, s'obstinoit à se cacher au milieu de ses enfans, comme pour la déchirer plus surement dans son propre sein. La liaison des jansénistes avec Camus, et sur-tout la connexion de leurs principes avec la constitution, lui donnerent dans cette secte beaucoup de partisans; firent bien des jureurs. Mais parmi les jansénistes, il étoit aussi des hommes dont on doit respecter la bonne foi, estimer les lumieres. Ils avoient des savans, tels que les Moltrot, les Jabineau, les Lambert; et c'est une chose digne de remarque, que tous ces savans témoignerent la plus haute indignation contre ceux qui le prêtoient.

En général les prêtres jureurs avoient pour eux cette populace conduite par les jacobins, et qui, dans le refus du serment, ne voyoit que l'*aristocratie*, mot horrible pour elle, et dont on avoit fait son grand épouvantail. Ils avoient encore les huguenots français. Ceux-ci probablement ne savoient pas ce que les philosophes impies avoient

Digitized by Google

dit au commencement de la révolution : *Nous nous servirons d'abord des calvinistes contre les catholiques ; mais dans le fond nous ne voulons ni des uns ni des autres ; et nous arrivons au moment de nous passer de toute religion.*

Dans une erreur cruelle ; les huguenots de Nismes n'attendirent pas même les décrets de l'assemblée nationale sur la religion catholique, pour essayer de donner à la leur une prépondérance dont ils s'étoient long-temps montré jaloux. Une philosophie impie, astucieuse, n'avoit rien épargné pour réveiller des haines mal éteintes. Elle avoit rappelé l'histoire de cette nuit affreuse sur laquelle la religion frémit comme l'humanité, mais dont l'impiété, dissimulant les causes, fit tomber l'odieux sur la religion même. Les faux sages du jour ne disoient pas aux calvinistes, que les atrocités de cette nuit horrible connue sous le nom de *St.-Barthelemy* n'étoient que les forfaits de l'atroce Médicis, d'un conseil étranger aux sentimens et même au sang des Français, d'une féroce politique bien plus étrangere encore aux sentimens, aux dogmes catholiques. Ils ne leur disoient pas qu'alors, de part et d'autre, les torts étoient terribles ; que dans l'affreux délire d'une guerre civile, nos peres s'étoient crus autorisés à punir à la fois, et des conspirations contre le roi, et des conspirations contre le gouvernement, et les massacres des catholiques dans le Béarn, et le double massacre des catholiques dans Nisme, qui avoient précédé la *St.-Barthelemy*. Ils ne leur disoient pas que les horreurs d'un siecle ne s'expient pas par les horreurs d'un autre siecle. Ils leur cachoient sur-tout que le conseil de Médicis, d'où étoit sorti le féroce complot de cette nuit, n'avoit pas un seul prêtre ; que la religion catholique ne voyoit dans cette catastrophe de prêtres et d'évêques dignes d'elle, que ceux qui, à l'exemple d'Hennuyer évêque de Lysieux, avoient ouvert leurs temples aux

Digitized by Google

calvinistes, et fait de leurs corps même une barrière contre tous les bourreaux ; ou ceux qui, à l'exemple de ce même prélat, avoient eu le courage de répondre aux commandans : *Oui, dites au roi que je m'oppose à l'exécution de ces ordres barbares que vous avez reçus, de tuer les calvinistes ; je prends sur moi l'honneur, et s'il le faut, la peine de la désobéissance.*

Les impies ne disoient pas aux calvinistes, que cette conduite héroïque d'un évêque avoit seule l'approbation des vrais catholiques, et que dans ces jours même de l'affreuse *St.-Barthelemy*, elle avoit gagné tous les calvinistes de Lysieux à l'église catholique, dont ils embrasserent tous la foi, dès qu'ils en connurent mieux les sentimens. Les calvinistes ne réfléchissoient pas assez, que ces évêques et curés non jureurs, contre lesquels ils se joignoient à la nouvelle église, et qu'on leur donnoit pour si intolérans, n'avoient cependant jamais excité ceux qui les suivoient, à porter le moindre trouble dans les temples que la loi accordoit aux protestans ; que l'édit de 1787, antérieur même à la révolution, n'avoit pas attiré aux calvinistes le moindre trouble, de la part du clergé, malgré la liberté que cet édit leur accordoit.

Ces vérités historiques auroient éteint les haines : les impies vouloient y ajouter. C'étoit dans ce dessein que Chénier, le barde dégoûtant de la révolution, avoit mis jusque sur le théâtre, ses mensonges cruels, où il représentoit le cardinal de Lorraine bénissant à Paris les poignards de la *St.-Barthelemy*, dans un temps où tous nos fastes prouvent que ce même cardinal étoit à Rome.

A force de mentir à l'histoire, d'exagérer et d'altérer les faits, à force de mentir sur-tout à l'évangile et aux sentimens des vrais catholiques, les sophistes étoient venus à bout d'envenimer le cœur des calvinistes du Midi. Ceux de Nismes trop malheureusement distingués par l'amertume et la vivacité

Digitized by Google

de leur ressentiment contre la monarchie, contre les catholiques, secondoient toute la politique des révolutionnaires qui, au défaut de succès, se préparoient une retraite auprès de cette ville. Les armes y étoient presque toutes entre les mains des calvinistes. Sous le prétexte de l'aristocratie à exterminer, dès la premiere année de la révolution, ils les tournerent subitement contre les catholiques; près de six cents victimes, hommes, enfans, citoyens de tout âge, de tout sexe, tomberent sous leurs coups, dans les rues, dans les maisons, dans les places publiques, avant que d'avoir pu apprendre seulement à quelle cause ils étoient immolés.

Les religieux, les prêtres furent sur-tout l'objet de ces fureurs. Les capucins aussi furent assaillis sous prétexte d'aristocratie. Les portes du couvent enfoncées, fuyant dans leurs dortoirs, dans leurs cellules, jusqu'aux pieds des autels, cinq de ces vénérables religieux y furent massacrés. Un vieillard dans leur temple, à genoux devant le sanctuaire, ne demande que cinq minutes pour préparer son ame à paroître devant Dieu. La froide cruauté les accorde; il les passe à prier moins pour lui que pour ses bourreaux; une montre à la main d'un côté, un pistolet de l'autre, les assassins ont compté les instans; le coup part, et la victime arrose de son sang les marches du sanctuaire.

Ce seroit une idée bien fausse, bien injuste que celle qui attribueroit à tous les protestans français des horreurs dont la plupart frémirent. Même à l'entour de Nismes, les calvinistes des Cévennes témoignerent souvent aux catholiques leur indignation sur les atrocités de ces assassinats. Dans l'assemblée nationale même, tous les protestans députés n'avoient pas contre le clergé la haine de Rabaud et le cœur de Barnave. Au contraire, on y vit constamment un calviniste, député de Tours; un autre protestant, député d'Alsace, opiner

Digitized by Google

opiner comme l'humanité, la justice et les lois anciennes, en faveur du clergé; signer même, en faveur de la religion catholique, la déclaration du côté droit, que cette religion étoit et devoit continuer à être, suivant les lois, la religion de l'état, et dominante en France.

Il seroit souverainement injuste de penser que les protestans des autres empires applaudissent aux calvinistes de Nismes. On vit alors dans les journaux français des protestations envoyées d'Angleterre, contre cet esprit persécuteur et sanguinaire. La nation Anglaise avoit moins que toute autre, besoin de cette apologie. Sa conduite déjà parloit trop hautement; mais l'histoire doit conserver le souvenir de ces protestations précieuses à l'humanité, et toujours honorables à leurs auteurs. Elle doit même dire qu'en France, les prêtres non assermentés trouverent parmi les calvinistes des protecteurs; qu'ils en reçurent des secours, des emplois, que ces mêmes hommes refusoient par mépris aux prêtres jureurs.

Si d'autres protestans, et sur-tout ceux de Nismes témoignerent des sentimens trop différens, la religion ne les verra consignés dans nos fastes, que pour les pardonner, et pour apprendre à mettre enfin un terme à ces haines tantôt fatales à un parti, tantôt terribles pour l'autre, toujours flétrissantes pour tous.

L'ardeur des calvinistes Nismois, leur compagnie du pouvoir exécutif, leurs fouets changés en nerfs de bœuf, pour obtenir le fatal serment, provenoient de cette effervescence de sang qui, trop naturelle dans ce pays, change aisément la haine en cruauté irréfléchie, le zele en fanatisme. S'ils favorisoient les prêtres jureurs, c'est sur-tout parce qu'ils les voyoient se rapprocher de leur église, dans la hiérarchie presbytérienne, dans des préjugés invétérés contre le pape et les évêques. Ainsi c'étoit au moins par zele pour leur

Digitized by Google

propre religigion, que ces calvinistes se joignoient aux constitutionnels. Mais c'étoit par haine pour toute religion, que les sophistes et tous les impies du jour et les athées sollicitoient le serment. Ils savoient que cette premiere apostasie étoit un acheminement nécessaire à la destruction des autels, et qu'avant de les renverser tous, il falloit commencer par n'en avoir plus de catholiques.

Ces caracteres dans les hommes ardens pour la constitution civile du clergé, auroient suffi pour la rendre suspecte aux prêtres catholiques. Leur aversion pour le serment n'a pas moins été justifiée par la conduite révolutionnaire de ceux qui le prêterent. On vit dans ceux-ci des soldats plutôt que des pasteurs. Leur moindre faute étoit d'oublier leur état de prêtres, ou même d'évêques, jusqu'à se mêler aux bataillons des révoltés, le fusil sur l'épaule, à monter la garde en habit militaire, à prendre part à toutes les orgies de la populace. Ils ont été plus loin encore. Leur parjure seul les a engagé dans toutes les horreurs, qui ont suivi cette prétendue réforme de l'église. Ils ont juré contre le trône, comme ils avoient juré contre l'autel; ils ont voté contre le roi, comme ils avoient voté contre le pape. Ceux même qui se sont abstenus de condamner Louis XVI à l'échafaud, comme législateurs, n'ont pas moins prononcé comme citoyens, ou plutôt comme féroces révoltés, qu'il méritoit la mort. Ils avoient tous eu la lâcheté d'abandonner l'église; pas un seul n'a eu la force de parler pour son roi. Ils avoient péché contre le serment de leur foi, fait à Dieu même; ils ont péché contre celui de l'inviolabilité qu'ils avoient fait au monarque; ils ont rétracté celui qu'ils avoient fait aux mœurs du sacerdoce; ils se sont donné publiquement les femmes et les enfans de la prostitution; ils ont eu toute leur part des complots, des forfaits, des persécutions, des atrocités du corps législatif, du corps con-

Digitized by Google

ventionnel. Le nom des prêtres jureurs est devenu celui des révolutionnaires les plus actifs, les plus intéressés à seconder et la scélératesse et la férocité des jacobins. Avec ces malheureux, avec les fureurs et la rage qu'ils excitent, qu'ils entretiennent dans leur paroisse, la France est pour l'Europe une espece d'enfer; que seroit-elle devenue, si Dieu avoit permis que le grand nombre de ses curés et de ses évêques jurât comme Brienne et Grégoire ? Que seroit-ce que la France avec soixante-quatre mille Fauchet et Chabot ?

Quelque trompé que se trouva l'espoir de l'assemblée sur le nombre des prêtres jureurs, elle pressa l'exécution de ses décrets, en ordonnant qu'il fût procédé à l'élection de nouveaux évêques et de nouveaux curés, pour remplacer tous ceux qui n'avoient pas prêté le serment. L'élection, surtout pour les nouveaux évêques, fut dirigée sur ceux qui avoient le plus secondé les vues de l'assemblée, soit à Paris, soit dans les provinces. Il étoit plus difficile d'en trouver un nombre suffisant pour remplacer les curés et les vicaires. Plusieurs même de ceux qui avoient juré, reculerent d'horreur, quand il fallut se décider à prendre la place d'un véritable pasteur, pour jouer le rôle affreux de l'intrusion. Il y eut des paroisses pour lesquelles on nomma jusqu'à sept à huit fois, sans qu'aucun des élus pût se résoudre à accepter. Le grand moyen de l'assemblée fut de supprimer les paroisses même. Son plan devoient en retrancher plus des trois quarts, si les habitans des campagnes ne s'y étoient opposés. On fut obligé de laisser dans plusieurs les vrais curés, jusqu'à ce que les nouveaux évêques se fussent donné des prêtres dignes d'eux. Ils avoient trouvé eux-mêmes un premier consécrateur dans l'apostat d'Autun. Ils se hâterent de prendre possession de leur diocese. Presque tous y entrerent avec un appareil militaire; leur nou-

Digitized by Google

velle église alloit être celle du schisme, de l'hérésie et de l'impiété ; elle devoit surpasser les tyrans dans ses persécutions contre le sacerdoce ; le ciel sembla vouloir, par des prodiges, témoigner l'horreur qu'elle lui inspiroit. D'Expilly fut élu le jour de la Toussaint dans une saison où le Dieu de la nature laisse ordinairement reposer son tonnerre. En ce jour, il avoit appelé tous ses foudres ; il les fit tous gronder pendant le long intervalle que dura l'élection. On eût dit que tout le ciel en feu repoussoit dans sa colere le premier assaut du schisme.

Le prodige fut encore plus marqué le jour où d'Expilly vint prendre possession du premier siége constitutionnel. Entouré d'une garde nombreuse, il marchoit vers Quimper. Le soleil étoit encore pour deux heures au-dessus de l'horizon, au moment où l'intrus arrivoit aux portes de la ville ; pas un seul nuage n'obscurcissoit les airs ; le temps étoit superbe ; un grand nombre de citoyens accouroit sur la route, les uns avec le zèle de la révolution pour son premier intrus ; les autres avec toute l'avidité des curieux pour le spectacle d'une entrée triomphante ; tous au moins pour voir et contempler cet homme qui alloit être le Photius de la révolution. Du fond de son char, déjà il contemploit les tours de cette cathédrale dont il accouroit envahir le siége. A l'aspect de son escorte, déjà les acclamations des révolutionnaires qui l'attendoient, se faisoient entendre ; ils disoient : *Le voilà ;* en ce moment le ciel se couvre d'un voile épais ; des ténebres profondes comme les plaies d'Egypte, tombent tout-à-coup sur son char, sur sa route, sur toute la ville. Pas un des spectateurs ne peut voir cet homme, dont le soleil refuse d'éclairer la marche. Au lieu des acclamations, c'est un sombre et un morne silence ; c'est le deuil anticipé de la nature. Tous frappés de terreur, méditent le funeste présage.

Digitized by Google

Dans la tristesse de ses pensées, l'intrus semble lui-même accessible à la honte ; le remords se réveille dans son cœur. Il en avoit vaincu trop d'autres. La veille même de son sacre, il étoit encore à consulter un docteur de Sorbonne ; il témoignoit encore la frayeur de son schisme ; il trembloit d'en être le fondateur ; il promettoit de fuir Talleyrand d'Autun ; le lendemain il courba sa tête sous l'imposition sacrilége des mains de l'apostat ; endurci dans l'erreur il consomma l'usurpation.

Obstiné comme lui, plus éclatant dans sa haine, Saives, premier évêque intrus de Poitiers, éprouva plus visiblement encore la colere des cieux. A peine sur le siége de l'intrusion, au milieu de son conseil, il venoit d'exhaler ses fureurs ; il se disposoit à signer le décret de sa haine, l'interdit général sur les prêtres fidelles ; il tomba mort ; sa main droite serrée, son bras étendu et roidi, montrerent long-temps la rage de son dernier soupir.

L'historien moins réservé rapporteroit des faits de la même nature, moins avérés et moins publics ; et le ciel paroîtroit prodigue de merveilles, si notre plume les accueilloit sans distinction ; mais, soit effet naturel de la rage, soit punition spéciale, il est certain que dans les premiers jours du schisme, la mort frappa subitement divers de ses agens, les uns au moment où ils couroient chasser de l'autel un prêtre catholique non assermenté, les autres à l'instant où ils démolissoient nos temples. Les intrus, qui résistoient à leur conscience, ne se seroient pas rendus à des prodiges plus marqués. Chastaguon, chantre de Vertaison, remplissoit ses fonctions, au moment où le faux pasteur de cette église offroit pour la premiere fois le sacrifice de la messe : il vit l'intrus tomber mort au pied de l'autel, au milieu du sacrifice même ; il n'en devint pas moins le second intrus. Les remords fatiguoient ces prêtres sacriléges et ne les convertis-

Digitized by Google

soient pas. Le temps des rétractations n'étoit pas arrivé pour ceux dont une conscience moins profondément scélérate faisoit le supplice. La honte de leur lâcheté fut, dans quelques-uns de ceux-ci, au point de leur ôter l'usage de la raison.

Une de ces victimes effarées parut un jour au milieu de l'assemblée législative, répétant son serment avec tous les accens d'un homme que le remords et la frayeur égarent. Un autre, ne pouvant y survivre, le lendemain de son parjure courut se noyer dans la citerne de son jardin.

Pour suppléer le vide de leur clergé, en chassant des paroisses les anciens pasteurs, les évêques intrus appelerent les apostats de tous les ordres, et ceux-là même qui depuis des années étoient allés cacher leur honte loin de leur patrie. Du fond de l'Allemagne et de la Hollande, on en vit arriver et traîner avec eux les femmes, les enfans de l'apostasie, s'établir avec eux dans les presbyteres de la nouvelle église. Il lui falloit encore d'autres secours; ses évêques lui donnerent, et le rebut du vrai clergé, et celui des laïques. Tous les lévites rejetés pour les mœurs, ou pour leur ignorance, par les évêques catholiques, tous ceux qui avoient essuyé les censures sans devenir meilleurs, furent accueillis avec transport par les intrus. L'effrayante dégradation du sanctuaire à cette époque faisoit rougir ses auteurs mêmes. Dans une lettre à l'assemblée nationale, Sirey, vicaire de l'intrus de Périgueux, peignoit lui-même le nouveau sacerdoce se composant dans tous les départemens « de laboureurs qui abandonnent le hoyau, d'artistes qui désertent leurs ateliers, de bras cassés qui ont couru le monde, d'hommes immoraux que rejette l'ordre civil. » Avec de pareils hommes élevés subitement à la prêtrise, il fut aisé aux évêques intrus de remplir en peu de temps un grand nombre de cures. Les pasteurs les plus vénérables furent chassés de leurs presbyteres par

Digitized by Google

cette horde constitutionnelle : ils auroient pu se consoler en partie de leurs pertes, si, tranquilles auprès de leur troupeau, ils avoient au moins joui de cette liberté de culte que la constitution française annonçoit à tous les citoyens. Mais d'autres épreuves étoient réservées aux pasteurs et à leurs ouailles.

La nouvelle église étoit évidemment celle du schisme et de l'hérésie ; tous les vrais catholiques conçurent qu'il ne leur étoit pas permis de communiquer avec elle, c'est-à-dire, d'assister à ses prieres publiques, à l'office divin, aux saints mysteres célébrés par les évêques et curés schismatiques. Ils firent ce que font les protestans eux-mêmes, qui prient séparément, crainte de paroître avoir conservé la foi catholique, apostolique et romaine, en adhérant à ses pasteurs, en assistant à sa messe et à ses offices.

La persuasion des catholiques devint bien plus forte, quand on sut que le pape avoit prononcé comme les évêques. Sa sainteté, après un long et sérieux examen, avoit en effet donné un premier et un second bref en réponse à la consultation des évêques. Le premier étoit du 10 mars 1791. On pouvoit y remarquer la plus profonde sagesse, beaucoup de modération et une vaste érudition. Le pape déclaroit ne vouloir rien prononcer du tout sur la révolution française relative aux objets civils et au gouvernement temporel, qui ne sont en effet nullement de sa compétence hors de ses états. Mais il examinoit à fond les lois et les principes relatifs au gouvernement religieux du clergé, à la hiérarchie et aux dogmes évangéliques ; il ne prononçoit encore aucune censure contre ceux qui auroient fait le serment de maintenir la constitution décrétée pour le clergé ; mais il décidoit, en qualité de souverain pontife, successeur de saint Pierre, vicaire de Jesus-Christ, chargé de maintenir l'unité et les dogmes de l'église, que

Digitized by Google

cette constitution civile du clergé étoit un chaos de schisme et d'hérésies.

Le second bref étoit du 13 avril de la même année. Le pape avoit été instruit de la consécration des évêques constitutionnels, de leur intrusion, et de l'expulsion des vrais pasteurs, qui alloit se consommant. Il déclara suspens de leur ordre tous ceux qui avoient fait purement et simplement le serment de maintenir cette constitution du clergé, à moins qu'ils ne se rétractassent dans quarante jours; il annulla les érections des nouveaux évêchés, les élections des nouveaux pasteurs, et suspendit de toutes fonctions épiscopales tous ceux qui avoient été consacrés évêques contre les lois de l'église.

Aussitôt que ces brefs furent connus en France, les jacobins firent tout leur possible pour les décréditer, pour inspirer même le mépris le plus impie de l'autorité spirituelle et de la personne du pape. Les plus grands hérésiarques n'avoient pas témoigné plus de fureur contre le vicaire de Jesus-Christ. Au jardin du Palais-Royal, à Paris, et dans diverses autres villes, ils promenerent sur des ânes un mannequin habillé en pape, portant ses nouveaux brefs; après les outrages les plus grossiers, ils allumerent un bûcher; dansant autour des flammes, et faisant retentir les airs de leurs blasphêmes, ils finirent par jeter dans le feu, les brefs et la statue du souverain pontife.

Tant qu'ils s'étoient flattés que la crainte de perdre Avignon, et bien d'autres considérations politiques empêcheroient le pape de condamner le schisme et l'hérésie, ils avoient su inspirer au peuple d'autres sentimens sur l'autorité du saint siége. Ils avoient même porté la ruse jusqu'à supposer, et à faire courir dans les campagnes, un faux bref, par lequel le pape étoit censé donner de grands éloges aux prêtres jureurs, et condamner les autres. Indigné de cette supercherie, et

Digitized by Google

d'une si horrible mauvaise foi, le ciel même sembla vouloir la punir. Car un libraire à Nantes, ayant fait imprimer le faux bref, pour l'opposer aux véritables, au moment où l'édition étoit finie, le feu prit à ce faux bref dont un enfant faisoit sécher les feuilles auprès d'un poële, la maison fut brûlée. Une des filles du libraire devoit se marier le lendemain; tous les apprêts des noces étoient faits; l'incendie du faux bref consuma ses vêtemens; elle expira dans des douleurs affreuses, le jour même destiné à ses noces.

Ni la mauvaise foi, ni les outrages des impies n'empêcherent la vive impression que le jugement de sa sainteté devoit produire sur les vrais catholiques. Ils avoient la décision de leurs évêques, et celle du successeur de St. Pierre; les autres églises catholiques ne réclamoient point; elles recevoient au contraire avec respect ces décisions. Résolus à suivre la regle de la foi, ils éviterent, avec plus de soin que jamais, de communiquer dans les objets spirituels, avec les pasteurs du schisme et de l'hérésie.

Les calvinistes avoient en France, et au milieu de Paris, des temples pour leur culte public, les Juifs y avoient leurs synagogues; les Turcs, suivant les lois nouvelles, pouvoient y avoir leurs mosquées. Les catholiques demanderent la permission d'exercer leur culte dans quelques-unes des églises, qui n'étoient pas occupées par les jureurs ou les intrus. Ils en obtinrent quelques-unes à prix d'argent, et avec beaucoup de peine. Alors il n'y eut rien de plus édifiant que ces églises, ces chapelles, où les vrais catholiques se réunissoient pour conserver leur foi intacte. La séparation s'étoit faite. C'étoit celle des bons et des mauvais, de la vérité et de l'hérésie. Les deux églises étoient distinguées même par leurs noms. Celle des anciens pasteurs s'appeloit l'église catholique; la nouvelle n'étoit que l'église consti-

Digitized by Google

tutionnelle. Les évêques de celle-ci, jusques dans une lettre adressée au pape, se désignerent eux-mêmes par le nom d'évêques constitutionnels.

La différence étoit encore plus sensible dans les mœurs. L'ancienne église conserva tous ceux qui, dans chaque condition, avoient jusqu'alors été regardés comme plus instruits et plus édifians. Tandis que les offices divins se célébroient auprès des intrus, avec une indécence qui ajoutoit aux anciens scandales, la piété et le recueillement rappelerent auprès des catholiques l'édification des premiers siecles. Les étrangers disoient eux-mêmes, qu'ils n'avoient pas besoin de demander quelle étoit la véritable église, quand ils avoient vu celle des jureurs et celle des prêtres non assermentés : chacune célébroit séparément les saints mysteres. Il étoit en quelque sorte à souhaiter que le schisme continuât ; car alors, au moins, si l'indévotion, l'indifférence, la dissipation étoient d'un côté, l'église en étoit dédommagée de l'autre par la ferveur de ses vrais enfans.

Ce spectacle déplaisoit au démon, aux jacobins, et sur-tout aux intrus ; dans bien des endroits, ils se voyoient abandonnés par la plus grande partie du peuple ; dans quelques-uns même, leurs églises étoient absolument désertes, et des paroisses entieres, laissant là le pasteur schismatique dans les jours de fêtes, faisoient plusieurs lieues pour aller entendre la messe d'un prêtre catholique, ou recevoir de lui les sacremens. *

* L'auteur anglois, qui a publié un essai historique sur la révolution française, ne connoît pas la foi des catholiques, quand il prétend que cette attention à fuir les nouveaux pasteurs, provenoit de ce que les catholiques romains croient que tous les sacremens administrés par les schismatiques sont invalides, que leur consécration n'est point consécration, que leur baptême n'est point baptême et ne donne point la grace du salut. L'invalidité de ce baptême est précisément une hérésie solennellement condamnée par l'église romaine. Il est de

Digitized by Google

Ainsi avec la seule liberté de culte, que la constitution avoit promise, bientôt la plus grande partie de ceux même qui avoient suivi les intrus, seroient revenus à leurs vrais pasteurs; mais alors la France n'auroit pas été *décatholicisée*. Les impies, se joignant aux intrus pour rendre l'apostasie générale, craignirent d'abord de faire des martyrs; ils avoient souvent écrit, qu'une religion ouvertement persécutée n'en acquiert que plus de prosélytes. Cette proposition ne s'est vérifiée que par miracle, pour l'établissement du christianisme; l'histoire de toutes les sectes prouve hautement qu'elles n'ont pas long-temps résisté à la puissance persécutrice, ou qu'elles ne se sont établies que par les sceptres protecteurs. Mais Condorcet mentoit à l'histoire, plutôt que de reconnoître le bras de Dieu dans l'établissement du christianisme; pour satisfaire à la fois, et sa haine, et son philosophisme, émule de Julien l'apostat, il suggéra d'autres moyens qu'il appeloit de simples ridicules; au lieu des piques, il conseilla les verges. Paris donna l'exemple, et les provinces le suivirent.

---

foi pour elle, qu'un enfant baptisé par un Juif même, ou par un païen n'en reçoit pas moins le vrai baptême et la grace sanctifiante. Elle croit à la validité de la consécration faite par un prêtre apostat, de la confirmation donnée par un évêque hérétique ou schismatique, pourvu qu'il ait été validement sacré lui-même; mais les catholiques croient aussi, ce qui est évident, que l'administration des choses saintes peut être valide, sans être licite; qu'un prêtre en état de péché consacre très-validement, qu'il n'en commet pas moins un sacrilége. Ils croient de plus que, pour absoudre, il faut au prêtre même une juridiction, que l'église seule peut donner, et qu'elle refusoit aux intrus de la révolution. Ils craignent enfin, qu'assister et participer aux cérémonies religieuses célébrées par des prêtres hérétiques ou schismatiques, ce ne soit au moins extérieurement adhérer aux erreurs de ces prêtres. Voilà ce qui portoient les fidelles à fuir les faux pasteurs, que les décrets seuls de l'assemblée nationale substituoient aux véritables évêques et curés.

Digitized by Google

La flagellation des femmes catholiques devint une espece de mode. Les brigands accouroient avec leurs verges aux portes ou aux rues voisines des chapelles catholiques. Là, ils attendoient, ils épioient, avant et après l'office divin, les femmes les plus honnêtes, celles sur-tout qui témoignoient un plus grand attachement à la foi; ils se faisoient un jeu de leur faire essuyer publiquement les fouets les plus cruels, pour leur arracher la promesse de venir à l'église constitutionnelle. Les prostituées ou les furies des halles se joignoient aux brigands.

On observa que ces monstres d'ingratitude s'attachoient sur-tout à faire subir ce traitement aux saintes filles de la charité, à ces pieuses vierges dont tout le soin étoit de servir les malades, de secourir les pauvres, et d'accourir par-tout où elles soupçonnoient des malheureux à soulager. Trois de ces vénérables sœurs, sur la paroisse de Sainte-Marguerite, moururent à Paris de ces horribles flagellations. A Metz, les enfans mêmes, élevés dans les hôpitaux de ces saintes filles, furent traités avec la même cruauté, pour avoir refusé d'entendre la messe constitutionnelle. Leurs bourreaux renouvelerent en vain les menaces et les coups : « Fouettez-nous, tuez-nous (leur disoient ces enfans de huit et de dix ans), nous ne changerons pas notre religion. » On les fouettoit encore, et ils ne changeoient pas.

Le génie de Condorcet dicta d'autres épreuves. Ce fut encore un jeu de couper les cheveux, les oreilles aux prêtres et aux femmes qui persistoient à ne pas reconnoître le faux pasteur. Ce fut un jeu de les promener sur des ânes avec des écriteaux injurieux, et sous les décorations les plus humiliantes. Dans cette situation, le long des rues et des places publiques, ce fut un jeu de leur mettre du foin dans la bouche, de les couvrir de boue et de fumier.

Dans diverses villes, comme à Nismes, à Montpellier, à Marseille, les verges se changerent en nerfs de bœuf. Il se forma des compagnies qui s'appeloient du pouvoir exécutif, dont les délices étoient de frapper rudement avec ces nerfs, et les prêtres catholiques, et ceux qui ne vouloient pas d'autres pasteurs. Ailleurs encore, au moment des saints mysteres, les brigands entroient dans l'église des catholiques, chassoient, battoient les prêtres, fouloient aux pieds les fidelles, renversoient les autels, fermoient les temples que les catholiques avoient loués à prix d'argent, et qu'on les avoit obligés de payer d'avance.

L'hypocrisie servit à justifier auprès de la populace des traitemens si odieux. Car il falloit encore la tromper, cette populace même, pour triompher de son attachement à la religion catholique. Les intrus lui disoient que, permettre aux anciens pasteurs de s'assembler et de prier séparément, c'étoit faire deux églises, et établir un schisme en France. La populace ne voyoit pas que l'unité catholique ne consiste pas en ce que tous les citoyens d'un même royaume n'aient entre eux qu'une même croyance, et les mêmes pasteurs; mais en ce qu'ils aient la même foi, et les mêmes pasteurs, et sous le même chef que toutes les autres églises du monde catholique. Elle ne voyoit pas que, s'unir aux constitutionnels, ce n'étoit pas empêcher le schisme, mais au contraire le rendre général en France, puisque ces constitutionnels étoient de faux pasteurs, séparés eux-mêmes par leur doctrine et leur fausse mission, de toute l'église catholique répandue dans l'univers, de tous les autres pasteurs, et du pape, ou du chef universel de la véritable église.

Bien moins encore la populace concevoit-elle que les décrets donnant à chacun la liberté de culte, les catholiques fidelles à leurs anciens pasteurs devoient jouir de cette liberté comme les

autres, quand même il n'y auroit eu rien de changé dans la religion constitutionnelle. Cette populace permettoit de quitter ces constitutionnels pour aller se joindre aux ministres de Calvin, ou bien à toute autre religion ; elle ne souffroit pas qu'on les quittât pour rester fidelle à ses anciens pasteurs. Elle savoit qu'il ne peut pas y avoir deux religions opposées, et toutes les deux catholiques, apostoliques et romaines ; pour croire que la sienne l'étoit encore, et qu'elle n'avoit pas changé, elle vouloit que tout catholique changeât comme elle.

Ainsi les intrus se servoient de son horreur même contre le schisme, pour établir le leur, et pour la soulever contre ceux dont la fidélité, la constance lui aurolent tôt ou tard fait sentir qu'on la trompoit.

Malgré ces artifices, l'intolérance et la cruauté révolterent une grande partie de l'assemblée nationale ; et l'apostat d'Autun lui-même, chargé d'un rapport sur cet objet, crut devoir inspirer des idées plus tolérantes. Il poussa la complaisance jusqu'à permettre aux catholiques de s'exprimer librement sur les décrets contraires à leur religion, *Il faut*, dit-il sur la tribune même, *qu'ils puissent sans crainte dire que nous sommes schismatiques, si cela leur convient. Il faut, par conséquent, que le culte qu'ils désireront célébrer à part, soit que d'ailleurs il différe ou non du nôtre, soit aussi libre que tout autre culte. Sans cela la liberté religieuse n'est qu'un vain nom, on redevient un peuple intolérant, on justifie toutes les persécutions quelconques.* Ce rapport fut imprimé par ordre de l'assemblée, et envoyé aux départemens pour leur servir de regle.

Quelques-uns de ces départemens, et entre autres ceux de Paris et de la Somme, essayerent aussi, mais foiblement, de faire valoir *les droits de l'homme*, pour assurer aux prêtres non assermentés, et à ceux qui voudroient les suivre, le libre exercice de leur culte. Leurs arrêtés et leurs

Digitized by Google

placards ne persuaderent, ni aux intrus ni à leurs bandits, que ces droits de l'homme fussent pour les vrais catholiques. Dans Paris même, les deux intrus des paroisses voisines de l'église des théatins, apprenant que les catholiques avoient loué et payé cette église, mirent leur sections en mouvement vers les dix à onze heures du soir. Furieux et frémissant autour de cette église, comme des lions rugissans, ils vinrent à bout d'y pénétrer; eux-mêmes ils briserent de leurs mains, et à coups de marteaux, les pierres sacrées et le tabernacle; ils renverserent les autels, dépouillerent l'église. Au milieu de ces fureurs l'intrus Roussineau, déchargeant le ciboire, s'apperçevoit à peine qu'un saint religieux, tremblant et frémissant d'horreur à ses genoux, le conjuroit de traiter avec moins d'indécence et de rage le saint des saints, les pains sacrés qu'il emporta chez lui.

Le département eut beau insister et permettre aux catholiques de rétablir un des autels, les brigands, les fouets et les sabres en mains, arriverent au moment du sacrifice; les prêtres furent mis en fuite, le sacristain frappé à la tête fut renversé; un vieux invalide résista seul jusqu'à ce que le pain sacré fut enlevé par un prêtre: le nouvel autel disparut sous les haches des brigands; l'église fut fermée pour toujours, et des verges furent suspendues à la porte, pour tous ceux qui voudroient encore y exercer la religion catholique. La Fayette, Bailly, et quelques autres constitués faisoient semblant de s'irriter de ces excès; mais, trop lâches pour s'opposer efficacement aux brigands, ils n'avoient d'activité que pour les seconder. Les tribunaux étoient muets pour les punir, les constitutionnels savoient se faire autrement rendre justice. Car une des flagellantes ayant été fouettée elle-même, n'eut qu'à prouver l'erreur de ceux qui la prenoit pour la cuisinière

Digitized by Google

d'un prêtre non assermenté, elle obtint une vengeance éclatante. Il en coûta aux uns la prison, aux autres de fortes amendes, et cent écus au marchand qui avoit vendu les verges. Ce jugement, porté au faubourg S.t-Germain, ne diminua pas la persécution pour les vrais catholiques.

Au milieu de ces fureurs de la nouvelle église, un autre spectacle lui prouvoit l'impuissance de toute sa rage contre la vérité. Ceux des curés et des vicaires qui avoient juré par foiblesse, par crainte d'une disette affreuse, ou même par défaut de lumieres, plutôt que par perversité de cœur, instruits par les décisions des évêques, et sur-tout par les brefs du pape, conçurent enfin leurs obligations. La crainte d'encourir les censures religieuses, la voix entiere de l'église enseignante trop hautement connue, ne leur permettoient plus de se cacher qu'au lieu de travailler au salut de leurs paroissiens, ils entraînoient le peuple dans l'erreur, et se perdoient eux-mêmes.

Il falloit du courage pour rétracter leur faute; l'assemblée, qui avoit décrété une triste pension de cinq cents livres pour les curés déplacés sans avoir juré, privoit de ce modique traitement ceux qui rétracteroient le serment une fois émis. Il n'y avoit plus alors d'autres dédommagemens à espérer que la paix de la conscience, et la réparation de l'outrage fait à Dieu, à sa foi, à son église. Au lieu des bénéfices qui n'existoit plus, les prêtres rétractans ne pouvoient attendre que la misere et les outrages. Cependant à peine les brefs du pape furent-ils connus, qu'un très-grand nombre de ceux qui avoient été, ou foibles ou séduits, se hâterent de réparer leur faute. Alors on vit ces prêtres, les larmes aux yeux, et pénitens, confesser hautement leur erreur, leur foiblesse, devant ce même peuple qui avoit reçu leur serment, qui souvent l'avoit exigé avec violence; rétracter

leur parjure, sur cette même chaire où ils l'avoient prononcé; et, pour rendre leur rétractation plus authentique, sommer les magistrats eux-mêmes de la consigner dans les archives publiques. Pour rendre la réparation du scandale plus éclatante encore, ils la faisoient imprimer, ils en distribuoient eux-mêmes des milliers d'exemplaires; ils conjuroient les auteurs des ouvrages périodiques de les faire connoître à l'Europe entiere; et ces journaux long-temps ne suffirent pas au désir des rétractans.

Ce fut sur-tout aux approches de la mort, que la conscience parla aux prêtres jureurs. Bien des malheureux, en ce moment même, céderent au respect humain et parurent dans leur impénitence au tribunal de Dieu; mais bien d'autres aussi, frémissant d'y paroître souillés de leur parjure, ne moururent contens, qu'après avoir donné à leur rétractation toute l'authenticité possible en ce moment. C'est ainsi que les journaux nous annoncerent celles des pasteurs d'Auchy-la-Bassée en Artois, de Veuzon en Sologne, de Moranne en Anjou, et de divers autres. C'est ainsi sur-tout qu'un de ces pasteurs ne demandoit à Dieu la vie que jusqu'au premier dimanche. Elle lui fut donnée; et en ce jour, le dernier service qu'il demanda fut d'être porté à son église. Là, dans son lit de mort, au milieu de tous les paroissiens réunis dans le lieu saint, il ramasse toutes ses forces, et fait entendre ces paroles: « Je devois vous conduire dans les voies du salut; je vous ai égarés en prononçant le serment de la constitution du clergé décretée par l'assemblée nationale. Je rétracte ce serment comme contraire à la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je vous prie, mes enfans, de rentrer et de persévérer. Trop heureux d'obtenir cet instant pour y rentrer moi-même, je vous demande pardon de mon scan-

Digitized by Google

dale Je vais paroître devant Dieu ; j'espere désormais de sa miséricorde, qu'il me pardonnera ce serment que je déteste, que je rétracte encore pour mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine. » Quand il eut dit ces mots, la sérénité reparut sur son front ; il bénit encore Dieu, et il s'endormit du sommeil des pénitens.

Bien loin que l'intérêt de ce monde pût dicter aucune de ces rétractations, il est bien notoire au contraire que la crainte de manquer de tout avoit été pour plusieurs le seul motif de leur serment. Quelques-uns ne purent s'empêcher d'en faire l'aveu. Un des curés du côté gauche avoit rougi en le prêtant. « Je vous félicite, lui dit un député de la droite, de ce que vous savez encore rougir. » Que voulez-vous, répondit le jureur, *il faut vivre*. Le député ne répliqua pas qu'il falloit aussi mourir ; mais cette vérité, bien plus essentielle, fut fortement sentie par un vicaire du diocese d'Apt. Plus pressé de mourir en vrai prêtre, que de vivre en lâche apostat, il ne craignit pas de monter en chaire pour faire sa rétractation en ces termes : « La misere m'avoit déterminé à prêter le serment ; mais, quoiqu'on m'ait nommé à deux cures, j'aime mieux mendier mon pain, que d'en accepter aucune. Lorsque j'avois des revenus, je faisois l'aumône ; j'espere que vous me la ferez à votre tour. »

Les paroissiens rendirent plusieurs fois hommage à ces rétractations ; quelquefois on les vit fondre en larmes avec le curé même, et l'assurer qu'il pouvoit rester au milieu d'eux ; qu'ils pourvoiroient à ses besoins. Il est même des villages en France, dont les habitans se sont imposés eux-mêmes pour envoyer des secours à leurs curés exilés en Angleterre, et qui ne les ont pas laissés manquer du nécessaire, tant que les communications ont été ouvertes ; mais en général ces re-

grets des paroisses devinrent inutiles. Les clubs des jacobins, dispersés dans tout le royaume, se livroient à toute leur rage contre ces prêtres rétractans ; ils envoyoient leurs bandits tourmenter, et le pasteur et les paroissiens. Pour la tranquillité de sa paroisse même le pasteur étoit forcé de s'évader, ou bien de se tenir dans quelques lieux cachés où les fidelles le nourrissoient secrétement.

La preuve que la crainte empêchoit d'autres rétractations, c'est la conduite de plusieurs prêtres jureurs dans un canton du diocese de Tours. Sachant un de leurs confreres très-malade, ils s'assemblerent, consulterent entre eux, en disant qu'il ne falloit pourtant pas laisser ce malheureux mourir dans son péché, et se damner ; qu'il falloit l'avertir du danger. Ils lui envoyerent en effet eux-mêmes un prêtre non assermenté ; le malade se rétracte ; les malheureux, qui lui avoient donné ce conseil, furent trop lâches pour le suivre eux-mêmes pendant qu'ils se portoient bien.

Les évêques n'avoient pas besoin de ces rétractations ; il en étoit plusieurs à qui leurs diocésains, extrêmement jaloux de les conserver, avoient proposé de jurer avec toutes les restrictions qu'ils croiroient nécessaires, leur promettant de les accepter toutes. Ces prélats, et entre autres M. d'Argentré, évêque de Séez, furent sensibles à ces marques d'attachement ; mais ils craignirent un scandale que les restrictions même n'auroient pas empêché. Ils se devoient tout entiers à l'exemple du courage et de la fermeté ; ils le donnerent sans déférence pour l'erreur. Aussi l'apparition des évêques intrus fut-elle, pour chacun des vrais prélats, le signal des persécutions qui ne leur permettoient plus de se montrer dans leur diocese, sans exposer leur vie aux plus grands dangers.

C'étoit peu que de les forcer à abandonner la

palais épiscopal, pour y installer l'évêque de la nouvelle religion ; s'ils ne quittoient le diocese, s'ils cherchoient à faire circuler leurs lettres pastorales pour instruire le peuple, les agens de l'intrus ou du club, quelquefois même les gendarmes envoyés par les magistrats, venoient les assiéger pendant le jour, pendant la nuit ; et toute leur ressource étoit dans quelques honnêtes citoyens qui, pendant les ténebres, favorisoient leur fuite, leur trouvoient quelque barque sur la mer, ou sur des rivieres, et, à travers mille dangers, les conduisoient dans quelque terre hospitaliere. C'est ainsi que déjà, sous la premiere assemblée, M. de la Marche, évêque de St.-Pol-de-Léon, fut réduit à chercher cet asile où déjà l'Angleterre sembloit l'appeler, pour en faire le dispensateur de ses bienfaits. Les intrus n'avoient vu qu'en frémissant les soins et les succès de ce prélat dans un diocese où il se trouvoit à peine un ou deux ecclésiastiques qui eussent consenti à faire le serment. M. de Cheylux, évêque de Bayeux, d'abord obligé de venir à Paris, revenoit à Bayeux, pour y fortifier son clergé dans la foi. Il trouva sur la route des embûches ; une populace ameutée l'attendoit pour l'immoler ; au lieu de rejoindre son église, il fut heureux de pouvoir arriver à Jersey. M. de la Ferronaye, évêque de Lysieux, échappa avec peine aux brigands accourus dans son palais pendant la nuit. M. de Thémines, évêque de Blois, opposoit trop de vigueur, et Grégoire, son intrus, étoit un tyran trop acharné à sa proie : il fallut se résoudre à descendre la Loire dans le secret des ténebres, et à s'embarquer pour l'Espagne. Avant tous ces prélats, l'évêque de Toulon avoit vu sa maison pillée, sa personne menacée de la lanterne, et s'étoit réfugié à Nice. L'histoire ne suffiroit pas à détailler les dangers que couroient, dans leurs dioceses, presque tous les évêques. Ceux de Treguier, de Vannes, M. l'ar-

Digitized by Google

chevêque d'Auch, et divers autres, furent cités devant les tribunaux. L'accusation portoit sur leurs instructions données aux fidelles. On y cherchoit des principes incendiaires; on n'y trouva que des leçons de patience, de paix, d'ordre public, et les principes de la foi. Si c'étoit là un crime auprès de la révolution; ils s'avouoient coupables; la liberté de prêcher cette foi étoit le seul objet de leur demande. Il n'étoit plus temps alors de leur supposer des vues humaines. Toute leur conduite, ainsi que leurs leçons, disoient hautement : « Laissez-nous l'évangile, nos dogmes, notre foi; laissez-nous obéir à Dieu, et maintenir le peuple dans sa loi; et vous serez contens de notre soumission pour tout le reste. Que vos nouveaux évêques aient les revenus de nos églises; qu'ils jouissent de vos pensions. Faites plus, ôtez-nous, donnez-leur, ou gardez pour vous-mêmes, ces traitemens, ces sommes annuelles que vos décrets nous assignent comme un reste de nos richesses, en dédommagement des bénéfices que vous nous avez pris. Que tout cela soit pour vos prêtres jureurs et vos intrus, pour vos évêques constitutionnels; qu'ils en jouissent, nous y consentons; que ce soit là leur part. Mais que la nôtre soit de maintenir les peuples dans les voies de la religion. Nous ne demandons pour cela, ni votre argent, ni celui du fisc, ni la restitution du nôtre. Que nos fonctions soit toutes gratuites. Que le Dieu qui nous les a imposées nous voie les remplir, et que le peuple, maintenu dans la religion, soit sauvé par notre ministere; voilà nos vœux; la liberté de remplir notre devoir, voilà la seule condition de notre pacte. »

Ces offres solemnellement faites, jusque dans les instructions pastorales des vrais évêques, et entr'autres dans celles de M. de Thémines; ces offres, inspirées par le zele et la piété, pouvoient être admirées par les magistrats et les intrus; ceux-ci

n'en poursuivoient que plus vivement leur grand objet d'éloigner à tout prix les vrais pasteurs de leurs dioceses, pour se délivrer de l'impression que leurs vertus et leurs leçons faisoient sur le peuple.

Cette résolution éclata sur-tout dans la persécution excitée contre M. de Bonneval, évêque de Sénez. Ce digne prélat avoit à peine vu le projet formé de lui arracher ses ouailles, pour les livrer aux faux pasteurs, qu'il s'éleva en apôtre intrépide contre le futur invaseur dont on le menaçoit. Dès le mois d'août 1790, ses lettres et ses instructions redoublerent pour prévenir le schisme. Dès-lors il sembla prévoir tous les combats à soutenir contre les nouvelles erreurs; dès-lors les magistrats constitutionnels purent voir sa détermination dans ces paroles dignes d'un Chrysostôme, d'un Hilaire, ou d'un Ambroise : *Ma tête est aux hommes; mon ame n'est qu'à Dieu. Si le Seigneur veut éprouver les siens, le dix-huitieme siecle aura ses martyrs, comme le premier.* Dans la suite, voyant l'usurpateur intronisé, il annonça publiquement, il imprima qu'il ne quitteroit point son diocèse; qu'il y seroit toujours au milieu de ses ouailles, pour les maintenir dans les dogmes et l'unité de l'église.

Cette résolution étoit ferme; les intrus et leurs magistrats constitutionnels savoient que M. de Sénez étoit homme à la tenir; la force étoit à eux; ils l'employerent. Le 2 juillet, le maire de sa ville épiscopale lui fit savoir lui-même qu'il feroit sagement de la quitter; des avis certains lui apprirent d'ailleurs que le lendemain il seroit au moins griévement insulté. Ses amis alarmés, sa mere en pleurs se jetterent à ses genoux; il consentit à se réfugier chez un de ses diocésains. Instruits de son passage, les municipes d'Annot l'arrêtent comme un personnage suspect; les cautions se présentent en nombre; la loi consti-

tutionnelle ordonnoit la liberté ; une escorte de vingt-quatre nationaux n'en est pas moins chargée de conduire à Digne le prélat captif. On fait courir le bruit qu'on a trouvé dans ses papiers un plan de contre - révolution, en vingt - cinq articles ; ce bruit est démenti par le procès - verbal de l'arrestation même, et par la visite de ses papiers. Le prélat, arrêté sans décret, demande à comparoître au moins, et à être entendu. Le département s'y refuse, et sous la même escorte le prélat est envoyé au fort de Seyne. Au lieu de plaintes et de murmures, la joie des confesseurs de Jesus-Christ paroît sur son visage ; et le peuple, accouru pour le voir, s'écrie : *Ah ! ce n'est pas cet air qu'ont les coupables.* Des brigands apostés, pour effacer cette impression, excitent du tumulte, crient : *A la lanterne !* le capitaine de ses gardes leur impose silence ; *laissez*, dit le prélat, *laissez, mon ami ; ne vous fâchez point contre eux. Ils offensent Dieu ; voilà ce qui m'afflige : quant à moi, je suis fait pour souffrir.*

Avec tout l'appareil qui conduit les malfaiteurs dans un cachot, pour délivrer le monde de leurs crimes et de leur présence, ce respectable évêque est conduit au milieu du jour, et à travers une grande partie de son diocese, dans sa prison du fort de Seyne. Ses gardes, étonnés de la joie même qui éclate sur son visage, en témoignent eux-mêmes leur surprise : *Pourquoi cette admiration*, leur répond-il, *avouez plutôt que je suis trop heureux de souffrir pour une pareille cause.* Pendant la nuit, ses gardes se livrent au sommeil pour se délasser de leurs fatigues ; il la consacre à remercier le Dieu qui l'a jugé digne de souffrir pour la religion. La crainte qu'il n'ait saisi ce temps pour s'évader, fait visiter la chambre dans laquelle on l'avoit déposé ; on le trouve à genoux, et en prieres, à trois heures du matin : et son hôte, à cet aspect, ne peut s'empêcher de s'écrier : *C'est*

un saint ! c'est un saint ! Il arrive enfin au séjour destiné à sa prison ; là, il est enfermé dans un donjon, sous un grenier sans vitres aux fenêtres, exposé à toutes les injures de l'air en tems d'orage. Toute consolation humaine lui est soustraite ; de généreux amis s'offrent à partager sa prison, pour en diminuer la solitude et les ennuis ; la seule compagnie qui soit admise est celle des nationaux armés qui le gardent à vue jour et nuit. Malgré le texte le plus formel de la constitution, le décret de son arrestation n'est porté que deux jours après l'arrestation même ; et par ce décret même les accusations des complots ont disparu ; le seul motif que les juges alléguent, est qu'il a exercé dans son diocese les fonctions épiscopales, qu'il a continué à se regarder comme évêque, même après l'intrusion de celui que des laïques ont fait à sa place évêque de Sénez.

Ce décret, pour M. de Bonneval, fut un nouveau motif de joie, en lui apprenant plus formellement que la cause de toutes ses persécutions étoit dans sa fidélité à faire les fonctions d'un bon pasteur, à préserver ses ouailles du loup ravisseur que le schisme et l'hérésie envoyoient. Cette joie de son ame n'empêcha pas l'intempérie de l'air de se faire sentir. Son visage étoit brûlé, ses levres enflées et fendues, ses yeux fatigués à l'excès par les ardeurs de la canicule ; la pluie des orages, qui tomboit dans sa chambre, lui causa un rhumatisme ; de violens maux de tête ajouterent à ces infirmités. Il les supporta pendant vingt-huit jours, en attendant qu'il plût à ces juges de l'appeler à leur tribunal. Il fut obligé d'écrire au président de l'assemblée, et au comité soi-disant ecclésiastique, pour obtenir cette faveur. Elle se fit encore longtemps attendre. Enfin, après cinquante jours de prison, arriverent des ordres pour le traduire devant le district de Castellanne. Son transport dans cette ville fut le triomphe de la vertu dans les

Digitized by Google

les fers. Les peuples accouroient pour attendre le moment de son passage. Hommes, femmes, enfans, laïques et prêtres, se prosternoient devant lui, s'approchoient pour avoir le bonheur de baiser ses habits, ou son anneau pontifical, ses pieds même; tous lui demandoient sa bénédiction; tous s'écrioient : *Vive notre véritable évêque; voilà notre père, notre vrai pasteur; nous n'en voulons point d'autre.*

Une consolation, plus sensible encore pour M. de Sénez, fut d'apprendre l'effet qu'avoient produit sa captivité et sa constance sur les prêtres de son diocese, qui d'abord avoient cédé à la persécution, et prononcé le serment du schisme et de l'hérésie. Ranimés par son exemple, plusieurs de ceux qui étoient tombés se releverent en rétractant publiquement leur parjure. Dès sa rentrée dans son diocese, à son retour de Seyne, à la premiere de ses paroisses, le curé et le vicaire de Tarlonne demandent à le voir. L'un et l'autre avoient eu le malheur de jurer; l'un et l'autre s'empressent d'aller lui faire hommage de leur conversion. M. de Sénez accablé de fatigue, après neuf heures de marche à travers les montagnes, et tourmenté de sa douleur rhumatismale, étoit en ce moment tombé sur un grabat, et commençoit à sommeiller. Le curé pénitent obtient des gardes la permission d'entrer; pressé de recevoir son absolution, il s'écrie : *Monseigneur, je suis encore digne de vous, je me suis solemnellement rétracté.* Jamais un cri plus agréable n'avoit réveillé M. de Sénez; il se leve, et se jette au cou du bon curé fondant en larmes. *C'est donc vous mon cher pasteur; c'est vous que je retrouve, et que j'embrasse dans une foi commune! Que je me réjouisse avec vous, mon cher ami, de votre retour à l'église. Mes douleurs sont passées. Non, je ne souffre plus, j'oublie tout; trop heureux que mes souffrances aient pu vous être utiles!* Ainsi le vrai pasteur, captif et dans les fers, rame-

noit dans les voies du salut les brebis égarées, et l'évêque intrus, dans son palais, protégé de toute la force publique, se voyoit abandonné par ceux-là même que l'erreur, ou que la violence avoit d'abord séduits.

Arrivé à Castellane, M. l'évêque de Sénez fut d'abord élargi provisoirement. Ce moment de liberté fut encore précieux pour l'édification. M. de Bonneval n'en profitoit que pour se rendre dans les églises où le schisme n'avoit pas encore pénétré. S'il se permettoit une promenade, ce n'étoit qu'après y avoir fait chaque jour son adoration; le peuple le combloit de bénédictions; le tribunal avoit sur lui d'autres idées. Il parut devant ses juges, plus glorieux d'avoir à confesser sa foi et ses actions, qu'intimidé par toutes leurs menaces. Il ne lui vint pas même dans l'esprit de nier qu'il eût administré les sacremens, et conféré l'ordination à des lévites. Il le dit, il ne le nia point. « Appellé d'en haut pour conduire les ames qui me sont échues en partage, et pour les présenter un jour devant le tribunal du souverain juge, » écrivoit-il lui-même au président et au comité de l'assemblée nationale, « j'ai comparu librement devant le tribunal de Castellane; j'ai déclaré, en mon ame et conscience, que je crois fermement tenir mon ministere de Dieu et non des hommes. Détaché de toute autre cause, ne tenant qu'à ce Dieu, évêque de Sénez par sa vocation, et portant le caractere de son autorité pour en exercer les fonctions sacrées, j'ai cru ne pouvoir pas refuser aux lévites l'imposition des mains; aux simples fidelles le sacrement de force; à des enfans qui m'appeloient leur pere, le pain de la parole, les secours et les consolations de leur croyance. Tant que ma langue et mon bras droit seront libres, l'une sera pour évangéliser mon peuple, l'autre, pour le bénir. »

Il ne fut pas difficile à M. de Sénez de prouver

Digitized by Google

qu'en tenant cette conduite, il n'avoit pas même péché contre les lois de l'assemblée, puisqu'on n'osoit pas seulement l'accuser de la moindre violence à l'égard de ceux qui, résistant à ses instructions, auroient voulu suivre celles de l'intrus; puisqu'en prêchant contre l'apostasie dans la foi, il avoit toujours eu soin de prêcher en même temps la paix, le respect pour l'ordre public, la soumission aux lois pour tout objet civil. Il parloit devant ses juges avec toute la confiance de l'innocence, toute l'autorité d'un apôtre, toute la tendresse d'un pere, avec tout l'intérêt d'un pasteur qui cherche plus à éclairer des ouailles égarées dans la foi, qu'à se justifier de ses prétendus crimes devant les tribunaux. Les peuples, accourus pour entendre son plaidoyer, admiroient sa tranquillité et son courage; ils voyoient leur apôtre, leur pere, dans les fers; des larmes d'attendrissement couloient de leurs yeux, et ses juges les virent; ils en craignoient l'effet; la loi les obligeoit à prononcer sans désemparer; mais la sentence étoit résolue; ils violerent la loi pour renvoyer au lendemain un jugement qu'ils n'osoient porter devant les témoins de l'innocence. Le lendemain l'exil fut prononcé. M. de Sénez répondit à sa condamnation par les mêmes paroles que saint Cyprien : *Graces en soient rendues à Dieu.* La sentence devoit être confirmée par les juges de Barcelonnette; M. de Sénez fut de nouveau livré à ses gardes pour y être conduit. Tous les honnêtes gens étoient dans la consternation; seul il conservoit le même calme et la même gaieté. Une partie du peuple et tout son clergé l'accompagnerent jusqu'aux portes de Castellane; et là, ce bon pere, embrassant ses enfans avec toute l'effusion de la tendresse, leur dit en les quittant : « Adieu, mes amis, la force éloigne pour quelque temps mon corps d'auprès de vous; mais il n'est pas au pouvoir de l'homme de séparer nos ames, ni les brebis du vrai pasteur.

J'ai été, je suis et serai votre évêque jusqu'au dernier soupir. Soyons tous de même à la vérité, à l'église de Jesus-Christ. »

Attendri de nouveau jusqu'aux larmes, les laïques et les prêtres expriment à leur tour toute l'amertume de leurs regrets, et lui jurent, à lui, à l'église dont il est évêque et confesseur, une fidélité éternelle. Ils se jettent à ses genoux; pour ses derniers adieux, ils le conjurent de les bénir: il leve au ciel les mains, il invoque sur eux les dons de la fidélité, de la constance dans la foi et les œuvres des saints; il les bénit et se livre à ses gardes pour continuer sa route. Ainsi saint Chrysostôme étoit sorti de Constantinople, après avoir fortifié contre le schisme les vierges, les fidelles et les prêtres de son église.

M. l'évêque de Sénez, toujours sous l'escorte des cavaliers, franchit de nouveau les plus hautes montagnes, pour se rendre à Barcelonnette. L'amnistie vint mettre fin aux poursuites de sa cause devant ce tribunal; la persécution excitée contre le prélat n'en fut pas moins vive. L'impossibilité de rentrer dans son diocese lui fit choisir une retraite à Nice où il trouva divers de ses confreres exilés comme lui et pour la même cause. « L'impie ne le croit pas, écrivit-il alors de son exil, mais l'infortune a ses charmes. Ils m'ont tout enlevé; ils m'ont tout pris; il me reste l'honneur et la religion. »

Les juges de M. la Broue de Vareilles, évêque de Gap, se montrerent moins séveres à son égard. Il avoit prévenu l'évêque intrus que, s'il le voyoit s'attribuer cette autorité spirituelle que l'église seule peut donner, il suivroit contre lui les lois de l'église; il tint sa parole, en lui envoyant une sentence d'excommunication, pour avoir fait lire publiquement des dispenses qu'il appartient au seul légitime évêque de donner aux fidelles. L'intrus et son conseil ne répondirent à cette censure

qu'en assignant M. de Vareilles à comparoître devant un tribunal laïque. Ils ne se présenterent que par procureur ; M. de Vareilles comparut en personne. D'abord il protesta qu'il ne prétendoit point reconnoître pour juges d'une pareille cause des magistrats laïques. La sentence qu'il avoit portée contre l'intrus n'étoit en effet qu'une censure purement ecclésiastique ; ses effets n'atteignoient que l'ame du coupable ; il étoit singulier que les intrus eux-mêmes osassent recourir à un tribunal laïque contre une censure spirituelle. Mais ces hommes de la nouvelle église n'avoient d'autres armes que celles de la force à opposer aux vérités religieuses.

M. de Vareilles rendit ensuite compte de sa foi et de ses actions qu'il démontra conformes à la religion, à l'autorité qu'il tenoit de Jesus-Christ, aux devoirs qu'il avoit à remplir pour préserver son diocese des faux pasteurs. Les intrus lui faisoient aussi un crime d'avoir distribué des brefs du pape. Ces brefs n'étoient que les leçons de la foi, qu'il appartenoit aux évêques de faire connoître aux fidelles, pour les confirmer dans la vérité par l'autorité du premier des pasteurs. Les magistrats eux-mêmes gémissoient de l'accusation ; ils connoissoient tous M. de Vareilles ; ils savoient avec quelle sagesse il s'étoit conduit et avoit entretenu la paix de son diocese. Ils admiroient sa modestie et sa tranquillité ; ils montroient une extrême répugnance à le condamner. Cependant il falloit se préserver de la colere des intrus, et leur accorder quelque chose. Ils vouloient l'exil de M. de Vareilles. Les juges avoient pour lui trop de respect, d'estime et d'attachement même, pour désirer son éloignement. Il en fut quitte en ce moment pour une amende de six cents livres envers les pauvres, parce qu'on savoit bien que cette peine étoit l'usage le plus agréable et le plus habituel de sa fortune.

Un curé jureur s'étoit joint aux intrus, et l'avoit accablé d'outrages et de calomnies. Monsieur de Vareilles souffrit les outrages, démontra les calomnies, et pria les juges de les oublier comme lui. Il refusa de prendre aucune conclusion, de demander aucune de ces réparations qu'on se montroit disposé à lui accorder. Il bénit Dieu d'avoir obtenu la grace du calomniateur, et de pouvoir encore travailler dans son diocese au salut des ames, dans un temps où la violence réduisoit presque tous les autres évêques à s'éloigner de leurs ouailles.

Dans ce même temps, l'assemblée nationale donnoit à l'univers un spectacle plus étonnant encore par son impiété que toutes ces persécutions et ces exils forcés des ministres de la religion.

Sur la plus haute de ses collines, s'élevoit, dans Paris, une auguste basilique en l'honneur de sainte Genevieve, son antique patrone. Quarante années, et plus de quatre-vingt millions, avoient à peine suffi à la construction de ce monument; il étoit neuf encore; à l'aspect de son faîte à peine terminé, le chrétien consolé se croyoit encore aux siecles de la munificence et de la piété françaises.

Une quadruple nef, image de la croix dans son enceinte immense, formoit en quelque sorte quatre temples divers, mais réunis, et des quatre

[illegible] de l'un [illegible] peloit les vrais adorateurs [illegible] couronnoit un magnifique [illegible] eur de ces nefs, les grands [illegible] l'art du bas-relief, pour [illegible] nsemble de la religion de[illegible]. Dans le temple du fond, [illegible]loïse, les prophetes, et les [illegible]nt la loi et les prodiges du premier [illegible] [illegible]s la coupole du dôme, le Christ donnoit à Pierre les clefs du ciel. Les pontifes romains les recevoient de Pierre, et se les transmettoient par une succession jamais interrompue depuis l'origine du christianisme. A droite,

Digitized by Google

les martyrs, les patriarches, les docteurs de l'église d'Orient; à gauche, les héros, les saints évêques des siéges d'Occident. Faisant face à l'autel, la quatrieme des nefs présentoit à la France ses Denis, ses Hilaire, et tous les fastes de son histoire ecclésiastique. Au-dessus de l'autel, et l'or et le porphyre s'élevant en colonne se préparoient à supporter le riche baldaquin où reposoient, entre les rubis et l'émeraude, les cendres d'une vierge que, du rang des bergeres, sa piété et ses prodiges avoient seuls élevée au rang de protectrice des rois et de la capitale de l'empire français. Sous un portique immense, égalant les chef-d'œuvres de Rome antique et de Rome moderne, les traits et les vertus de Genevieve apprenoient à révérer cette vierge célebre, en l'honneur de laquelle s'élevoit le monument auguste. L'enfer en fut jaloux.

Dans un temps où le monde n'étoit pas assez pervers pour méconnoître une puissance souveraine au-dessus des mortels, l'être jaloux de Dieu avoit montré des dieux par-tout en haine de celui qui seul regne par-tout. En ce jour où tenant une secte nombreuse de sophistes sous toute la stupeur de la dépravation consommée, il avoit érigé en école l'art d'ignorer Dieu, et l'art de le haïr, en ce jour le démon voulut avoir des temples pour l'athée; et l'assemblée nationale lui en donna. Elle avoit décidé pour ses grands hommes le faste et le triomphe des apothéoses; et ses grands hommes furent ceux dont l'impiété plus éclatante, dont la scélératesse plus avérée avoient fait les héros de la révolution.

Au milieu de ses années et des projets de sa rebellion, Mirabeau étoit mort. L'assemblée prit le deuil, et décréta que le premier grand homme de la France étoit celui qui, le premier, avoit ouvert l'avis de lui ôter sa religion, pour consommer sa rebellion. Elle statua que le plus superbe monument érigé en France à Dieu et à ses saints, seroit

le mausolée des plus grands ennemis de Dieu et des saints ; que la France, au lieu de Genevieve, auroit à révérer, dans sa premiere basilique, Mirabeau et tous ceux que la haine du trône et de l'autel auroit rendus dignes du même culte.

Sur ce décret qu'avoit soufflé Satan ou Condorcet, le nom de Dieu et de Genevieve fut effacé du frontispice ; la croix fut arrachée des faîtes du temple ; le ciseau de la haine mutila, détruisit, et fit disparoître à grands frais les chef-d'œuvres du ciseau religieux ; il en coûta onze cent mille livres pour piqueter les bas reliefs des saints ; jamais l'assemblée n'avoit fait du trésor national un usage plus scandaleux ; jamais elle n'en regretta moins le sacrifice. Aux emblêmes de la divinité, aux images de ses apôtres, succéderent les faisceaux et l'étendart de la révolte, les trophées de l'irréligion.

Alors la basilique fut digne des grands hommes de l'assemblée. Alors cet homme que la France rougissoit naguere d'avoir produit, cet homme dont le cœur, au moral pourri par tant de vices, et pourri au physique par une plaie ignominieuse, n'avoit cessé de respirer qu'avec la putréfaction qui le rongeoit ; cet homme, dans lequel la justice avoit eu à punir et l'hospitalité violée, et le rapt et le vol à force armée, et le poignard de l'assassin levé sur la victime de ses amours perfides et avares ; cet homme que ses juges regrettoient de n'avoir pas livré à ses bourreaux ; qui forçoit le monarque à se repentir d'avoir pu lui faire grâce, et le ravir à l'échafaud ; cet homme, la honte de sa fiere, le supplice de son pere, la terreur de son roi, le fléau de la foi, fut porté en triomphe sur l'autel, par ceux-là même qui avoient eu l'opprobre de l'avoir pour confrere, et de partager tous ses forfaits contre le trône et contre l'autel. Un Dieu vengeur l'avoit frappé ; l'enfer avoit ouvert ses gouffres pour absorber son ame ; son ca-

davre, sur le char de l'ovation, entouré de l'encens des impies, suivi d'un peuple immense, reçut tous les honneurs du culte patriotique. Le lieu qui recéloit ses reliques immondes, ne pouvoit pas garder son nom; les décrets de l'assemblée l'appelerent un *panthéon*, l'indignation publique, un *pan-démonion*.

Soixante et dix ans de blasphêmes, de sophismes, de sarcasmes, de mensonges, de haine contre le Christ et contre tous ses saints, avoient fait de Voltaire le coryphée des impies du siecle; la secte émissoit de l'obscurité où reposoient les cendres de son chef, à vingt lieues de Paris; elle sollicita pour lui l'apothéose. Les impies réunis tous ensemble n'avoient pas plus de titres que Voltaire à ce nouveau triomphe. L'abus des grands talens n'avoit jamais servi plus efficacement l'irréligion; jamais homme n'avoit distillé avec tant d'art le poison des erreurs et des vices, semé de tant de fleurs les routtes du mensonge et de la corruption, séduit l'adolescence avec tant de prestiges, fait tant d'apostats, causé tant de pertes, et occasionné tant de larmes à l'église. Sa plume étoit le glaive du Mahomet de l'Occident; tous les impies du siecle le connoissoient pour pere, comme il étoit l'enfant et le disciple de tous les sophistes qui l'avoient devancé dans les siecles passés. Le triomphe de Voltaire étoit celui de toutes les écoles ennemies du Christ. L'assemblée le décréta aussi; les députés impies, les clubs des jacobins, les bandes des brigands, la tourbe des hébétés, firent le cortége; et la France en gémit sans pouvoir, ou sans oser du moins s'y opposer.

L'Hercule des sophistes, l'indomptable Rousseau, obstiné à combattre des vérités saintes qu'il disoit admirer, mais sous lesquelles son orgueil ne pouvoit se résoudre à fléchir, avoit aussi ses droits, et de grands droits à l'apothéose de l'incrédulité. L'assemblée la lui avoit aussi décernée;

le lieu où reposoient ses cendres étoit l'élysée de Girardin ; le --- cette propriété, et pour le culte que s ui rendoient en ce lieu, fut le seul ob érémonie du transport de ses cendres d temple.

Les intrus constitutionelle voyoient ces éclatans t ...impiété, de l'athéisme ; il étoit douteux par quels décrets le Christ étoit plus outragé, ou par ceux qui changeoient ses temples en théâtres, en antres de pourceaux, ou par ceux qui mettoient sur ses autels Voltaire et Mirabeau ; les intrus et les jureurs de la nouvelle église n'en prêchoient pas moins au peuple que le retour des mœurs et de la piété des siecles primitifs du christianisme, étoit le grand objet de la révolution ; ils n'en pressoient pas moins l'éloignement du véritable sacerdoce ; à force d'exciter les districts, les brigands, et les clubs contre les véritables évêques, dès le mois d'août et de septembre, ils étoient presque venus à bout de les éloigner tous de leurs dioceses ; mais l'existence de ces anciens pasteurs fatiguoit encore les faux politiques, les impies et les intrus. L'époque du vingt juin, de ce fatal voyage de Louis XVI, si malheureusement arrêté à Varennes, faillit à être celle du dernier de leurs vœux.

Déjà à cette époque l'avarice montroit dans un nombre prodigieux de curés dépossédés, d'évêques chassés de leur diocese, d'ecclésiastiques dépouillés de leurs biens, des hommes à qui on avoit au moins promis une petite partie de ses biens pour leur subsistance. Quelle que fût l'économie qui avoit présidé à ces promesses, on calculoit tous les millions qu'il devoit en coûter pour ces pensions, pendant la vie du clergé dépouillé ; déjà sur-tout on sentoit que la présence seule de cet ancien clergé seroit pour le peuple un continuel reproche d'avoir abandonné l'ancienne religion. Déjà les jacobins s'occupoient des moyens d'abréger l'exis-

Digitized by Google

tence de tant de prêtres. Les commis, chargés du payement des pensions, s'en acquittoient comme des hommes qui ont l'ordre secret de ne point se hâter et de faire languir ou périr de misere les pensionnés. Le moindre prétexte d'incivisme suffisoit pour un refus absolu auquel les uns se voyoient condamnés ; les formalités à remplir par les autres, pour obtenir le payement, étoient incalculables ; quand elles se trouvoient remplies, c'étoit encore des difficultés sans fin qu'on faisoit naître. Une réponse brusque renvoyoit au lendemain, à huitaine, et à des mois entiers, des hommes à qui l'on n'avoit pas laissé de quoi attendre, et que nos yeux ont vus réduits à recevoir l'aumône pour le dîner du jour. Ils revenoient au jour donné, le fisc n'avoit encore rien envoyé au bureau. Un commis insolent répondoit qu'il n'avoit pas le temps, un commis brutal ajoutoit les injures, la dérision, à de nouveaux renvois. C'étoit une pitié de voir des pasteurs vénérables, des vieillards affaissés sous le poids du besoin, une foule de prêtres attendant en silence et à jeun, aux portes des bureaux, comme des malheureux que l'on néglige jusqu'à l'instant où l'impatience force à leur faire l'aumône. La honte de sembler l'avoir reçue se sentoit vivement ; le besoin put en rendre plusieurs persévérans à solliciter ces tristes secours ; mais plusieurs, rebutés du traitement indigne au prix duquel on les mettoit, aimerent encore mieux y renoncer. La honte et le besoin ne rendirent pas les prêtres moins constans. Ils savoient que tout jureur, au lieu d'essuyer ces dégoûts, étoit ponctuellement payé ; ils n'en montrèrent pas plus d'empressement pour le parjure. Lors du départ et du retour du roi, les prêtres, si fidelles à la voix de leur conscience, furent presque par-tout exposés à de nouveaux outrages. Des hommes qui jamais n'avoient vu la cour, furent accusés d'avoir conspiré avec elle du

Digitized by Google

ond de leur village. Presque par-tout ils furent obligés de se cacher jusqu'à ce que les premières fureurs causées par cette tentative d'un prince qui fuyoit sa prison, fussent moins exaltées. Elles eurent des effets plus constans dans les départemens du Finistere et de la Mayenne.

Sur les ordres de ce premier département, les gardes, les bandits se répandent dans les villes, dans les campagnes; les curés, les vicaires et autres prêtres non assermentés sont arrêtés comme suspects; on les entraîne, on les entasse à Brest dans un couvent de carmes. La plupart, et entre autre le pere Elisée, provincial des carmes, n'y arrivent qu'après avoir été vingt fois sur le point d'être immolés. Ce religieux étoit un des hommes les plus connus par les services qu'il avoit rendus à tout le canton. M. Squazen, curé de St.-Pierre, fut encore plus près de la mort; car il voyoit déjà la fatale lanterne descendue, et on alloit lui en passer la corde au cou, quand la garde réussit à l'entraîner dans sa prison. Dès la fin de juin, soixante et dix de ces pasteurs y gémissoient déjà sous la garde de quarante forcenés appelés patriotes, armés de toutes pieces, sans cesse sur leurs pas dans les chambres, l'église, les corridors. En attendant on ameute ces êtres, l'égoût des nations que la mer rejette dans ses ports, ou que les galeres revomissent après avoir plus contribué à leur dépravation qu'à l'expiation de leurs premiers crimes. Les magistrats de Brest voient que bientôt ils ne seront plus maîtres de cette populace. Ils demandent au département que les prêtres soient au moins transportés dans une ville moins agitée. La priere est rejetée. L'atroce d'Expilly, l'évêque intrus de Quimper, trouve qu'ils sont bien là. Encore législateur, du fond de son comité, il donne et il écrit lui-même les ordres d'un tyran; il ne veut pas qu'on change la prison de ces prêtres. Sa lettre fait la loi; il ne dit

pas leur crime ; ils n'en avoient pas d'autre que leur constance à refuser de reconnoître la légitimité de son intrusion. Leur prison se prolonge ; chaque jour peut y être le dernier de leur vie ; cependant le moment des grandes hécatombes n'arrive pas encore. Le roi prisonnier aux Tuileries sanctionne la nouvelle constitution française. L'assemblée nationale prononce une amnistie dont elle seule et ses bandits avoient besoin. Le Finistere hésite sur l'amnistie même ; il ne veut point qu'elle soit prononcée pour les prêtres de Brest. Nulle formalité de justice n'a précédé leur arrestation ; nulle accusation ne spécifie leur crime ; nul juge n'est appelé pour l'examen, et le département ne connoît que les prêtres à excepter de l'amnistie. Quelques membres du directoire le forcent à rougir enfin de ces horreurs. Un commissaire est envoyé ; il rassemble tous ces respectables confesseurs. Il commence par assouvir sa haine par un discours plein d'invectives, de calomnies et de menaces. De toutes les fonctions d'un magistrat humain, la plus douce est celle qui rend la liberté à l'innocence, cette fonction lui pese. Il invective encore contre ces prêtres dont le silence majestueux, sous les flots de la calomnie, ajoute à ses fureurs ; mais enfin, malgré lui, il faut qu'il prononce. L'amnistie leur rend la liberté. L'orateur ne s'en console qu'en lisant l'arrêté du département qui leur défend d'user de cette liberté pour rentrer dans leurs domiciles. Il ne leur est plus permis d'approcher sans crime du séjour où ils ont leurs parens, leurs amis, leurs habitudes, leurs foyers. L'amnistie n'est pour ces confesseurs qu'un premier exil. Ils ne savent pas même encore s'ils y arriveront. La loi des passeports est abolie pour tous ; le district la conserve pour eux ; il les oblige à aller s'en munir à une extrémité de la ville. Sur cette longue route, les brigands sont accourus, la populace s'est rassem-

blée ; à chaque instant tout semble dire aux prêtres qu'ils n'ont recouvré une partie de leur liberté que pour perdre la vie. Ils échappent enfin à cette multitude de bandits dont Dieu arrête encore pour un temps les fureurs. Ils sortent de cette malheureuse ville que la révolution auroit prise pour le centre de sa rage, si elle n'avoit eu et Marseille et Paris. Les pieux habitans des campagnes attendoient le moment de cette délivrance dans d'autres sentimens. A peine ont-ils appris que leurs pasteurs paroissent hors de Brest, qu'ils s'empressent au-devant de leurs bons prêtres ; ils les accueillent avec des larmes de tendresse ; ils les comblent d'honneur, de bénédictions ; ils offrent à chacun de ces bons prêtres leur maison pour asile, leur pain à partager pour subsistance ; et l'attendrissement et la reconnoissance des pasteurs mêlent leurs larmes à celles que la joie fait verser à leurs ouailles. Un jour, d'autres décrets viendront troubler ce moment de consolation et de bonheur.

La persécution avoit, à la même époque, fait les mêmes progrès dans l'Anjou et le Maine. A la même époque, les corps administrateurs de Maine et Loire ordonnerent aux troupes de ligne, aux gardes nationales du département, de visiter les châteaux, d'emporter toutes les armes qu'ils y trouveroient ; et sur-tout de se saisir de tous les prêtres non assermentés qu'ils pourroient découvrir sur leur route, et de les amener à Angers. Tranquilles dans leur retraite, ne s'attendant à rien moins qu'à se voir traduits en prison comme auteurs de la fuite du roi, cent de ces prêtres épars dans les villages voient fondre sur eux ces cohortes ; et comme les hommes les plus criminels, entourés de gardes qui vomissent sur eux mille imprécations, qui les accablent de sarcasmes, de railleries, de menaces, pendant toute leur route, ils n'arrivent à Angers que pour

subir une première incarcération, où toute communication avec leurs parens et entre eux-mêmes leur est interdite, où des geoliers avares leur vendent le pain au poids de l'or, où des nationaux en baïonnettes les vexent et ajoutent les plus durs traitemens à la rigueur de leur prison.

A Château-Gonthier, département de la Mayenne, deux intrus sollicitent le même traitement pour tous les prêtres non assermentés de la ville et du district. Les municipes ne savent pas résister aux vœux des intrus qui ont pour eux les clubs des jacobins. Il en est cependant trois qui s'y opposent. C'est un tanneur, le sieur Brillet; un écrivain, le sieur Hommeau; un orfevre, le sieur Perrotin; mais tous les autres cedent, et les intrus l'emportent; soixante prêtres sont entraînés et enfermés dans les cellules d'un couvent de bénédictins. De peur qu'ils ne s'échappent, les postes sont doublés; la ville pendant la nuit est illuminée; pendant le jour les sentinelles ont ordre de faire feu sur ceux de ces prêtres qui mettroient seulement la tête à la fenêtre. Les personnes charitables qui veulent pourvoir à leur subsistance sont insultées; le maire ne leur fait une visite que pour les outrager. On leur permet enfin de respirer deux heures chaque jour dans une basse-cour; on leur offre même la promenade dans un jardin; ils sont heureusement avertis que cet adoucissement n'est qu'un piége; qu'on se prépare à supposer des lettres trouvées dans ce jardin après leur promenade, pour en faire un chef d'accusation contre eux. Pour suppléer à cette calomnie, on répand le bruit que les prêtres de Laval ont incendié la ville; les haches des brigands se préparent pour assassiner ceux de Château-Gonthier; heureusement encore, le courrier de Laval arrive, et dément l'imposture.

A la même époque encore, le vénérable curé d'Athée, district d'Anjou, M. Volgérard, gémis-

Digitized by Google

soit depuis six semaines dans les cachots de Craon ; il devoit à ses infirmités seules, et au médecin, de voir ses pieds et ses mains déchargés de ses fers. Sa piété et sa résignation lui concilioient même le respect de ses gardes. Tout son crime étoit d'avoir empêché le schisme et l'impiété de pénétrer dans sa paroisse. Sa foi, sa fermeté, ont fait rougir ses juges ; il est absout ; on l'élargit ; le même jour un ordre du district le ramene en prison avec treize de ses confreres, accusés aussi d'avoir favorisé l'évasion du roi, parce qu'ils n'ont pas prêté le serment des intrus.

Toutes ces victimes, comme celles de Brest, ne sortirent de leur prison qu'au moment où l'assemblée, après avoir forcé le roi à l'acceptation du nouveau code, prononça l'amnistie sur tous les crimes de la révolution. Elle ne voulut pas terminer ses séances sans en avoir consommé elle-même un bien étrange, qui ne lui donnoit pas de nouveaux titres à l'amnistie des nations. Une renonciation solennelle à toutes conquêtes sur les états voisins, ne l'avoit pas empêchée de tenter tous les moyens possibles pour enlever au pape Avignon et le comtat. Sur la motion de Bouche, la question avoit été long-temps agitée. Les raisons supérieures alléguées par M. de Clermont-Tonnerre ; les démonstrations, les discours pleins de vigueur et d'éloquence de M. l'abbé Maury avoient fait triompher une fois la pudeur et la justice. Le 14 mai 1791, l'assemblée décréta qu'Avignon et le comtat n'étoient pas parties intégrantes de l'empire français. Il en coûtoit de lâcher cette proie. Bouche et les jacobins ne purent s'y résoudre. Des états du souverain pontife de la religion catholique, enclavés dans la France, étoient une idée trop insupportable à des hommes qui ménageoient encore bien d'autres coups à cette religion. Il fut dit que le sabre, les canons des brigands forceroient l'assemblée à révoquer le décret. Rien n'égale les bri-

Digitized by Google

gandages, les violences, les ravages de ces brigands envoyés dans le comtat. Leur oppression fut telle, qu'enfin des pétitions qu'on eut soin de donner pour le vœu général des comtadins, arrivèrent à l'assemblée pour demander leur réunion. Alors il fut dit que malgré tous les sermens et les contrats, malgré des titres de tous les siecles, il suffisoit à une province de ne plus reconnoître son légitime souverain, pour qu'un autre la reçut dans son domaine. Le 14 septembre, cette morale et cette politique de Bouche, de Péthion, de Camus et de Rabaud de Saint-Etienne, dicterent un nouveau décret. L'assemblée déclara *Avignon et le comtat unis à la France.*

Jamais conquête n'avoit été plus ignominieuse; jamais usurpation ne fut suivie de tant d'atrocités. Long-temps encore Avignon se trouva bien moins à la France qu'à l'armée dont les jacobins s'étoient servis pour le conquérir. C'étoit une chose nouvelle, dans les fastes même de la férocité, que cette armée. Le monde jusqu'alors n'avoit pas vu se former en légions, des hommes dont le moins scélérat fût coupable de quelqu'un de ces crimes que punit le bourreau; des hommes se désignant eux-mêmes sous le nom de *bandits*, portant ce nom tracé sur leur banniere, écrit sur leurs chapeaux, crainte d'être quelque part confondus avec l'honnête homme. Leur chef étoit *Jourdan;* ce nom disoit un tigre qui égorge pour s'abreuver de sang; et qui égorge quand la soif est éteinte, parce que le plaisir d'égorger lui reste encore; parce que le plaisir de voir couler le sang, de s'y tremper, de s'y baigner, est le seul que son instinct féroce lui permette de savourer. Les premiers essais de ses fureurs révolutionnaires à la journée du six octobre l'avoient fait surnommer le coupe-tête. Avec lui, les tyrans d'Avignon étoient Tournal et Lécuyer. Sous ce formidable triumvirat, les églises furent toutes dévastées, les vases sacrés

tous volés, les sanctuaires tous brisés ; les prisons toutes remplies de victimes destinées à la mort. Lécuyer fut tué dans un de ces temples dont il avoit détruit l'autel, et dans le moment même où sa bande arrachoit aux veuves, à l'orphelin, leurs derniers dépôts au mont de piété. Les fureurs de Jourdan désignerent les citoyens qui, déjà enfermés dans les prisons, pouvoient le moins avoir contribué à la mort du scélérat qu'il prétendoit venger. Un puits immense fut ouvert pour servir de tombe aux cadavres, des tombereaux de sable furent apportés pour couvrir les ossemens ; et l'heure fut marquée pour égorger et pour précipiter dans la glaciere, les uns après les autres, les six cents citoyens prisonniers au château.

Un prêtre vertueux, un de ces hommes que l'empire de la sainteté fait déjà vénérer sur la terre comme les bienheureux du ciel, M. Nolhac, anciennement recteur du noviciat des jésuites à Toulouse, alors octogénaire, et depuis trente ans curé de St.-Symphorien, de cette paroisse qu'il avoit choisie de préférence, parce qu'elle étoit la paroisse des pauvres, M. Nolhac depuis trente ans dans cette ville, le pere, le refuge de tous les indigens, le consolateur de tous les affligés, le conseil et l'ami de tous les honnêtes citoyens, s'étoit refusé à toutes leurs instances pour quitter cette ville depuis l'arrivée des jacobins, des bandits et de Jourdan. Il n'avoit jamais pu se résoudre à laisser ses paroissiens, et ceux dont en grand nombre il dirigeoit les consciences, privés de leur pasteur dans les premiers troubles du schisme, et bien moins encore privés de toutes les consolations de la religion, depuis la tyrannie des bandits. Le martyre, la gloire de donner son sang pour Jesus-Christ, pour son église, ou pour les fidelles, n'étoit pour lui que l'accomplissement des desirs et des vœux qu'il avoit formés toute sa vie, qu'il savoit inspirer à tous ses disciples,

quand il les dirigeoit dans les voies de la perfectio
Sa vie n'avoit été elle-même qu'un martyre cach
sous un visage toujours serein, et toujours resp
rant, avec la paix de la conscience, une joie an
gélique. Son corps, sous le cilice, avoit eu besoi
de cette constitution robuste dont la nature l'avo
doué, pour résister aux mortifications, aux veill
et aux jeûnes, à toute l'activité d'un pasteur,
à la pénitence d'un anachorete. Tous les jours à
priere, à la méditation des vérités saintes lon
temps avant l'aurore, tous les jours visitant s
malades, ses pauvres, ne les quittant jamais sa
leur avoir donné, avec les consolations spir
tuelles, des secours temporels que la confianc
des fidelles multiplioit dans ses mains; toujou
pauvre pour lui, et riche pour les autres, il éto
temps enfin qu'il consommât le sacrifice d'une v
toute à la charité, toute à son Dieu. Elle devo
finir par un de ces prodiges de bonté que la gra
réserve à ceux dont elle veut, malgré tous les e
forts de l'enfer, sanctifier et consoler les dernie
momens.

M. Nolhac, dont les bandits eux-mêmes avoien
respecté jusqu'alors la sainteté, fut enfermé dan
le château, la veille même du jour où les six cen
victimes devoient être égorgées. Son apparitio
fut pour ces malheureux, qui le connoissoien
tous, qui le révéroient tous, celle d'un ang
consolateur; ses premieres paroles furent celle
d'un apôtre des ames, envoyé pour les mettre e
état de paroître devant le juge des vivans et d
morts. « Je viens mourir avec vous, mes enfans
nous allons tous ensemble paroître devant Dieu
Que je le remercie de m'avoir envoyé pour pré
parer vos ames à paroître devant son tribunal
Allons, mes enfans, les momens sont précieux
demain, et aujourd'hui peut-être, nous ne seron
plus de ce monde. Allons, disposons-nous par un
sincere pénitence à être heureux dans l'autre. Qu

je ne perde pas une seule de vos ames. Ajoutez à l'espoir que Dieu me recevra moi-même dans son sein, le bonheur de pouvoir vous présenter à lui, comme des enfans qu'il me charge de sauver tous, et de rendre tous dignes de sa miséricorde. » A ces mots, tous se jettent à ses genoux, les embrassent, les serrent. Sanglotans ils confessent leurs fautes; il les entend, il les absout, il les embrasse avec cette tendresse qu'il eut toujours pour les pécheurs. Il eut le bonheur de les voir tous dociles à ses paternelles exhortations. Ce plaisir indicible, cette paix qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner, quand il ratifie dans les cieux l'absolution de son prêtre sur la terre, prenoit déjà sur tous leurs visages la place de la peur, quand la voix des bandits appela leurs premieres victimes. Ils les attendoient à la porte du fort. Là, à droite et à gauche, deux bourreaux élevant, et de toute la force de leurs bras faisant tomber sur eux une barre de fer, les assommoient. Le cadavre alors étoit livré à de nouveaux bourreaux qui déchiroient ses membres, qui le défiguroient avec des sabres, pour mettre les amis, les enfans dans l'impuissance de les reconnoître. Ensuite ils les jetoient dans ce puits infernal appelé la glaciere. Dans l'intérieur de la prison, M. Nolhac exhortoit, embrassoit, encourageoit à leur départ les malheureuses victimes appelées. Il eut le bonheur d'être la derniere, de ne se présenter à son Dieu qu'après ces six cents ames qui alloient toutes portant aux cieux la nouvelle de son zèle héroïque et de son inaltérable constance.

Quand, les cohortes des bandits repoussées, il fut permis de retirer les corps de la glaciere, le peuple s'empressa d'y chercher celui de son bon pere. Il étoit couvert de cinquante blessures; un crucifix sur sa poitrine, et les habits de prêtre, le firent reconnoître. Chacun se disputa les morceaux de sa robe; il fallut pendant huit jours laisser ses

précieux restes exposés au concours et à la vénération du peuple ; et le parjure, le rebelle et l'apostat Mulot, envoyé par l'assemblée pour prendre possession d'Avignon, fut le témoin forcé des hommages des saints rendus au prêtre dont la vie et la mort étoient la condamnation la plus éclatante de la rebellion, du parjure et de l'apostasie.

La nouvelle du massacre d'Avignon glaça Paris d'horreur ; on y frémit sur-tout de l'assassinat du vénérable pasteur de Saint-Symphorien. On en étoit alors au dix-huit octobre ; les nouveaux législateurs étoient déjà sur leurs siéges. J'ai rapporté cet attentat au regne des premiers. L'histoire le leur doit tout entier ; ils en avoient disposé les prémices, préparé les moyens. Il étoit leur ouvrage. Il retombe sur eux ; qu'ils en aient le remords et l'ignominie. Le regne de leurs successeurs en fournit assez d'autres à l'indignation du genre humain.

Fin de la premiere Partie.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CLERGÉ, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SECONDE PARTIE.

Persécutions du Clergé et de l'Eglise, sous la seconde assemblée appelée nationale, jusqu'au 10 août 1792.

LA religion constitutionnelle pouvoit se regarder comme établie légalement en France : dans sa nouveauté seule, elle avoit tous les stigmates de la réprobation. Bien loin de remonter à Jesus-Christ, à une autorité divine dans sa source, elle devoit sa création aux législateurs du jour. Son premier docteur étoit Camus, son premier consécrateur étoit Talleyrand ; son premier évêque étoit d'Expilly. Ses dogmes sur la mission sacerdotale, sur la puissance spirituelle, sur la hiérarchie ecclésiastique, sur le chef des pontifes, et sur tous les pontifes, sur les vertus évangéliques, étoient proscrits comme ceux des hérésiarques, par le pape et les évêques, vrais juges de la foi. Réduite à elle seule, isolée, sans communion avec le saint siége, avec aucun des siéges catholiques du monde, elle n'avoit d'autre suffrage que le sien. Etablie sur les ruines d'une église catholique, apostolique et ro-

Digitized by Google

maine, elle ne pouvoit s'appliquer légitimement aucun de ces titres; car la vérité ne s'établit pas sur les ruines de la vérité. Elle étoit aussi neuve, aussi étrange que la révolution même qui lui donnoit naissance.

Une religion nouvelle, uniquement fondée sur l'autorité des hommes, est si évidemment une religion fausse, et sans droit au salut, que les constitutionnels n'épargnerent rien pour se mettre à l'abri de ce reproche. Dans tous les ouvrages qu'ils firent paroître pour leur défense, ils essayerent de faire croire au peuple que l'on n'avoit rien changé à l'essence de sa religion, rien même à la discipline intérieure, mais seulement à la discipline extérieure.

Les catholiques répondirent à cette premiere partie, comme ils l'avoient fait dans tous les temps, qu'ils ne connoissoient point de ces dogmes plus ou moins essentiels à confesser sur les décisions de l'église; que s'il en est dont la connoissance distincte soit moins nécessaire pour le salut, il n'en est pas un seul sur lequel il soit permis de contredire le jugement de l'église, lorsqu'il est connu; parce que le principe sur lequel porte ce jugement, est toujours le même, toujours la promesse faite à l'église, que les portes de l'erreur ne prévaudroient point contre elle; parce que si l'enfer prévaloit pour une seule, il n'y auroit plus moyen de s'assurer qu'il n'a pas prévalu pour d'autres, et qu'alors chacun seroit livré à ses propres opinions sur les décisions de l'église plus ou moins essentielles, plus ou moins conformes à la vérité; ce qui détruit la regle de foi.

Quant à la distinction d'une discipline intérieure et d'une discipline extérieure, elle étoit absurde en elle-même, puisque la discipline consiste dans les lois de l'église pour son gouvernement, et que les actes de ce gouvernement ne sont pas moins extérieurs que ceux du gouvernement civil. Les catholiques

catholiques ajoutoient, que l'église étant établie par Jesus-Christ, comme une vraie société dont l'objet est le salut, elle devoit essentiellement avoir le pouvoir que l'évangile assure à ses pasteurs, de gouverner les fidelles, de leur dicter des lois, et de les diriger pour les actes extérieurs relatifs au salut; que d'ailleurs rien n'est plus intérieur que le pouvoir dont l'assemblée prétendoit disposer, en donnant aux uns, et en ôtant aux autres la juridiction spirituelle dans les dioceses et les paroisses, l'autorité nécessaire pour diriger les consciences, absoudre les pécheurs, et administrer les sacremens.

Les constitutionnels cherchoient dans l'histoire quelques exemples de métropoles, d'évêchés établis par les princes; les catholiques prouvoient que si les princes avoient concouru à ces établissemens pour la partie des biens et des droits temporels, le pape ou les conciles avoient fait tout le reste.

Les constitutionnels objectoient qu'il falloit obéir aux lois, sous peine d'être rebelles. Les catholiques répondoient: « Nous sommes soumis aux lois sur tous les objets civils. Les puissances du siecle n'ont point de lois à faire sur les objets spirituels. Les apôtres n'obéissoient ni à la synagogue, ni aux empereurs, sur la religion; et les apôtres n'étoient pas des rebelles. »

Les constitutionnels disoient encore: « Nous sommes dans l'église; puisque nous ne voulons pas en sortir, le pape ne peut pas nous en chasser malgré nous; et d'ailleurs il n'a pas même lancé l'excommunication. »

On leur répondoit: « Tout homme qui conspire contre la patrie, qui se joint à ses ennemis pour renverser ses lois, a beau dire qu'il est patriote, la patrie ne le reconnoît plus pour citoyen; cela suffit pour le regarder comme un étranger et un ennemi. Il en est de même dans l'église. Il est

très-vrai que le pape Pie VI, toujours guidé par la sagesse, et par une bonté paternelle, n'a pas encore prononcé contre vous le dernier anathême; mais ce n'est pas la punition qui fait le crime. Le déserteur n'a pas moins cessé d'être citoyen, avant que sa sentence ait été prononcée. Vous avez déserté; vous êtes sortis vous-mêmes de l'église, en abandonnant à la fois ses pasteurs et ses dogmes. Le pape et nos évêques vous l'ont assez déclaré. Il vous en ont punis par une premiere sentence. En suspendant la derniere, ils ne vous disent pas que vous n'êtes pas coupables; seulement ils veulent voir s'ils auront encore à punir votre obstination dans le crime; et cette conduite de leur part suppose déjà votre crime, votre désertion. »

Vaincus par des raisonnemens si simples et si clairs, les constitutionnels se jetoient dans la région des injures. Ils accusoient sur-tout le clergé catholique de résister à la constitution, uniquement à cause des dixmes, des biens et des priviléges dont elle le dépouilloit Le clergé répondoit: « Nous ne résistons ni à votre constitution française, ni à aucune loi temporelle, en refusant de nous soumettre à vos autres lois. La preuve que la religion nous est plus chere que nos dixmes et nos revenus, c'est que nous abandonnons même vos pensions et vos promesses, pour défendre la religion. Nous avons fait ce que nous devions faire en defendant des possessions dont nous n'étions que les usufruitiers, que nous devions transmettre à nos successeurs. Peut-être même n'avons-nous pas fait en ce genre tout ce que nous devions faire. Car enfin ces biens étoient aussi ceux des pauvres; nos immunités étoient le privilége des pauvres, puisqu'elles nous avoient été données à charge de partager avec eux une plus grande partie de nos revenus. Nous aurions donc pu protester solennellement, au moins en faveur des pauvres. Nous

ne l'avons pas fait, crainte d'irriter des hommes qui auroient fait semblant de ne pas nous comprendre, et qui soulevoient le peuple contre nous, lors même que nous défendions ses plus chers intérêts.

Vous avez déclaré que la disposition de nos biens appartenoit à la nation, quoique jamais les titres de nos fondations ne parlent de ces dons comme faits à la nation, mais seulement à l'église. Malgré vos décisions étranges, la nation n'a rien gagné à vos décrets. Quand même nos biens lui appartiendroient, elle auroit à remplir en toute justice les intentions des donateurs, elle devroit entretenir le sacerdoce et le culte, et donner le superflu aux pauvres. Vous en avez fait un tout autre usage; ce que nous vous avions prédit est arrivé. Quand vous avez pris nos vases sacrés, au lieu de multiplier vos richesses, le ciel a fait disparoître votre or. Quand vous avez vendu nos possessions, vos écus se sont évanouis; à présent que vous vendez jusqu'à nos sanctuaires, que vous fondez nos cloches, vous n'avez pas même l'obole de la veuve. Vous avez commis le larcin le plus solennel dont il soit parlé dans l'histoire des nations; notre Dieu vous a fait le plus pauvre des peuples. Nous gémissons sur vos malheurs; nos sacrifices volontaires les auroient prévenus; vous avez tout voulu; et tout va se dissipant, comme vos dettes et vos miseres vont en augmentant. Vous nous demandez encore un sacrifice, celui de notre foi. Nous vous l'avons dit, nous vous le répétons : celui-là est impossible. »

Ces réponses du clergé étoient triomphantes; elles auroient fait impression sur le peuple; les constitutionnels mirent tout leur soin à les empêcher de se répandre. Sans oser encore directement contrarier la liberté de la presse, ils tourmentoient les libraires catholiques; ils les faisoient piller; ils arrêtoient les envois des bons

livres et des bons journaux dans les provinces. Ils persécutoient ceux qui avoient les brefs du pape, les lettres des évêques, ou quelques autres ouvrages de cette espece. Au contraire, ils multiplioient ceux des intrus; les municipalités, les districts les faisoient imprimer à leurs frais, les distribuoient gratuitement au peuple; et ce peuple souvent refusoit de lire les autres, par une prévention qui les lui faisoit rejeter comme autant de productions aristocrates.

Malgré ces ruses de constitutionnels, tout ce qu'il y avoit d'hommes tant soit peu instruits ne doutoit pas que les décrets de la premiere assemblée, sur la constitution du clergé, ne fussent absolument contraires à l'ancienne religion. Les preuves en étoient si évidentes, qu'elles faisoient impression sur les prêtres mêmes dont les mœurs étoient le moins conformes à leur état, pour peu qu'ils conservassent encore d'attachement à la foi. On en vit un exemple frappant dans le département de Rennes. Les municipes voyant que tant de prêtres refusoient le serment et les cures qu'on leur offroit, s'aviserent de mander un ecclésiastique extrêmement décrié, diffamé, souvent puni par son évêque, et enfin interdit de toutes ses fonctions. Pour le coup, disoient-ils, celui-ci jurera; et nous pourrons lui donner une de nos églises. L'ecclésiastique arrive; on lui propose le serment; il refuse; on s'étonne. — Comment! vous, monsieur! — Oui, moi, messieurs. Je sais tout ce que vous voulez dire; et vous avez raison. Je suis un détestable prêtre, j'ai donné de bien grands scandales; mais avec tout cela, j'ai encore de la foi. C'est la seule porte de salut qui me reste; je ne veux pas me la fermer.

Enfin Camus lui-même connoissoit sans doute son ouvrage, quand il disoit: *J'admire ce bon peuple, qui a laissé changer sa religion sans s'en appercevoir.*

Digitized by Google

Mais, on pouvoit le dire, la partie de ce peuple qui avoit changé sa religion n'étoit guere que la plus crapuleuse dans son ignorance, ou la plus vicieuse dans ses mœurs. Parmi les bourgeois qui, avec plus d'aisance, auroient dû avoir aussi plus de lumieres, il en étoit aussi plusieurs qui sembloient suivre cette nouvelle religion; mais c'étoient de ces hommes que la jalousie des nobles, des seigneurs, et de fausses idées de la liberté, avoient d'abord jetés dans le tourbillon de la révolution. Les changemens faits à la religion étoient pour eux, bien moins un objet de conviction, qu'une affaire de parti. Ils avoient endossé l'uniforme des gardes appelés nationaux; ils suivoient, ou par aveuglement ou par pusillanimité, par crainte de se voir traités comme aristocrates, tout ce qui tenoit aux lois du jour. S'ils avoient eu le choix, la plupart auroit bien mieux aimé que la révolution se fût bornée aux objets civils; et encore n'étoient-ils pas à s'appercevoir que le nouvel ordre de choses ne leur promettoit pas des temps plus heureux.

Les chevaliers français fuyoient vers Coblentz pour s'y rallier sous la banniere des freres du roi, et venger la perte de leurs titres, de leurs possessions. Tous avoient l'ame trop noble pour favoriser de lâches apostats. Quelques-uns reconnoissoient les vengeances de Dieu, dans ce peuple qu'il suscitoit contre eux pour les punir par ceux-là même que leur exemple avoit éloignés de ses préceptes et de ses autels. Si trop peu pensoient encore à réformer leurs opinions, leurs mœurs, sur les lois de l'ancienne religion, tous au moins détestoient la nouvelle.

En s'appesantissant sur le clergé catholique, la main de Dieu avoit de grands relâchemens, de vrais désordres à punir; mais dans ceux-là même qui honoroient le moins son sacerdoce, il avoit encore trouvé la foi à son évangile. Tous les

prêtres impies étoient avec Torné ; tous les prêtres lâches étoient avec Gobel ; tous les prêtres hypocrites étoient avec Lamouretfe ; tous les prêtres capables d'apostasie étoient avec Brienne, et dans l'église de la réprobation. Le succès de l'erreur les enfonçoit dans l'abyme de la dépravation, il les endurcissoit. La persécution produisoit sur le vrai clergé des effets plus heureux. Elle ajoutoit au zèle des fervens ; elle appeloit au repentir ceux qui avoient la foi du sacerdoce sans en avoir les mœurs ; et la grâce opéroit des changemens qui tenoient du prodige. Des prélats, qui naguere étaloient le luxe des laïques, humilioient leur tête sous le joug de la simplicité évangélique ; des hommes, qui avoient recherché les richesses de l'église, s'honoroient d'être devenus pauvres pour la cause de Dieu ; des prêtres, qui aimoient à partager les joies du monde, embrassoient la pénitence ; la croix de Jesus-Christ réduite à elle seule, et sans tous ces mélanges du culte de la cour, du culte de la foi, leur sembloit plus glorieuse ; leur ame, purifiée par les larmes du repentir, en étoit et plus sainte et plus forte. La foi avoit agi avec le feu des persécutions. « Je le vois bien, » disoit un de ces hommes dans lesquels nous avions vu d'abord un riche du siecle plutôt qu'un apôtre de l'église, « je le vois bien, du faste des grandeurs et du sein des richesses, notre Dieu nous rappelle aux vertus, aux combats, au dénuement des premiers siecles ; il faut y préparer notre ame par une confession générale, par la retraite et la méditation de nos vérités saintes. »

Ces dispositions, devenues à peu près générales parmi les ecclésiastiques non assermentés, avoient fait d'eux des hommes tout nouveaux. Leur vie étoit infiniment plus réguliere et plus édifiante. On les voyoit courir, avec les évêques, à ces retraites spirituelles qui se succédoient dans certaines maisons de Paris, pour s'y pénétrer plus

que jamais des vérités religieuses, pour y puiser dans la priere, le jeûne et la pénitence, cette force d'en haut qui pouvoit seule les soutenir et leur donner cette nouvelle vie à laquelle le ciel les appeloit. Dans les fléaux tombant sur leur patrie, ils voyoient, ou la main du Pere céleste châtiant des enfans qu'il aime encore, qu'il veut rendre meilleurs, ou ces arrêts terribles qui arrachent la foi aux nations qui en abusent. Ils y voyoient la France ou convertie ou réprouvée. Ils conjuroient leur Dieu de ne pas détourner pour toujours ses bénédictions; et leur vie épurée, et leur constance dans la foi de leurs peres semboloient le premier gage d'une providence qui punissoit la France, et ne la rejetoit pas; qui vouloit la laver de ses iniquités, vivifier sa foi, et non pas la livrer pour toujours aux démons de l'hérésie, du schisme et de l'impiété.

Autant les prêtres fidelles à leur Dieu sollicitoient ce retour de la foi et des mœurs chrétiennes dans leur malheureuse patrie, autant les impies redoutoient de ne pas consommer l'apostasie. En voyant le grand nombre des fidelles qui adhéroient encore aux vrais pasteurs, ils trembloient que le catholicisme ne sortît en France de ses décombres; que l'édification et la persuasion ne détruisissent avec le temps l'ouvrage de la force, du mensonge, de la terreur. Les jacobins et les intrus étoient résolus à pousser à l'excès la persécution, quand la seconde assemblée appelée nationale vint leur en offrir les moyens.

Ce fut au mois d'octobre 1791, que les nouveaux législateurs ouvrirent leurs séances. Bientôt il fut aisé d'appercevoir qu'ils ne laisseroient pas incomplete la double conspiration contre l'autel et contre le trône, déjà si avancée par leurs prédécesseurs. Ceux-ci avoient au moins trouvé quelques obstacles dans une minorité composée de plus de deux cent cinquante membres du

clergé, d'une bonne partie de ceux de la noblesse, de quelques-uns du tiers. Ils avoient eu contre eux le zèle, les talens, la fermeté du côté droit. Dans cette seconde assemblée, pas un seul homme distingué par quelques vertus religieuses, ou par de vrais talens; en revanche, des Isnard et des Lacroix, énergumenes jacobins; des Brissot, dont le nom fait proverbe pour les larcins honteux; des François de Neuf-Château, impies; des Condorcet athées, des Lecos intrus, des Fauchet exaltés, des Torné apostats, des Chabot défroqués. Si la France n'avoit pas dû avoir une troisieme assemblée, on eût dit que la seconde étoit composée de la balayure et des immondices des sections et des clubs. On y voyoit cependant un certain nombre de députés qui se croyoient honnêtes, parce qu'ils n'étoient que constitutionnels, et parce qu'ils faisoient quelques efforts pour maintenir cette *constitution française*, dont les clubs ne vouloient déjà plus.

Deux sortes d'objets dans les nouvelles lois déplaisoient sur-tout aux jacobins; les uns étoient ceux qui maintenoient encore en France une ombre de royauté; les autres, ceux qui, assurant à tous le libre exercice de leur culte, sembloient aussi devoir assurer aux vrais pasteurs la liberté de la religion catholique. Ou, pour mieux dire, les jacobins sophistes désiroient cette liberté indéfinie des cultes, ils n'osoient pas en contredire le principe; mais ils ne la vouloient que comme le démon qui depuis si long-temps faisoit prêcher par ces philosophes la liberté des opinions, pour répandre toutes celles qui sont fausses, impies, immorales, absurdes, et n'exclure que les vérités religieuses, parce qu'il lui importe fort peu par quelle erreur les hommes se perdent, pourvu qu'il les éloigne de la seule vérité qui les sauve.

La rumeur qu'excitèrent dans Paris les décrets rendus par les nouveaux législateurs pour avilir la

royauté dans la personne de Louis XVI, leur apprit que les Français n'en étoient pas encore au point de ne voir dans leur roi que l'égal de Chabot ou de leurs députés *sans-culottes*. Les Parisiens même ne virent qu'avec indignation ces êtres ignorés jusqu'alors dans le monde, et la plupart encore avec les allures de la rusticité, disputer au roi, et ses titres de *majesté*, de *sire*, et la distinction de son trône ou de son fauteuil au milieu d'eux. La guerre des *battans* qu'ils vouloient se faire ouvrir comme aux princes et aux anciens pairs du royaume, quand ils paroissoient au château des Tuileries, ne fut qu'un ridicule dont le mépris retomba sur eux plus que sur la cour. Les jacobins sentirent qu'il leur falloit d'autres moyens pour arriver au double objet d'abattre les restes de la monarchie et de la religion. Ne pouvant faire estimer et respecter leur assemblée, ils tournerent toute leur attention à rendre également odieux le roi et le clergé. Tout leur plan fut d'exciter des troubles intestins, d'en accuser les ecclésiastiques non assermentés; d'entretenir dans le peuple la crainte de la disette, de faire sans cesse courir des bruits de quelque nouvelle conspiration, de maintenir enfin la France dans un état d'agitation qui fatiguât les esprits, les soulevât contre ceux qu'on devoit en faire regarder comme la cause.

Ils vouloient faire naître les prétextes de quelque grande mesure à prendre contre les prêtres, et disposer la France, si non à désirer, du moins à souffrir les démarches les plus violentes contre l'ancien clergé. Ils nourrissoient en même temps la haine de ce *veto* royal dans lequel ils montroient je ne sais quel fantôme, dont le nom effrayoit la populace. Ils savoient que le roi étoit bien résolu à ne plus sanctionner de lois contraires à la liberté du culte catholique. En le forçant à exercer son *veto* par l'atrocité de leurs décrets, ils ajoutoient à la fureur des brigands. Ils faisoient croire que

leurs propres dispositions pour la tranquillité publique étoient sans cesse contrariées par le roi, ami du clergé non assermenté. Leurs calomnies retomboient de l'autel sur le trône; et par la même marche, ils consommoient la ruine de l'un et de l'autre.

En suivant ce projet l'assemblée sembla pour quelque temps avoir perdu de vue le monarque, et se tourner uniquement contre les prêtres catholiques. On eût dit alors qu'elle n'avoit reçu d'autre mission, que celle de tourmenter ces prêtres. Pendant deux mois entiers, et sur-tout en novembre, elle accueillit et fomenta toutes les plaintes, toutes les dénonciations, que les jacobins avoient soin de faire arriver des diverses parties de l'empire. Alors aussi leurs clubs dans les provinces redoubloient la persécution contre les catholiques, sur-tout dans les paroisses qui témoignoient le plus d'attachement à l'ancien culte. Instruits par les intrus, de ceux qui refusoient de s'unir à eux, ils alloient jusque dans les maisons des fidelles, les insultoient, les menaçoient, les entraînoient par force à l'église constitutionnelle. Dans les jours de fête, lorsque les citoyens, ne pouvant se résoudre à suivre les prêtres jureurs, accouroient en grand nombre, et traversoient les campagnes pour aller entendre la messe d'un prêtre fidelle, des troupes de bandits, et même des gardes nationaux les assailloient sur la route, ou dans leurs oratoires. Les campagnes, les villes s'agitoient pour être délivrées de cette violence; les rixes excitées par les bandits, émissaires des clubs et des intrus, étoient peintes à l'assemblée comme autant d'actes de rebellion contre la loi, sur-tout comme excités par les prêtres non jureurs, que l'on traitoit de *réfractaires*. C'étoit encore là un de ces mots inventés comme celui d'*aristocrate*, pour ajouter à la fureur de la populace. Souvent au milieu de l'office divin célébré paisiblement par ces prêtres, arrivoient les

cohortes des brigands; ils étoient seuls armés, seuls à frapper, à blesser, et à assassiner. C'étoit là ce qu'on représentoit à l'assemblée comme des combats et des troubles religieux, dont les prétendus réfractaires étoient seuls la cause. Si quelque part le peuple refusoit de payer les impôts, c'étoient encore les mêmes prêtres qui étoient accusés de faire manquer le fisc de ce secours. Si quelque part des accaparemens, ou vrais ou prétendus, avoient occasionné de violentes émeutes, les prêtres avoient encore toute leur part de l'accusation intentée à l'aristocratie. L'assemblée accueilloit avec transport ces accusations perpétuelles, et les journaux du soir et du matin, distribués à cette populace qui malheureusement sait un peu lire, et ne sait pas douter de ce qu'elle lit, ces journaux aussi cruels qu'impies ne manquoient jamais de répandre par-tout l'accusation intentée aux prêtres, comme l'objet le plus saillant de chaque séance.

Il falloit constater quelques-uns de ces crimes, ou faire croire au moins qu'on avoit cherché à les constater, à connoître les vrais auteurs. Des commissaires furent envoyés en Poitou, département de la Vendée, où l'établissement de la nouvelle église occasionnoit sur-tout de grands désordres. Prévenus par de violentes dénonciations, les commissaires s'attendoient à trouver par-tout des paysans armés, exerçant par-tout des ravages contre les constitutionnels, et les prêtres non assermentés à la tête de leurs anciennes paroisses, soufflant par-tout le feu du fanatisme et de la discorde. Nous avons vu nous-mêmes un de ces commissaires de retour de la Vendée. C'étoit un de ces hommes qu'on ne pourroit taxer d'avoir voulu favoriser les prêtres catholiques; car il étoit de ces philosophes du siecle, qui connoissent trop peu le christianisme et ses grandes preuves, pour en croire les dogmes. Mais au moins, dans lui, l'incrédulité étoit conviction, et non pas haine de la vérité. Il

avoit ces vertus humaines et philosophiques, ennemies de la violence et de l'esprit persécuteur. Il nous disoit : « J'ai vu ces bonnes gens ; rien n'est plus faux que les bruits qu'on répand sur leurs excès. Ils venoient au-devant de nous, et, les larmes aux yeux, ils ne nous demandoient autre chose que la liberté de suivre leur religion, qu'à n'être pas troublés, lorsqu'ils vont à la messe de leurs anciens pasteurs. Leurs prêtres ne demandent avec eux, que la paix, et la liberté de culte, que les décrets promettent de garantir à tous. Il n'en est pas un seul, que nous ayons trouvé coupable d'avoir prêché autre chose que la paix. Ce sont réellement des hommes respectables, dont le sort et les prieres nous touchoient. Si les prêtres jureurs avoient le même esprit, on n'entendroit pas parler de ces persécutions, de cette intolérance. »

Le compte rendu par les commissaires ne chargeoit pas davantage les catholiques. Le rapport seulement, accordant quelque chose à la philosophie du jour, traitoit ces bonnes gens et leurs prêtres de superstitieux, de fanatiques même, attachés à leurs opinions religieuses ; mais il disoit aussi expressément qu'on n'avoit point trouvé parmi eux de coupables. Les tribunaux n'en avoient pas trouvé davantage ; les délateurs, les municipalités gouvernées par les clubs avoient fait jeter dans les prisons un grand nombre de prêtres non jureurs. Pas un seul de ceux qui avoient été jugés n'avoit été condamné pour aucun de ces prétendus crimes. On laissoit les autres croupir dans les cachots, parce qu'on savoit bien que leurs accusateurs n'étoient pas mieux fondés.

C'étoit là l'objection que l'on faisoit sans cesse à ces accusations de complots, de rebellion, de machinations de prêtres non assermentés ; et comment en effet croire à toutes ces délations, puisqu'elles étoient toutes extrêmement vagues, et que si par hasard un seul étoit nommé parmi cinquante

Digitized by Google

mille, on se trouvoit forcé de le déclarer innocent, ou de le tenir en prison sans le juger ? L'assemblée eût trouvé l'accusation mieux fondée, si elle s'en fut tenue à la motion de celui de ses membres qui lui avoit dit, le quatre octobre : *Rien n'est plus urgent que de prendre des mesures vigoureuses contre les prêtres réfractaires. Ils résident tant qu'ils peuvent dans leurs paroisses. Ils disent la messe ; ils font de l'eau bénite dans leurs maisons. Ils sont la cause que les églises constitutionnelles sont désertes.* C'étoit là en effet la conduite de ces prêtres ; ils ne le nioient pas ; mais, sans afficher la plus barbare intolérance, comment punir des prêtres pour avoir fait de l'eau bénite, ou dit la messe chez eux, quand les baïonnettes, les piques et les sabres les empêchoient d'exercer leur religion ailleurs ? Et comment leur faire un crime de la désertion des églises constitutionnelles, quand cette désertion ne prouvoit autre chose que l'aversion du peuple pour le nouveau culte et les nouveaux pasteurs.

Dans le temps même que ces accusations retentissoient à l'assemblée, des paroisses, des districts entiers, tels que celui de la Roche-Bernard en Bretagne, réunis pour le choix des nouveaux curés déclaroient que, « la pénurie des prêtres assermentés ne laissant point de choix, ils n'en appercevoient point sur lesquels ils pussent dans leur ame et conscience porter leurs suffrages : *tandis qu'ils voyoient au contraire dans les curés actuels des ministres selon le cœur de leurs paroissiens, honorés de leur confiance, et vivans paisiblement parmi eux.* »

L'aversion pour les faux pasteurs et les jureurs s'étoit encore plus manifestée dans la paroisse de Champoson, diocese de Séez : « Nous, maire, officiers municipaux, et autres paroissiens de Champoson (portoit l'arrêté), déclarons que, voulant vivre et mourir dans la religion catho-

lique, apostolique et romaine, que nous ont transmise nos peres, nous ne suivrons jamais d'autre pasteur que celui que l'église nous a donné; et que nous le chasserons nous-mêmes de la paroisse, s'il a la foiblesse de se souiller par la prestation d'un serment schismatique. »

Ces déclarations, et diverses autres dans le même genre, n'étoient pas de celles qui plaisoient aux jacobins. M. François de Neuf-Château se chargea d'un discours, qui étoit plus suivant le cœur de l'assemblée. Renchérissant sur tous les délateurs, mais toujours sans pouvoir nommer aucun coupable, il représenta les prêtres non jureurs comme des *séditieux* et des *rebelles*, comme *les plus grands ennemis de la patrie*. Son philosophisme ne chercha pas les preuves dans les faits; il eut l'impiété d'attaquer directement la religion même, ses sacremens et ses dogmes. Les prêtres, selon lui, étoient essentiellement ennemis de la patrie, parce qu'ils croyoient à la confession, à la sainteté du célibat religieux, à l'autorité spirituelle du saint siége, à celle de l'église. C'étoit là précisément la justification du clergé; c'étoit évidemment dire aux prêtres qu'on les attaquoit à cause de leur religion même. Les déclamations de l'orateur contre les sacremens, l'église et le pape, n'en furent pas moins applaudies par l'assemblée, imprimées et envoyées par son ordre dans les départemens.

Le projet de décret présenté par M. François ne fut pas cependant pour obliger les prêtres à faire le serment spécial, que jusqu'alors on avoit exigé d'eux; l'orateur étoit plus astucieux. Il prétendit ménager la conscience des prêtres; il ne leur prescrivoit que le serment civique, c'est-à-dire, celui de *fidélité à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir la constitution française décrétée par la premiere assemblée.*

Tous les ecclésiastiques sans exception devoient prêter ce serment, appelé *civique*, sous peine

être, 1.° déclarés incapables de toute fonction ecclésiastique et civile; 2.° privés du traitement, ou de la pension qu'on leur avoit faite en les dépouillant de leurs bénéfices, en les chassant de leurs églises; 3.° réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie; 4.° enfin, confinés dans la ville que chaque département assigneroit pour leur exil ou leur prison.

Ce décret fut rendu le 29 novembre 1791. Il paroissoit du moins plus doux que l'opinion de ceux qui, depuis un mois, sollicitoient l'assemblée d'envoyer tous les cinquante mille prêtres, et davantage, dans les forêts incultes et les déserts de la Guyanne. S'il étoit moins féroce, il n'en étoit pas moins insidieux. Il pouvoit faire illusion à la populace; il ne le fit pas de même aux bourgeois. Les membres du département de Paris, composé alors de gens qui auroient voulu réellement faire marcher la constitution, observerent d'abord que le décret étoit lui-même directement contraire au serment de maintenir cette constitution qui, assurant à tous les citoyens le même droit, laissoit à chacun la liberté de faire ce serment civique, ou de ne pas le faire, sans priver de ses biens, ni de la qualité de citoyen français, ni de sa liberté, celui qui ne l'auroit pas fait.

Une injustice frappante les révoltoit encore dans ce décret. Ils disoient aux législateurs: « Vous avez privé les ecclésiastiques de leurs biens. Après avoir agité la question sur la propriété ou nationale ou ecclésiastique, la loi a terminé ce procès, en assignant la propriété à la nation, et un traitement aux prêtres qu'on en dépouilloit. La loi en ce moment ne mit point de conditions à ce traitement. Est-il donc juste, après une dette contractée légalement, de revenir sur ses pas, et d'imposer des conditions à celui qui demande son payement promis sans condition! »

Digitized by Google

Le département étoit sur-tout indigné du rôle de tyran que lui faisoit jouer l'exécution de cette loi, par l'incarcération des prêtres qui refuseroient le serment civique. Il conjura le roi de ne pas sanctionner le décret.

Des raisons d'un autre genre en détournoient les prêtres catholiques. Un très-grand nombre d'entre eux avoit prêté ce serment civique dans un temps où la constitution étoit à peine commencée, dès le quatre février de l'année précédente. C'étoit une vraie faute qu'ils avoient faite par un excès de zèle pour la paix et la tranquillité publique, et dans la crainte d'être regardés comme ennemis du peuple. Sans examiner les autres raisons, qui, en ce temps-là même, pouvoient les détourner de ce serment, ils avoient dès-lors tout lieu de suspecter les jacobins d'insérer tôt ou tard dans cette constitution bien d'autres articles que des objets civils. Après ce qui s'étoit déjà passé, ils devoient tous répondre : « Commencez par nous montrer cette constitution entière et terminée, et nous verrons ensuite si nous pouvons jurer de la maintenir. » Sans doute en tout temps ce fut pour eux un des plus saints devoirs de se montrer fidelles à la patrie, à la loi et au roi ; mais en tout temps aussi, il vaut mieux s'exposer à la calomnie, à la mort même, que de faire serment de maintenir des objets que l'on ne connoît pas encore, et qu'on a des raisons de suspecter.

Cette faute d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques étoit au moins pour la nation une preuve de leur soumission à tout ce qui regarderoit l'ordre civil. Ils n'avoient pas été long-temps à s'appercevoir qu'on abusoit de leur confiance. Dès le 9 juillet 1790, M. l'évêque de Clermont reconnut que les articles religieux insérés dans la constitution ne permettoient plus un serment sans restriction ; sur la tribune de l'assemblée, il fit distinctement entendre ces paroles :

Digitized by Google

« Messieurs, il est des objets sur lesquels l'honneur et la religion ne peuvent permettre de laisser la plus légere équivoque. Pressé par la loi la plus impérieuse, que l'un et l'autre m'imposent, j'aurai l'honneur de vous parler avec toute la confiance que me donnent la pureté de mes motifs, la sureté de mes principes; et je le ferai avec toute la franchise que je dois aux représentans augustes d'une nation loyale, avec toute celle que je me dois à moi-même.

« Nous allons, messieurs, renouveller, de concert avec tous les individus de la nation française, le serment de lui être fidelles, ainsi qu'à la loi et au roi. Quel est le Français, que dis-je ! quel est le chrétien qui puisse hésiter sur un engagement que tous les principes consacrent, et que tous les amis de l'ordre doivent chérir ! permettez que par l'impulsion d'un sentiment patriotique aussi vif que vrai, je me déclare ici prêt à le signer de mon sang, s'il en étoit besoin.

« Nous allons promettre en même temps, mais en des circonstances bien différentes de celles où nous nous trouvions le 4 février dernier, et le promettre sous le sceau de la religion, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et sanctionnée par le roi. — Ici, messieurs, en me rappelant tout ce que je dois à César, je ne puis me dissimuler ce que je dois rendre à Dieu. — Une loi supérieure à toutes les lois humaines me dit de professer hautement que je ne puis comprendre dans mon serment civique les objets qui dépendent essentiellement de la puissance ecclésiastique » (à plus forte raison des objets de foi, les lois divines qu'il n'est pas même donné à la puissance ecclésiastique de changer ,) ; « que toute feinte à cet égard seroit un crime ; que toute apparence qui pourroit le faire présumer, seroit un scandale de ma part.

« Je déclare, en conséquence, que j'excepterai

très-expressément de mon serment tout ce qui concerne les objets spirituels ; parce que je ne crois pas, dans mon ame et conscience, pouvoir les y renfermer ; et je vous supplie de considérer que cette exception elle-même doit vous paroître le garant le plus sûr de ma fidélité à ce que j'aurai juré. »

Ce discours prononcé, tous les évêques, tous les ecclésiastiques, et même un très-grand nombre de députés laïques du côté droit, s'étoient levés pour signifier que le serment du 14 juillet ne seroit fait par eux, que dans le même sens. L'assemblée alors n'avoit pas rejeté ces exceptions ; elles avoient servi de regle au grand nombre d'ecclésiastiques qui avoient fait le serment civique.

Les temps étoient changés, et les objets de ce serment s'étoient multipliés avec les décrets constitutionnels. Plus on y avoit ajouté d'articles irréligieux, plus les jacobins et leurs municipaux, et les nouveaux législateurs rejetoient ces restrictions. La constitution française terminée se trouvoit renfermer précisément toutes les erreurs de la constitution prétendue civile du clergé. Camus et son comité, et ses intrus, les y avoient adroitement insérés. Il avoit même usé de ruse avec l'assemblée, pour y faire entrer ceux qui regardoient plus spécialement les intrus. Avec eux et un petit nombre de jacobins, il avoit prévenu l'heure de l'assemblée ; avant l'arrivée des autres députés, il avoit rendu le décret qui déclare les nouveaux pasteurs et leur payement liés à sa constitution française. D'ailleurs cette constitution française renfermoit spécialement les erreurs sur les vœux de religion, sur le mariage, sur le choix des pasteurs. Elle maintenoit, par un dernier article, toutes les lois portées sur la constitution décrétée pour le clergé. Les ecclésiastiques sentirent qu'en changeant la formule de leur serment, on n'en avoit pas exclu l'hérésie. Un cri général parmi eux annonça qu'ils ne donneroient

Digitized by Google

pas dans le nouveau piége. Le roi le reconnut comme eux, et sa majesté refusa la sanction.

Ce décret du 29 novembre devoit être regardé comme non avenu. Les jacobins et les intrus s'en dédommagerent, en poussant toujours leurs fureurs plus loin, par-tout où les autorités constituées ne leur opposoient pas quelque vigueur.

Cependant la persécution se faisoit alors moins sentir à Paris; on y paroissoit fatigué de poursuivre les ecclésiastiques non assermentés. Les verges n'étoient plus suspendues à la porte de leurs églises. La politique même, plutôt que le philosophisme tolérant des magistrats, en maintenoit la liberté. La population de cette ville immense diminuoit sensiblement. Nombre de personnages riches, et dont la piété étoit connue, quittoient non seulement la capitale, mais la France même, pour aller chercher ailleurs la liberté de leur religion. On n'oublioit pas que tel avoit été le motif du départ des dames de France, tantes du roi; de ces généreuses princesses qui, dès les premiers jours du schisme, avoient préféré un exil volontaire au sacrifice de leur religion, bravé les outrages des municipes, et porté à Rome l'édification, et tous les sentimens des héroïnes, dignes descendantes de St. Louis.

On savoit que le peuple s'appercevoit de la diminution des aumônes, et des travaux lucratifs. Lorsque les brigands insultoient quelques-uns de ces personnages plus distingués allant aux églises catholiques, bien des bourgeois s'y opposoient, en disant: *Veux-tu donc que ces aristocrates, pour aller entendre la messe hors de la France, y portent encore leur argent.* Dans un temps où l'on regardoit encore comme un larcin atroce la confiscation des biens des émigrés, ces considérations maintenoient une certaine liberté de culte dans Paris, et bien des riches catholiques y étoient revenus. La capitale en général applaudissoit

à ces dispositions de son directoire de département.

Les clubs et les intrus avoient d'autres intérêts. Pour se venger du refus de sanction, ils redoublèrent la persécution dans les provinces. Les adresses à l'assemblée nationale, les accusations de soulever le peuple, de s'opposer au payement des impôts, d'enrôler pour les princes, et d'exciter par-tout des troubles religieux, devinrent plus fréquentes que jamais. Les jacobins législateurs firent semblant de s'alarmer encore de ces troubles; le ministre de l'intérieur, alors M. Cayer fut sommé d'en faire son rapport. Ce jeune ministre se piquoit de philosophie; il ne voyoit aussi que fanatisme, niaiserie et superstition dans l'homme religieux; il fut pourtant sincere: Son rapport, malgré toute l'impiété qu'il respiroit, déchargea les prêtres non assermentés de tous les reproches de contre-révolution, de complots, d'enrôlement. Il disoit nettement: « Effaçons encore du tableau des troubles religieux, les reproches qu'on leur fait d'exciter le peuple à l'insurrection, de favoriser les obstacles apportés à la circulation des subsistances et à la perception des impôts. — Je n'ai point eu connoissance, ajoutoit-il, d'aucun prêtre puni par les tribunaux comme perturbateur du repos public, quoique certainement plusieurs aient subi des accusations légales. »

Les départemens dévoués aux jacobins demandoient, pour éviter les troubles, que toutes les églises des couvens fussent fermées, parce que c'étoit là sur-tout que les prêtres non assermentés célébroient les saints mysteres; le ministre répondit: « Je ne crois pas qu'il y ait une seule ville dans laquelle la clôture des églises des monasteres, n'ait occasionné quelques troubles, ou du moins provoqué des réclamations. — Il faut observer qu'en général la paix a été conservée dans les lieux où les

Digitized by Google

églises non paroissiales sont restées ouvertes, surtout dans les villes où il y en a un grand nombre; et j'aime à citer pour exemple la ville de Paris où tout est parfaitement tranquille sous ce rapport, depuis que toutes les églises particulieres, précédemment fermées, ont été rendues à ceux qui les désiroient. Je vois au contraire qu'il y a eu des agitations plus ou moins fortes dans les villes où elles ont été fermées par l'ordre des corps administratifs. »

Le ministre ajoutoit qu'un grand nombre de citoyens de divers départemens réclamoit la liberté du culte des prêtres non assermentés; que plusieurs avoient offert de les payer, plutôt que d'adopter celui des constitutionnels; que plusieurs communes sollicitoient la révocation de l'arrêté du département contre leurs anciens pasteurs; qu'il en étoit même une dont les habitans menaçoient de se retirer en Espagne, si on ne leur rendoit pas leurs prêtres; que plusieurs départemens exiloient, incarcéroient ces prêtres, *sans forme de procès*; que des communes du département de la Lozere l'avoient instamment fait prier de ne point envoyer les troupes que le département demandoit. Que ce département se proposoit d'appuyer par la force le remplacement des curés non assermentés; et que c'étoit tout ce que craignoient les communes.

Enfin le ministre reprocha sur-tout la cruauté et l'inutilité des moyens qu'on avoit pris pour mettre fin aux troubles. « Je ne vois pas, dit-il, qu'après avoir déporté ou emprisonné des prêtres, on ait recouvré la tranquillité et cette unité de sentimens si justement désirée par les bons citoyens. De tout ce qui a été fait par les départemens, il ne résulte qu'une vérité; c'est que l'on a manifesté un embarras extrême, que l'on a très-indiscretement, très-impolitiquement pressé un ressort dont la détention est toujours terrible. »

Quoique ce rapport du 18 février 1791 fût très-peu conforme au vœu de l'assemblée, elle en ordonna l'impression. Il lui disoit assez clairement que le vrai moyen d'éviter les troubles dont elle se plaignoit, étoit de laisser au peuple la liberté des églises où il suivoit ses anciens pasteurs; de faire tomber les recherches, les punitions, sur ceux qui, par toutes sortes de violences, en chassoient, et le peuple et ses vrais prêtres. Mais ce n'étoit pas là l'objet des jacobins; ils vouloient la paix, non comme des hommes qui savent la garder avec des citoyens d'une foi et de mœurs différentes, mais comme des brigands qui, pour être tranquilles entre eux, tourmentent, emprisonnent ou chassent tous les honnêtes gens.

Les faits parloient cependant en faveur des vrais pasteurs, plus hautement encore que le discours du ministre. Les paroisses où ces pasteurs n'avoient pas été déplacés, étoient aussi les plus tranquilles, les plus exactes à payer les impôts, parce que les prêtres y prêchoient, avec la religion, toutes les vérités qui maintiennent l'ordre public; tandis qu'ailleurs on ne voyoit que tumultes, dévastations et incendies. Dans bien des paroisses, dans celle de Rhedon par exemple, dans celle de Pont-Château en Bretagne, de Dampierre en Normandie, les administrateurs avoient prévu la vraie cause des troubles, et représenté qu'elle étoit toute dans la violence qu'on faisoit au peuple pour lui enlever ses pasteurs, dans les dispositions odieuses de ceux qui vouloient lui en donner de faux. Plusieurs communautés avoient fait parvenir à l'assemblée et à la cour leurs réclamations. L'assemblée supprimoit les plaintes; le roi en cherchoit le remede dans des proclamations dictées par un esprit de tolérance qui auroit mis un terme à tous les maux dont l'assemblée le rendoit déjà responsable. Il ordonnoit de rendre la liberté à tout citoyen qui ne l'auroit perdue que

pour avoir suivi ses opinions religieuses. Dans les départemens où les jacobins dominoient, ces ordres du roi étoient aussi inutiles que les prieres des prêtres. Le roi même et ses ministres furent dénoncés à l'assemblée comme fauteurs des réfractaires. L'intrus Fauchet dénonça spécialement les ordres envoyés au département du Calvados, comme un acte de tyrannie et de despotisme du ministre de Lessart. Les ordres furent lus en preuve de la tyrannie; et Fauchet, tout honteux, fut le seul à y voir autre chose que le vœu même de la loi et de la tranquillité publique.

Les jacobins législateurs, bien convaincus de ce désir du roi, de mettre un terme aux troubles religieux, ne pouvoient pas condamner ouvertement ses proclamations; ils n'en étoient que plus résolus à les rendre inutiles. Le *veto* apposé au décret du 29 décembre leur donnoit déjà occasion de répéter dans leur assemblée que toutes les démonstrations de la cour et des ministres n'étoient qu'une vaine apparence; qu'avec un désir plus réel de ramener la tranquillité publique, le roi n'auroit pas mis obstacle à leur décret contre les prêtres non assermentés. On répétoit ces cris dans les provinces; la persécution y redoubla pour continuer les troubles, et avoir occasion de porter des décrets plus séveres encore.

De leur côté les catholiques étoient plus résolus que jamais à fuir toute communication religieuse avec les faux pasteurs. Un nouveau bref du pape étoient venu les confirmer dans ces résolutions. Sa sainteté, consultée par les vrais évêques sur certaines difficultés que le schisme faisoit naître, avoit répondu avec sa sagesse ordinaire, sans s'écarter des lois d'une fermeté inviolable dans tout ce qui tient à la confession de la vérité.

La premiere difficulté avoit pour objet l'administration du baptême. Par les anciennes lois, l'état civil des enfans se trouvoit compromis, à moins

que l'acte constatant leur naissance et leur baptême ne fût rapporté dans les registres de la paroisse ; par les nouveaux décrets, les curés intrus se trouvoient maîtres de ces registres, et seuls administrateurs publics des sacremens dans les paroisses qu'ils avoient usurpées ; des décrets postérieurs n'avoient pas encore décidé que pour l'état civil des enfans, il suffisoit que leur naissance fût constatée par-devant les officiers municipes. Il falloit donc savoir si le danger de laisser au moins équivoques l'état et les droits civils des enfans, étoit une raison suffisante pour les faire baptiser par les faux pasteurs.

Sa sainteté, appuyée sur la nécessité de préférer le salut à tous les avantages temporels, répondit que, les curés intrus étant certainement schismatiques, et leur schisme étant évident et constaté, il n'étoit permis de s'adresser à eux pour le baptême que dans le cas *d'une extrême nécessité*, c'est-à-dire, dans le cas où il ne se trouveroit personne autre pour administrer ce sacrement, et pour ouvrir à un enfant mourant les portes du salut éternel ; qu'en agir autrement, ce seroit communiquer avec les schismatiques dans les choses divines, dans le crime même du schisme, l'approuver, le confirmer ; ce qui est proscrit par la loi naturelle comme par la loi divine.

La seconde question avoit pour objet le mariage, sujet pour l'état civil aux mêmes difficultés. Le pape prit pour regle ce qui avoit déjà été décidé par ses prédécesseurs, et sur-tout par Benoît XIV pour des cas semblables. Ce dernier pontife, interrogé sur les mariages célébrés par les catholiques hollandais devant les magistrats civils ou les ministres hérétiques, avoit répondu : « Ces catholiques doivent savoir qu'en cela ils exercent un acte purement civil, par lequel ils témoignent leur obéissance aux lois et aux ordonnances de leurs souverains ; mais qu'alors même ils ne contractent

tractent aucun légitime mariage, s'il n'est pas célébré devant leurs pasteurs légitimes et deux témoins ; qu'ils ne sont vrais et légitimes époux ni aux yeux de Dieu, ni aux yeux de l'église ; et que s'ils vivent dans cet état comme mari et femme, ils se rendent coupables d'un grand crime devant Dieu. « La raison de cette décision étoit que le concile de Trente ayant été promulgué et reçu dans ces provinces, « le mariage, non contracté devant le légitime pasteur et deux témoins, ne pouvoit, suivant les expressions du même pape, être réputé valide en aucune maniere, ni comme sacrement ni comme contrat. »

Les mêmes raisons dicterent au pape Pie VI la même décision. La difficulté devoit s'accroître avec le temps, lorsque tous les vrais pasteurs chassés de France, il ne seroit plus possible de recourir à eux. Alors il étoit vraisemblable que la loi même du concile de Trente seroit regardée comme suspendue par l'église, dont l'intention n'a pas été de maintenir cet empêchement dirimant, et d'annuller ainsi tous les mariages dans un vaste empire, où l'observation d'une telle loi seroit devenue impossible. Mais la France n'en étoit pas encore réduite à cette extrémité.

La troisieme question étoit sur les funérailles. La regle prescrite par sa sainteté portoit que les obseques des catholiques seroient célébrées par les légitimes pasteurs, selon le rit de l'église, dans l'intérieur des maisons ; que ces devoirs remplis, on laisseroit les pasteurs intrus emporter les corps pour les inhumer, en sorte cependant que les fidelles n'accompagnassent pas le convoi, ne récitassent point les prieres, ne concourussent point aux cérémonies de l'église avec les intrus.

Ce bref étoit du 26 septembre 1791 ; divers autres actes de sa sainteté fortifierent encore les catholiques français dans leur horreur pour le schisme. Elle ôta le chapeau de cardinal à ce Brienne

qui n'avoit pas rougi d'excuser son serment, en disant que, bien qu'il eût juré de maintenir la constitution prétendue civile du clergé, il ne s'ensuivoit pas qu'il eût dans le cœur la doctrine de cette constitution. Le pape enfin nomma, parmi les vrais évêques, des administrateurs spirituels pour les parties des dioceses abandonnées par les quatre prélats jureurs, et livrées par eux à l'intrusion.

Ces dispositions du St. Siége parvinrent avec le temps à la connoissance des catholiques dispersés dans les provinces de la France; et alors ils résolurent plus que jamais d'éviter toute communication religieuse avec les intrus. Ceux-ci étoient instruits de toute l'étendue de la protection qu'ils pouvoient se promettre de la part des autorités dominantes. Le dépit ajouta au vœu de se délivrer entiérement de ces anciens pasteurs qu'ils voyoient toujours suivis par une grande partie du peuple. Ils souleverent encore les clubs; ils appelerent encore à leurs secours tous ces patriotes qui, sous l'habit de garde nationale, avec leurs fusils et leurs sabres, faisoient par-tout la loi.

Alors les prêtres non jureurs furent plus recherchés que jamais; alors quiconque les suivoit à la messe, ou leur demandoit les sacremens, ne fut plus qu'un ennemi de la patrie; alors ce fut trop peu que d'aller troubler et menacer les catholiques dans leurs églises; les moyens les plus violens furent employés pour les entraîner malgré eux aux églises des intrus; sur-tout aux jours de fêtes les plus solemnelles. L'âge le plus respectable, les conditions les moins suspectes ne mirent personne à l'abri de ces violences. Un malheureux vieillard, que sa profession de cordonnier devoit au moins préserver de tout soupçon d'aristocratie, n'en fut pas moins menacé à Gouherville, de périr sous les coups des brigands, s'il ne les suivoit à la messe constitutionnelle. Tremblant, et sa conscience lui reprochant une espece d'apostasie, il se laisse con-

Digitized by Google

duire ; mais, entrant dans l'église, il se prosterne au pied du crucifix ; il s'écrie, fondant en larmes : *Pardon, Seigneur, pardon !* L'intrus s'étonne, et lui dit brusquement : A quoi bon, et ces cris, et ces larmes ! — *Hélas !* lui répond le vieillard, *je demande au bon Dieu pardon du sacrilége que nous allons commettre ; vous, en disant la messe ; et moi en y assistant.* L'impitoyable intrus n'en commande pas moins qu'on l'empêche de sortir. Les larmes, les soupirs, les hauts cris du vieillard troublent le sacrifice ; les constitutionnels n'en opposent que plus constamment leurs sabres aux efforts qu'il fait pour s'échapper.

Dans la paroisse d'Yvecique, pays de Caux, le curé intrus, rugissant de se voir abandonné, met en jeu les municipes et les gardes nationaux, pour entraîner les citoyens à son église. Ils y menent de force jusqu'à M. l'abbé Engrand, vicaire de la paroisse, et dont les leçons avoient contribué à maintenir l'horreur du schisme. Il n'est pas d'efforts qu'il ne fasse pour s'échapper ; un honnête citoyen, nommé Lavon, s'indigne de ces violences ; on le met en prison ; il ne doit en sortir qu'en promettant d'envoyer ses enfans à la messe de l'intrus. Il choisit la prison, et y reste.

Le même intrus étoit venu à bout de persuader, à une jeune enfant, qu'elle pouvoit recevoir de lui sa première communion. Mieux instruite, la jeune communiante déclare publiquement que le faux pasteur l'a trompée, et qu'elle ne veut plus le reconnoître ; l'intrus la fait conduire par force à son église ; elle proteste avec tant de chaleur, elle pousse des cris si violens, que l'intrus est forcé de la laisser sortir.

Dans le diocese d'Agen, une sœur du curé de Ste. Cécile montre encore plus de répugnance.

Les brigands n'ont pas pu l'entraîner dans leur église constitutionnelle ; ils s'en vengent d'une manière horrible ; les coups les plus cruels ne

Digitized by Google

sont que le plus léger de leurs outrages ; martyre à la fois de la pudeur et de la religion, elle expira devant ces forcenés.

A Villeneuve près Cordes en Albigeois, deux jeunes époux ont refusé, pour leur mariage, le ministere de l'intrus ; le soir même de leurs noces, les brigands de la nouvelle église viennent enfoncer la porte de la maison. Le mari, se croyant la seul objet de leur fureur, s'évade ; l'épouse évanouie reste en proie à cette horde de scélérats. Ils assouvissent une passion infâme, et la férocité leur reste toute entiere. De leurs ongles même, comme des griffes d'un lion, ils déchirent, ils arrachent les seins de cette victime ; ils en jettent les lambeaux épars sur le plancher, et la laissent attendant une mort qui vient enfin terminer d'affreux tourmens.

J'ai eu soin d'en prévenir ; la plume se fatigue à décrire ces horreurs ; le lecteur se révolte. Qu'il apprenne à connoître l'impie révolution qui en rendit capables des Français. Mais aussi qu'il apprenne à connoître le pouvoir de la religion ; et qu'il cherche dans les fastes de l'univers plus de grandeur d'ame que la France religieuse ne va lui en offrir dans les traits suivans.

A quelques lieues de Rennes, un laboureur, dont je suis fâché que mes mémoires ne portent pas le nom, un simple laboureur refusoit d'adhérer au schisme, aux hérésies, aux intrus de la constitution ; une compagnie de gardes nationaux vient le chercher dans son habitation, pour le conduire à l'office du faux pasteur. Il répond à leurs premieres instances, que sa religion ne le lui permet pas. Les nationaux lui ordonnent de les suivre à l'église constitutionnelle. Il refuse ; on l'entraîne ; il marche comme un homme qui suit sans résistance, quoique malgré lui, le mouvement que des mains étrangeres lui donnent. Un premier échalier (espece de clôture, qui

Digitized by Google

sépare les champs ou les diverses possessions,) se trouve sur la route. Les nationaux lui ordonnent de monter, de franchir l'échalier; il ne peut pas le faire sans se donner lui-même le mouvement; il reste immobile et tranquille. Ils s'irritent, et ils levent leurs sabres; il en attend les coups. Ils le saisissent, placent son cou sur le poteau. L'un a saisi sa tête par les cheveux en de là de la barriere, et la tient fortement appuyée; les autres en deçà le tiennent par le corps; d'autres enfin, le sabre levé, menacent de jeter la tête d'un côté, le corps de l'autre, s'il ne promet de franchir l'échalier. Il reste encore immobile, et répond: *Vous pouvez frapper.* Soit que les armes tombent des mains des nationaux, soit qu'ils aiment à prolonger l'épreuve, ils le saisissent, le soulevent, le jettent par dessus la clôture. Il faut en franchir trente, pour arriver où ils l'entraînent; trente fois de la part des nationaux, même instance, mêmes menaces, mêmes mesures; trente fois de la part du laboureur, même immobilité; et la tête appuyée sur le poteau, presque sciée par les sabres, même réponse. Est-il un seul martyr qui l'ait été tant de fois en un jour! Ce laboureur est Français; j'aime à l'être encore, malgré les révolutions de ma patrie. Tant qu'elle produira des hommes de cette espece, je ne rougirai pas de me dire sorti de son sein.

Il est aussi Français, Jean Chantebel, fermier, demeurant au village du Chêne, paroisse de Martigné Fer-Chaud, diocese de Rennes, province de Bretagne; et la France, à ce nom, peut ne plus envier à Rome antique celui de Scevola.

Jean Chantebel connoissoit les devoirs de sa religion; il aimoit à les lire, et à les retrouver dans un petit catéchisme à l'usage des fidelles pendant les persécutions du schisme. Ce livre précieux à la foi fut son crime; les brigands le trouverent chez lui; et c'en fut assez pour le constituer

prisonnier. Un comité s'assemble, et ordonne que ledit catéchisme soit brûlé. Un bûcher est dressé en grande pompe. Chantebel est amené ; on lui lit la sentence de son livre, et la sienne. Il est condamné à prendre la torche qu'on lui présente, et à mettre le feu au catéchisme. Il répond : « Cet ouvrage contient les principes de ma foi. Vous n'obtiendrez pas de moi que j'y renonce. » On le menace, il n'en est pas ému. Un des brigands saisit la torche enflammée, brûle la main du généreux confesseur. *Oh ! ce n'est pas ma main seulement*, dit Chantebel, *c'est tout mon corps que vous pouvez brûler, plutôt que de me voir commettre un acte indigne de ma religion.*

Les brigands confus, déconcertés, déliberent. Un nouvel arrêté ordonne qu'il sera conduit par les rues de Martigné, monté sur un cheval dont il tiendra la queue à la main. Il ne témoigne pas la moindre répugnanee ; son front, tranquille au milieu des huées de la populace qui l'escorte, annonce tout le calme de sa conscience. Dans le nombre des personnes attirées par le spectacle se trouve l'épouse de Chantebel même. Nouvelle Machabée, elle s'empresse, et dans son langage plein d'une simplicité sublime. *Tiens bon*, lui crie-t-elle ; *c'est pour le bon Dieu ; et il t'en récompensera.*

La philosophie du jour, avec toute sa haine pour la religion, s'attribuoit la gloire de l'épurer en détruisant l'empire de la superstition, l'orgueil philosophique devoit être humilié ; il ramenoit déjà les peuples vers la plus flétrissante des superstitions ; il renouveloit les cérémonies payennes ; la France se forgeoit des idoles appelées *liberté*, *égalité*. Elle leur offroit de l'encens, et fléchissoit le genoux devant les dieux de pierre et de bois. Le tronc d'un arbre fut le dieu *Mirabeau*. Ce tronc avoit été taillé en statue aussi difforme que le dieu. L'idole étoit placée sur son piédestal au milieu d'une place publique dans

la ville de Brest. L'inauguration fut l'objet d'une fête civique. La garde nationale arrive en grande pompe ; toute la ville accourt ; l'encens fume, la musique fait retentir la marseillaise ; c'est le moment fixé pour l'adoration ; une voix s'est fait entendre ; elle a ordonné de fléchir les genoux. Autour du dieu de la hideur et de la rebellion, toute la ville est prosternée. Les municipes, les juges de paix, le tribunal, les gardes nationaux, le peuple, les brigands, tout ce qui a pu trouver place autour de la statue, tout ce qui peut l'apercevoir dans le lointain, a les yeux et la face contre terre. On eût dit la fête du roi bête, la fête de Nabuchodonosor, ses lâches et vils esclaves à sa voix tombant aux pieds de son idole.

Puisque l'orgueil philosophique renouveloit toute la turpitude du paganisme, il falloit bien que le christianisme renouvelât aussi tout le courage de ses premiers héros. Au milieu de la tourbe payenne un seul homme reste debout. Il regarde autour de lui, il s'indigne et s'écrie : « A l'idolâtrie ! lâches ; à l'idolâtrie ! » Sa voix a dominé sur les tambours et les trompettes, sur toute la musique. Les vils adorateurs deviennent furieux, le menacent, lui crient à leur tour : « A genoux, ou la mort. » Il répond : « Oui, la mort ; je ne connois qu'un Dieu du ciel et de la terre. Je ne fléchirai pas devant l'idole. » Ses amis l'environnent, le pressent, le tiraillent pour le forcer à se mettre à genoux ; les sabres sont levés sur sa tête ; il est toujours debout ; et toujours il répond : « Je ne fléchirai pas devant l'idole. » Cet homme n'étoit pas de la lie du peuple ; il étoit même assesseur du juge de paix ; il avoit derriere lui son épouse qui le regardoit des fenêtres de sa maison. Pendant qu'on le pressoit, que seul il résistoit, il jette les yeux sur cette épouse ; la voix de celle-ci ne peut se faire entendre ; mais ses regards, son air, sa main, lui disent : Courage, mon ami, soi-

digne de ton Dieu. Autour de cette femme sont trois jeunes enfans qu'elle a mis en prieres ; « Mes enfans, votre pere combat pour votre Dieu ; priez-le, ce bon Dieu, qu'il lui donne la force de résister encore, de ne pas succomber. » Le pere se retourne de nouveau ; il voit encore sa femme, ses enfans ; cet aspect, et la crainte de ne pas mourir seul, pourroient l'attendrir jusqu'à la foiblesse ; il évite de rencontrer encore leurs regards ; mais toujours il résiste. Enfin ses amis ont rougi ; ils se levent, ils écartent les glaives, le ramenent chez lui, s'établissent devant sa porte, chassent les furieux. Son épouse l'embrasse : « Tu es digne de moi. Tiens, bénis à présent tes enfans, et que ton Dieu leur donne ta constance. »

Plus les fidelles montroient de cette constance qui vient d'en haut, plus les constitutionnels et les intrus montroient de ces fureurs que l'enfer seul inspire. Leurs atrocités se multiplierent dans un nombre prodigieux de villes, de villages, et dans chaque province. Langres, Bordeaux, et Metz ; Donzi, district de Cône ; Mellerault, district de l'Aigle ; Tailezai, près St.-Flour ; Vazieres près Douai ; St.-Martin, isle de Rhé ; Mirecourt en Lorraine ; Nismes en Languedoc ; le Puy en Velai ; et une infinité d'autres endroits furent le théâtre de ces scenes d'horreur ; elles renouvelerent tout ce que l'église avoit eu à souffrir dans les schismes les plus cruels, dans celui des circoncellions même, les seuls hommes peut-être que l'histoire puisse comparer aux intrus et aux jureurs Français. Il en étoit sans doute quelques-uns qui rougissoient de ces moyens honteux pour l'établissement de leur église ; mais en général ils en furent les principaux instigateurs, souvent même les acteurs. On les voyoit se mettre à la tête des bandits, les pousser, les animer ; ceux même qui s'étoient attachés à eux, furent plus d'une fois révoltés des déclamations furieuses qu'ils se permettoient jus-

que sur cette chaire évangélique dont ils avoient chassé les vrais pasteurs: A Paris même, où le département tâchoit de maintenir la tolérance, un vicaire intrus, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain, ne sembloit monter en chaire que pour souffler le feu de la persécution. Là, prêchant contre de prétendus incendiaires, il poussa la violence de ses discours si loin, que les auditeurs en frémirent dans toute l'église, et lui annoncerent qu'on ne lui permettroit plus de prêcher, s'il ne mettoit plus de modération dans ses prônes.

A Gondreville, district de Vezelize en Lorraine, les habitans se crurent obligés d'adresser au département de la Meurthe une requête contre leur curé constitutionnel, habitué à traiter dans ses prônes *de rebelles, de traîtres, d'ennemis de la patrie, dignes de toute l'animadversion publique*, des hommes qui n'avoient d'autre crime que de n'avoir voulu, comme lui, ni se parjurer, ni changer de religion. Fanatisés par ses leçons, de soi-disant patriotes, au sortir de son sermon, se répandirent dans les maisons des catholiques, leur firent essuyer des traitemens horribles. Une veuve et sa fille furent spécialement l'objet de cette explosion. Leur maison fut dévastée; leurs personnes battues, traînées, outragées; elles ne survécurent à tant de cruauté, que pour montrer combien leur foi étoit supérieure à toute la noirceur de l'apostat qui les persécutoit.

A la Rochelle, un curé intrus ne rougit pas d'assembler lui-même une horde de brigands dans l'église des Augustins, et d'invoquer la protection du ciel sur leurs armes pour une expédition plus révoltante encore. Ces furieux, électrisés par ce détestable Mathan, se précipitent sur les catholiques. Le premier qu'ils rencontrent a la tête fendue d'un coup de sabre; deux femmes sont foulées, étouffées sous leurs pieds; de jeunes filles, et leurs meres, sont fustigées. Deux des

Digitized by Google

prêtres fidelles sont renfermés aux cachots ; tous les autres, et parmi eux des vieillards octogénaires, sans force, sans ressources, sont impitoyablement chassés de leurs maisons et de la ville, sous peine d'être pendus, s'ils veulent y rentrer. La cohorte se répand dans les couvens, en brise les portes, somme les religieuses de faire le serment de fidélité à l'intrus ; elles refusent ; les verges, et les outrages les plus atroces faits à la pudeur, succedent à la sommation ; elles refusent encore ; les fouets, les outrages redoublent ; ces saintes filles prient toutes pour leurs bourreaux ; pas une ne succombe aux fouets ni aux outrages ; toutes remercient le Dieu qui leur donne la force de confesser leur foi. Le démon et l'intrus ont en vain exhalé leur rage.

Le dépit de ces prêtres apostats, contre ceux qui montroient plus de constance, les portoit à des excès inconcevables. C'étoit peu d'accuser eux-mêmes ces prêtres leurs anciens confreres, souvent leurs propres parens, leurs bienfaiteurs, de les traduire devant les sections, de les faire chasser ; la rage s'en mêloit ; et la rage peut seule expliquer ces excès.

Au mois de février 1792, le sieur Jardin, curé jureur de Caulcé, diocese du Mans, voyageoit avec un chirurgien de village, nommé Barbet, presque aussi ennemi des prêtres non assermentés que son curé jureur. En traversant les hameaux de Ligné, l'apostat se souvient qu'il y a dans cet endroit un vicaire, M. Robbeville, son paroissien, mais qui a refusé d'imiter son parjure. *Va*, dit le forcené à son compagnon de voyage et de fureur, *va me chercher ce gueux de réfractaire ; que je l'attache à la queue de mon cheval.* Fidelle exécuteur de ces ordres, le frater villageois s'arme d'un pistolet et de son sabre, entre chez le vicaire, le trouve récitant son bréviaire, et lui dit : *Suis-moi, ou je te brûle la cervelle.* M. Robbeville n'avoit alors que

des sabots pour chaussure. Il suit modestement le brigand qui l'appelle. Le curé jureur attendoit à la porte ; dès qu'il voit le vicaire paroître, il lui jette une espece de bride, l'entrelasse, la noue au cou de ce bon prêtre, et l'attache à la queue du cheval de Barbet, tandis que ce dernier, toujours le pistolet d'une main et le sabre de l'autre, menace de tirer, de frapper, s'il opposoit la moindre résistance. La victime liée, les forcenés remontent à cheval ; Barbet, d'un même coup, fouette, et son coursier, et le prêtre qu'il traîne ; le jureur infernal prend son poste derriere le vertueux vicaire, le force d'avancer, et presse son cheval jusque sur ses talons. Le bon prêtre, s'efforçant vainement de suivre à pas égal, bronche, tombe, s'essouffle ; le jureur, à grands coups de fouet, le releve ; et cette scene atroce, à travers des routes impraticables dans cette saison, ne se termine enfin, après un chemin de cinq quarts de lieues, qu'au moment où M. Robbeville, ses forces épuisées, retombe, et que les coups de fouets eux-mêmes ne le relevent plus. Ses deux bourreaux le voient à demi-mort, le laissent sur des pierres, et s'enfuient.

La vérité et l'authenticité peuvent seules porter l'historien à consacrer le souvenir de pareilles horreurs ; mais le lecteur, sur ce récit, peut dire : Quels hommes étoient-ce donc que ceux qui ont consenti au serment exigé par l'assemblée, ceux qui se sont faits prêtres de la nouvelle église ? Leur caractere seul suffit pour justifier ceux qui le refuserent. Sous ces nouveaux pasteurs, sous ces nouveaux législateurs, qu'étoit-ce donc que l'église de France ? et qu'étoit-ce que ce gouvernement, où les autorités constituées laissoient impunis les auteurs bien connus, bien publics, de ces atrocités ?

Ce fut sur-tout aux approches de Pâques et de

la pentecôte, que les intrus et les jacobins redoublerent leurs efforts pour se délivrer absolument des prêtres non assermentés ; les premiers redoutoient que ce temps où les fidelles s'approchent plus communément des sacremens, ne fît paroître davantage la nudité de leur église, par le nombre de ceux qui alloient chercher des prêtres plus dignes de leur confiance ; les autres savoient que plus les citoyens se rapprocheroient de la vraie religion, plus l'horreur des factions et de l'impiété se manifesteroit. Si l'on excepte quelques villes, telles que Paris, Amiens, Rouen, Orléans, où les autorités constituées essayoient encore de maintenir la liberté des cultes, celui des catholiques n'eut plus alors pour lui la moindre tolérance. Il fallut, pour célébrer la messe, ériger quelques autels secrets dans les appartemens reculés ; il fallut sur-tout éviter la moindse apparence d'assemblée religieuse. Sur le moindre soupçon, les maisons des laïques eux - mêmes étoient visitées ; l'apparence d'un autel étoit un crime ; des ornemens, ou des vases sacrés, découvert dans quelques catacombes, étoient un horrible complot d'aristocratie. Les maisons des prêtres sur - tout, et celles des laïques où l'on en soupçonnoit, étoient spécialement surveillées les jours de dimanches et de fêtes. Les calices et les ciboires, que l'on avoit laissés jusque-là dans quelques maisons religieuses, furent et recherchés et emportés avec des profanations toujours plus odieuses. Un ou deux traits suffisent pour juger de ces profanations, et des municipes plus impies encore qu'avides de l'or du sanctuaire. Celui qui enleva le soleil de l'église des Théatins de Paris, l'arracha du tabernacle, sans avoir même appelé un prêtre pour en ôter le pain sacré : à l'aspect de la victime sainte entre les mains de ce profane, il fallut tous les cris des témoins d'un affreux sacrilége, pour engager le municipe à rentrer de la rue dans l'église, à atten-

Digitized by Google

dre qu'un prêtre, à genoux et tremblant, ôtât le pain sacré, et le remît dans le lieu saint.

Un autre municipe sommoit un religieux capucin de lui livrer le dernier ciboire. Le religieux observe qu'il est encore tout plein de la présence de Jesus-Christ. *N'importe*, répond le municipe, *je veux le peser dès ce moment. Eh bien !* reprend le religieux, *tiens, pese donc celui qui saura bien un jour te peser toi-même.*

On pourroit observer ici que, dans les premiers siecles, l'église exigeoit de la part des fidelles quelque chose de plus que de la répugnance à ces profanations. Elle ordonnoit que les vases sacrés fussent soustraits à toutes les recherches des impies. Ceux qui cédoient à la violence, et qui les livroient, ou les découvroient aux magistrats payens, étoient regardés, avec ceux qui livroient les livres saints, comme une espece d'apostats appelés traditeurs. A s'en tenir à cette ancienne discipline, les ecclésiastiques n'auroient pas dû se contenter de gémir; ils auroient dû cacher les vases sacrés, et mourir plutôt que de les livrer. Mais si la profanation étoit la même, le prétexte étoit différent; c'étoit celui de la dette publique. La crainte d'exposer l'église au reproche d'insensibilité aux besoins de l'état, occasionna toute la différence que l'on peut observer à cette occasion entre la conduite des premiers fidelles, et celle des prêtres Français. En général, ceux-ci se contenterent de ne pas concourir eux-mêmes à l'enlevement de ces vases; ils n'en cacherent point le dépôt, lorsqu'ils furent sommés de les laisser emporter par les magistrats.

Cependant quelques pasteurs témoignerent à cette occasion plus que de la répugnance. M. Bessin, curé de St.-Michel, diocese d'Evreux, n'avoit pu se résoudre à livrer à l'intrus les ornemens et les vases de son église. Il crut, en les cachant, imiter la conduite des premiers chré-

tiens ; elle fut présentée à ses paroissiens comme un véritable larcin. Une compagnie de brigands l'assaillit dans sa retraite, le traduisit devant les municipes. Etonnés de se voir traité comme un voleur, il répondit avoir voulu, non pas ravir, mais simplement soustraire les vases sacrés à la profanation, suivant les anciennes lois de l'église. Comme l'on poussoit la calomnie jusqu'à imputer à l'avarice des motifs aussi purs que les siens, il consentit à découvrir le dépôt sacré. Il falloit aux brigands quelque chose de plus ; ils demandoient sa tête. Le maire eut beau les conjurer d'attendre au moins que le tribunal eût prononcé ; il eut beau se jeter à leurs genoux, les supplier de ne pas se déshonorer par un lâche assassinat, M. Bessin fut arraché de sa prison, traîné le long des rues, frappé avec des crosses de fusils, et enfin percé de mille coups. Sa mort n'assouvit pas la fureur des bandits, ils couperent à son cadavre et les bras et la tête ; après les avoir portés en triomphe, ils les jeterent dans la riviere. Leur rage encore se déchargea sur le tronc du cadavre ; ils le traînoient, ils le frappoient avec des bâtons, ils le déchiquetoient à coups de sabres et de baïonnettes ; ils forçoient les passans à le frapper de même. Ses tristes restes furent portés devant le cimetiere, et resterent long-temps exposés à l'aspect du public, aux dents des animaux, avant que l'intrus consentît à leur donner la sépulture.

Les municipes, sans inspirer encore ces horreurs, n'en mettoient pas moins de leur côté toute l'avidité possible à la recherche des vases sacrés. S'ils en laissoient un seul dans ces couvens dont les vierges de Jesus-Christ n'étoient pas encore chassées ; s'ils permettoient encore pour elles la célébration d'une seule messe, c'étoit en ordonnant que la porte de l'église fut soigneusement fermée. Déjà même, en plusieurs endroits, la condition étoit que la messe ne pourroit y être

célébrée que par un prêtre jureur. Effrayées de la part que l'on cherchoit ainsi à leur faire prendre au schisme, à l'hérésie, ces saintes filles se condamnoient plutôt à la privation la plus douloureuse pour elles. Sans prêtres, sans sacremens, sans sacrifice, elles tâchoient au moins d'y suppléer, en redoublant de ferveur, en résistant aux sollicitations des intrus, aux menaces de leurs brigands.

Le roi lui-même alors ne jouissoit pas, à beaucoup près, de cette liberté de religion qu'il avoit sanctionnée pour tout l'empire. On avoit bien pu lui persuader d'abord qu'en conséquence de cette liberté, il pouvoit laisser s'établir la prétendue constitution civile du clergé, mais jamais il n'avoit pu se résoudre à embrasser lui-même le schisme et l'hérésie. Comme premier homme public, il crut même une fois pouvoir assister au service divin célébré par l'intrus dans l'ancienne paroisse du château; mais cette dissimulation coûtoit à son cœur. Il n'admettoit à sa chapelle que des prêtres catholiques; et il ne vouloit plus de ce Poupard, son ancien confesseur, curé de Saint-Eustache, qui avoit eu la bassesse de jurer.

Les constitutionnels ne pardonnoient pas à Louis XVI cette préférence marquée pour l'ancienne religion. Au temps de pâques, un jour qu'il se proposoit d'aller à St.-Cloud, les intrus et les jacobins, instruits de son dessein, ou le soupçonnant, ameuterent la populace. Elle accourut au moment où le roi devoit partir. Lorsqu'il fut entré dans sa voiture, elle se jeta sur les chevaux, et les arrêta. Les brigands porterent l'insolence jusqu'à vomir, en lui parlant à lui-même, les injures les plus grossieres, et des menaces même, si, au lieu d'aller communier à St-Cloud, de la main des prêtres catholiques, il ne venoit faire ses pâques à l'église constitutionnelle, de la main de l'intrus.

Le roi eut beau répondre avec bonté qu'il devoit au moins jouir de la liberté de conscience qu'il avoit sanctionnée pour les autres ; les brigands insisterent, toujours furieux et toujours frémissant autour de son carosse. Il eut la patience d'écouter une heure entiere les injures vomies par ceux-là même qui tenoient la portiere de la voiture ouverte, d'attendre d'eux la permission de sortir. Il attendit en vain ; il fallut se résoudre à céder aux brigands, et à rentrer chez lui.

Vers ce même temps, les jacobins et les intrus imaginerent un autre moyen de détruire les derniers vestiges de culte public, qui dans certains endroits restoient aux catholiques. Quelques paroisses étoient encore desservies par ces curés ou vicaires qui n'avoient juré de maintenir les nouvelles lois sur le clergé, qu'en exceptant tout ce qui pouvoit être contraire à la foi catholique. Alors ces restrictions ne furent plus souffertes. Les évêques intrus donnoient des mandemens, de prétendues lettres pastorales. Ils voulurent forcer les curés ou vicaires restés en place à lire publiquement au prône ces leçons de l'intrus, comme on avoit voulu forcer tous les autres à lire à l'autel même, ou sur la chaire évangélique, les décrets de l'assemblée les plus contraires à la religion. C'étoit là évidemment reconnoître l'autorité du faux évêque, et communiquer avec le schisme. Il en étoit de même des dispenses ou autres actes juridictionnels de ces intrus, auxquels les vrais pasteurs ne pouvoient se prêter sans renoncer au véritable évêque, et sans rétracter les restrictions apposées à leur serment. Aussi rien ne fut épargné pour annuller ces restrictions, pour forcer ces curés à communiquer avec le schisme. Ils refuserent ; on leur opposoit leur serment ; ils opposoient les restrictions ; on ne voulut plus, ni de leurs restrictions, ni de leur ministere. Ils furent poursuivis comme les autres. On les cita devant

les tribunaux ; et des juges iniques porterent la perversité jusqu'à voir dans ces réserves faites pour la religion un crime égal à celui des malfaiteurs. Des prêtres furent condamnés en France à deux heures de carcan, à deux années de chaîne, à l'exil pour le reste de leur vie, sans aucun autre prétexte, que celui d'avoir osé excepter de leur serment tout ce qui étoit contraire à la religion catholique.

Telle étoit la rigueur, et tel étoit l'empire des jacobins contre les paroisses attachées à l'ancienne religion, qu'ils refusoient à des communautés entieres la permission que la constitution donnoit aux citoyens, de présenter des suppliques ou des adresses aux autorités constituées. Cent habitans de la paroisse de St.-Jacques près Rennes, chefs de famille, s'étoient réunis pour demander que leur ancien pasteur leur fût rendu. Pour toute réponse, les administrateurs envoyerent chercher le pasteur, le firent mettre en prison ; et huit des principaux chefs de famille, qui avoient signé l'adresse, eurent le même sort.

Quant aux prêtres eux-mêmes, soit qu'ils eussent absolument refusé de jurer, soit qu'ils eussent juré avec des restrictions, tout devint contre eux en ce moment un sujet de délation et de condamnation auprès des tribunaux.

Le curé de St.-Sulpice, diocese de Rennes, avoit donné à ses paroissiens des leçons sur les caracteres de la véritable église ; on lui coupa les cheveux ; il fut au pilori pendant quatre heures, et condamné à six ans de gêne. Le curé de Noyale sur Vilaine, M. Michelet, n'avoit pas d'autre crime ; une premiere sentence le condamne à trois ans de détention ; il en appelle ; le second tribunal, celui de St.-Malo, lui donne l'option, ou de rétracter sa doctrine auprès de ses paroissiens, ou la prison perpétuelle. Il choisit la prison.

C'étoit à ces rigueurs que s'exposoit tout hom-

me qui montroit encore tant soit peu de zèle pour l'ancienne religion. Un bref du pape, ou quelque ouvrage contre le schisme, distribués, un enfant baptisé hors de l'église constitutionnelle, le nom même du pape prononcé à haute voix dans une chapelle catholique non encore fermée, tout étoit un délit, que suivoient au moins la dénonciation et la prison; et il falloit aux juges une espece de fermeté héroïque pour résister aux clameurs des brigands qui demandoient la proscription. Le tribunal de Lyon eut besoin de toute la constance des Romains, pour absoudre quelques prêtres convaincus, ce qu'ils ne nioient pas, d'avoir prié pour le pape dans une chapelle, d'avoir servis de témoin pour un mariage catholique.

Les prêtres constitutionnels inventerent encore alors un nouveau genre de persécution. Ils étoient seuls autorisés pour les sépultures. Pour engager les fidelles à recourir à leur ministere dans les dernieres maladies, ils refuserent d'ensevelir ceux qui avoient reçu les sacremens d'un prêtre catholique. Ils exposerent leurs cadavres à mille outrages de la part de la populace, qui tantôt découvroit la biere, pour percer de piques, ou déchirer le mort, et tantôt le traînoit dans les rues; on le jetoit à la voirie, on ne l'enterroit qu'à demi. Les magistrats furent plus d'une fois obligés d'interposer leur autorité pour faire cesser ces désordres; ils fournissoient aux prêtres catholiques une nouvelle preuve contre l'aveuglement des constitutionnels. Car ceux-ci ne refusoient la sépulture, qu'en accusant le mort de n'avoir point été dans la vraie religion; cependant il avoit persévéré dans l'ancienne église. Les intrus avouoient donc par cela seul, que leur église n'étoit pas la même que l'ancienne. Ils avoient donc changé la foi.

C'est à cela que revenoit le mot d'un prêtre catholique sur la visite faite à un mourant, par le

Digitized by Google

sieur Roussineau, intrus de St.-Germain, et qui avoit dit : *J'aurois converti ce malade, si j'avois pu lui parler. — Il l'auroit converti !* Observa le prêtre catholique, à qui on rapportoit ce discours de Roussineau ; *il croit donc que le mort et nous, avons besoin de nous convertir à sa foi. Pourquoi disent-ils donc qu'ils nous laissent notre foi, et qu'ils n'y ont rien changé ?*

Ainsi la passion aveugloit les constitutionnels. Il leur falloit quelque chose de plus que toutes ces persécutions partielles, qui ne les délivroient pas de cet épiscopat, de ce clergé si nombreux et si ferme dans sa foi. Déjà, il est vrai, un certain nombre d'évêques et de curés avoient été forcés à s'expatrier ; mais bien des milliers de prêtres non jureurs étoient encore dispersés en France. Les impies vouloient s'en débarrasser à tout prix. Le décret du 29 novembre ne leur sembloit pas assez sévere ; ils rappelerent les motions pour la Guyane, pour l'exportation, et l'emprisonnement, ou l'exil général.

Lorsque les jacobins vouloient à toute force obtenir un décret, leur usage étoit de commencer à le faire exécuter dans les villes où les départemens leur étoient plus dévoués.

Ils dominoient sur-tout à la Côte-d'Or : et ce fut là aussi que, malgré le *veto* apposé par le roi au décret du 29 novembre, ils commencerent à l'exécuter d'une maniere qui ajoutoit encore à la rigueur du sénat prétendu législateur.

Dès le 15 février, ce département de la Côte-d'Or statua que tous les prêtres non assermentés de son ressort seroient renfermés au château de Dinan. La persécution avoit déjà chassé la plupart des prêtres. Les brigands, ou les nationaux, en trouverent encore quarante-deux épars dans les villages. Plusieurs furent chargés de chaînes, quoiqu'ils ne fissent pas la moindre résistance ; d'autres furent jetés, pendant leur route, dans les mêmes

prisons que les voleurs, les assassins, et conduits, avec eux et comme eux, à Dinan par la gendarmerie. Quelques-uns, dépouillés de leurs habits ecclésiastiques, furent, par dérision, couverts de l'uniforme des soldats nationaux. L'argent de ceux que l'on menoit par la petite ville de Jugon fut employé à défrayer ceux-là même qui les conduisoient. Il fallut y passer la nuit dans une espece d'égoût, qui servoit de décharge aux immondices de la ville. Les premiers arrivés à Dinan y trouverent une prison obscure, et dont l'air étoit si empesté que bientôt ils y seroient tous morts comme un de leurs vénérables compagnons, s'il n'avoit enfin été permis au geolier de les laisser quelquefois respirer sur le haut de la tour. Ils furent toujours nourris du reste de leurs deniers, quoique le département leur fût redevable des sommes échues pour leur pension ou traitement. Cette nourriture, qu'ils achetoient, ne leur fut jamais portée qu'avec une garde qui les entouroit, le sabre nu, le pistolet en main, et qui se plaisoit à les rassasier d'opprobres et d'injures pendant leurs tristes repas. Vingt fois ils furent fouillés, et puis fouillés encore par d'infames municipes, de maniere à faire rougir la pudeur. S'ils avoient à écrire pour demander quelque secours, ils ne pouvoient le faire, que sous les yeux des gardes, et après avoir payé pour chaque plume, pour chaque feuille de papier, et chaque goutte d'encre, huit à dix fois la valeur de ces objets, et autant de commissions doublement et triplement cheres pour chaque objet, quoiqu'une seule eût suffi pour les leur fournir tous. Presque pas la moindre communication avec leurs parens ou amis; et aucune sans des précautions qui changeoient en visites d'angoisses celles qu'on leur faisoit pour les consoler. Pendant leurs promenades sur la tour, plus d'une fois des brigands apostés pointerent leurs fusils et tirerent sur eux. Ces

rigueurs leur furent moins cruelles que la défection d'un de leurs confreres. Il apostasia et prononça de bouche le fatal serment, pour se délivrer de l'affreuse prison. Dans le grand nombre de ceux que l'on va voir subir un sort pareil et un bien plus rigoureux encore, c'est le seul que je trouve avoir donné cette preuve de lâcheté.

Un mois plus tard, le département de Maine et Loire enjoignit à tous les ecclésiastiques non assermentés, de se rendre sans exception dans le chef-lieu, d'où il leur étoit défendu de s'écarter d'une demi-lieue, sous peine d'être mis en prison au séminaire. Par le même arrêté, tous étoient obligés de comparoître à l'hôtel de ville, aux heures indiquées, pour y être soumis à l'appel nominal, sans autre exception que celle d'une maladie attestée par le médecin désigné pour l'attestation.

L'ordre étoit pressant; le temps donné pour se rendre à Angers, de tout le département, étoit de peu de jours. Alors un spectacle nouveau s'offrit sur toutes les routes qui conduisent à cette ville. Elles furent couvertes de prêtres presque tous alors trop indigens pour se procurer les commodités des voyageurs. Ceux qui étoient encore dans la vigueur de l'âge arrivoient les premiers; les vieillards les suivoient, se traînant à pied, appuyés sur leurs bâtons, quelques-uns amoncelés sur des charrettes que la compassion des paysans leur fournissoit. Ceux que l'infirmité, la foiblesse arrêtoient sur la route, assis ou étendus, conjuroient les passans de les conduire au lieu de leur exil. Les vi-

menoient avec eux, sous le
ogénaires. Cet aspect ré-eille
d'Angers. Il falloit des loge-
e confesseurs; les catholiques,
e les plus zélés pour la révo-
urs entrailles émues. Ils ou-
leurs maisons, ils accueillirent

Digitized by Google

avec attendrissement ces confesseurs. Plusieurs alloient au-devant d'eux, pour jouir du bonheur de les loger. *Venez, venez chez moi*, dit un de ces généreux citoyens à un de ces vieillards arrivant sur le soir à l'entrée de la ville ; *presque par-tout ailleurs les logemens sont pris en ce moment. Vous trouverez dans ma maison plusieurs de vos confreres; mais j'ai encore un lit pour vous. -- Je vous suis bien obligé*, répond le vieillard vénérable ; *je connois tout le prix de vos offres généreuses ; mais j'ai encore sur moi près de dix-huit francs. Je puis avec cela trouver et payer mon logement dans une auberge pendant quelques jours. Puisqu'il vous reste encore un lit, je vous prie de le garder pour un prêtre plus fatigué, plus infirme que moi. Je sais qu'il n'a pas même de quoi payer un bouillon. Ne pouvant le conduire, je l'ai laissé marchant à peine, je ne sais s'il pourra arriver.* A ces mots, le bourgeois va lui-même chercher le malheureux vieillard ; il lui donne sa main pour appui, et l'emmene dans sa maison. La populace seule, toujours soufflée, et toujours agitée par les clubs, ne s'appaisa pas à l'aspect de ces vénérables confesseurs ; ses cris et ses fureurs n'empêcherent pas les prêtres de sentir vivement les bienfaits de leurs hôtes.

Au jour désigné par le département il se trouva dans Angers trois cents de ces prêtres. Quelques-uns, effrayés de la désolation où alloient se trouver tant de paroisses dépourvues de tout ministre catholique, sur-tout au temps pascal, se crurent au moment de préférer les secours spirituels, qu'ils pourroient encore leur procurer, à la gloire qui leur étoit offerte, d'aller se rendre prisonniers pour Jesus-Christ. Ils resterent cachés dans divers lieux, et soigneusement déguisés. Les fidelles venoient à eux pendant la nuit, mais en petit nombre, se consoler, s'édifier, se fortifier par leurs instructions, se jettant à leurs pieds, fondant en larmes, les conjurant de leur administrer les sacre-

Digitized by Google

mens, et recevant de leurs mains l'absolution, la sainte eucharistie, avec une dévotion, une ferveur d'autant plus touchantes, que chacun d'eux craignoit de ne pouvoir plus les recevoir, de ne plus retrouver un prêtre catholique. Quelque soin qu'ils prissent de ne pas révéler les endroits où se tenoient cachés leurs bons pasteurs, quelques-uns de ces prêtres furent cependant découverts, les uns jusque dans leurs caveaux, leurs catacombes, leurs greniers; les autres au moment où ils alloient porter les dernieres consolations à des malades, au milieu de la nuit. Car les intrus avoient leurs hommes affidés, pour surveiller les maisons, les lits même des fidelles, qu'ils savoient déterminés à mourir plutôt sans sacremens, que de paroître adhérer à l'erreur et au schisme, en les recevant des ministres de la nouvelle église.

Ceux des prêtres qui s'étoient ainsi dévoués au service des fidelles, n'échapperent pas tous à la vigilance et à la haine. Plusieurs furent surpris dans leurs asiles, et conduits à Angers par des gardes qui ne leur épargnoient ni les mauvais traitemens ni les injures. Sous prétexte d'aller chercher des armes dans les châteaux, les troupes de ligne, les soldats nationaux rechercherent ces prêtres épars, cachés dans des campagnes. Tous ceux qu'ils amenerent furent enfermés et soigneusement gardés dans la maison du petit séminaire. Les autres n'avoient encore que la ville pour prison. La charité des citoyens honnêtes pourvoyoit à la subsistance de ceux qui, en grand nombre, étoient arrivés dépourvus de tout.

Le premier supplice de ces confesseurs fut moins dans les huées et insultes de la populace, que dans le triste aspect qui affligeoit par-tout leurs yeux dans cette ville. Avant la révolution elle abondoit en monumens religieux; alors à chaque pas on ne rencontroit plus que les décombres des cloîtres, des églises, des presbyteres. Quatre temples au-

Digitized by Google

tour d'une même place étoient détruits et renversés de fond en comble. Des chapelles étoient changées en boutiques ; des oratoires en magasins. Autour de la cathédrale, c'étoient les débris de son cloître, des maisons des chanoines, de la psallette. Au lieu où fut l'église de Sainte-Croix, l'œil en cherchoit en vain quelque vestige. La nef de Saint-Maurice n'attendoit que les injures du temps, pour s'écrouler sur une autre partie de la paroisse déjà démolie. Les tableaux déchirés, les statues des saints mutilées, rappeloient les ravages des iconoclastes renouvelés par les constitutionnels. Les tombeaux violés, les cimetieres bouleversés, les ossemens épars, jetés à pleins tombereaux dans la riviere qui les rejetoit sur ses rivages ; des enfans se jouant avec les dépouilles des morts, et quelquefois avec les ossemens, la tête de leur pere, de leur mere ; les terres sépulcrales destinées par l'avarice à engraisser les jardins, de la substance de leurs concitoyens, de leurs amis et de leurs proches ; les urnes qui avoient renfermé les cendres des époux, exposées à l'enchere sous les yeux des épouses. « Nous vîmes dans Angers tous ces tristes spectacles (m'ont dit divers prêtres échappés à la captivité,) et nous pleurions sur une révolution qui anéantissoit jusqu'au sentiment, au respect naturel pour les cendres des morts. J'ai vu (m'a dit le prêtre Auguste-Girard-de-Charnacé,) j'ai vu avant ma fuite ou mon départ d'Angers, la pelle et le hoyau fouiller et remuer les cendres de mes peres, détruire et renverser la tombe de mes ancêtres. » Et malheureusement la seule consolation que nous pussions donner à ces prêtres navrés et indignés, c'étoit de leur répondre : « Vous auriez vu ce même spectacle, cette même dégradation de la nature, de la société religieuse et civile, dans deux cents autres villes de notre malheureuse patrie. »

Digitized by Google

A travers ces objets affligeans, les trois cents confesseurs, appelés pour la première fois de tous les quartiers de la ville, se rendirent sur la place de la maison commune, pour y donner leur nom, et préparer la liste de l'appel nominal. Les jours de fête, les jours de marché et de foire, furent choisis de préférence pour les convoquer tous en ce même lieu. Alors, l'heure donnée, ces vénérables prêtres, et les sexagénaires et les infirmes même, à travers les cris de *exlotins*, d'*aristocrates*, et toutes les injures révolutionnaires, que les jacobins avoient soin de faire répéter sur leur route, arrivoient et s'assembloient sur cette place. Une nombreuse garde nationale s'y trouvoit aussi, moins pour les protéger, que pour ajouter aux outrages. Du haut de leurs croisées, les municipes ricanoient lâchement sur ces prêtres, et savouroient leur humiliation. Un commissaire, à l'air important et despote, ouvroit un livre rouge, portant pour inscription, *l'an quatre de la liberté*, et en preuve de cette liberté, renfermant la liste des trois cents prêtres arrachés à leurs églises, à leurs habitations, à leurs familles, forcés de comparoître, de répondre à l'appel, pour constater leur soumission aux décrets tyranniques, et leur existence dans la ville marquée pour leur prison. Un régent pédantesque n'a point avec ses écoliers l'air de domination avec lequel le commissaire municipe appeloit ces vénérables confesseurs. Un nom mal entendu suffisoit pour leur attirer ses boutades et quelque réprimande. L'empire des petits parvenus devroit être plus modeste, plus doux; l'expérience prouve qu'il ajoute presque toujours la dureté au sot orgueil. Si le temps étoit pluvieux, s'il étoit froid, humide, c'étoit alors sur-tout qu'il falloit se rendre à l'heure prescrite, et attendre qu'il plût au commissaire d'appeler, de permettre aux plus âgés, aux plus infirmes, d'aller se mettre à l'abri. Si les appels redou-

Digitized by Google

lèrent, ce fut sur-tout pendant une foire de huit jours, où la populace et les marchands forains, soldés par les clubs, redoubloient les cris, les huées, les menaces.

Divers honnêtes citoyens, révoltés de ces procédés, et un vieillard entr'autres, pere d'un de ces prêtres, crurent pouvoir représenter au maire que leur appel pourroit se faire ailleurs avec moins d'inconvéniens que sur cette place, alors celle des halles, où se tenoit la foire, où la populace se trouvoit toute assemblée pour se porter à des excès qui chaque jour alloient croissant. La représentation est accueillie avec honnêteté. La communauté des Bénédictins est même désignée pour être désormais le lieu de l'appel; il s'y fait pendant quelques jours avec plus de tranquillité; les prêtres y sont moins exposés, moins insultés; en attendant, d'autres projets se trament.

On étoit arrivé au 17 juin, et c'étoit un dimanche, jour de rigueur pour comparoître. En ce jour, le commandant de la garde nationale d'Angers conduit une partie de ses cohortes à une demi-lieue de la ville; au lieu de l'exercice militaire, c'est une orgie qu'il leur donne. Il exalte leur tête par la boisson; ensuite il leur fait part de l'expédition pour laquelle il les a réunis, et rentre avec eux au moment désigné pour l'appel. Les ecclésiastiques s'y rendent à l'ordinaire. A mesure qu'ils arrivent, la troupe dirigée par son commandant se jette sur eux, les entraîne, et les enferme dans l'église des Bénédictins, dont les clubistes ont d'abord fait leur halle, et qui devient en ce moment la prison des prêtres. Quelques-uns, sur leur route pour l'appel ordinaire, sont avertis du destin de leurs freres; des citoyens honnêtes leur offrent un asile. Le commandant envoie ses nationaux fouiller dans les maisons. Avant le coucher du soleil, ils ont presque découvert toutes leurs victimes; ils les entas-

ment successivement dans la même église ; et de là tous ces trois cents captifs sont emmenés et renfermés, à nuit tombante, dans la maison du petit séminaire. Des citoyens s'empressent à leur porter des lits, des matelats, des provisions. Les lits, les matelats restent pendant deux jours entassés au milieu de la cour ; d'impitoyables gardes ne veulent pas permettre que leurs prisonniers reposent ; et les brutaux dévorent les provisions qu'apportoit la charité des fidelles.

Pendant deux jours et deux nuits, les trois cents prêtres vieillards, valétudinaires, mourans, et autres, sans lits, presque sans nourriture, restent, les uns couchés sur le carreau des salles, et les autres sur les marches des escaliers, ou dans des corridors, des chambres dépourvues de tout, sans qu'on permette qu'il leur soit donné du secours. Les nationaux se distribuent alternativement la garde de leurs prisonniers, et les visites domiciliaires, ou la recherche de ceux qui peuvent encore leur avoir échappé.

Honteux de ces excès, et d'une tyrannie que leurs ordres seuls pouvoient empêcher, ou plutôt pour se soustraire aux sollicitations des honnêtes gens indignés, plusieurs des officiers du département se cachent pendant ces jours d'horreurs. Ils reparoissent, se rassemblent, et de leur conseil sort un arrêté que la bizarrerie et la cruauté, jointes à l'hypocrisie, pouvoient seules dicter.

Par cet étrange arrêté, les gardes nationaux sont blâmés d'avoir, sans ordres, et contre toutes les lois, emprisonné trois cents ecclésiastiques ; par ce même arrêté les trois cents ecclésiastiques sont invités à rester paisiblement dans leur prison, baptisée du nom de maison commune, sous prétexte de pourvoir à leur sureté par une forte gar-

de ; et cette garde est confiée à ceux-là même qui les ont emprisonnés.

Au bout de dix jours, on semble avoir pitié des vieillards et des infirmes, on les transporte au grand séminaire, pour y être gardés comme les autres. Les nationaux s'ennuient de multiplier les sentinelles. De prisons en prisons, les trois cents prêtres, et bien d'autres, que les recherches des intrus et des jacobins ont fait découvrir, sont conduits et renfermés dans le même séminaire que les infirmes. Les cours, les jardins, les corridors sont occupés par la garde ; la plus petite cellule doit renfermer deux ou trois prêtres.

Il avoit enfin été permis à chacun d'eux de recevoir du dehors, ou d'acheter leur nourriture. C'étoit peu que de la visiter soigneusement ; les vilains continuoient à en prendre pour eux une bonne partie. Plus la charité des bons citoyens d'Angers se signaloit en payant des pensions pour ceux qui n'avoient rien, en faisant pour eux des collectes abondantes, en leur envoyant une partie des mets de leurs tables, plus cette lie crapuleuse, revêtue de l'uniforme militaire, démentoit par sa férocité le caractère, l'ancienne humanité nationale.

Un misérable geolier, cruel par avarice, nommé Schamusin, s'avisa encore de spéculer sur la nourriture de ces prisonniers. Il obtint pour eux l'ordre de venir prendre en commun au réfectoire, pour trente sous par jour, un dîner plus dégoûtant encore par la saleté, que son vil intérêt n'avoit soin de le rendre parcimonieux. Alors tout ce qu'on apportoit aux prêtres, pour y suppléer, fut pillé ou renvoyé. Les gardes, les geoliers se disputerent à qui aggraveroit le sort des prêtres prisonniers. Les fenêtres de ceux dont les chambres donnoient sur les rues ou la cour, furent clouées avec des pattes de fer. Les prisonniers, sans air, tomboient

malades ; il fallut que le médecin menaçât de la peste, pour faire déclouer les croisées.

Un jour on permettoit aux prisonniers de se promener dans le jardin, le lendemain on leur en défendoit l'entrée. Une autre fois, à peine y étoient-ils, que, le fusil ou le sabre à la main, on accouroit les en chasser. Un jour on leur laissoit la consolation de dire la messe ; une autre fois c'étoit un crime que demander à la dire ou à l'entendre. S'ils obtenoient la permission de faire leurs prières en commun, de réciter l'office dans la chapelle, irrités par l'édification même, ces démons se faisoient un plaisir de jouer les saints mystères, d'insulter à la piété. Ils finirent par fermer pour toujours la chapelle.

Les parens, les honnêtes citoyens obtenoient à grand'peine la permission de visiter les prêtres. Par une noirceur infernale, toutes les femmes perdues de mœurs, toutes les filles publiques avoient leur entrée libre au séminaire, et pouvoient sans crainte, comme sans ménagement, y insulter les prisonniers. Un rafinement de cruauté, de dérision, troubloit leur repos, la nuit comme le jour. Les nationaux contrefaisoient, tantôt le chant, les processions de l'église, et tantôt ils faisoient retentir les accens de l'ivresse, ou ceux de l'indécence et de l'impiété. Quatre grenadiers, le sabre nu, venoient trois fois par nuit visiter les chambres et les lits.

Des prétextes inconcevables firent ajouter à ces rigueurs communes bien des atrocités particulières. Un de ces prêtres avoit par mégarde jeté un noyau de prune sur l'habit d'un national ; le prêtre fut enfermé pendant deux jours dans une cave, couché sur la paille, au pain et à l'eau. Sans les vives sollicitations de ses confrères, il y seroit resté bien plus long-temps ; et trois autres subirent la même peine, pour des inadvertances plus légères encore.

Digitized by Google

M. l'abbé Cœur-de-Roi avoit été nommé par les municipes, pour avoir soin des infirmes. Il alloit chercher un bouillon pour eux à la cuisine; les nationaux l'arrêtent, lui demandent le serment; il refuse; on lui refuse, et le bouillon des malades, et l'entrée de la cuisine; les mêmes fonctions l'appellent auprès du portier; il est meurtri de coups.

Un national s'avise de barboter dans l'écuelle, et de salir la soupe que mangeoit tranquillement M. le curé d'Huillé. Celui-ci ose lui faire quelques représentations, le garde furieux lui porte un coup de baïonnette; le curé écarte le fusil, pare le coup avec la main; il est accusé d'avoir voulu désarmer le garde, et mis au pain et à l'eau, pendant trois jours, dans une prison appelée la Tour du diable, et qui de toutes les prisons est la plus digne de ce nom. Elle renferma plus long-temps d'autres prêtres, cette même tour, et ceux-là surtout qu'on soupçonnoit d'avoir cherché à recouvrer leur liberté.

En attendant, les fouilles et les visites domiciliaires continuoient dans la ville, et autour d'Angers. Sur le moindre soupçon de l'existence d'un prêtre, les gardes visitoient tous les recoins; ils enfonçoient leurs sabres, leurs baïonnettes dans la paille et le foin des greniers, pour percer tous ceux qui pouvoient y être cachés. Chaque jour ils en emmenoient quelques-uns; et c'étoit l'heure de leur triomphe.

Un reste de pitié avoit d'abords épargné quelques vieillards, quelques malades. Cette pitié eut ses retours. Les nationaux revinrent chez M. Ganeau, chanoine octogénaire; chez M. Voisin, doyen de la collégiale. Les deux vieillards furent entraînés à la prison commune. Infirme et presque aveugle, M. Gilly ne pouvoit ni marcher ni suivre ces brigands acharnés; ils le mirent dans une chaise à porteur, entourée de nombreux satellites, et le déposerent dans la même prison. Gouttoux, paralyti-

Digitized by Google

ques, tous avoient le même sort. Le prieur d'Avillé, M. Charbonnier, étoit tombé deux fois du mal caduc, le jour même où les nationaux vinrent le prendre; les forcenés ne l'entraînerent pas moins avec les autres. Les sollicitations redoublées de sa famille lui obtinrent enfin d'être envoyé à l'hôpital des incurables.

L'aspect d'un prêtre mourant n'adoucissoit pas ces tigres. C'étoit dans cet état qu'ils avoient trouvé M. de la Foreterie, chanoine de la cathédrale, frappé depuis long-temps à la jambe d'un ulcere rongeur, et alors gangrené. Ils le mirent sur un fauteuil, et le porterent en prison. Son domestique suivoit et conjuroit qu'il lui fût permis de rendre les derniers services à son maître. Les barbares y mirent pour condition qu'il feroit le serment. Il étoit trop bien instruit; il refusa de se parjurer; le maître applaudit à la constance de son serviteur, et n'entra dans sa prison que pour y expirer.

Pendant que tant de prêtres gémissoient sous un joug d'airain dans ces prisons d'Angers, et le département et les clubs de cette même ville s'occupoient du projet de se délivrer d'eux par un autre moyen. Les jacobins renouveloient la motion de déporter les ecclésiastiques. Les députés et adresses se multiplioient pour obtenir, ou le transport à la Guyanne, ou du moins la déportation générale hors du royaume. Pour que l'humanité jouât aussi son rôle dans les prétextes du décret, les prêtres dans leur prison étoient menacés de périr de misere, ou d'être exterminés dans les mouvemens d'une populace qu'on avoit soin de tenir en fermentation. C'étoit pour leur propre salut, comme pour celui de l'état, que l'exportation étoit sollicitée.

Par-tout où les jacobins pouvoient exercer le même empire, ils suivoient la même marche. Le département de la Mayenne porta aussi un arrêté

Digitized by Google

ordonnant à tous les prêtres non assermentés de son ressort, de se rendre à Laval, de s'y faire enregistrer, de désigner la rue et la maison où ils prendroient leur logement, de ne pas s'écarter de la ville de plus d'une heure de chemin ; le tout, sous peine d'être déclarés rebelles à la loi, et conduits en prison. Le nombre de ces prêtres étoit plus considérable dans ce département ; la même résignation en fit sortir six cents de leurs asiles et de leurs familles, pour se rendre à Laval. M. de Hercé, évêque de Dol, s'étoit retiré au château de son frere ; il étoit à dîner au milieu de sa famille, quand les premieres nouvelles de la loi y arriverent. On le presse de s'y soustraire : « Me préserve le ciel, répondit-il, de laisser échapper une si belle occasion de confesser le nom de Jesus-Christ ! Je dois l'exemple aux prêtres ; je serai trop heureux de me voir à leur tête dans la captivité. » Il dit, et dès le jour même il se disposa à partir pour Laval. Avec lui arriverent un de ses freres, son grand vicaire, et des ecclésiastiques de tous les ordres, chanoines, dignitaires, simples abbés ; car on ne faisoit plus de distinction entre les fonctionnaires publics et les autres. Il suffisoit de n'avoir pas juré. Mais sur-tout arriverent nombre de ces pasteurs que la révolution avoit réduits à l'indigence, et qui n'avoient ni parens ni connoissances dans la ville où on les forçoit de se rendre. Ils demanderent au département, qui fournissoit à tous besoins : le département répondit, que la seule chose dont ils devoient s'embarrasser, étoit d'obéir à la loi. La piété, la générosité des citoyens de Laval répara abondamment la dureté du corps administratif. Avec plus d'empressement encore que ceux d'Angers, ils ouvrirent leurs maisons à tous ces confesseurs ; il se firent un devoir de partager leur table avec eux. Plus de trois cents de ces prêtres se trouvoient sans ressource ; des souscriptions, des quêtes abondantes suppléerent

à tout. C'étoient les dispositions de la Providence ; la vérité doit publier qu'elles furent admirablement secondées par les habitans de Laval. Il en étoit de cette ville comme de presque toute la France ; la très-grande pluralité gémissoit intérieurement sur les violences faites à l'ancienne religion ; elle admiroit ses prêtres ; elle auroit voulu suivre leur exemple. On pourra s'étonner que cette assertion se concilie avec tant de patience de la part des Français, lorsqu'ils voyoient leur religion, leurs prêtres opprimés ; mais, ces prêtres ne leur donnoient eux-mêmes d'autres exemples, d'autres leçons, que celles de la patience ; ils leur disoient que les premiers chrétiens n'avoient point d'autres armes ; souvent ils s'opposoient aux mouvemens qu'un zèle plus ardent inspiroit à leurs disciples. Il eût été facile à Laval d'opposer la force et l'indignation du nombre aux oppresseurs ; les prêtres aimoient mieux le triomphe religieux de la résignation, que le tumulte des insurrections. Un Dieu leur ordonnoit de répandre leur sang pour la foi, mais d'épargner celui des autres. Les vrais prêtres savent toujours mourir, et jamais tuer.

A Laval, comme à Angers, la loi soumit tous ces pasteurs à comparoître devant un commissaire, pour constater leur existence ; leur appel nominal se faisoit à l'église collégiale. M. l'évêque de Dol s'y rendoit chaque jour, à la tête des six cents prêtres. Il y étoit nommé comme tous les autres, sans la moindre distinction, pas même avec celles d'usage parmi les nations civilisées. Il supportoit comme les autres les injures de la saison, qu'on affectoit de leur faire prouver plus long-temps, quand le froid ou la pluie redoubloient. C'étoit même à lui que s'adressoient de préférence les injures de la populace, ou de quelques brigands soldés par les jacobins. Tous les autres confesseurs le regardoient et l'honorioient comme leur père ; chaque fois qu'il venoit à l'appel, deux cents ecclésiastiques

en détachoient pour aller au-devant de lui, ou l'attendoient pour lui faire cortège. Lorsque le commissaire, sans aucune formule, sans aucune de ces dénominations accordées aux derniers des citoyens, l'appeloit simplement par ce mot *Hersé*, le prélat répondoit modestement: *J'y suis*. Ce mot seul dépitoit la secte des intrus, la secte des impies. Il disoit au tyran magistrat: « *J'y suis*; tu peux appeler les bourreaux, je ne les fuis ni eux ni toi. Je continue à rejeter le serment du parjure et de l'apostasie. *J'y suis*, encore prêt à subir tes outrages et ceux de tous les tiens, à mourir pour ma foi, pour mon Dieu, je te l'ai dit hier. *J'y suis*, aujourd'hui de nouveau, et demain je viendrai te le redire encore. » Tous les prêtres sentoient la force de ce mot; ils le prononçoient avec une nouvelle fermeté, quand ils l'avoient entendu prononcer par leur digne chef; et de cet appel, inventé pour l'humiliation journalière du sacerdoce, ce mot seul, dans la bouche des prêtres confesseurs, faisoit un triomphe de tous les jours pour la religion.

Les jacobins et les intrus sentoient eux-mêmes tout ce que leur disoient cette confession, et cette assiduité à comparoître pour la renouveler; et ils n'omettoient rien pour en diminuer la gloire. Le moment de l'appel étoit celui qu'ils désignoient à leurs brigands pour les huées et les outrages. Monseigneur l'évêque de Dol en étoit le principal objet. La croix épiscopale, qu'il étoit si digne de porter sur le cœur, les faisoit frémir comme l'enfer; une mégère forcenée s'élança un jour sur lui pour la lui arracher; ce fut la seule fois que ses prêtres repoussèrent la violence. Nombre de citoyens de Laval, accourus aussi chaque jour à cet appel dans d'autres sentimens, et pour être témoins de cette glorieuse confession, proposèrent souvent, ou à M. de Hersé, ou à ses généreux compagnons, de les délivrer des bandits, et de

Digitized by Google

leurs insultes. « Non, répondoient les prêtres ; laissez-les ; ils ne savent pas le plaisir qu'ils nous font, d'ajouter au mérite de confesseurs de notre foi. » Plus sensibles à un autre genre de calomnies, ils entendirent un jour crier, pendant l'appel, qu'ils avoient tous des armes cachées sous leurs habits ; à ces mots tous s'arrêtent ; les uns ouvrent leur sein, les autres présentent leurs poches ; tous veulent qu'on les fouille ; tous pressent, tous insistent pour que la vérité ou la fausseté du fait soient constatées. Les auteurs de la calomnie savoient à quoi s'en tenir ; ils s'épargnèrent la honte de l'épreuve.

Dans ces jours même où monseigneur l'évêque de Dol et ses fidelles associés soutenoient avec tant d'édification la véritable église, un autre évêque et un autre clergé cherchoient à établir la leur par d'autres voies dans cette même ville. Il avoit plu à l'assemblée, prétendue constituante, d'ériger, de sa pleine puissance, Laval en évêché. Un de ces prêtres même, qui chaque jour alloit confesser sa foi avec M. de Dol, étoit M. de Veauxpont, son vicaire général. Le premier appelé par les électeurs à remplir le nouveau siége, il avoit hautement refusé d'occuper un évêché qui ne devoit sa prétendue puissance spirituelle, et sa création, qu'aux décrets des laïques. Il étoit beau de voir captif, dans cette même ville, celui qui avoit pu le premier en occuper le trône épiscopal. Le sieur Villard trouva plus beau d'être premier intrus de ce prétendu siége. Il se fit un clergé digne de lui, en se donnant pour prêtres, pour grands vicaires et promoteur, un premier, jeune homme repoussé des ordres par l'évêque légitime, pour avoir été trouvé ignorant jusqu'à son catéchisme ; un second, qui fut pris à la halle, volant des tabatieres et des boucles ; un troisieme, nommé Laban, qui présidoit au club des jacobins ; un quatrieme, appelé Rabba, prêchant en chaire, comme dans son

Digitized by Google

journal, que les prêtres non assermentés étoient dangereux, et les rois les tyrans.

L'aspect des prêtres confesseurs, dans Laval, n'étoit pas propre à faire des sectateurs à des intrus. Aussi les voyoit-on sans cesse en mouvement, tantôt au club, tantôt au département, pour forcer les fidèles à reconnoître la nouvelle église. Pour triompher de l'ancienne, en présence même de ces confesseurs, ils ameutèrent la populace contre les religieuses qui marquoient le plus d'attachement à la foi. Dès dix heures du matin, quatre cents brigands fondirent sur le couvent des Ursulines, enfoncèrent les portes, appuyèrent leurs sabres sur la tête de la supérieure et de ses sœurs, les poursuivirent dans le chœur, les chassèrent. Enfin Villard et les municipaux arrivent à neuf heures au couvent des Bénédictines, où elles s'étoient réfugiées. L'intrus s'approche, et ne demande à ces pieuses filles que d'être reconnu par elles, pour les assurer de sa protection. A son aspect, elles s'enfuient toutes; la supérieure ne l'attend que pour lui dire : « Nous savons, monsieur, que vous êtes le premier auteur de ce que nous souffrons; mais si vous pouvez redoubler vos persécutions, ni mes sœurs ni moi, nous ne quitterons jamais la véritable église pour la vôtre, jamais vous ne serez pour nous qu'un évêque du schisme, de l'intrusion et de l'hérésie. Notre conscience et notre Dieu seront plus forts que vous. » Ces mots dits, elle tourne le dos, et laisse les municipes et surtout l'intrus Villard couverts de confusion. Avec son habituelle hypocrisie, il s'avance alors vers Bri, cabaretier et capitaine de la compagnie, qui avoit le plus contribué à l'émeute. *Il est odieux*, lui dit-il, *de tourmenter ainsi des personnes pour leur religion et leur conscience.* — *Oh! le scélérat*, s'écrient dans un langage plus énergique encore, et le capitaine et sa bande, *oh le scélérat! c'est lui-même qui nous a conseillés et payés pour cela.*

C'étoient là les ministres de la nouvelle église. Il falloit toute leur noirceur pour l'apostasie, il la falloit toute entiere pour seconder les jacobins. Leurs clubs, leurs municipes se lassoient de l'appel nominal, et l'incarcération des prêtres devoient servir d'ailleurs à d'autres projets : elle fut résolue.

Le vingt juin, à quatre heures du soir, sans avoir été prévenus par aucun avis, les prêtres de Laval entendent battre la générale ; et publier pour eux l'ordre de se rendre tous aux anciens couvens des capucins et des carmes. Cet ordre révoltoit les honnêtes citoyens ; un grand nombre, et surtout les parens des ecclésiastiques, vouloient s'y opposer. Les prieres, les instances des prêtres triompherent encore une fois de l'indignation publique. Monseigneur l'évêque de Dol se hâta d'aller s'enfermer aux capucins ; tous les autres à son exemple se rendirent aux deux maisons assignées pour leurs prisons. Elles avoient été, l'une et l'autre, la proie de l'avarice ; pas un seul meuble, pas une chaise, pas un seul tas de paille, même pour reposer sa tête. L'humanité, l'indignation, le zele des bons citoyens pourvut encore à tout. Leur empressement se montra tel que, dès huit heures, six cents lits se trouverent tendus et dressés dans les deux communautés, avec un nombre de chaises et de tables suffisant, autant que ces maisons pouvoient les contenir. Il fallut se serrer, doubler les lits dans de petites cellules, en remplir les corridors, les salles et l'église. Tout se trouva prêt, comme si l'on eût passé un mois à ces dispositions. Monseigneur l'évêque de Dol, quatrieme dans sa cellule, y montroit plus de joie que l'initius n'en goûtoit dans son palais épiscopal. On n'entendit pas un seul murmure parmi les autres prêtres.

L'administrateur leur laissa le soin de se nourrir ; la bourse des uns s'épuisoit, les autres n'avoient rien ; les généreux Lavalois se montrerent

le nouveau, en portant aux prêtres renfermés es mets qu'ils avoient d'abord si volontiers partagés avec eux à leur table. Les municipes et les acobins, armés en gardes nationaux, se plaisoient euls à faire sentir aux prisonniers la rigueur de eur sort. C'étoient, de la part des uns, des réglemens, chaque jour plus ou moins séveres; es autres ajoutoient à la rigueur des ordres out ce que la lie des peuples, dans un corps de ardé, peut imaginer pour tourmenter des prêres prisonniers. La nuit, c'étoient des chansons bscenes, ordurieres, dans l'église, pour troubler e sommeil de ceux qui y couchoient. Dans les dorpoirs, c'étoient des filles publiques que les gardes romenoient, qu'ils se plaisoient à faire crier, our faire retomber sur quelque prêtre leurs plates ouffonneries, ou leurs grossieres calomnies. 'est une chose à observer, que, dans toutes les ersécutions de l'église, le démon des sales voptés s'est toujours joint au démon de l'impiété, our tenter ou tourmenter les vierges ou les prêres du Christ, sans doute pour se venger, tout la fois, et de la sainteté de leurs dogmes, et e la sublimité de leurs vœux.

Dans les jours où la bande jacobine dominoit armi les gardes, leur plus grand plaisir étoit de isiter les prêtres endormis, et de les réveiller en ursant; quelquefois en faisant semblant de les uer. Alors ils leur mettoient la baionnette sur le orps avec un air et un ton menaçant, en disant à un: *Tu n'es pas assez gras; je reviendrai, et te uerai quand tu seras meilleur à manger;* à l'autre: *Non, ta tête jouera mieux sous la guillotine.* D'autres fois, pour les faire jeûner, ils défendoient l'entrée à ceux qui leur portoient des provisions, t les gardoient pour eux.

Au nombre de ces prêtres étoit M. Beucher, ui avoit été marié avant de prendre l'état ecclésiastique. Mademoiselle Beucher, sa fille, venoit

assidument lui apporter à manger. Un jour qu'elle, accouroit pour remplir ce devoir de la piété filiale, il plut aux gardes de l'arrêter. Elle presse, et conjure qu'on ne la prive, ni du plaisir de nourrir son père, ni de la consolation de le voir. Les cruels la repoussent et s'obstinent, présentent leurs baïonnettes, menacent de la tuer, si elle ne se retire. « Vous pouvez me tuer, tigres féroces; mais vous ne me forcerez pas à m'en aller sans avoir vu mon père, et sans lui avoir porté son dîner. — Quoi, monstres! dans le fond des cachots, les criminels reçoivent librement leur nourriture! On les voit, on les visite; et vous m'empêcheriez de secourir mon père! Frappez, monstres! frappez; ou je mourrai ici, ou je verrai et nourrirai mon père! » Les cris de cette digne enfant, et ceux des gardes qui la repoussent, ont fait approcher quelques prêtres, et avec eux, M. Beucher; il reconnoît la voix de sa fille, et il accourt. Elle le voit, elle s'élance à travers les baïonnettes, et se jette à son cou, en criant: « O mon père, mon père! » Les tigres la poursuivent, essaient vainement de l'arracher des bras de son père. D'honnêtes citoyens heureusement arrivent; et il faut toutes leurs instances, toute leur indignation, pour empêcher que le père et la fille ne soit accusés et punis d'avoir forcé la garde.

Sur la première nouvelle de l'arrêté qui confinoit à Laval les prêtres non assermentés, les habitans de Chammes crurent devoir protester contre un ordre si arbitraire. Dès le commencement de la révolution, ils avoient montré toute leur aversion pour le schisme. Au lieu de reconnoître pour curé le sieur Vallée, apostat Bernardin, ils l'avoient menacé de le poursuivre juridiquement, s'il ne se justifioit d'un vol de trente mille livres. L'apostat avoit jugé plus à propos de se retirer; le vrai pasteur, nommé M. Barrabé, étoit resté; quatre cents brigands s'avancent pour l'enlever; les habitans

Digitized by Google

de Chammes, unis à quelques autres paroisses, s'arment contr'eux, et vont ensuite présenter au district d'Evron une pétition constitutionnelle sur la liberté des cultes. Le district promet tout. Peu de jours après, des cohortes nombreuses de nationaux et de brigands se montrèrent tout à coup à Chammes. Le zèle des paroissiens sauve le pasteur; mais la paroisse est livrée à mille horreurs; douze citoyens, battus et garrottés, sont conduits au district. Ne pouvant les convaincre d'aucun crime, on les traîne de prisons en prisons. On veut au moins qu'ils prêtent le serment. Un officier national met le sabre sur la gorge d'un de ces catholiques, nommé Gouyet, le menace de lui couper le cou, s'il ne jure. Ce brave homme répond: « *Je suis catholique; toutes tes menaces ne feront pas de moi un apostat.* » De tribunaux en tribunaux, ils sont tous conduits à Laval. Là, tout ce qu'on exige d'eux, c'est qu'ils déposent contre leur pasteur; ils ont été deux mois en prison; ils y restent encore quatre, en protestant toujours qu'ils n'ont reçu de ce pasteur que les leçons et les exemples qu'il devoit leur donner. La procédure enfin se tourne contre le pasteur même; et quoiqu'il soit absent, tout le crime qu'on se permet de lui imputer, est de n'avoir prêté le serment qu'avec des restrictions en faveur de la religion. Pour ces restrictions, il est condamné, avec son vicaire, à quatre heures de carcan. Ses bons paroissiens l'avoient soustrait au district d'Evron; il fut soustrait de même aux municipes de Laval.

Le Finistère, département faisant partie de la Bretagne, n'avoit pas attendu les emprisonnemens d'Angers et de Laval, pour renouveler les siens. Dès le trente novembre, il en étoit parti un nouvel ordre, pour arrêter et conduire à Brest tous les prêtres non assermentés, comme suspects d'incivisme. Ceux que l'amnistie générale avoit forcé d'élargir deux mois avant, furent spéciale-

Digitized by Google

ment compris dans l'ordre. Les districts s'étonnerent d'une violation si révoltante des lois, qui, même en les supposant coupables, ne permettoient pas que l'on revînt une seconde fois sur leur prétendu crime. Les districts n'en montrerent pas moins de soumission à l'arrêté du département. La recherche se fit avec encore plus de rigueur que la premiere fois; la féroce populace des exgaléries n'en montra que plus de joie, en voyant arriver les prêtres au milieu des soldats nationaux; elle n'en fit que plus d'efforts pour en arracher plusieurs, les déchirer, ou les suspendre à ses lanternes. La premiere captivité en avoit renfermé soixante et dix aux Carmes; celle-ci fut plus nombreuse, et le château de Brest succéda à la prison des Carmes. Dans l'hôpital de ce fort, la salle la plus infecte, celle qui recevoit par des soupiraux toute l'exhalaison des maladies et des honteuses pourritures de la débauche; celle qui recevoit, par ces canaux impurs, des propos plus immondes encore que les plaies de ces infâmes victime de Vénus; celle qui transmettoit immédiatement aux oreilles des prêtres, et les cris forcenés, et les blasphêmes d'une populace brute dans son libertinage, brute dans son impiété, et brute sous l'ulcere qui punit l'un et l'autre; la salle au-dessus des vénériens fut choisie de préférence, pour être la prison des nouveaux confesseurs. Quatre-vingts prêtres y furent enfermés; on leur donna des lits étroits et courts; entassés les uns sur les autres, ils y passerent et l'hiver et l'été, les croisées ouvertes la nuit comme le jour. Leur nourriture fut livrée au rabais, et l'art de l'avarice fut mis tout entier à leur en donner précisément assez pour ne pas mourir de faim, trop peu pour ne pas en souffrir le supplice. Les jours maigres, on leur refusa la consolation de pouvoir observer dans leurs repas la coutume de l'église. Pendant quatre mois entiers, ils furent tous privés

du saint sacrifice. Les malades, et on conçoit qu'il y en eut beaucoup, eurent pour infirmerie une seconde salle tout aussi révoltante, infecte et incommode que la premiere. Cependant un seul y trouva avec la mort la consommation de son sacrifice. D'autres y contracterent des infirmités habituelles, y perdirent la vue. Jamais permission de sortir, de prendre l'air, de recevoir la visite de leurs proches. Un juge du premier tribunal avoit fait demander au roi l'ordre d'élargir son fils, un de ces prêtres; l'ordre fut donné, retiré, jamais exécuté.

La résignation, l'édification de ces captifs triompherent de ceux que leurs vices seuls confinoient dans la salle intérieure. D'abord, c'étoient des injures atroces que ceux-ci vomissoient à travers un plancher tout ouvert, qui séparoit seul les confesseurs et les vénériens. Ces malheureux se lasserent d'insulter à tant de piété et de patience. Ils écrivirent aux confesseurs de Jesus-Christ, les suppliant d'oublier ces injures, et se recommandant à leurs prieres. Les prêtres répondirent par des exhortations à réparer la vie passée, à éviter les châtimens éternels, en supportant avec patience ceux de ce monde. Ceux à qui il restoit quelque argent, réunirent leur bourse, et accompagnerent la réponse de tout ce que la charité pouvoit soustraire à leurs propres besoins.

Le directoire de Lille et Villaine ne le cédoit guere aux autres départemens, quand il étoit question de sévir contre les prêtres catholiques. Il crut avoir trouvé une meilleure tournure, pour les rendre suspects d'incivisme. Vers le temps de la pâque aussi, il ordonna à tous les prétendus réfractaires de comparoître chacun devant leurs officiers municipaux, et de jurer au moins qu'ils ne prêcheroient jamais, en aucune maniere, contre la constitution civile du clergé; qu'ils ne détourneroient, ni par discours, ni par écrit les

Digitized by Google

fidelles d'aller aux offices constitutionnels. Ceux qui refuseroient le nouveau serment, avoient ordre de se rendre à Rennes, chef-lieu du département, d'y déclarer aux municipes leur nom, surnom et logement. Les prêtres destinés à prêcher l'évangile, les pasteurs obligés de détourner leurs ouailles des voies de l'hérésie et du schisme, ne font pas serment de les laisser s'égarer sans les avertir des dangers de l'erreur. Il est des circonstances où un ministre de l'autel peut et doit observer un silence prudent ; il n'en est point où il doive rougir de Jesus-Christ, et promettre de ne plus travailler à le faire connoître ; il n'en est point qui puissent autoriser un chrétien quelconque à jurer que jamais il ne détournera personne par écrit, paroles ou exemple, de sa perte éternelle. Les prêtres, qui avoient refusé le serment de l'assemblée, témoignerent la même horreur pour celui du département. Ils admirerent encore une constitution qui annonçoit à tous comme inviolable le droit de parler et d'écrire, de publier très-librement chacun ses opinions *même religieuses*, et pour le maintien de laquelle on leur défendoit de communiquer, en aucune sorte, leur foi religieuse. Ils choisirent d'être enfermés dans Rennes, et d'y comparoître chaque jour à l'appel nominal. Ils y trouverent dans chaque rue des commissaires chargés de les surveiller, de faire même chez eux des visites domiciliaires. Toute cette sévérité ne donna pas un fureur de plus aux municipes. L'exemple des prêtres ajouta à la constance des citoyens de Rennes, en grand nombre attachés à l'ancienne religion. On permettoit encore à quelques-uns de ces prêtres non assermentés de dire la messe dans une église ; au moment où cette messe se célébroit, les peuples accouroient, et de la ville et des campagnes, pour l'entendre ; leur piété, leur édification égaloient leur empressement. Ce spectacle déplaisoit aux intrus qui se voyoient abandonnés.

Digitized by Google

Le club des jacobins promit de les servir ; il demanda que tous les prêtres non assermentés fussent renfermés comme ceux de Brest, de Laval, et d'Angers. Le département, qui vouloit sembler plus tolérant, se contenta de l'arrêté suivant :

« Les prêtres réfractaires, qui se réuniront, soit dans les rues, soit dans les maisons, au nombre de plus de trois, seront incarcérés. Tous les ecclésiastiques se présenteront deux fois par jour à l'hôtel de ville, le matin pour y inscrire leur nom, le soir pour y répondre à l'appel nominal. Les commissaires iront dans les maisons prendre les noms des infirmes et des malades. »

Le nouvel arrêté fut ponctuellement suivi ; on n'entendit pas un seul murmure ; on ne vit pas les prêtres se lasser de comparoître.

Dans les endroits où les jacobins ne purent obtenir ces dispositions tyranniques, de la part des départemens, ils tâcherent au moins de s'en dédommager par des vexations particulieres, que secondoit, presque par-tout, la fureur des municipes, malgré la paix et la tranquillité des peuples attachés à l'ancien culte.

Des habitans de *Viens*, en Provence, entendoient la messe de leur ancien pasteur dans la chapelle du château ; le saint sacrement étoit exposé, et tout ce bon peuple, dans un profond silence, dans un parfait recueillement, se livroit aux sentimens de la piété la plus édifiante. Tout à coup le maire, le procureur de la commune, entrent en écharpe dans l'église, escortés d'une troupe de gens armés de fusils, de sabres nus et de poignards. Les femmes et les enfans remplissent le lieu saint des cris de la frayeur. Le maire s'approche de l'autel, et ne rougit pas d'objecter au curé célébrant, que les attroupemens sont défendus par la loi ; il lui ordonne de quitter l'autel, et à tous les fidelles de sortir sur le champ. « Oui répond le sage curé, les attroupemens des séditieux armés sont

Digitized by Google

défendus ; mais une assemblée de fidelles, paisiblement réunis dans un temple pour prier Dieu, n'est pas défendue, puisque la liberté des cultes est un article fondamental de la constitution. Je vous conjure au moins de permettre que le peuple puisse assister à la fin du saint sacrifice. »

Le maire continue à exiger qu'on sorte sur le champ ; un des satellites vomit des blasphèmes contre le Saint des saints ; un second menace de jeter par les fenêtres la statue de la sainte Vierge ; un troisième demande s'il est temps de faire feu ; le curé adresse aux fidelles ces paroles : *Vous êtes dispensés d'entendre le reste de la messe. Dieu se contente de votre bonne volonté. Retirez-vous ; mais dans un esprit de paix, de patience, de soumission aux lois, sans rien dire ni faire qui puisse occasionner de votre part le moindre désordre.* A l'instant les ouailles dociles à la voix du pasteur se retirent, et répriment jusqu'au plus léger mouvement de leur indignation. Il fallut qu'un procès-verbal constatât la conduite du curé, pour ne pas le laisser succomber à l'accusation de soulever le peuple.

La haine des municipes, des juges jacobins contre le culte catholique étoit montée au point que dans certains endroits, ils aimoient mieux forcer le peuple à se passer de tout culte, que de le laisser suivre celui de son vrai pasteur. C'est ainsi que les juges de Tarbes condamnerent à deux mois de prison, et à cent livres d'amende, un curé de leur district, pour avoir dit la messe, et fait ses fonctions dans un jour aussi solemnel que le jeudi-saint, lors même qu'il n'avoit pas été possible de trouver un jureur qui prît sa place.

Ces fureurs s'étendirent sur les temples les plus révérés. Celui de Notre-Dame du Puy fut spécialement livré à une horde de bandits ; et ce fut peu pour eux d'en piller les richesses, d'y briser les images des saints et la croix ; ils y mirent le feu ; et

Digitized by Google

la torche à la main, proférant des blasphèmes, chantant leur *ça ira*, dansant autour des flammes, ils ne se retirerent qu'après avoir réduit cette superbe église en un monceau de cendres.

Ces abominations renouvelées dans plus d'une ville, et le dessein trop évident de détruire absolument la religion, frappoient bien des prêtres jureurs. Malgré la rage de la persécution, on en voyoit encore plusieurs se rétracter; et parmi ceux-là même qui avoient prêché le plus profondément, parmi ceux-là même qui avoient porté l'intrusion jusqu'à l'épiscopat, les cris de la conscience n'étoient pas appaisés.

Un seul de ces évêques avoit renoncé à son intrusion; c'étoit Charrier de Lyon, intrus à Rouen. On avoit cru qu'il rétracteroit son serment; il le confirma, parce qu'il étoit riche, et qu'il vouloit jouir de ses richesses, parce qu'avant la révolution il avoit ses principes, et qu'il persistoit dans ses hérésies. Il s'étoit trouvé seul; tous les cœurs le repoussoient, sur un siége où tous aimoient et révéroient M. le cardinal de la Rochefoucauld. La honte avoit chassé l'intrus sans le changer.

Dans le temps où j'écris, il ne m'est pas permis de révéler le nom de ceux sur lesquels les remords agissoient plus puissamment. La crainte des bandits a prévalu sur eux; les désigner seroit les exposer à une mort certaine; et nous ne voulons pas la mort du pécheur, nous ne voulons pas même la mort de ceux qui ont voulu la nôtre; mais qu'ils vivent et qu'ils se convertissent; que l'Esprit Saint leur donne la force de sortir de l'abyme où ils sont enfoncés, et de publier sur les toits ce qu'ils ont avoué dans le secret des ténebres. Ils ont beau le cacher encore, ce secret de leur cœur; un jour viendra où Dieu le manifestera lui-même; je n'en dirai ici que ce qu'il importe d'en publier, pour l'honneur même de la vérité et la gloire de la religion, sur exposer les lâches, qui devroient parler

Digitized by Google

eux-mêmes plus ouvertement, et rendre publiquement à la vérité l'hommage qu'ils sont forcés de lui rendre dans leur cœur. Les preuves de ce que je vais dire sont à Rome; on les y tient secrètes par le même motif de charité, d'humanité, et parce que le pape ne veut pas se venger, comme il auroit un moyen de le faire, en disant aux Français abusés : Voilà ce que vous disent vos évêques intrus, voici ce qu'ils nous disent à nous, ou ce qu'ils nous font dire par la bouche de leurs plus intimes confidens. Ce secret révélé feroit écarteler des hommes qui ont cruellement affligé le pape; il a prié pour eux, il se contentera encore de prier pour eux. Les saints ne savent pas se venger autrement.

Dans l'année dont j'écris actuellement l'histoire, il y avoit en France six évêques intrus, si intimement convaincus de la faute qu'ils avoient faite en embrassant la religion constitutionnelle, qu'ils n'attendoient que le moment de pouvoir s'évader pour se rétracter, sans exposer leurs jours. Ils reconnoissoient tous que l'impiété même avoit présidé à la révolution, et que c'étoit un plan formé de détruire absolument la religion. Ils frémissoient d'horreur sur ce qu'ils voyoient, sur ce qu'ils entendoient. Ils avoient le plus souverain mépris pour les prêtres jureurs ou intrus dont ils étoient environnés. Ils étoient indignés des vices, de l'ignorance, de la dépravation de leur clergé constitutionnel. Ils disoient : « C'est par nous, c'est par le serment que nous avons fait, que l'église de France s'est perdue; ce sont les prêtres non assermentés, et chassés pour leur constance à refuser ce malheureux serment, qui la rétabliront. » Ils le disoient, et ils s'occupoient des moyens de se réconcilier avec le pape; des lettres étoient déjà écrites à Rome, des réponses pleines de bonté en étoient venues. Le pape sentoit bien les dangers auxquels ces malheureux s'exposoient; il vouloit bien avoir pour eux toute l'indulgence

Digitized by Google

possible ; mais il ne peut y avoir de pardon pour l'apostasie publique, qu'après une rétractation publique. Le pape consentoit à toutes les précautions possibles ; il exhortoit seulement à ne pas se laisser conduire par des considérations humaines, et à préférer le salut de l'ame à toute autre considération. Ces sentimens de sa sainteté étoient manifestés par un des cardinaux les plus distingués, à qui s'adressoient aussi à Rome toutes les lettres relatives à cet objet. Les malheureux évêques intrus en étoient à ce point-là, attendant le moment favorable à leurs vœux pour rétracter leur serment, et renoncer à la nouvelle église, quand la persécution prit de nouvelles forces. Il est des momens où il faut savoir mourir, et aller même au-devant de la mort. Ils furent, et ils sont encore lâches ; ils continuent à dissimuler ; mais, quel supplice peut égaler celui de leur cœur ! Un instant de courage les eût mis dans les cieux avec nos martyrs ; des années de remords font de leur vie un enfer anticipé.

Qu'on ne me demande point des preuves spéciales de ce fait. J'ai vu la correspondance ; j'ai vu toutes les lettres. Le moment où une partie de ces lettres alloit tomber entre les mains des magistrats révolutionnaires auroit été précieux à la vengeance ; il auroit fait connoître le secret de ces intrus ; et rien n'eût arrêté la fureur des brigands. Je laissai à Dieu la vengeance des erreurs. Je brûlai tout ce qui pouvoit exposer les personnes. Mais d'autres parties de cette correspondance restent ailleurs. Je n'en écrirai pas davantage sur les malheureux dont elle prouve également les remords, les promesses et la lâcheté.

Je puis parler plus librement sur le premier intrus de la paroisse de St.-Sulpice de Paris. Il se nommoit Porée, prêtre supérieur de l'oratoire ; il eût déshonoré à jamais sa congrégation, il eût légitimé les reproches faits à son corps, si ses projets avoient été

été remplis. C'étoit parmi ses freres même, qu'il avoit espéré trouver un assez grand nombre de prêtres jureurs, pour en remplir les principales églises, et sur-tout celle dont il usurpoit la premiere place. Son espoir fut trompé. Dans les trois maisons que les prêtres de l'Oratoire avoient à Paris, il ne trouva que trois prêtres jureurs et lâches comme lui. Les autres, le voyant prêter son église à d'Autun pour la consécration des évêques intrus, protesterent contre cette démarche, députerent à messieurs les grands vicaires, pour leur faire part de l'horreur qu'excitoit dans eux cet usage sacrilége de leur église. En preuve de leur haine contre le schisme, ils s'absenterent de leur maison, le jour où d'Autun vint la souiller par sa présence et par cette odieuse consécration.

Le régime de l'Oratoire adressa au souverain pontife une lettre signée de tous les fidelles sujets, qui se trouvoient alors à Paris au nombre d'environ cinquante, protestant de nouveau contre les ordinations sacriléges faites dans leur église, réprouvant formellement le parjure de Porée, la prétendue constitution civile du clergé, exprimant sans aucune équivoque leur adhésion aux principes, à la conduite du saint pere, et des évêques légitimes, dans tout le cours de la révolution. Les mêmes peres de l'Oratoire, pour réparer en quelque sorte le scandale des ordinations constitutionnelles, malgré tous les murmures des nationaux en corps de garde dans leur cour, voulurent que cette même église profanée par Talleyrand d'Autun, fut lavée de cette tache, sanctifiée de nouveau par le véritable pasteur, et par tout le clergé fidelle de leur paroisse, St.-Germain-l'Auxerrois, dont elle devint l'asile. Ailleurs, comme à Limoges, à Autun, à Toulouse, au Mans, les peres de l'Oratoire, bien loin de partager le parjure de Porée, eurent l'honneur de mériter et de souffrir les mêmes vexations, incarcérations, dé-

Digitized by Google

portations que le véritable clergé. A Châlons-sur-Saône, le pere Latour, supérieur de leur séminaire, étoit même le dépositaire des secours pécuniaires que M. du Chilleau, évêque de cette ville, faisoit passer aux prêtres que la persécution avoit déjà chassés dans les pays étrangers. Le même zèle, qui l'avoit rendu digne de cette commission honorable, le fit participer aux calomnies et aux procès intentés à tant d'autres. Ses papiers, où l'on cherchoit des conspirations, ne fournirent des preuves que de sa charité et de sa piété. Il n'en subit pas moins tout l'appareil de l'arrestation, et toutes les rigueurs de deux mois de prison.

Si Porée trouva dans sa congrégation divers mauvais sujets, qui jurerent et apostasierent comme lui, la constance de ses confreres, plus dignes d'un corps qui avoit donné aux sciences Malebranche, à l'église Massillon et tant d'autres grands hommes, ne laissa pas que de faire impression sur lui. Sa conscience le pressoit, et il fut aussi sur le point de se rétracter; il sentoit à quel point il avoit abusé de l'écriture sainte, en adressant aux électeurs de Paris, ces paroles du prophete, *me voici, envoyez moi*, comme s'il appartenoit à des laïques de donner la mission évangélique. Rongé par le remords, il faisoit aussi traiter pour renoncer à son schisme; le malheureux vouloit, et ne vouloit pas; la mort vint, et après une année d'intrusion, il porta au tombeau sa honte, ses remords et son parjure.

Au temps, et presque à l'heure où l'intrus de St.-Sulpice, agonisant, alloit rendre compte à Dieu de son apostasie, l'intrus de Bourges montoit à la tribune des législateurs, pour consommer la sienne. Tout honteux de l'habit, qui sans cesse rappelle aux ecclésiastiques leur vocation et leurs devoirs, Torné choisit précisément le vendredi saint, le jour où les bourreaux de Jesus-Christ lui arrache-

Digitized by Google

rent sa robe sans couture, le dépouillerent de ses vêtemens, pour dépouiller aussi de leurs habits tous les prêtres, tous les cénobites et toutes les vierges de Jesus-Christ. Torné fit la motion d'abolir absolument en France tout costume ecclésiastique, tout costume religieux. L'assemblée applaudit et décréta la motion ; l'évêque intrus Fauchet, qui avoit tant prêché la liberté, se garda d'observer qu'il étoit assez étrange que, sous l'empire de cette liberté, ce fût un crime aux prêtres de porter leur habit ; il cacha tous les restes du sien, sa calote et sa croix pectorale. Un autre évêque, l'intrus de Limoges, crut mieux faire en allant déposer cette croix, le signe caractéristique de l'épiscopat, sur le bureau du président. Dès-lors, dans un pays où l'on prétendoit n'avoir rien changé à l'ancienne religion de l'état, tout prêtre de cette religion se fût trouvé rebelle contre l'état, en osant se montrer sous son habit, s'il avoit plu au roi de sanctionner le décret. Mais on savoit sa répugnance pour tout ce qui tendoit à de nouveaux outrages contre la religion. Sa majesté n'accorda point la sanction, et ce fut encore une occasion de déclamer contre le *veto* royal.

Le même jour, le même intrus élevé dans une congrégation séculiere, dans celle des doctrinaires, ne rougit pas de demander, toujours sur la tribune, l'abolition de toutes les congrégations séculieres d'instituteurs, de missionnaires, de sœurs hospitalieres, et autres quelconques.

Parmi ces congrégations, les plus odieuses aux jacobins étoient celles qui se consacroient à l'éducation des ecclésiastiques, comme les Lazaristes et les Sulpiciens, déjà sans fonctions les uns et les autres ; les premiers, parce qu'ils avoient dans Paris montré beaucoup d'éloignement pour le serment ; les seconds, parce qu'ils n'avoient pas fourni à la nouvelle église un seul jureur. Quant aux autres institutions publiques, le serment constitu-

Digitized by Google

tionnel avoit déjà chassé des colléges tous les bons ecclésiastiques, et même les laïques, dont la conscience ne s'accommodoit pas davantage du serment exigé d'eux, que de celui qu'on demandoit aux prêtres.

Des universités entieres s'étoient vues obligées de déserter. Celle de Caen avoit donné l'exemple; quarante professeurs de tous les arts, de toutes les sciences, prêtres et laïques, avoient fait une déclaration publique de leur foi, suivie d'un refus solemnel du parjure; celle d'Aix avoit suivi; la Sorbonne avoit publié ses sentimens dans une lettre d'adhésion au véritable évêque. Presque par-tout la jeunesse n'avoit plus pour maîtres que des apostats. L'éducation publique ne sembloit pas encore dans un état assez désolant pour les mœurs et la religion, il falloit absolument couper l'arbre de toute institution chrétienne, jusque dans sa racine. C'étoit là le motif de la pétition contre toutes ces congrégations; l'assemblée la décréta encore. L'éducation ne reçut pas un plus grand secours d'un nouveau refus de sanction. Le serment des instituteurs fut pressé avec plus de rigueur que jamais. Ceux même qui se consacroient le plus gratuitement à l'éducation des pauvres, une congrégation sur-tout admirable en ce genre, celle qu'on appeloit des freres de la doctrine, se virent dans l'impossibilité de continuer à rendre ce service au peuple. Leur doctrine étoit chrétienne, leurs mœurs étoient édifiantes, leurs services étoient ceux des apôtres de l'enfance; on ne vouloit plus de leurs services. La même raison fit exclure de l'enseignement toutes ces sœurs, dont la vocation étoit d'apprendre aux jeunes filles, et les devoirs, et les travaux de leur état. Le temps étoit déjà venu, où l'on regardoit comme le plus beau plan d'éducation, celui où il ne seroit plus question de Dieu et de ses lois. L'auteur d'un projet d'institution publique, mis sous les yeux de

Digitized by Google

l'assemblée, avoit cru devoir encore donner quelque chose au respect pour les cieux, en permettant qu'une fois par semaine les jeunes gens reçussent d'un ministre des autels quelques leçons sur la religion ; cette disposition fut relevée comme une dépense très-inutile, sinon très-dangereuse ; et ce ne fut pas là moins pressante des raisons qui firent rejeter le projet.

Telle étoit l'impudeur de cette impiété législative, que les apostats les plus exécrables pouvoient impunément s'y montrer aussi les plus effrontés. Un vrai monstre en ce genre, Alexandre Moy, curé jureur de Saint-Laurent à Paris, n'avoit pas eu honte de faire paroître sous son nom, de vendre et débiter dans son presbytere, un ouvrage rempli de sarcasmes et de bouffonneries contre le culte catholique, apostolique et romain, dans le temps même qu'il en faisoit les principales fonctions dans son église. Sous le titre d'*Accord de la religion et des cultes chez une nation libre*, il proscrivoit sur-tout le culte dont il étoit ministre, comme superstitieux, barbare, gothique. Celui qu'il proposoit respiroit l'indécence, la mollesse, jusque dans les funérailles. Elles se changeoient pour Moy en spectacles profanes, en fêtes dignes des Sybarites. Les mysteres les plus saints étoient précisément ceux sur lesquels il affectoit de verser le plus de ridicule.

Quoique pour plaisanter sur une religion dont on hait la sainteté, et dont on n'a jamais approfondi les preuves, il faille assurément bien peu d'esprit, quoiqu'il ne faille même pour cela que l'ineptie d'un aveugle ricanant du soleil, on disoit cependant ce Moy trop bête pour avoir fait son livre. Il le fut au moins assez pour l'adopter. Il faillit à en être victime ; car ses paroissiens, révoltés de son impiété, s'ameuterent et voulurent le pendre. Pour le dédommager, les jacobins le firent législateur. Monté sur la tribune, il proposa pour toute loi re-

Digitized by Google

ligieuse celle de n'avoir ni religion catholique ni religion constitutionnelle, de ne payer aucun ministre des autels, et de substituer à tous ces cultes des fêtes, des spectacles, qu'il appeloit *patriotiques*. Ce plan mettoit de côté, et le serment qu'il avoit fait de maintenir la nouvelle constitution religieuse, et tous les prêtres apostats, ses confreres. Ils s'éleverent tous contre lui. Les jacobins avoient encore besoin de ces jureurs; ils se dédommagerent de la nécessité de les souffrir, par des fureurs toujours croissantes contre les prêtres non assermentés.

Il n'y avoit plus de jours, plus de séances où l'on ne vît paroître à la barre quelques-unes de ces députations envoyées par les clubs, pour accuser les non assermentés de quelque nouvelle conspiration. Fatigués, ou faisant semblant de l'être, de toutes ces dénonciations, de tous les prétendus obstacles que ces prêtres mettoient à la tranquillité de l'empire, et tramant déjà dans leurs comités le dernier complot, qui devoit les délivrer du clergé et du roi, les législateurs demanderent un nouveau rapport sur les *troubles intérieurs*. François de Nantes s'en chargea, et renchérit sur François de Neuf-Château, soit par l'impiété, soit par les calomnies.

Dans toute religion révélée, il ne vit que des ambitieux, des prophetes imposteurs, et la terre rougie du sang humain pour soutenir la superstition. Il se déchaîna bien plus spécialement contre la religion catholique, sur-tout contre le pape. C'étoit en vain que Pie VI, dans son bref sur la constitution civile du clergé, s'étoit expliqué en ces termes: « Notre intention n'est point d'attaquer les nouvelles lois civiles que le roi a pu accepter, puisqu'elles sont du ressort de la puissance temporelle; et nous n'avons nullement en vue de réintégrer l'ancien régime civil, comme le publient les calomniateurs pour rendre la reli-

Digitized by Google

gion odieuse. » (Bref du 10 mars 1791.) Ce n'en fut pas moins un crime pour le pape d'avoir osé écrire à des Français sur la religion dont il est le chef. L'orateur ne s'en écria pas avec moins d'indécence : « Que nous veut l'évêque de Rome, et pourquoi se mêle-t-il de nos affaires, tandis que nous nous mêlons si peu des siennes ? » Ce n'en fut pas moins un crime pour les prêtres non assermentés, que de reconnoître dans le pape, non pas un simple *affilié*, comme les constitutionnels, mais un véritable supérieur dans ce qui a rapport à la religion. Dans sa haine fougueuse ; le rapporteur compara tous les prêtres non assermentés « à une légion de génies malfaisans, qui ; dans leur invisibilité, agitent, tourmentent la nation, et versent le poison dans les familles ;... à un fléau dont il faut purger les campagnes qu'il dévaste ;.... à une faction parvenue au point qu'il faut que l'état soit écrasé par elle, ou qu'elle soit écrasée par l'état. »

Elevé dans le culte de Geneve, l'orateur ne sut pas même dissimuler sa haine contre les sacremens, sur-tout contre celui de la pénitence ; et ses invectives furent, pour les prêtres non assermentés, une nouvelle preuve qu'on les persécutoit pour leur religion. Ne pouvant s'empêcher d'éclater plus directement encore contre le catholicisme, il s'écria : « Qu'est-ce que cette secte ; qui, dans ses principes, damne tout ce qui ne pense pas comme elle ? » Autant auroit valu dire à la populace constitutionnelle : Comment voulez-vous que ces prêtres non assermentés soient les amis de la nation ; qu'ils vous soient attachés et fidelles, puisqu'ils vous regardent tous, non seulement comme des schismatiques et des hérétiques, mais comme des damnés et des démons vivans ? On avoit observé que cette imputation faisoit impression sur le peuple. Le philosophisme lance encore trop souvent ce trait envenimé con-

Digitized by Google

tre les catholiques ; et la réponse qu'ils y font est trop triomphante, elle étoit sur-tout trop pressante contre les constitutionnels, pour ne pas la rapporter ici.

D'abord elle s'adresse aux Français même, et convient plus spécialement aux preuves de leur désertion. « Vous qui applaudissez aujourd'hui à ces invectives contre vos vrais pasteurs, disoient les prêtres catholiques, vous voilà donc réduits avec les avocats de votre cause, avec les vains sophistes, les Voltaire et les Rousseau, à calomnier cette même religion catholique, apostolique et romaine, dont vous faisiez profession avec nous, et que vous prétendez n'avoir pas encore trahie ? Vous voilà réduits à prendre les mêmes tournures, à recourir aux mêmes ruses, pour rendre odieux vos vrais pasteurs ! Peuple que l'on abuse, auriez-vous donc déjà oublié les leçons et les explications de ces pasteurs ! Ou bien même, déjà trouvant l'évangile trop sévere, en auriez-vous effacé ces paroles qui vous fortifioient naguere, et qui aujourd'hui vous effraient : *Celui qui croira, et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné ;* et ces autres paroles : *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ;* et cet anatheme : *Que celui qui n'écoute pas l'église, soit pour vous comme un payen et un publicain ;* et toutes ces menaces contre les faux pasteurs qui, loin de vous conduire dans les champs de l'église, ne savent et ne peuvent que vous égorger et vous perdre !

» Pour vous consoler et pour vous rassurer dans votre nouveau culte, déjà vous faut-il donc un Dieu qui tout ensemble soit le Dieu du mensonge et de la vérité ; qui voie du même œil, et l'homme qui blasphême ses mysteres, son église, sa doctrine, ses saints, et l'homme qui soumet son esprit et son cœur à tous les dogmes et à tous les préceptes ? Déjà vous faut-il donc une

Digitized by Google

foi vraie et une foi fausse ; l'une et l'autre cette foi de l'évangile, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu ! Votre antique symbole vous remplit de terreur ; et vous n'osez plus dire avec Athanase : *Que celui qui veut être sauvé commence, avant tout, par s'attacher à la foi catholique.*

» Votre propre conscience vous dit donc intérieurement que vous avez quitté une église qui, loin de s'effrayer de ces menaces contre l'infidélité, les entend, les prononce, et les répete avec confiance, qui, au lieu de chercher à les effacer, n'y voit que les oracles d'un Dieu appelant à elle seule tous les enfans des hommes jusqu'à la fin des siecles. Rentrez donc dans le sein de cette église catholique, apostolique et romaine ; reprenez son symbole, son évangile tout entier ; et les menaces, et tous les anathemes lancés contre l'erreur, le schisme, l'infidélité, l'apostasie, cesseront d'être pour vous un objet de disputes et d'alarmes. »

Ces raisons étoient pressantes contre des hommes qui, deux ans auparavant, ne se seroient pas avisés de reprocher à l'église catholique de se regarder comme cette arche sainte hors laquelle périrent tous ceux qui n'étoient pas avec Noé. Elles prouvoient invinciblement que les constitutionnels sentoient eux-mêmes qu'ils n'étoient plus dans la barque de Jesus-Christ et de St. Pierre, puisqu'ils commençoient à craindre la menace de ne pouvoir être sauvés ailleurs.

Mais le reproche du rapporteur et du philosophisme jette sur la religion catholique un odieux que la véritable exposition de leurs principes doit dissiper : « Si vous redoutez déjà notre symbole, ajoutent donc les catholiques, cessez au moins de le calomnier, et de nous imputer des sentimens que notre cœur et notre foi ne nous permettent pas. Vous étiez avec nous, il y a peu de jours ; alors nous vous disions : Le Dieu qui vous

Digitized by Google

ordonne de condamner l'erreur, vous défend de juger les personnes. Le Dieu qui vous défend de participer aux exactions du publicain, au culte du payen, vous ordonne d'aimer sans exception tous les hommes comme vos freres, de servir le Samaritain comme le Juif, et l'infidelle comme le chrétien, dans tout ce qui ne peut vous exposer à la séduction. Il vous défend sur-tout de damner personne, parce qu'il connoît seul les dispositions des cœurs et les voies admirables de sa providence pour appeler au salut vos freres égarés.

» Déjà vous vous joignez à ceux qui en tout temps firent semblant de ne pas nous entendre, et qui nous accusoient de cruauté, de tyrannie, en nous imputant de damner jusqu'à l'ignorance invincible, ou la bonne foi même, dans ceux qui n'ont pas le bonheur de connoître et de suivre avec nous l'église catholique. C'est-à-dire, que vous imputez à l'église catholique, comme sa doctrine, précisément ce qu'elle a condamné comme une erreur. Prenez donc l'histoire et les décisions de cette église; et vous verrez trois papes condamner successivement les erreurs de Baius, et parmi ces erreurs, spécialement celle que vous nous attribuez. Vous saurez que non seulement nous ne damnons pas l'erreur de bonne foi, mais qu'il est impossible, d'après notre doctrine, que l'homme soit damné pour une erreur de bonne foi; car il n'y a que le péché qui damne; et l'église a proscrit cette doctrine de Baius, que *l'erreur de bonne foi, ou l'infidélité négative est un péché;* et cette proscription prononcée par nos souverains pontifes, acceptée sans réclamation par les évêques catholiques, est un de ces jugemens solemnels, irréfragables, contre lesquels l'église catholique ne sauroit revenir.

» Non, encore une fois, nous ne damnons personne; nous plaignons nos freres égarés; nous regrettons pour eux la perte qu'ils ont faite de

Digitized by Google

nos sacremens et des moyens de salut qui ne se trouvent que dans l'église catholique ; mais nous ne mettons point de bornes à la miséricorde et aux graces d'un Dieu qui peut toucher les cœurs, éclairer les esprits, et, avant que de les appeler à son tribunal, leur donner ces lumieres, cette foi, cet amour qui effacent une multitude de fautes.

» Que si vous nous montrez l'homme de la nature, l'homme sans autre tache personnelle, que l'ignorance invincible de la foi, nos saints à ce miracle de la nature répondront par un miracle de la grace. Ils aiment mieux recourir à un Dieu se dévoilant par des prodiges, et sanctifiant par ses lumieres, par des voies inconnues, l'homme de la nature, pour l'appeler à lui, qu'à un Dieu livrant l'homme aux supplices des ténebres, pour une ignorance inévitable ; tant est grande l'horreur que nous avons à condamner la bonne foi ! »

En répondant ainsi au rapporteur, les ecclésiastiques ne vouloient pas que les constitutionnels s'abusassent sur l'excuse d'une prétendue ignorance, qu'il étoit au moins bien difficile de regarder comme invincible, après les décisions connues du pape, des évêques, et à l'aspect de tant de pasteurs quittant tout, renonçant à tout, s'exposant aux prisons, à l'exil, à la mort, plutôt que de souscrire au schisme, à l'hérésie. Ils leur représentoient sur-tout, que la vraie bonne foi, celle qui seule excuse auprès de Dieu, doit être accompagnée d'un désir franc et loyal de connoître la vérité, d'une disposition sincere à lui rendre hommage, et à la suivre malgré tous les sacrifices qu'il pourroit en coûter, aussitôt qu'elle sera connue. Au lieu de ces dispositions, et de ce courage, ils ne voyoient que lâcheté et intérêt servile dans des hommes qui avoient changé de religion par crainte des législateurs du jour, et qui en changeroient par conséquent encore, chaque fois qu'il plairoit au pouvoir dominant de leur

Digitized by Google

dicter de nouveaux dogmes. « Dans tous les cas possibles, ajoutoient-ils, vous avez beau chercher à nous calomnier ; et vos législateurs et vos docteurs ont beau parler d'intolérance ; notre religion, comme la vérité, ne peut pas s'allier, s'identifier avec l'erreur ; notre religion, comme la charité, ne peut pas haïr nos freres dans l'erreur ; notre religion, comme la divinité, fait luire le soleil de la bienfaisance sur le fidelle et sur le non croyant, sur le juste et sur le pécheur même ; elle ne voit par-tout que des hommes à embrasser dans les liens, les vœux et les secours d'une fraternité universelle. »

Il n'étoit pas plus difficile aux prêtres catholiques de répondre aux autres reproches du rapporteur. Il avoit poussé l'impiété jusqu'à copier cette étrange doctrine de Thomas Payne : « La diversité des religions est plus agréable à l'Être Suprême que le froid spectacle d'un culte uniforme, dont la monotonie ressemble plutôt à l'étiquette réglée de la cour d'un despote, qu'à l'émulation d'une famille nombreuse qui, par des soins toujours nouveaux, par des hommages empressés et divers, honore les auteurs de ses jours. »

Telle étoit la dépravation des législateurs français, qu'ils prirent ces sottises de Thomas Payne pour de l'esprit, et qu'ils y applaudirent. Ainsi la religion, toujours vraie, toujours une dans ses dogmes, n'étoit pour eux, comme pour le rapporteur et son maître, qu'un spectacle ennuyeux pour le Pere des hommes. Il falloit, pour récréer le Dieu de ces législateurs, que le mensonge vînt se mêler à la vérité dans la bouche de ses enfans ; et comme la vérité n'est qu'une, tandis que le mensonge varie à l'infini, il falloit à ce Dieu des millions d'enfans qui mentissent pour lui plaire, contre un seul qui diroit la vérité pour l'honorer. Il lui falloit chaque jour des symboles imaginés

Digitized by Google

par les hommes, pour le dédommager du symbole de vérité, le seul qu'il puisse dicter lui-même !

On sent assez de combien d'autres absurdités ce rapport devoit être accompagné. M. François vouloit entre autres, qu'on laissât aux prêtres non assermentés *la liberté de leur culte*, et que cependant on leur ôtât l'essence même de cette liberté, qu'on leur défendît *de prêcher*, *de confesser et d'enseigner*. Il prétendoit que *tous leurs délits échappent*, *ne laissent aucune prise sur eux ;* et il ajoutoit *qu'un grand nombre d'entre eux*, *depuis trente mois*, *avoient écrit*, *prêché*, *confessé pour la cause de la contre-révolution*, *fanatisé et armé les villages ;* et que ces délits étoient connus de tout le monde. Il avouoit de nouveau que pas un seul *n'avoit été puni* comme coupable par les tribunaux, quoiqu'un grand nombre eût été dénoncé ; et, pour suppléer au jugement, il proposoit un décret qui les punissoit tous, sans examiner même s'il y avoit des coupables.

L'assemblée, que nulle impiété, nulle contradiction, et nulle extravagance n'étonnoient, quand il étoit question de tourmenter les prêtres insermentés, ordonna l'impression du discours ; et peu de jours après, c'est-à-dire, le 26 mai, en conséquence du rapport, elle prononça un nouveau décret, contenant sur ces prêtres les dispositions suivantes :

1.° La déportation, c'est-à-dire, l'exil, l'exportation forcée des prêtres insermentés, aura lieu comme mesure de police.

2.° Seront considérés comme prêtres insermentés, tous ceux qui, assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, c'est à-dire, tous les évêques, curés, vicaires et prêtres enseignans, qui ne l'auroient pas prêté ; ceux aussi qui, n'étant pas soumis à cette loi, n'ont pas prêté le serment civique, postérieurement au 3 septem-

Digitized by Google

bre ; ceux enfin qui auroit rétracté l'un ou l'autre serment.

3.° Lorsque vingt citoyens actifs du même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le directoire du département sera tenu de prononcer la déportation, si l'avis du district est conforme à la pétition.

4.° Lorsque l'avis du directoire du district ne sera pas conforme à la pétition, le directoire du département sera tenu de faire vérifier, par des commissaires, si la présence de l'ecclésiastique dénoncé nuit à la tranquillité publique ; et sur l'avis des commissaires, s'il est conforme à la pétition, le directoire du département sera tenu de prononcer la déportation.

5.° Dans le cas où un ecclésiastique non assermenté, par des actes extérieurs auroit causé des troubles, les faits pourront être dénoncés au département par un ou plusieurs citoyens actifs, et après la vérification, la déportation sera pareillement prononcée.

6.° Dans le cas où les citoyens actifs formant la pétition ne sauroient pas écrire, elle sera reçue en présence du procureur syndic par le secrétaire du district.

7.° Le département ordonnera aux ecclésiastiques sujets à la déportation, de se retirer, dans les 24 heures, hors des limites du district de leur résidence ; dans 3 jours, hors des limites du département ; et dans le mois, hors du royaume.

8.° L'ecclésiastique déclarera le pays étranger où il veut se retirer ; il lui sera donné un passeport, portant son signalement, et 3 livres par 10 lieues, jusqu'à sa sortie du royaume.

9.° S'il n'obéit pas, la gendarmerie sera requise de le transporter de brigade en brigade.

10.° Ceux qui resteroient, ou rentreroient dans le royaume après l'exportation prononcée, seront condamnés à la détention de dix ans.

Digitized by Google

Si l'assemblée nationale n'avoit pas pris soin de donner à ses rapports et à ses décrets la publicité de l'impression, l'histoire oseroit à peine les raconter à la postérité. Les ecclésiastiques en firent aisément sentir et les inconséquences et les tyranniques dispositions. Ils opposerent au nouveau décret la constitution même, et ces déclarations si formelles, que la loi doit être la même pour tous, tandis qu'on en établissoit une horriblement sévere, pour les ecclésiastiques seuls; et ces droits si spécialement reconnus, de n'être sujet à aucune peine sans la preuve du délit, tandis que s'il se trouvoit au milieu de tant de clubs jacobins, ennemis jurés des prêtres, vingt hommes furieux, ignorans, ne sachant pas même écrire leur nom, il suffisoit qu'un prêtre non assermenté leur eût déplu pour le condamner à l'exil. Le décret portoit l'évidence de la tyrannie jusqu'à distinguer formellement les cas où la dénonciation faite par un seul auroit besoin de quelques preuves pour être suivie d'un décret d'exil, et les cas où la simple fantaisie de vingt jacobins suffiroit pour faire ordonner la déportation.

Ces inconséquences, ces atrocités, et bien d'autres reprochés au décret, furent spécialement mises dans tout leur jour par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et par M. Dulau, archevêque d'Arles. Le premier fut obligé de fuir en Angleterre pour avoir fait sur ce décret un excellent ouvrage; un autre sort attendoit le second.

Ce qu'il y a peut-être de plus important à observer ici pour le clergé, c'est que le décret faisoit toujours mieux connoître la nature de la cause, l'objet précis de la persécution. La raison primitive et fondamentale de la déportation n'est pas même dans de prétendus troubles que les prêtres non assermentés auroient excités; elle n'est pas dans l'accusation d'avoir fomenté des projets de royalistes, d'aristocrates, de contre-révolution-

Digitized by Google

naires. Elle est toute entiere dans le refus de ce fameux serment du 26 décembre 1790, de ce serment si solemnellement proscrit par le pape et les évêques, comme le serment du schisme, de l'hérésie, et de l'apostasie ; de ce même serment, qui avoit donné lieu à la superbe confession du clergé dans la séance du 4 janvier 1791. Alors la persécution se bornoit à chasser de leurs siéges, de leurs églises, les évêques et les autres pasteurs ; en ce moment elle abandonnoit à la fantaisie de leurs plus redoutables ennemis, le soin de les chasser du royaume.

Quant à ceux qui n'étoient pas compris sous le nom de fonctionnaires publics, le prétexte de la déportation étoit le refus du serment appelé civique ; mais le lecteur a vu les raisons qui en détournoient les vrais prêtres, depuis que la constitution française, se trouvant terminée, embrassoit dans ses divers articles ceux que la religion condamnoit dans la constitution prétendue civile du clergé, et même cette derniere constitution toute entiere.

Louis XVI étoit devenu inébranlable comme le clergé ; il s'étoit raffermi dans la résolution de ne plus rien sanctionner contre la religion ; il refusa de nouveau la sanction, malgré les ministres jacobins, dont on l'avoit forcé à s'entourer. L'assemblée y gagna les nouvelles clameurs de ses brigands contre le *veto* royal. Elle avoit ses moyens ordinaires pour le rendre inutile. Plus que jamais les délations, les pétitions fougueuses, se renouvelerent dans ses séances ; plus que jamais les jacobins agiterent les provinces, pour rejeter la cause des troubles sur le refus du clergé et le *veto* du roi. Presque par-tout ils ne parloient que d'exécuter le décret du 26 mai, malgré l'opposition de sa majesté ; ils ne cessoient de poursuivre les emprisonnemens.

Au midi de la France, à Marseille, à Nismes,

Digitized by Google

à Montpellier, le pouvoir exécutif des brigands alloit toujours croissant; ses nerfs de bœufs estropioient, assommoient les prêtres, les enfans, et même les femmes enceintes. Dans cette dernière ville, les brigands, peu contens de frapper de ces nerfs, fondoient à coups de fusil sur ceux qu'ils voyoient entrer dans les chapelles catholiques, M. Balacon, ancien professeur du collége, M. Cussac, curé de Sainte-Marguerite, y avoient déjà trouvé dans le martyre la couronne de leur foi. Il en coûta encore la vie à quatre ou cinq citoyens pour avoir voulu s'opposer à ces brigands. A Lyon, et à Châlons-sur-Saône, on enfermoit aussi les prêtres et grands-vicaires catholiques, sans la moindre forme légale, sur le moindre prétexte. Ce ne fut pas une petite preuve de courage dans les magistrats Lyonnais, d'avoir osé, malgré les cris et les fureurs des jacobins, prononcer que des prêtres non assermentés n'avoient pas manqué à la loi, pour avoir, suivant leur religion, administré le sacrement de mariage, ou fait quelques baptêmes, ou même prononcé le nom du pape dans les prieres publiques.

Ces vexations habituelles forcerent un grand nombre d'ecclésiastiques à se refugier dans quelques-unes de ces villes, telles que Rouen et Amiens, dont les administrateurs s'opposoient, avec plus de succès, à la persécution. Paris, où il étoit plus facile de se cacher, à la faveur du costume laïque, et où d'ailleurs le département se montroit favorable à la liberté des cultes, étoit aussi l'asile que plusieurs avoient préféré. Depuis près d'un an leur nombre y étoit si considérable, et tant de vénérables pasteurs, volés, pillés chez eux, y étoient arrivés dépourvus de toute ressource; il étoit si difficile de leur faire payer au moins ce traitement assigné par la premiere assemblée, qu'ils ne pouvoient plus vivre que du travail de leurs mains, ou de la charité des fidelles.

Digitized by Google

Connus de leurs amis seulement, et quelquefois sans aucune connoissance, plusieurs de ces anciens curés ou vicaires s'estimoient heureux de pouvoir gagner leur pain à la sueur de leur front et par les travaux les plus vils. On en vit quelques-uns devenus porteurs d'eau. Leur ton modeste et l'air de piété qu'ils respiroient, les firent distinguer de la classe à laquelle ils s'étoient aggrégés; on préféroit leurs services pour avoir occasion de leur fournir plus de secours; cette distinction même pouvoit leur nuire; elle les obligeoit à chercher de nouveaux quartiers, pour s'y confondre encore dans la classe des porteurs d'eau.

D'autres se condamnerent à une profession plus pénible encore. Avec les hommes des chantiers de Paris, dès le grand matin, ils accouroient à la riviere, sous les haillons que cette profession exige. Le dos couvert d'un cuir épais, comme leurs nouveaux camarades, et la hotte sur les épaules, ils entroient avec eux dans l'eau, recevoient leur charge de bois flotté, la portoient gaiement au chantier, et redescendoient à la riviere prendre un autre fardeau. Les anges du ciel étoient témoins de ce spectacle; ils les voyoient quitter leur tâche, quand elle avoit suffi à leurs besoins; ils les suivoient prenant une décoration plus conforme à leur état, passant enfin du chantier à l'autel, dans quelques chapelles éloignées; et là, offrant à Dieu le sacrifice d'une foi qu'ils étoient si dignes de prêcher, puisqu'ils savoient pour elle s'abaisser à des travaux si humilians et si pénibles.

On racontoit alors dans Paris qu'un de ces bons curés, chassé de sa paroisse, s'étoit loué comme simple jardinier. Sans se détourner de son travail, il vit un jour son propre évêque se promener, passer et repasser plusieurs fois devant lui; l'habitude du respect lui faisoit incliner la tête chaque fois que l'évêque approchoit de l'endroit où il travailloit. Le prélat s'en apperçoit, le consi-

Digitized by Google

dere, et montant chez la dame à qui le jardin appartenoit : Savez-vous, madame, lui dit-il, quel homme vous avez pour jardinier ? — Non, répond la dame ; mais ce que je sais bien, c'est que c'est un brave homme ; que depuis trois mois que je l'ai, je n'ai pas entendu la moindre plainte contre lui, et qu'au lieu d'aller au cabaret les jours de fête, il les passe à l'église. — Eh bien, madame, reprit l'évêque, cet homme-là est un des meilleurs curés de mon diocese, un de ceux qui ont été le plus persécutés. — Je n'en suis pas surprise, reprend la dame ; et à l'instant elle descend au jardin, aborde le curé avec un ton qui le fait presque rougir de se voir reconnu ; elle le fait passer du jardin à sa table, en fait son aumônier, et lui assure une pension pour le reste de ses jours. Le curé accepta la table ; et la pension servit à soulager ceux de ses confreres qu'il voyoit dans la même indigence d'où la Providence le retiroit.

Ces traits des confesseurs de Jesus-Christ ne sont pas indifférens aux yeux du ciel ; ils ne doivent pas l'être dans une histoire ecclésiastique. Une honorable pauvreté est un long martyre ; et pour la supporter, peut-être faut-il plus de courage, que pour affronter la mort même. Je n'oublierai jamais l'état où j'ai vu un jeune prêtre, fils d'un gentilhomme ; combien il lui en coûtoit de se voir réduit à la derniere misere ; et comment cependant il étoit résolu à mourir de faim, plutôt qu'à faire un serment contre sa foi !

Ce jeune prêtre avoit d'abord été destiné à être page de M. le duc de Penthievre. Lorsqu'il eut préféré l'état ecclésiastique, conservant quelque chose de son goût militaire, il se fit aumônier de la marine. Absent depuis plus de trois ans, et courant les mers des Indes orientales sur une frégate royale, à peine avoit-il entendu parler de la révolution ; il ignoroit absolument celle qui avoit

Digitized by Google

rapport à l'église, lorsque sa frégate rentra dans le port de Brest. Il se présenta aux bureaux pour être payé des appointemens échus pendant son voyage. D'abord on lui demande un certificat de sa conduite ; les officiers, dont il étoit chéri, lui en donnent un des plus honorables. Il est lu au bureau, mais on lui dit : Ce n'est pas tout, monsieur, il faut à présent, pour être payé, que vous fassiez le serment. — Qu'appelez-vous, messieurs ? Quel serment ? Je suis gentilhomme ; ai-je manqué au serment de bien servir le roi ? et ne voyez-vous pas que j'ai fait mon devoir sur la frégate ? Alors on lui apprend qu'il est un autre serment pour les prêtres, celui de maintenir la nouvelle constitution du clergé. Il ne sait ce que c'est que cette nouvelle constitution. Il ne veut pas jurer de la maintenir avant de la connoître. Il représente qu'on n'avoit pas exigé cette condition pour ses services ; et qu'il est juste au moins qu'on lui paye ses années passées sur mer ; toutes ses représentations sont inutiles. Quelque pressé qu'il soit d'être payé, il s'informe, il apprend qu'il y a un des anciens évêques à quelque distance de Brest ; il va le consulter ; et ne revient que pour annoncer aux bureaux qu'il renonce à ses appointemens, plutôt que de jurer contre son honneur et sa conscience. La même frégate devoit reprendre ses courses et partir pour l'Amérique ; les officiers offrent au jeune aumônier de se charger de lui, et de fournir eux-mêmes à son entretien ; ils étoient au moment de faire voile, quand les municipes arrivent, en disant qu'un prêtre réfractaire ne peut être aumônier, et amenent un moine jureur pour le suppléer. Ce moine déplaisoit extrêmement à l'équipage ; l'ecclésiastique voyant qu'on lui imputeroit la réception faite au jureur, appaisa les officiers, et vint à Paris sans autre ressource que l'espoir d'y trouver quelque emploi pour subsister. Il fallut recourir à ses confreres. Ce

Digitized by Google

fut alors que j'eus l'honneur de le voir chez moi. C'étoit un mélange de courage militaire, de larmes de la honte, de sentimens religieux. Il se désespéroit de n'être pas officier ; il pleuroit de se voir prêtre tendant la main ; mais au milieu de tout cela, la conscience dominoit. « Ils auront beau faire, disoit-il, en versant un torrent de larmes, moitié dépit, moitié confusion, je mourrai de faim ; ils me mettront la tête sur une borne, ils me l'écraseront, je ne jurerai pas contre ma religion. » La Providence fortifia ce cœur, épura ses sentimens, lui procura des secours, le délivra même d'un danger bien plus grand que tous ceux qu'il pouvoit avoir courus sur mer. Il fut un de ceux qui échapperent au massacre des Carmes.

Le nombre des ecclésiastiques réfugiés dans Paris, et réduits à une honorable pauvreté s'étoit tellement accru depuis plus de six mois, qu'il avoit fallu recourir à une souscription publique pour leur subsistance. Les prospectus de cette association furent distribués, et des bureaux ouverts pour recevoir les secours des fidelles. Les prêtres qui avoient quelque fortune de leur patrimoine, les laïques fidelles, ceux même qui étoient au-dessous de l'aisance, concoururent généreusement à cette bonne œuvre. Nous avons connu des personnes qui donnerent, les unes plus de vingt mille, les autres plus de cent mille livres pour le soutien des prêtres non assermentés. Nous avons sur-tout connu des évêques qui se réservoient à peine le nécessaire, pour envoyer des secours à leurs prêtres, et sur-tout à ceux qui, inconnus dans les provinces, y vivoient exposés à mille dangers pour distribuer secretement aux fidelles les consolations de leur ministere.

Dans les régions où regne encore l'idolâtrie, il ne faut pas aux missionnaires plus de précautions pour éviter l'œil des persécuteurs, qu'il n'en falloit à ces prêtres catholiques dans certains cantons

Digitized by Google

de la France, pour entendre les confessions, et porter aux mourans le saint viatique. Le zèle avoit besoin de se cacher sous les déguisemens les plus éloignés du costume ecclésiastique. Tout est précieux dans ces moyens qu'inspire la charité sublime. Dans le diocese du Mans, un curé consterné disoit à son vicaire : Ce malheureux boulanger mourra sans sacremens ; il m'a fait demander, et les gens apostés par l'intrus m'empêchent d'aborder. — Non, monsieur le curé, répond le vicaire, ce brave homme ne mourra pas sans sacremens. Sur ces mots, le vicaire s'habille en garçon boulanger, prend sur ses épaules un lourd sac de farine, passe à travers les mouches de l'intrus, et ne revient qu'en racontant avec quelle piété, quelle reconnoissance, le malade a reçu les sacremens qu'il lui a portés.

Un autre prêtre, dans le même diocese, reçoit cet avis d'un malade : « Je suis mourant dans telle chambre de l'hôpital, et nous n'avons ici que des jureurs schismatiques pour nous administrer. Je ne veux pas de ces hommes-là. » Le prêtre se fait porter à l'hôpital, étendu sur une civiere, comme demandant lui-même une place de malade ; et il ne se retrouve guéri qu'après avoir administré le pauvre qui sembloit attendre ses secours pour s'endormir du sommeil des saints. Pour apprécier ces actes héroïques, il faut savoir qu'une mort assurée attendoit les prêtres que les jacobins, les intrus, ou leurs brigands, auroient surpris exerçant ces saintes fonctions.

Le temps n'étoit pas venu encore où les catholiques auroient besoin dans Paris des mêmes précautions. En cette année encore, au commencement de juin, un arrêté de la municipalité, une lettre du procureur-général-syndic de ce département, une autre lettre du procureur de la commune annoncerent que tous les corps admi-

Digitized by Google

nistrateurs étoient pleins de respect pour les principes consacrés par la constitution, qui garantit à tout homme le droit d'exercer le culte religieux auquel il est attaché ; *que cette liberté religieuse devoit avoir la plus grande étendue, et qu'il ne peut y être apporté aucune restriction.* Malgré ces déclarations et ces promesses, le plus terrible des orages se préparoit sourdement dans les comités secrets des municipes et des législateurs. Ils avoient juré la perte du roi ; et la protection qu'il accordoit aux ecclésiastiques insermentés étoit un des grands prétextes dont ils se servoient pour ameuter la populace. Le vingt juin, ils soulevèrent leurs brigands ; le château des tuileries fut entouré de vingt mille piques, baïonnettes, et haches, canons même, et d'un peuple innombrable ; ces furieux pénétrèrent dans l'intérieur du château. Louis XVI fut grand en ce jour ; il se présenta lui-même pour ouvrir la porte de son appartement ; les haches l'abattoient en ce moment ; et quand elle s'ouvrit, un forcené, fondant avec sa pique, en eût percé le roi, si la pique et le coup n'avoient été adroitement détournés par le sabre d'un grenadier. Au même instant la populace entra avec des cris terribles ; une embrasure de fenêtre, séparée de la foule par une table, fut le seul asile où Louis XVI put se retirer, pour n'être pas entouré, pressé, froissé, et peut-être déjà immolé par les brigands. Sa présence d'esprit, sa fermeté inaltérable, protégèrent sa vie, mieux encore que le glaive de quelques gardes fidelles qui l'entouroient ; mais toute sa constance ne lui épargna, ni les humiliations du bonnet rouge, de ce honteux signal des jacobins, que les brigands placèrent sur sa tête, comme la seule couronne du jour, ni la coupe qu'il pouvoit soupçonner empoisonnée, et qu'il eut la force de boire à la santé de la nation que ces forcenés prétendoient représenter, ni trois heures

Digitized by Google

d'outrages, d'injures grossieres, de menaces, qu'il supporta avec ce courage d'impassibilité, qui devoit le distinguer jusqu'à la mort.

Dans les horreurs de cette terrible journée, la reine se montra avec toute sa majestueuse intrépidité. C'étoit sur-tout contre elle que les jacobins déchaînoient la populace; c'étoient sur-tout sa tête que leurs cris menaçoient; et elle ne cherchoit qu'à leur offrir sa tête pour sauver celle du roi. Pour éviter au moins une partie du danger, ses officiers et les ministres l'a forçoient de rester dans une salle où les brigands n'avoient pas pénétré; *Ma place*, crioit-elle, *est auprès du roi dans ses dangers*. Il fallut lui représenter fortement que sa place étoit aussi près de ses enfans. Madame Elisabeth, cet ange, ce modele de toutes les vertus humaines et religieuses, se présentoit, en attendant, aux injures, aux glaives des brigands effrénés, et disoit à ceux qui étoient auprès d'elle : *Ah! s'ils pouvoient me prendre pour la reine!*

Cette insurrection n'étoit encore pour les jacobins qu'un essai de leurs forces; Brissot et Gensonné, et les législateurs girondins, d'accord avec le maire Péthion, n'avoient pas même déclaré au grand club quel en étoit l'objet précis. La grande question, sur la déchéance du roi, étoit déjà décidée dans leur comité secret, les décrets du 10 août étoient déjà digérés; Péthion le savoit; mais il vouloit que le peuple, amené par degrés, d'excès en excès, commençât par s'assurer lui-même de tout ce qu'il pouvoit tenter impunément contre la cour. Le moment de presser la déchéance ou la suspension approchoit; mais, en ce jour, le prétexte de l'insurrection n'étoit encore que les *veto* apposés par le roi aux décrets contre les prêtres non assermentés. Louis XVI objecta sa conscience, ses droits, la liberté garantie par la constitution, et le serment qu'il

Digitized by Google

qu'il avoit fait de maintenir cette constitution. Quelques législateurs députés, qui avoient fait semblant d'accourir pour délivrer le roi, firent aussi semblant d'être satisfaits de ses réponses, et engagerent le peuple à s'en contenter. Le perfide Péthion parut enfin pour dire à cette populace : *Vous avez assez montré aujourd'hui votre souveraineté, il est temps que vous vous retiriez.*

Louis XVI avoit paru si grand dans cette journée, que les amis du trône et de l'autel crurent voir la France ramenée, par l'estime et le respect, à son ancien attachement pour ses rois. Cinquante-quatre départemens essayerent en effet, par des adresses pleines d'indignation contre l'insurrection du 20 juin, d'en effacer l'outrage. Plus exercés à suivre une conspiration, les jacobins se garderent de laisser au peuple le temps de respirer, et de se confirmer dans les sentimens qu'il commençoit à reprendre pour le roi. A force de ruser avec ce malheureux monarque, Brissot et les conspirateurs girondins étoient venus à bout de lui faire manifester par l'assemblée le vœu de la guerre contre l'Autriche, et de le contraindre à la déclarer, malgré tous les efforts qu'il faisoit pour l'éviter. Le temps arrivoit où les conjurés avoient médité de faire tomber sur lui cette déclaration de guerre, comme la cause de tous les malheurs qui alloient la suivre, sur-tout comme une occasion de faire pénétrer dans le royaume des armées étrangeres, de détruire la nouvelle constitution, de rétablir la cour, le clergé, la noblesse, et tout l'ancien gouvernement. D'un côté, ces clameurs scélérates agiterent de nouveau les esprits contre le roi ; et tous les clubs envoyerent demander sa déchéance ; de l'autre, les prêtres non assermentés furent présentés comme secondant, de toute leur influence, la trahison de la cour, et partout on pressa de nouveau l'emprisonnement ou l'exil de ces prêtres.

Digitized by Google

L'anarchie en étoit venue au point que chaque département ordonnoit et faisoit despotiquement exécuter ses arrêtés, malgré l'opposition du roi. On eût dit que les lois, en lui attribuant le *veto* sur les décrets de l'assemblée, avoient laissé à chaque département, à chaque district, et à chacune des quarante-quatre mille municipalités, un *veto* sur le roi même. Les jacobins du Finistere s'étoient sur-tout distingués dans ce genre de tyrannie. Les quatre-vingts prêtres enfermés au château de Brest ne suffisoient pas à leur haine. Le premier juillet de l'an quatrieme de leur liberté, ils proposerent au conseil général d'administration de ce département, un arrêté dont le premier motif surpassa tout ce que la calomnie auroit jamais inventé de plus noir, si la mal-adresse n'y restoit au-dessus de la noirceur.

On y lisoit « Que ce département, témoin récent de l'un des forfaits les plus atroces dont l'histoire des attentats du fanatisme ait souillé les annales des nations, étoit toujours en proie aux divisions funestes suscitées par la discordance des opinions religieuses. » L'histoire même demanderoit un jour ce que c'étoit donc, que cet inconcevable forfait ! Bien des lecteurs diroient : Il est donc bien atroce cet attentat, puisque ceux qui le punissent ne le nomment pas même ! et les prêtres non assermentés y avoient donc une bien grande part, puisque c'est sur eux qu'il est puni ! Quelques-uns plus réfléchis diroient aussi peut-être : Il est donc bien imaginaire, cet attentat qu'on n'ose pas spécifier ; et la part qu'y avoient les prêtres est bien plus imaginaire encore, puisqu'on ne désigne, comme l'ayant commis, aucun de ces prêtres, lors même qu'on les hait au point de les en punir tous ! Ces incertitudes cesseront, lorsque nous aurons dit que ce prétendu attentat du fanatisme des prêtres est celui d'un malheureux, dénoncé à l'assemblée, comme ayant tué sa femme

Digitized by Google

et ses enfans ; mais qui, d'après toutes les informations faites, ne put pas même être puni comme coupable ; car il fut prouvé qu'il ne s'étoit porté à cet excès que dans le second ou troisième accès de cette fièvre, de cette rage physique, qui ôte absolument à l'homme l'usage de sa raison et de sa liberté.

Ce malheureux n'alloit pas à la messe des schismatiques, et c'étoit tout le fondement de l'accusation qui faisoit retomber son crime sur les prêtres non assermentés. Aussi le public demanda-t-il si la rage morale étoit ici restée au-dessous de la rage physique.

Avec la même noirceur, le même arrêté renouveloit et entassoit contre les prêtres non assermentés toutes les imputations sans cesse répétées par les clubs. On y lisoit que les canaux de la fortune publique étoient obstrués par la malveillance et la perfidie de ces prêtres ; que leurs criminelles suggestions entravoient le payement des contributions ; qu'ils répandoient la défiance sur tous les pas de la législature ; que le seul moyen de ramener la paix étoit d'arrêter, comme ennemis publics, ceux qui refuseroient encore le serment civique, en leur laissant néanmoins l'option d'aller professer, sur une terre étrangere, les opinions et les maximes anti-sociales qui troubloient la tranquillité de leur patrie.

Pour triompher d'une résistance que nul prêtre n'opposoit, tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers non assermentés devoient être saisis par la force publique, traduits devant le district le plus voisin, et conduits ensuite et constitués en état d'arrestation au château de Brest.

Cette partie de l'arrêté étoit déjà exécutée sur tous ceux qu'on avoit découverts ; mais, pour amener l'exportation, le décret ajoutoit : « Tous ces ecclésiastiques pourront opter pour leur permanence dans cette maison, ou pour leur sortie

Digitized by Google

hors du royaume. — Ceux qui préféreront de s'expatrier, seront embarqués sur le premier bâtiment qui fera voile pour l'Espagne, le Portugal, ou l'Italie; » et pour que l'arrêté servît de modele aux autres départemens, le dernier article portoit « Qu'il leur en seroit envoyé à tous des exemplaires. »

Quelque détestable que fût le choix des administrateurs, presque par-tout dirigés par les jacobins; il étoit difficile qu'une pareille tyrannie ne révoltât au moins quelques membres du Finistère. Plusieurs en témoignerent toute leur horreur; plusieurs même demanderent qu'au lieu de ces incarcérations et de ces exils arbitraires, on commençât par observer les lois à l'égard des prêtres non assermentés, comme à l'égard des autres citoyens, et qu'on rendît la liberté à tous ceux de ces prêtres enfermés dans le château de Brest. Ils étoient même sur le point de faire prévaloir une demande dont la justice étoit si sensible. Mais d'Expilly étoit au milieu d'eux; son avis domina dans le sénat, comme son nom domine dans l'arrêté. L'ambition d'une mitre en avoit fait un apostat, et l'apostasie en fit un tyran.

L'intrus de Quimper n'étoit pas le seul de ses confreres que la honte de sa défection rendit atroce. Leur étroite liaison avec les jacobins ne laisse pas lieu de douter que dès-lors ils ne fussent entrés dans des complots bien plus cruels encore que ces incarcérations et les exils. Quelques-uns même ne s'en cacherent pas assez pour que leur secret ne transpirât pas. M. d'Argentré, évêque de Limoges, ce prélat bienfaisant, que ses qualités humaines et civiles feroient seules chérir de tout le monde, et que ses vertus religieuses rendent si respectable, n'auroit pas vu ses maux se réduire à l'exil; il n'auroit pas échappé à d'autres recherches, en fuyant vers Londres, si, dès le mois de juillet, le scélérat Guai de Vernon, in-

Digitized by Google

trus sur son siége épiscopal, n'avoit trahi l'espoir qu'il croyoit assuré de se défaire de ce digne prélat. « Je sais (avoit écrit l'intrus à ses grands vicaires), je sais que d'Argentré continue malgré les décrets de l'assemblée, à se regarder comme évêque de Limoges; je sais qu'il continue à faire des ordinations. Ayez l'œil sur ses prêtres; *quant à moi, je me charge de sa personne.* » Ces expressions de la part d'un homme alors assis parmi les législateurs de l'assemblée, et dont on connoissoit toute la haine, toute l'ingratitude, frapperent ceux-là même à qui elles furent écrites. Les amis de M. de Limoges l'en avertirent; il fut obligé de se mettre à l'abri des recherches d'un homme qui lui avoit dû sa première fortune, et dont il avoit encore placé deux freres, l'un par sa protection dans le militaire, l'autre dans l'église, en lui donnant un bénéfice.

Telle étoit l'ame de ces intrus qu'on ne fut pas surpris de voir ce même Gani de Vernon, dans une prétendue lettre pastorale, exhorter ses prétendus diocésains à s'armer tous des piques dont il leur avoit envoyé le modèle, et dont un de ses freres, son digne grand-vicaire, avoit pris sur lui d'accélérer la fabrication.

A ce caractere connu des apostats, ajoutons les cris de mort des jacobins. Déjà ils publioient que, si les Autrichiens et Prussiens entroient en France, le premier parti à prendre seroit d'exterminer tous les prêtres non assermentés à moins qu'on n'aimât mieux les mettre avec les enfans, les parens et les femmes des émigrés, à la bouche du canon, entre l'armée Prussienne et celles des révolutionnaires. Les nouvelles des provinces annonçoient que, depuis Brest jusqu'à Marseille, la recherche de ces prêtres se faisoit avec plus de rigueur que jamais; bien d'autres indices présageoient des persécutions d'un autre genre.

L'assemblée nationale avoit proclamé *la patrie en*

Digitized by Google

danger ; le grand art des jacobins étoit de faire croire au peuple, que ce danger venoit sur-tout des prêtres non assermentés ; qu'on en avoit trouvé plusieurs sur le champ de bataille, dès les premiers combats livrés aux ennemis ; que tous étoient disposés à se joindre au roi de Prusse, que l'exil leur donnoit un moyen de plus pour se joindre à l'armée des émigrés. Ainsi tout préparoit à des scènes d'horreur, tout disoit qu'il falloit aux jacobins quelque chose de plus que cet exil où ces incarcérations. Il leur falloit le sang des prêtres, et déjà, sous les mêmes prétextes, ce sang couloit dans les provinces.

Vers la fin de juin, on parla de nouveau d'un camp de Jalés ; il ne fut jamais qu'un vain épouvantail pour les révolutionnaires, dans les papiers publics. Un chevalier français, M. Dussaillant, essaya vainement de lui donner quelque consistance ; son armée ne fut jamais de douze cents hommes ; le département du Gard en fit marcher contre lui vingt-cinq mille, la plupart de Nismes, d'Alais et des cantons le plus abondans en calvinistes. L'armée de Dussaillant se dissipa sans tirer un coup de canon ; arrêté lui-même par des paysans, il fut assommé le 11 juillet, et sa tête portée en triomphe. Tout le reste de ce mois fut horrible dans ces cantons. Les révolutionnaires, qui n'avoient pas trouvé d'armée à combattre, se mirent à piller, à brûler les métairies, les maisons, les cabanes dont les pauvres habitans s'étoient enfuis dans les forêts, à massacrer tous ceux qu'ils soupçonnoient ou accusoient d'avoir eu quelque part au camp de Jalés. Ce prétexte leur servit sur-tout à rechercher les prêtres non assermentés. Le seul ecclésiastique, qui eût fait parler de lui à l'occasion de ce camp, étoit un ancien moine, qui n'avoit jamais été prêtre, qui avoit alors quitté la France depuis long-temps. On l'appeloit Bastide ; ce nom le fit confondre avec un prêtre du même nom, mais absent aussi lui-même, et qui ne s'étoit

Digitized by Google

jamais mêlé du camp de Jalés. Les bandits de l'armée allerent le chercher à Ville-Fort, et mirent ses membres en lambeaux. Ensuite se livrant sans réserve à leur fureur contre les prêtres non assermentés, ils se mirent à les chercher de côté et d'autre dans tous les environs.

Un vénérable Sulpicien, âgé de soixante et dix-huit ans, nommé M. Bravard, natif d'Auvergne, et un second prêtre de la même congrégation, M. Lejeune, natif d'Orléans, l'un et l'autre directeurs d'un séminaire d'Avignon, avoient cru se dérober aux horreurs de cette ville, en se retirant chez un curé de ces cantons. Ils furent découverts, et enfermés aux prisons des Vans. Bientôt les mêmes cachots renfermerent d'autres prêtres. M. l'abbe Novi, vicaire d'Aujac, fut arraché des bras de son pere, pour y être conduit; M. Nadal, curé dans le diocese d'Uzès, retiré auprès de sa famille, eût le même sort, ainsi que le curé de Ville-de-Bone. La même prison recéloit en tout neuf victimes pour la même cause. Les magistrats n'osoient pas même prononcer sur des hommes contre lesquels il n'existoit aucune accusation. Une horde de huguenots se chargea de dévoiler le crime, et de le punir.

Le 14 juillet, en plein jour, ces brigands enfoncent la prison, en font sortir ces prêtres, trois à trois; les conduisent sur une place appelée Lagrave. Là, ils leur annoncent, les haches levées, qu'ils aient à choisir à l'instant le serment ou la mort. Le vénérable Sulpicien répond, *la mort*, les deux prêtres amenés avec lui n'ont pas d'autre réponse. Ils se mettent à genoux, et leurs têtes tombent sous les haches. Leurs compagnons, amenés sur la même place, montrent la même fermeté, et reçoivent la même récompense. M. l'abbé Novi, âgé de 28 ans, étoit réservé à un combat plus difficile. Les brigands font appeler son pere, et lui disent, auprès des huit cadavres étendus,

Digitized by Google

que le sort de son fils dépend de ses conseils et de son autorité sur lui; que ce fils mourra comme les autres, s'il persiste à refuser le serment des prêtres constitutionnels; qu'il vivra, si son pere vient à bout de le faire jurer. Ce pere malheureux, incertain, hésitant entre la nature et la religion, vaincu par la tendresse, se jette au cou de son fils; bien plus par ses larmes et ses sanglots, que par ses discours, il le presse, il insiste: *Mon fils, conserve-moi la vie, en conservant la tienne. - Je ferai mieux, mon pere, je mourrai digne de vous, et digne de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique, j'ai le bonheur d'en être prêtre. Je la connois, mon pere; il sera plus doux pour vous d'avoir un fils martyr, qu'un enfant apostat.* » Le pere ne sait plus à quelle impression se livrer, il embrasse encore son fils, il l'arrose encore de ses larmes: - *Mon fils!* Il ne peut plus rien ajouter. Les bourreaux de son fils le lui arrachent. Il le voit tendre le cou; ses cris ont ralenti, détourné à demi la hache des brigands. Deux coups mal assurés ont à peine étendu son fils par terre; ses bourreaux semblent enfin vouloir le laisser. Son bréviaire lui étoit échappé des mains; il reprend tranquillement son livre de prieres, se releve, présente encore sa tête, et reçoit avec un nouveau coup de hache la consommation et la couronne de son martyre.

Dans cette même ville, et sur la même place (il faut que la nature frémisse d'un spectacle en sens inverse), sur le point d'immoler le Sieur Téron, les brigands se rappellent que ce malheureux a un jeune fils âgé de dix ans. Pour voir en même temps couler le sang du pere et les larmes du fils, ils traînent le jeune Téron au lieu du supplice; et ses cris épardus ajoutant à leur féroce joie, c'est devant lui qu'ils égorgent son pere; c'est sur ce tendre enfant qu'ils se plaisent à faire jaillir le sang de celui même qui lui donna le jour.

Un nombre prodigieux d'autres victimes tom-

Digitized by Google

berent sous les coups de ces bandes du Gard dispersées, poursuivant dans les campagnes les bons paysans et tous ceux qu'ils soupçonnoient ennemis, par cela seul qu'ils n'étoient pas du culte schismatique. Dans leurs courses d'assassins, il immolerent vingt-cinq ou trente prêtres, parmi lesquels se trouve encore un autre Bastide de Berias; il fut découvert dans une métairie de son frere, conduit, trempé, traîné dans un ruisseau; et là enfin criblé de coups de fusils.

Ainsi dans leur fureur aveugle, ces malheureux huguenots du Midi poursuivent et massacroient les prêtres catholiques, pour le refus d'un serment que, d'après leurs principes, ils n'auroient pas fait eux-mêmes. Car enfin cette religion constitutionnelle, quoique se rapprochant du calvinisme dans bien des articles, conservoit au moins la réalité de la messe, de l'épiscopat, et la confession. Les ministres des huguenots auroient eux-mêmes refusé ce serment comme les prêtres catholiques, quoique par des raisons différentes. D'où venoit donc aux huguenots du Midi, cet acharnement contre des prêtres qui n'avoient d'autres crimes, aux yeux de leurs persécuteurs même, que le refus de ce serment? La révolution explique tout. Les impies et les intrus poussoient les jacobins; les jacobins poussoient les huguenots; le démon les poussoit tous, le délire de la fureur étoit dans tous; Dieu se servoit de tous pour éprouver son église; et ses prêtres devoient pardonner à tous. Ils devoient même tous s'applaudir de l'occasion précieuse que le ciel leur donnoit de mourir pour leur foi.

Dès-lors ils faisoient plus; la persécution avoit épuré les cœurs des ecclésiastiques; dès-lors, s'il en restoit encore quelques-uns qui n'eussent pas assez connu les desseins du ciel, pour se détacher absolument des choses du monde, la plupart, se

Digitized by Google

voyant appelés à souffrir pour la cause de Dieu, se rappeloient avec joie ces paroles de Jesus-Christ : *Vous êtes bienheureux quand les hommes vous haïssent et vous persécutent à cause de mon nom.* Fortifiés par toutes les promesses divines, s'ils pouvoient, s'ils devoient d'un côté s'affliger des terribles erreurs et de l'aveuglement de leurs ennemis, de l'autre ils se disoient : Voici les beaux jours de l'église ; voici le temps d'épreuve, de grâce, de courage pour ses véritables enfans, et de gloire pour Dieu. Nous défendions sa cause, quand elle nous ouvroit le chemin des honneurs, de l'aisance, et des richesses de ce monde, voici le moment de prouver que nous l'aimons et le servons pour lui. Dans les tribunaux de la pénitence et sur la chaire évangélique, nous disions si souvent à ce peuple, qu'il n'est point de véritable amour de ce Dieu, point de véritable douleur de l'avoir offensé, si l'on n'est franchement disposé à mourir plutôt que de violer et sa foi et sa loi ; prouvons en ce moment la vérité de nos leçons. Saisissons la couronne qu'il daigne nous offrir ; et s'il faut des martyrs pour purifier la France, heureux ceux d'entre nous, qui pourront partager cette gloire !

Le moment approchoit, où de grandes hécatombes alloient vérifier ces dispositions du clergé. Le Seigneur y préparoit sur-tout les prêtres de la capitale par les nouvelles des martyrs des provinces. Dans le même jour où ceux des Vans eurent la gloire de verser leur sang pour Jesus-Christ, d'autres victimes furent immolées à Bordeaux.

Malheureusement émule de Paris, cette ville s'étoit dès long-temps distinguée par l'esprit révolutionnaire. Depuis long-temps les prêtres non assermentés y étoient désignés à la fureur publique par le journaliste de la Gironde, et par les clubs. Si d'un côté les patriotes et les huguenots dominans craignoient les visites domiciliaires, le

Digitized by Google

pillage, et n'osoient pas promettre l'impunité à toutes les fureurs de la populace ; de l'autre, il étoit évident qu'on la poussoit au massacre des prêtres pour se défaire d'eux dans quelques-uns de ces tumultes, qui n'auroient pas eu d'autres suites pour la fortune des particuliers. Telle étoit la cause des insultes atroces, impunément prodiguées au clergé, combinées avec quelque attention pour éviter les assassinats particuliers. On ne laissa égorger ni dom Gauban, bénédictin, ni M. l'abbé Gaudet ; mais le premier, sans apparence de délit, sur un décret du corps législatif, fut retenu dans les prisons plus de trois mois ; et quand il fut absous, au lieu de dédommagemens, ce fut une espèce de grace, que de lui laisser la vie. Le second, pour avoir dit la messe dans sa maison, fut conduit, à travers les huées et les menaces, à la maison commune : après six semaines de prison, il fut absous ; mais M. Devignes, pour avoir eu le courage d'être son avocat, vit sa tête mise à prix, et ne la conserva que par la fuite. Le jour de l'ascension, plusieurs prêtres furent emmenés au château Trompette par des soldats patriotes cherement payés ; M. Monmirel, curé de St.-Michel, eut presque la hache sur le cou, pour avoir mieux aimé faire dans sa cure les fonctions d'un vrai pasteur, que celles d'un évêque intrus sur le siége de Bordeaux. Les clubs vouloient aller plus loin : une lettre fabriquée par leurs adeptes, et publiquement lue à la bourse, donna avis aux patriotes que six cents prêtres et nobles secrétement réunis dans un fort près de St.-Malo, pour favoriser une descente des Anglais, avoient été massacrés par le peuple. La joie la plus féroce éclata sur le visage des patriotes, à la lecture de cette lettre. Les clubistes prétendirent que c'étoit une bien grande preuve de leur modération, du soin même qu'ils prenoient pour la vie des prêtres, que ces adresses

Digitized by Google

continuelles dans lesquelles ils se bornoient à demander leur arrestation.

Le jour des grandes joies approchoit ; c'étoit le quatorze juillet, le jour anniversaire de la fédération, le jour, où devoit être planté à Bordeaux l'arbre de la liberté. Il falloit que cet arbre fût arrosé du sang de quelque victime. M. l'abbé de Langoiran méritoit cet honneur mieux que personne ; vicaire-général d'un diocese, où son profond savoir, sa prudence, son zèle, et son édifiante piété lui avoient fait attribuer la noble fermeté du clergé de Bordeaux, il étoit depuis long-temps l'objet spécial de la persécution. On l'accusa d'exiger des prêtres le serment de ne jamais prêter celui que l'assemblée leur prescrivoit. Son crime plus réel fut d'avoir répondu à une lettre insidieuse et pleine d'impiété, composée en faveur du parjure constitutionnel, par M. Duranthon, procureur-syndic du district ; d'avoir démontré que cette lettre étoit un tas d'erreurs, de fausses citations et de sophismes, et d'avoir osé signer cette réponse, qui avoit un succès prodigieux. Les patriotes n'avoient pas attendu jusqu'alors pour essayer de le punir de cet ouvrage, et de divers autres dans le même sens. Un curé constitutionnel l'avoit prié de lui faire parvenir quelques livres capables de le détromper. Le négociant clubiste chargé du dépôt et de l'envoi n'eut pas honte d'en violer le sceau, et de le dénoncer. Les juges prononcerent que M. Longoiran n'avoit rien fait contre la loi. Dès le lendemain, le district dénonça ce jugement au public, par un arrêté affiché et crié dans toute la ville.

Aux approches du 14 juillet, la fête patriotique électrisoit les têtes de la populace ; les groupes et les rassemblemens frapperent de terreur les citoyens. On entendit crier par-tout : *C'est le moment d'exterminer les prêtres.* Au milieu de ces dan-

Digitized by Google

gers, M. Langoiran ne pensoit pas à fuir. A force d'instances, M. de Lajarte l'engagea enfin à se rendre à Caudéran, dans une petite maison de campagne, pour y passer deux ou trois jours. Cette maison n'étoit qu'à une demi-lieue de Bordeaux ; M. de Langoiran y trouva deux autres prêtres ; l'un M. Dupuis, bénéficier de S.t-Michel et l'autre, le révérend pere Pannetier, grand carme. C'est de la relation naïve et simple de ce vénérable religieux, que je vais extraire ce que j'ai appris d'une source si pure.

« Après quatre heures du matin, un grand nombre de gens armés investirent la maison, frapperent rudement à la porte, avec menaces de l'enfoncer, si l'on refusoit d'ouvrir. On ne put s'empêcher de les introduire. On nous menaça d'abord de nous couper la tête, si l'on trouvoit dans la maison des armes à feu. Ils firent la visite, et n'en trouverent point. Ils nous obligerent alors à les suivre, et nous amenerent devant la municipalité du lieu. Le maire et les autres officiers ne virent aucun motif suffisant d'arrestation. Nous étions sur le point d'être mis en liberté, quand on accusa M. Langoiran d'avoir voulu corrompre un des soldats qui nous avoient arrêtés, en lui donnant un écu de six livres. Cette imputation, fausse, dénuée de preuves, suffit pour déterminer la cohorte armée à nous conduire (tous les trois, M. Langoiran, M. l'abbé Dupuis et moi) chez le juge de paix. Celui-ci fit lire le procès-verbal, et déclara qu'il n'y avoit aucune raison de nous arrêter. Mais le capitaine, sans vouloir écouter le juge, se jeta sur M. Langoiran, le saisit au collet, et nous fûmes traînés, sous la même escorte, à la prison des Caudéran. Elle est obscure et mal saine ; nous n'y trouvâmes aucun siége, nous demandâmes, pour M. Langoiran, une chaise qui nous fut refusée. Nous n'étions éclairés que par un trou d'un pied en carré, par où nous entre-

Digitized by Google

dîmes vomir sans cesse contre nous les plus horribles imprécations.

» Durant l'espace de douze heures, que nous séjournâmes dans cette prison, nous ne fûmes occupés que de la priere, et d'entretiens de piété relatifs à notre situation. Nous nous abandonnions aux décrets de la Providence; nous acceptions avec courage les souffrances qu'elle nous destinoit; et nous aimions à nous rappeler ce beau passage des actes des apôtres : *ils sortoient du conseil, se réjouissant d'avoir été trouvés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jesus-Christ.* M. Langoiran répétoit souvent ces paroles; il ajouta que Dieu lui faisoit la grace d'éprouver les sentimens du grand Ignace, lorsque, pensant aux tourmens qui lui étoient préparés, il s'écrioit : *Si lorsque je serai exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre, elles m'épargnoient comme d'autres martyrs, je les exciterois à me dévorer, pour devenir le froment des élus.* Bientôt après, il me pria d'entendre sa confession; et il la fit avec les sentimens de la componction la plus vive. Puis, ayant écrit avec un crayon les sommes qu'il avoit en dépôt pour secourir les prêtres réduits à la misere, il me remit cet acte que je renfermai dans mon porte-feuille. Vers les sept heures du soir, on nous fit sortir de prison pour nous conduire au département.

» Dans la route, nous essuyâmes mille injures. Arrivés dans la cour du département, on joignit les coups aux menaces et aux imprécations. Alors je ne sais, ni pourquoi, ni par quel mouvement, je m'élançai vers une salle, Dieu favorisa cette tentative irréfléchie; personne ne m'arrêta. Je trouvai quelqu'un à la porte, qui m'accueillit et la ferma sur moi. Depuis ce moment, je ne vis plus rien de ce qui se passoit. »

D'autres témoins ont suppléé à ce qui manque au récit de ce respectable religieux. Aussitôt que les jacobins Bordelais eurent appris l'arrestation

Digitized by Google

de M. Langoiran, ils députerent de nouveaux émissaires à Caudéran; les uns y vinrent à pied, les autres en voitures. Les clubs échaufferent les esprits, plusieurs placards furent affichés, conçus en ces termes : *M. Langoiran est arrêté; on le traduira ce soir de Caudéran à Bordeaux; on le recommande aux bons patriotes.*

A l'entrée de la cour du département, M. l'abbé Dupuis reçut une premiere blessure, et un instant après, il fut percé de mille coups. On observa qu'un jeune homme de quinze à seize ans lui fit un trou à la joue avec un couteau; qu'il y passa le doigt pour tenir la tête, tandis qu'on essayoit de la séparer du corps. Comme on ne réussissoit pas à la couper dans cet affreux tumulte, on lui lia les jambes, et on le traîna dans les rues, passant par celle du rempart, et la place Dauphine, jusqu'au grand cours de Tourny, où une compagnie de grenadiers arrêta le cadavre.

M. Langoiran avoit mis le pied sur la premiere marche du perron, quand il fut retenu par l'habit, et reçut un coup dont il fut terrassé. Il se fit un grand silence. Ceux qui étoient plus éloignés demandoient avec étonnement ce qui se passoit, quand tout à coup on vit paroître sa tête dégoûtante de sang. Le brigand qui la tenoit, crioit en la montrant : *A bas le chapeau! Vive la nation!* et la populace, mettant le chapeau bas, répétoit : *Vive la nation!*

La tête, mise sur une pique, fut promenée par toute la ville, depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures après minuit. Trente hommes tout au plus l'accompagnoient, et les nationaux, en ce jour sous les armes au nombre de dix mille, ne s'occuperent pas de l'arrêter. Un officier de patrouille, s'avançant pour mettre fin à ce spectacle, fut abandonné de ses soldats.

M. de Lajarte et divers autres amis des généreux martyrs, avoient fait leur possible pour ob-

Digitized by Google

tenir du département, de la municipalité, de M. Courfon, général de la garde nationale, des secours capables d'arrêter les assassins; vingt hommes auroient suffi; ils furent refusés; on aima mieux passer le jour à parader au champ de Mars, à danser autour de l'arbre de la liberté, à recevoir pompeusement, et au bruit des fanfares, ce même M. Duranthon, dont M. Langoiran avoit si noblement combattu les erreurs, et qui, après avoir passé quelques jours au ministere des sceaux, arrivoit de Paris. En entrant dans la cour du département, il vit sur ses pas le cadavre mutilé de M. Langoiran. Dans un premier mouvement d'horreur, il reprocha, dit-on, cet assassinat aux administrateurs, comme le crime de leur haine ou de leur foiblesse. Pour se laver du reproche, ils publierent le lendemain un arrêté, dans lequel on lisoit que le crime de la veille commandoit plus de nerf dans l'administration; mais *qu'ils abandonnoient les assasins aux remords de leur conscience.*

Ce même jour encore, ce 14 juillet si solemnel dans les annales de la révolution, fut célébré, à Limoges, par la mort d'un prêtre non assermenté, par l'assassinat de M. Chabrol. Cet ecclésiastique avoit un talent particulier pour le rhabillage des membres cassés. Il l'exerçoit avec empressement et générosité, sur-tout gratuitement auprès des pauvres qu'on lui amenoit de tous les environs. Il eut pour assassins plusieurs de ceux-là même, qui lui devoient l'usage de leurs bras. Remarquable par la hauteur de sa taille et la vigueur de sa force, il étoit en quelque sorte un Milon de Crotône. La nature lui avoit aussi donné un tempérament vif, bouillant et emporté; la vérité me force à observer que son martyre, si l'on pouvoit lui donner ce nom, n'eut point ces caractères qui distinguent la mort des autres confesseurs de Jesus-Christ. Il garda son ame intacte du parjure, et son refus fit oublier tous ses

Digitized by Google

services ; mais il paroît aussi qu'il n'avoit point acquis cette patience, cette résignation, qui conviennent si bien à un prêtre mourant pour sa foi. Il eut trop peu présent à son esprit ce divin modèle des martyrs, qui se tait sous les coups des bourreaux, ou ne parle que pour leur pardonner. Il avoit pu montrer, contre le schisme et l'hérésie, la constance d'un prêtre ; il mourut en Hercule. Trois soldats nationaux arrivent chez lui sous prétexte de la recherche des armes. Il les entend insulter grossiérement à sa servante ; un instant il se possede et fait à ces soldats des représentations convenables, en offrant de leur livrer sans contestation le fusil qu'il avoit. Un des grenadiers répond à ces honnêtetés par des injures, leve même la main pour le frapper. M. Chabrol, ne se souvenant plus alors que de sa force, saisit le grenadier, et l'abat à ses pieds. Le second se hâtoit de venger son camarade ; il est saisi et terrassé de même. Le troisieme s'échappe, appelle tout le corps de garde ; et trente grenadiers arrivent armés de toutes pieces. Au lieu de se laïsser conduire en prison ; il les force à le suivre chez un juge de paix. La populace s'attroupe, les lâches nationaux l'excitent à demander la tête de ce prétendu réfractaire. Le juge intimidé refuse de lui ménager une issue ; il le force à paroître devant ces furieux. Au milieu de la rue, M. Chabrol se trouve assiégé par mille bras, les uns armés de bâtons, les autres de fusils, de sabres, de couteaux. Il essuie cette grêle de coups, comme un géant qu'ils ne peuvent abattre. Il chasse les uns devant lui, et il abat les autres ; il désarme celui-ci, fait retomber sur celui-là le coup qu'on lui portoit. Cependant son sang coule, et son corps est percé de baïonnettes ; lui-même il les arrache de son corps, et repousse ceux qui les enfonçoient ; il les renvoie tomber au milieu de la foule. Son sang s'épuise ; il tombe ; les brigands acharnés crient qu'il faut le mettre à la

Digitized by Google

lanterne. A ce mot, ses forces se raniment, il se releve, saisit un nommé Montégu, grenadier vigoureux et féroce; le coup qu'il lui a donné le jette encore au loin, au milieu de ce peuple d'assassins. Mais il faut bien enfin succomber sous le nombre; M. Chabrol retombe; son dernier soupir fait pousser aux brigands nationaux les cris de leur victoire. Ils insultent à son cadavre; ils le dépouillent, se disputent les lambeaux sanglans de sa soutane, et les portent en triomphe au bout de leurs fusils. Le lendemain, au moment où un prêtre constitutionnel accompagnoit au cimetiere le reste de ses membres mutilés, des paysans arriverent à sa maison, portant deux estropiés, s'attendant que ce grand bienfaiteur des campagnes, rendroit à l'un l'usage de son bras démis, et à l'autre celui de sa jambe cassée; ils apprirent comment la révolution récompensoit l'industrie et l'utilité, le noble désintéressement.

Pour la même cause, mais d'une maniere plus conforme à l'esprit de Jesus-Christ, mourut vers ce temps-là, le vénérable pere Dorothée d'Alençon, religieux capucin. Modeste, édifiant, doux et humble de cœur, depuis long-temps connu par son zèle et par toutes les vertus de son état, il en portoit encore l'habit, après avoir été forcé, comme ses freres, d'en quitter les maisons. Le jour et la nuit, il étoit occupé à recevoir les confessions, à porter aux malades les secours de la religion. Il fut traduit devant les municipes; il lui demanderent entre autres: *Qui êtes vous?* Il répondit: *Je suis religieux capucin. J'ai fait à Dieu la promesse de l'être; et je le serai toute ma vie.* Pendant son interrogatoire, il entendoit les cris d'une populace qui demandoit sa tête; il n'en fit pas avec moins de constance sa profession de foi. Les municipes le condamnerent à une détention de quelques jours. Les brigands avoient porté sur lui un autre arrêt. A peine sortoit-il du sénat, qu'une

Digitized by Google

cohorte d'assassins l'assaillit Il est au milieu d'eux, ce qu'il étoit au milieu de ses gardes, la tranquille brebis qui se laisse conduire et immoler sans résistance ; l'homme juste, le saint religieux qui, sous les coups de ses bourreaux, bénit le Dieu pour qui il souffre. Le pere Dorothée fut d'abord renversé, traîné sur le perron. Les brigands le précipiterent du haut de l'escalier ; il étoit tout meurtri, ils l'assommerent. Posant ensuite sa tête sur l'affût d'un canon, ils la couperent. Tel étoit le délire de cette populace, qu'en portant cette tête d'un prêtre qui n'avoit pour trésor que sa piété, pour ambition que le salut des ames, elle croyoit triompher de la plus redoutable aristocratie.

Il seroit difficile de dire combien d'ecclésiastiques furent encore, dans les provinces, victimes de ces massacres particuliers, dans le courant des mois de juillet et août, avant qu'une conspiration plus générale éclatât dans Paris. Dans leur nombre je dois au moins mentionner M. Duportail de la Binardiere, originaire de Saint-Jouen dans le Perche, ancien curé de Notre-Dame du Ham, diocese du Mans, et âgé de cinquante-deux ans. Il s'étoit retiré à Bellesme auprès d'une mere nonagénaire. Le sieur Bertrand, apostat de Saint-Maur, et intrus, se mit dans la tête de lui faire approuver son parjure, ou d'obtenir au moins de lui quelque marque d'approbation. M. Duportail n'étoit point homme à séduire le peuple par de fausses condescendances. L'apostat ne put les obtenir, ni par prieres, ni par menaces ; il fit agir les clubs. Les brigands se rendirent auprès de M. Duportail. Les larmes, les cris et les gémissemens de cette mere, dont il étoit l'appui dans son extrême vieillesse, ne les fléchirent point. Ils le conduisirent sur la place publique. Là, ils commencerent par aiguiser leurs sabres sous ses yeux ; puis deux de ces bandits, l'un à droite et l'autre à gauche, approchant de sa gorge

Digitized by Google

leurs armes affilées, lui dirent qu'il falloit à l'instant, ou jurer, ou périr. Il répondit : « J'ai fait à mon Dieu et à mon roi d'autres sermens. Je ne les violerai pas pour faire les vôtres. » A l'instant sa tête séparée du cou tomba avec le tronc.

Les assassins de M. Guillaume de St.-Martin, vicaire de Marcé, diocese de Séez, originaire de Courbe, et âgé de quarante-neuf ans, ne daignerent pas même recourir au serment, et dissimuler sous ce prétexte leur haine pour la religion catholique. C'étoient de prétendus patriotes du Pont-Ecrepin et de Couteilles en Basse-Normandie. Ils avoient saisi ce bon prêtre au milieu de sa famille, et annonçoient qu'ils vouloient le conduire à Falaise. En passant à Pont-Ecrepin, ils s'arrêterent devant l'arbre de la liberté ; et là, devant cet arbre, ils lui ordonnerent, sans détour, de renoncer au pape et à sa religion. Il répondit : « Vous pouvez m'immoler ; mais je reconnoîtrai toujours dans le pape le successeur de St. Pierre, de son autorité, le vicaire de Jesus-Christ sur la terre, et je mourrai fidelle à la religion catholique, apostolique et romaine. » Les brigands graduerent les outrages et le supplice, à mesure que M. St.-Martin persistoit dans son refus. D'abord ils lui couperent les cheveux, et ensuite une oreille. Enfin, trois fusils posés à bout touchant, l'un sur son cœur, le second sur sa poitrine, le troisieme contre sa tête, ils le sommerent encore de renoncer au pape et à sa religion. Il répondit plus fermement que jamais. Les trois coups partirent à la fois ; son corps tomba au pied de l'arbre de la prétendue liberté ; son ame dégagée s'envola dans les cieux, et y fut accueillie avec empressement par le chef des apôtres, dont il avoit si bien défendu les successeurs et les droits sur la terre.

L'objet des jacobins et des intrus dans ces assassinats étoit d'accoutumer le peuple à répandre le sang des prêtres, et de le préparer à en verser

Digitized by Google

des flots. Déjà dans Paris même, sur la fin de juillet, ils cherchoient à faire quelque essai de ces fureurs, et à trouver quelque prétexte. M. Chaudet, curé dans le diocese de Rouen, retiré à Paris, fut dans cette ville la premiere victime de leur haine. De malheureuses femmes l'ayant vu passer avec une voiture chargée de cuir, se jeterent sur lui comme sur la cause de la cherté de leurs souliers. On eut beaucoup de peine à le leur arracher pour le conduire à la section. Il fit voir que ce cuir n'étoit que la provision d'un homme que sa profession de cordonnier nécessitoit à faire de pareils achat, et qui, se trouvant son parent, lui avoit écrit de vouloir bien, à l'arrivée de cette voiture, la faire conduire à son atelier. M. Chaudet fut absous. Des hommes mêlés dans la foule continuerent à soulever la populace, et sur-tout cette espece de femmes, que l'on trouve à Paris, sans mesure dans leur crédulité, et qui, après avoir été sans pudeur dans leur jeunesse, deviennent en quelque sorte les brigands de leur sexe, brigands plus irascibles et souvent plus cruels, plus tigres que ceux de Jourdan même. Ces femmes assiégerent M. Chaudet, dans sa maison, paroisse de la Magdelaine, le jeterent par les fenêtres, et acheverent de l'assommer après sa chute.

Les jacobins laisserent les honnêtes gens s'indigner; mais ils virent qu'on pouvoit aller plus loin sans s'exposer même aux recherches des tribunaux. Dans les divers départemens, on continuoit à enfermer les prêtres. Un arrêté du six août, dans celui de la Sarthe, venoit encore d'en confiner deux cents dans le séminaire du Mans; on en comptoit trois cents enfermés à Rennes; d'autres encore à Nantes, à Port-Louis, et dans bien d'autres villes. Les derniers projets étoient prêts à éclore; ils devoient consommer à la fois ceux de la rebellion et ceux de l'impiété.

Fin de la seconde Partie.

Digitized by Google

TABLE

Des Matieres contenues dans cet Ouvrage.

TOME PREMIER.

Pag.

AVIS. 5
Dédicace 7
Avertissement de l'auteur pour cette édition. 11

PREMIERE PARTIE.

Objet de cet ouvrage 15
Caracteres de la religion catholique. 16
Ennemis de cette religion, sophistes, politiques. *Ib.*
Athées 18
Economistes. . . . . . *Ib.*
Dispositions relig. des divers ordres de citoyens. 19
Premier grade de la persécution. 20
Second degré de la persécution. Spoliation du clergé. Abolition des dixmes. 25
Moyens dont on se sert pour abuser le peuple sur le clergé. 26
Le clergé dépouillé de tous ses autres biens. . 29
Troisieme degré de la persécution. Abolition des ordres religieux 30
Quatrieme degré de la persécution. Constitution prétendue civile décrétée pour le clergé. . 37
Auteurs et objet de la constitution prétendue civile du clergé. . . . . . *Ib.*
Premiers cris du clergé contre cette constitution. *Ib.*
Défauts et hérésie de cette constitution, révélés par le clergé. 38

Digitized by Google

1.° *Défaut d'autorité.* 39
2.° *Opposition à l'ancienne discipline.* . . . 40
3.° *Opposition à la foi sur les deux puissances.* *Ib.*
4.° *Opposition à la constitution de l'église, quant à ses conciles.* 42
5.° *Quant au pape* 43
6.° *Quant aux évêques* . . . . . *Ib.*
7.° *Quant aux pasteurs en général.* 44
8.° *Quant au peuple* . . . . . *Ib.*
Conclusion. 45
9.° *Autres erreurs de cette constitution.* . *Ib.*
Nouvelles offres du clergé 47
Cinquieme degré de la persécution. Serment exigé du clergé. 50
Sixieme degré de la persécution. Curés poursuivis pour ce serment. 58
Caractere des jureurs. 66
Election et établissem. du clergé constitutionnel. 75
Séparation des deux églises. Brefs du pape. 80
Septieme degré de la persécution. Catholiques maltraités, flagellés, etc. etc. . . . 83
Rétractation de divers prêtres. 88
Huitieme degré de la persécution. Evêques chassés de leurs dioceses; et premiere arrestation des prêtres. 92
Captivité de M. l'évêque de Senez. . . . 94
Jugement de M. l'évêque de Gap. 99
Nouveaux efforts contre les prêtres. Refus de leurs pensions. 106
Premiere incarcération des prêtres à Brest. . 108

SECONDE PARTIE.

Nouveautés et marques de la religion constitutionnelle. 119
Ecrits des constitutionnels en faveur de leur relig. 120
Dispositions religieuses des Français, à l'ouverture de la deuxieme assemblée. . . . 126
Composition et plan de la seconde assemblée. 127

Digitized by Google

Neuvieme degré de la persécution. Les prêtres tourmentés pour les troubles publics. . 130
Second serment prescrit aux ecclésiastiques. . 134
Département de Paris contre le décret sur le second serment 136
Conduite et raisons du clergé quant au second serment. 137
Le clergé justifié par le rapport du ministre. 140
Le clergé justifié par les faits. 142
Nouvelles violences contre les catholiques. . 143
Traits héroïques des simples laïques. . . 148
Excès des intrus. 154
Prêtre égorgé pour avoir caché les vases sacrés. 157
La persécution s'étend aux jureurs avec restrictions. 160
Dixieme degré de la persécution. Incarcération générale dans divers départemens, Côte-d'Or, Dinan. 163
Incarcération des prêtres dans Angers. . . 165
Incarcération générale des prêtres catholiques à Laval 176
Seconde incarcération générale des prêtres à Brest 184
Prêtres appelés à Rennes. 187
Vexations particulieres. 188
Remords de plusieurs évêques intrus. . . . 190
Décret contre l'habit des prêtres 194
Décret contre les congrégations. 195
Propositions contre tous les cultes. . . . 198
Rapport de François de Nantes sur le clergé. *Ib.*
Persécutions qui suivent le refus de sanction. 208
Prêtres refugiés dans Paris. 209
Difficultés du ministere dans les provinces. . 214
Journée du 20 juin, à Paris. 215
Nouvel arrêté du Finistere. 218
Onzieme degré de la persécution. Massacres particuliers. 220

Fin de la table du tome I.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU CLERGÉ,
PENDANT
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

TOME SECOND.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DU CLERGÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR M. l'abbé BARRUEL, aumônier de M.me la princesse de Conti.

ÉDITION AUGMENTÉE.

TOME SECOND.

A LONDRES,

De l'Imprimerie de BAYLIS, Gréville-Street.

1800.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DU CLERGÉ, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TROISIEME PARTIE.

Depuis bien des années, les orateurs et les docteurs religieux avoient annoncé à la France, à la cour du monarque, sur la chaire évangélique, et dans leurs diverses productions, que le regne des impies ne s'établiroit pas sans être également fatal au trône et à l'autel. La révolution Française sembloit avoir pris à tâche de vérifier cette prédiction.

Dans la premiere assemblée nationale, des scélérats profonds, tels que Mirabeau l'aîné; de grands rebelles, tels que Philippe d'Orléans; des incapables, sottement ambitieux des acclamations populaires, tels que Lafayette; des ingrats exécrables, tels que les Lameth; des ames atroces, telles que les Barnave; de ténébreux sophistes, bêtement politiques, tels que Sieys, la tourbe des Rabaud, Target ou Chapelier, avoient donné à la France une constitution qui faisoit du monarque le valet des communes.

Dans cette même assemblée, des tyrans hypocrites, les Camus, les Treillard, les d'Expilly, dénaturant la religion, soumettant l'évangile, le

Digitized by Google

Christ, et ses apôtres, aux caprices du siecle, avoient substitué, à l'église, un fantôme; aux pasteurs, des intrus; à l'unité, le schisme; à la réalité et à la vérité, l'illusion et l'erreur.

Des scélérats bien plus profonds encore, des tyrans plus atroces, des sophistes plus monstrueux, l'élite des arrieres conspirateurs jacobins, les Péthion et les Brissot, les Robespierre, les Marat et les Danton, n'avoient dit aux premiers que la moitié de leur secret. Il les avoient laissé, par une constitution dont ils ne vouloient pas, affoiblir, énerver ce monarque, dont le nom seul étoit un supplice pour eux; ils les avoient laissé dépouiller les autels, qu'ils devoient anéantir, calomnier, ruiner, et déplacer ces prêtres, qu'ils vouloient égorger. Depuis dix mois entiers, les jacobins législateurs, et les jacobins municipes poursuivoient sourdement ces arrieres projets de la révolution. La même marche et les mêmes progrès contre le roi, contre le clergé, annonçoient que la même catastrophe arrivoit pour mettre le comble à la double proscription.

Brissot étoit tout prêt, avec ses girondins, Vergniaux, Guadet et Gensonnet; il avoit rédigé d'avance les décrets qui devoient anéantir l'édifice de la premiere assemblée, et sur-tout ce monarque constitutionnel qu'elle avoit substitué aux vrais rois des Français. Tous les crimes, qui devoient être imputés à Louis XVI pour autoriser sa suspension, sa captivité et sa mort, étoient commis par ceux-là même qui se préparoient à les lui imputer; qui, de leur aveu, ne les avoient commis que pour les faire un jour tomber sur lui. Brissot et ses jacobins avoient forcé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche et à la Prusse, parce qu'ils prévoyoient que l'armée Autrichienne et Prussienne entrée en France, ils accuseroient le roi de l'avoir appelée pour rétablir son ancienne puissance. Brissot et ses jacobins avoient fomenté

Digitized by Google

tous les troubles des provinces et de la capitale, parce qu'ils vouloient dire aux provinces et à la capitale, que jamais la paix et l'abondance ne renaîtroient, tant qu'il y auroit sur le trône un roi intéressé à maintenir le désordre sous les nouvelles lois ; tant que la France auroit un roi trop foible pour résister aux ennemis de la constitution, ou trop ambitieux pour le vouloir. Brissot, ses jacobins, et sur-tout Péthion, faisoient solliciter la déchéance de Louis XVI, comme le seul remede aux malheurs de l'empire, parce qu'elle devoit servir de prétexte à cette constitution qui devoit anéantir en France jusqu'au titre de roi.

La majeure partie des Français répugnoit à ces dispositions ; Brissot faisoit en vain sonder les départemens ; jusque dans l'assemblée, il avoit fait compter les voix ; il en avoit trouvé contre lui la très-grande pluralité ; il fut dit que la violence et les massacres feroient ce que la persuasion ne pouvoit faire. La capitale fut poussée au plus haut point d'exaltation ; sous le nom de fédérés, les brigands des provinces furent tous appelés ; et le jour fut marqué pour porter au trône le dernier coup de hache.

La France, ou engourdie par la terreur, ou exaltée par la fureur, devoit un jour apprendre et l'objet et la marche de ce complot, dans son plan, dans ses embûches, dans son exécution, le plus insidieux, le plus atroce dont les annales de la scélératesse fassent mention. Elle devoit un jour en être instruite par les auteurs même du complot, par les écrits de Brissot, par les discours de Vergniaux, par ceux de Louvet, lorsque leurs détestables succès permettroient à ces grands conspirateurs de dévoiler l'insigne perfidie, et de s'en glorifier. Au moment où alloit éclater la nouvelle conspiration, les bourgeois Parisiens en frémirent, sans oser la combattre ; la populace

Digitized by Google

et les brigands la servirent de toutes leurs fureurs, sans la connoître.

Une partie essentielle de ce complot étoit la mort des prêtres non assermentés. Les atroces municipes firent secretement dresser des listes de tous ceux qui étoient dans Paris, et spécialement de ceux qui s'étoient distingués par leur zèle, ou par leurs écrits en faveur de la religion. Ces listes comprenoient leur nom et leur demeure, et les principales raisons que l'on avoit de s'obstiner à leur recherche.

Le dix août fut définitivement fixé pour être le dernier jour de la monarchie Française. Il fut, ce jour affreux, un siecle et un chaos de fureurs, de massacres, d'horreurs, de carnage, de la part des brigands; de perfidie et de scélératesse, de la part des conjurés. Il fut pour Louis XVI et pour la reine un siecle d'humiliations, de supplices, d'outrages. Une armée composée de soixante mille brigands, de traîtres nationaux, de toute la populace des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, assiégea les Thuileries. Le roi se vit réduit à chercher un asile dans la salle des législateurs; ses gardes Suisses, après des prodiges de fidélité et de valeur, au nombre de huit à neuf cents, furent presque tous immolés; le château fut pillé; tous les serviteurs qui s'y trouvoient furent égorgés. La populace exerça ses ravages sur tout ce que les arts avoient réuni de plus précieux dans cette demeure des rois. Elle s'abreuva du sang des mourans; elle arracha le cœur des morts, elle mutila leurs cadavres, elle mangea leur chair; elle fut, pendant douze heures, ivre de rage contre tout ce qui avoit appartenu au roi, et contre tous ceux qui l'avoient servi.

L'assemblée, que le roi avoit choisie pour asile, ne fut que le théâtre des horreurs et des atrocités qu'on lui avoit préparées. Des motionnaires furieux se succéderent à la barre pour l'accabler

Digitized by Google

d'injures, d'invectives et de menaces. Les législateurs jacobins ajouterent au calice d'opprobres tout ce que la plus perfide calomnie pouvoit accumuler sur un monarque dont la chute et les malheurs étoient le plus doux de leurs triomphes. Les lâches constitutionnels l'abandonnerent, et s'unirent contre lui à Brissot. Il entendit prononcer les décrets qui lui ôtoient ses ministres, qui suspendoient ses droits à la couronne, et qui finirent par le confiner lui et sa famille dans les tours du Temple, d'où il ne devoit sortir que pour être conduit à l'échafaud.

Il étoit dit que l'autel et le trône s'écrouleroient ensemble. La journée du dix août n'étoit pas encore terminée ; et déjà les listes des évêques, des prêtres non assermentés, partoient de l'hôtel des municipes pour être distribuées dans toutes les sections de Paris, avec ordre de s'assurer des personnes de ces prêtres, et de les entraîner dans l'église des Carmes, rue Vaugirard, ou bien dans la maison de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, désignées pour leur prison.

Afin de disposer les esprits au spectacle que préparoient ces ordres, on répandit, dès le soir même, que des prêtres avoient été vus au château, armés avec les Suisses ou les courtisans, et faisant feu contre le peuple ; que plusieurs, et entr'autres l'abbé Lenfant, célebre prédicateur du roi, avoient été tués dans ce combat. On nommoit, comme ayant été pris la veille, avec une fausse patrouille, M. l'abbé de Saint-Far, absent depuis long-temps, et un certain abbé de Bouillon, qui n'avoit pas même existé. Des scélérats avoient coupé les mains et la tête de quelque cadavre ; ils les porterent comme la tête et les mains de M. l'abbé Ringard, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en criant dans les rues : « *C'est ainsi que la nation punit les prêtres réfractaires et les traîtres qui se sont armés contre elle avec les Suisses !* » M. l'abbé

Digitized by Google

Ringard parut un mois après à sa section, pour demander un passe-port. Les scélérats même, qui disoient lui avoir coupé la tête et les mains dans la journée et au combat du 10, plus furieux qu'étonnés de le voir, tiroient déjà leurs sabres pour le punir de les convaincre si publiquement de leur imposture. Entouré de bien d'autres assassins, au milieu de sa section, il eut besoin de toute sa fermeté et de tout l'appui des honnêtes gens, pour obtenir enfin la permission de passer en Angleterre où j'ai eu la consolation de le retrouver.

La vile populace, les bourgeois crédules, et sur-tout les patriotes à pique, n'avoient plus besoin de toutes les impostures du moment, pour nourrir leur stupide fureur contre le clergé catholique. La section du Luxembourg, dès long-temps signalée par son zèle révolutionnaire, fut la première à mettre en exécution les ordres envoyés avec la fatale liste.

Le 11 août, cette section convoqua ses patriotes les plus animés contre les prêtres, et leur donna ses instructions. Leurs cohortes, armées de baïonnettes ou de piques, se distribuerent les différens quartiers de la paroisse St.-Sulpice. Ils disoient au peuple, curieux de leur mission, qu'ils alloient à la recherche des ennemis de la patrie; bientôt il fut aisé de voir quels étoient ces prétendus ennemis. Un des premiers, que l'on vît arriver entouré de ces gardes, étoit M. Dulau, archevêque d'Arles. Ce prélat, reconnu généralement pour une des lumieres de l'église de France, avoit montré, pendant toute la révolution, une prudence, une modération, qui sembloient devoir le mettre à l'abri des persécutions particulieres. Toujours d'accord avec les vrais évêques, il avoit sans doute rendu avec eux un hommage commun à la vérité; mais, comme s'il se fût défié de ses propres forces, il n'avoit jamais élevé la voix en particulier. Il n'avoit pas même fait entendre ses protestations

Digitized by Google

en faveur d'un siége aussi révéré que le sien, dès les premiers âges de l'église. On n'avoit pas même vu de sa part une de ces lettres pastorales que presque tous les évêques de France avoient cru devoir adresser à leurs diocésains, lors de la suppression de leur siége, ou de l'intrusion des schismatiques. Le seul ouvrage sorti de sa plume pendant la révolution, étoit une adresse au roi sur ce décret du 26 mai, qui soumettoit les prêtres non assermentés à la déportation. Encore M. Dulau n'avoit-il pas cru devoir publier cet ouvrage sous son nom. En un mot, peu d'évêques en France, qui n'eussent donné à leur zèle plus d'éclat, que ne l'avoit fait M. Dulau. On le verra prouver que, s'il avoit cru devoir très-peu parler, dans la crainte d'irriter les esprits, ce silence, qu'on auroit pu lui reprocher, n'étoit dans lui, ni l'effet de la condescendance, ni celui de la foiblesse; et que s'il avoit su se taire, il sut aussi mourir. Au moment où les patriotes parurent, il vint à eux avec la fermeté et la tranquillité d'un homme qui connoît toute la majesté de sa cause. Il fut conduit à la section, et déposé dans une salle où déjà arrivoient de toutes parts les prêtres résidans aux environs.

La haine avoit cessé de faire la même distinction que la loi, entre les prêtres appelés fonctionnaires publics, c'est-à-dire, entre ceux occupés du ministere ou de l'enseignement dans les paroisses ou les colléges, et ceux qui ne remplissoient point ces fonctions. Leurs listes à la main, les nationaux à piques ou à baionnettes arrivoient aux maisons indiquées comme le logement de quelques prêtres non assermentés; ils les saisissoient tous indistinctement, les emmenoient triomphalement à travers les rues; et la stupide populace applaudissoit, comme si elle eût vu l'armée de Brunswick enchaînée. Elle huoit ces prêtres modestes et tranquilles; quelquefois même elle es-

Digitized by Google

saya de les arracher à la garde qui les entouroit, et de se rassasier de leur sang. Quelques bourgeois honnêtes en cacherent plusieurs, ou les avertirent assez à temps pour qu'ils se dérobassent par la fuite ; mais quand les prétendus patriotes avoient manqué leur proie, rien n'égaloit leur rage. Ils menaçoient les maîtres de la maison ; ils en fouilloient tous les recoins ; ils revenoient encore, redoubloient leurs visites, sur-tout lorsque le prêtre qu'ils cherchoient étoit noté comme ayant montré un zèle spécial pour l'administration des sacremens aux malades qui n'en vouloient point recevoir des intrus. M. l'abbé Phrénier, prêtre de Saint-Sulpice, s'étoit distingué en ce genre ; il s'étoit évadé un instant avant l'arrivée des gardes ; ils emmenerent à sa place M. l'abbé de la Pannonie ; mais ils revinrent jusqu'à neuf fois le même jour chercher l'abbé Phrénier.

Sur la même paroisse logeoit M. l'abbé Guillon. Etonnant dans sa jeunesse par l'étendue de son érudition, il en avoit sur-tout donné des preuves dans un ouvrage intitulé, *parallele des révolutions* ; les gens à piques vinrent jusqu'à trois fois dans la maison qu'il habitoit. En se trompant d'appartement, ils trouverent un autre ecclésiastique malade, et depuis long-temps n'attendant que la mort. Les brigands même, touchés de son état, le laissent dans son lit et vont rendre compte de leur mission. Bientôt ils reparoissent, ne peuvent se résoudre encore à emporter ce malade ; sur des ordres toujours plus pressans, ils reviennent une troisieme fois et l'entraînent, tout mourant qu'il est, à la section.

Malgré toutes ces recherches, la fureur même des brigands leur fit perdre une victime bien précieuse à leur rage. Déjà trois jours avant, un scélérat, cherchant à exciter une émeute contre M. de Pansemon, curé de St.-Sulpice, étoit venu dans sa maison même, et, le sabre à la main, avoit

Digitized by Google

demandé sa tête. Les fidelles ne souffrirent plus que ce zélé pasteur se montrât, ils le déroberent à la persécution.

Deux illustres victimes dédommagerent les jacobins de cette perte. Messieurs de la Rochefoucauld freres, l'un évêque de Beauvais, et l'autre de Saintes, furent pris tous les deux dans leur appartement. Les brigands en vouloient plus spécialement à M. de Beauvais; ils laissoient même la liberté à M. de Saintes: « Messieurs, leur dit ce digne prélat, j'ai toujours été uni à mon frere par les liens de la plus tendre amitié; je le suis encore par mon attachement à la même cause. Puisque son amour pour la religion et son horreur pour le parjure font tout son crime, je vous supplie de croire que je ne suis pas moins coupable. Il me seroit d'ailleurs impossible de voir mon frere conduit en prison, et de ne pas aller lui tenir compagnie. Je demande à y être conduit avec lui. »

Quand nous étions Français, ce langage eût valu aux deux freres la liberté; dans ces jours où la révolution dénaturoit les ames, les deux freres évêques furent l'un et l'autre emmenés prisonniers. Vers la fin du jour, le nombre des ecclésiastiques arrêtés dans cette paroisse étoit de quarante-six. Réunis, déposés dans une même salle à mesure qu'ils arrivoient, ils s'embrassoient, ils se félicitoient mutuellement de se voir destinés à souffrir pour Jesus-Christ. La présence, les discours et l'exemple de M. l'archevêque d'Arles soutenoient sur-tout leur courage, et les remplissoient de consolations. Sur les dix heures du soir, ils furent appelés au comité de la section, qui tenoit ses séances au séminaire de Saint-Sulpice. Cette maison, ou plusieurs d'entr'eux avoient été élevés, leur rappeloit les grands principes qu'ils y avoient reçus; et si, de la part des sectionnaires, c'étoit un nouvel outrage pour la religion, que d'avoir choisi le séminaire de ses

Digitized by Google

prêtres pour en faire le tribunal de ses persécuteurs, c'étoit aussi, de la part de ses ministres, une nouvelle gloire pour elle, que de les voir confesser leur foi devant les tyrans, dans ce lieu même où ils en avoient appris tous les devoirs.

Ils étoient réunis devant le comité ; le président leur demanda s'ils avoient prêté le serment prescrit par l'assemblée ; ils répondirent tous que non. Le président demanda s'il y en avoit quelqu'un qui voulût le prêter en ce moment ; ils répondirent que, ni en ce moment, ni jamais, ils ne prêteroient un serment contraire à leur conscience. Le comité prononça qu'il falloit s'assurer de leurs personnes, et les enfermer dans l'église des Carmes, rue Vaugirard, auprès du Luxembourg. On les fouilla, on leur ôta leurs cannes. Le commissaire Serat les fit saisir chacun par deux soldats armés, se mit à la tête de la cohorte, la conduisit lui-même, se retournant de temps à autre pendant la route, soit pour admirer l'ordre de la marche, soit pour veiller à ce qu'aucun des prisonniers ne s'échappât.

A l'entrée de l'église, le même commissaire les appela chacun par leur nom, et donna ensuite la consigne aux gardes. Elle portoit qu'on veilleroit sur-tout à ce que les prêtres prisonniers ne communiquassent point entr'eux, qu'il ne leur fût pas même permis de se dire un seul mot les uns aux autres ; et ces ordres furent ponctuellement suivis.

Plusieurs de ces généreux confesseurs, arrêtés avant leur dîner, n'avoient encore rien mangé de la journée ; il fallut attendre à jeun le lendemain. Nulle disposition n'avoit été faite pour leur procurer des lits ; ils passerent la nuit assis chacun sur une chaise. Une place spéciale fut assignée, pour cette premiere nuit, à M. l'archevêque d'Arles ; il lui fut ordonné de se tenir auprès de la grille, et vis-à-vis de la principale sentinelle. Il

ne fut permis à aucun de se mettre à genoux pour prier Dieu. « Au lieu des saintes hymnes que nous aurions voulu chanter à la gloire de ce Dieu pour lequel nous souffrions, il nous fallut entendre pendant toute la nuit (me disoit un de ces confesseurs) les invectives, les blasphêmes horribles, et les dégoûtantes obscénités de nos gardes. Nous étions tous tranquilles et assis sur nos chaises, sans prononcer un mot. Ils se promenoient autour de nous, ils nous fixoient, nous regardoient en face; et leur plaisir étoit sur-tout d'observer l'horreur que nous inspiroient leurs juremens et leurs imprécations; car, pour leurs menaces, Dieu nous faisoit la grace d'y être peu sensibles. Pour nous donner un avant-goût du sort qui nous attendoit, ils s'aviserent de monter presque tous à la tribune, de contrefaire les cérémonies de l'église, et tous les sons lugubres d'une messe des morts qu'ils chanterent sur nous. Les malheureux ne savoient pas que ce présage, loin d'effrayer nos cœurs, nous annonçoit tout ce que nous pouvions désirer de plus glorieux.

» Le lendemain matin se passoit à peu près de même, dans un profond silence de notre part, et des outrages continuels de la part de nos gardes. La sainteté du dimanche nous enhardit cependant à faire demander à la section qu'il nous fût permis d'entendre la messe. Après une bien longue délibération, cette permission fut accordée, mais en nous annonçant, comme pour modérer notre joie, que dans la suite nous n'aurions d'autre messe que celle d'un prêtre assermenté. C'étoit nous dire que nous n'en aurions plus du tout; car on savoit bien que nous refuserions de communiquer avec ces prêtres schismatiques, hérétiques et parjures. On nous permit aussi d'envoyer chercher, à nos dépens, de quoi dîner et réparer nos forces abattues, bien plus par les mauvais traitemens de

nos gardes que par le défaut de nourriture et de sommeil.

» Les jours suivans on usa envers nous d'un peu plus d'humanité ; il nous fut permis de prier Dieu, et de converser ensemble. Dès cet instant, il nous sembla avoir recouvré toute notre liberté. Les journées se passoient en prieres, en lectures de piété, à des conversations vraiment chrétiennes, dans lesquelles nous nous encouragions mutuellement à souffrir pour Jesus-Christ.

Ces premieres victimes réunies dans l'église des Carmes étoient trop peu nombreuses pour assouvir la rage des révolutionnaires. S'il y eut dans Paris des sections telles que celle des Termes-de-Julien, qui refuserent de seconder, par l'arrestation des prêtres, les projets des Marat et des Robespierre, bien d'autres s'empresserent à suivre l'exemple de la section du Luxembourg ; et les brigands par-tout sembloient s'être chargés de suppléer au zèle des sections. Le dimanche, treize août, et le quinze, jour de l'assomption, ne semblerent des jours de fête que pour donner dans les divers quartiers de cette immense ville, le spectacle de ces arrestations. Les portes de Paris étoient soigneusement gardées ; à peine en laissoit-on sortir les personnes chargées de l'approvisionnement journalier. A la faveur même de l'habit des laïques, à peine quelques ecclésiastiques non assermentés osoient-ils se montrer dans les rues. S'ils quittoient leur retraite mal sure, pour en aller chercher une autre moins exposée, la nuit, il falloit craindre des patrouilles nombreuses, bien plus zélées pour arrêter un prêtre que pour défendre Paris de ses bandits et du pillage ; pendant le jour, c'étoient à chaque instant des cohortes de brigands, dont la féroce joie n'éclatoit jamais plus, que lorsqu'on leur montroit un prêtre à arrêter.

C'étoit un bien étrange spectacle, que celui de

Paris, dans ces jours de trouble, de terreur et de confusion. L'œil, planant au-dessus de cette immense ville, auroit vu ces fureurs s'exercer en même temps, de mille manieres différentes, sur les deux grands objets de la haine et de la rage des impies, sur les débris de l'antique monarchie, et sur ceux de l'autel. Dans la salle appelée nationale, il auroit vu le roi, son épouse, sa sœur, ses enfans, leur institutrice, une princesse son alliée, captifs dans une loge en face des rebelles, et réduits à attendre leur sort de la bouche même des conjurés. Il auroit vu ce monstrueux sénat passant successivement de ses décrets donnés contre le roi, à ses décrets donnés contre les prêtres. Autour de ce repaire de la rebellion, une partie de la maison du roi fumant encore, une nombreuse populace accourant se repaître de l'aspect des ravages du château; plus près de l'assemblée encore, et à ses portes, des légions de brigands furieux, insultant par leurs cris au roi captif, attendant avec impatience le décret ultérieur qui assigneroit sa prison, et l'heure de leur nouveau triomphe, dans les humiliations dont ils devoient accompagner sa marche.

Dans ces mêmes instans, le même œil auroit vu dans Paris, sur les ponts et dans toutes les places publiques, une populace effrénée, abattre et briser toutes les statues des rois morts, et tout ce qui pouvoit rappeler la royauté. Il auroit vu, dans toutes les églises, des municipes et leurs satellites consommant la spoliation des autels, en ôtant jusqu'aux derniers bronzes, jusqu'aux grilles de fer; dans tous les couvens et monasteres, d'autres municipes et d'autres satellites, consommant la destruction de l'état religieux, renvoyant, repoussant dans le siecle tout le reste des cénobites, toutes les vierges de Jesus-Christ; pressant impitoyablement ces vierges éplorées, mourantes de douleur et de frayeur, de quitter leurs saints asiles,

de changer leur habit avec celui des laïques, à force de menaces et de violences, leur donnant à peine le temps de s'assurer quel toit les recevroit au sortir de leurs cellules. Il auroit vu jusqu'à des canons braqués contre ces monasteres, pour effrayer celles des religieuses que la fin de la journée trouveroit encore dans leur maison.

Il auroit vu, et celles qui mouroient de vieillesse, et celles qui mouroient de maladie, et celles qui expiroient de douleur, et celles dans lesquelles la raison se troubloit, s'égaroit à force de consternation, poussées, entraînées par de féroces nationaux, abandonnées dans le milieu des rues à quelques citoyens moins insensibles, qui ne les recueilloient eux-mêmes, qu'en tremblant de se voir bientôt punis de n'avoir pas su être assez barbares, pour les laisser périr sans secours, sans asile.

Le même œil, en ces mêmes instans, auroit vu, au quartier St.-Germain, à la rue St.-Martin, au faubourg St.-Jacques, aux environs et dans la rue St.-Victor, en vingt autres parties de Paris, des brigands Marseillais, des fédérés Bretons, des patriotes Parisiens, courant de maisons en maisons, fouillant, donnant par-tout la chasse aux prêtres, les entraînant, à travers des huées et des outrages, que l'imagination atteint à peine, dans les grandes prisons des Carmes ou du Séminaire St.-Firmin.

Du fond de leur terrible comité de surveillance, à la mairie, jadis l'hôtel du premier président du parlement, Manuel, Panis, le Gendre, et tous les subalternes enragés des impies, présidoient à toutes ces fureurs contre le sacerdoce.

Sur leur liste homicide, ils avoient spécialement marqués ceux qu'ils recommandoient aux sections, pour des recherches plus exactes. Plats et cruels valets de ces nouveaux tyrans, les officiers, les présidens sectionnaires, suivis de leur cortége, de

baïonnettes et de piques, et de leurs secrétaires, arrivoient chez ces ecclésiastiques, commençoient par s'assurer de ceux qui avoient la confiance de les attendre ; cherchoient avec un soin extrême ceux qui avoient fui ; interrogeoient, pressoient les domestiques, souvent les enfermoient pour les forcer à découvrir leur maître ; souvent entraînoient même ceux chez qui ils logeoient.

Les livres, les papiers, les lettres des ecclésiastiques étoient ensuite l'objet particulier de la recherche. Les sectionnaires s'aidoient, les uns les autres à les lire. Un journal, ou quelques brochures en faveur du roi, de la religion, un mot dans une lettre qui pouvoit indiquer le moindre attachement à un meilleur ordre de choses, sur-tout la moindre preuve de communication avec des amis, des parens émigrés, tout étoit soigneusement lu et relu, emporté ou scellé, envoyé au comité de surveillance. Les prêtres qu'entraînoient les valets sectionnaires étoient tantôt conduits aux Carmes, et tantôt envoyés par-devant le terrible comité ; là il falloit attendre, ou dans un corps de garde de brigands, ou dans la chambre des patiens, ou sous le hangar des bandits prisonniers, ou dans un immense galetas, et sur la paille, et par-tout entouré de sentinelles ; là il falloit attendre des journées et des semaines entieres, qu'il plût au redoutable comité d'appeler les prêtres arrêtés, de leur faire subir un interrogatoire, de disposer arbitrairement de leur liberté, en attendant que les haches vinssent disposer de leurs jours.

Pour peu que l'inexpérience, ou la crainte, troublât ceux qui avoient à paroître devant ce comité, ils étoient envoyés dans quelqu'un de ces lieux où les victimes s'entassoient pour le jour solemnel des hécatombes.

Tomber entre les mains de ces terribles juges étoit encore dans ces jours, pour les prêtres, le sort le plus heureux ; car enfin il y en eut au moins

un certain nombre qui les firent rougir de l'impudeur de la persécution, qui les intéresserent, ou par la facilité de leur défense, ou par la noble confiance avec laquelle ils se présentoient. Ainsi les Manuel même et les Panis rougirent d'envoyer en prison M. de Beausset, évêque d'Alais, quand il leur dit : « Messieurs, quels étranges moyens prenez-vous donc pour concilier les esprits à votre révolution ! J'ai vécu aussi au milieu de citoyens qui n'avoient, ni les mêmes opinions, ni la même foi que moi. J'ai dans mon diocese un grand nombre de calvinistes ; mais, pour faire régner la paix, je me suis bien gardé d'être persécuteur. Je voyois ces brebis éloignées de l'église ; mais j'avois pour elles toute l'attention dont la nature et la religion me faisoient un devoir. Je rendois aux calvinistes tous les services qui dépendoient de moi ; j'exhortois les catholiques à en agir de même avec des hommes, nos concitoyens et nos freres, malgré la diversité de notre culte. Jusqu'au moment de la révolution, j'ai vu de part et d'autre les esprits se réunir, se concilier, et la tranquillité et la fraternité régner entr'eux par des services mutuels. Il me semble, messieurs, qu'avec ces moyens-là, j'aurai peu mérité d'être traduit devant ce tribunal ; que vous feriez bien mieux, vous-mêmes, de ne pas en prendre d'autres, pour mettre fin aux troubles et aux divisions qui nous agitent. »

Un des juges qui se trouvoit avoir connu M. l'évêque d'Alais, assura que rien n'étoit plus vrai, que le compte rendu par ce prélat de sa conduite, et le succès qu'elle avoit eu. Les autres ne purent s'empêcher d'y applaudir, et M. de Beausset fut déclaré libre.

La défense d'un ecclésiastique gentilhomme fut d'un autre genre. On lui reprochoit de n'avoir pas fait le serment de maintenir la constitution : « Franchement, répondit-il, messieurs, cette constitution persécute tout ce que j'ai de plus cher au

monde ; elle dépouille toute ma famille ; elle chasse hors du royaume mes freres, mes plus proches parens ; elle brûle leurs châteaux ; elle tourmente nos évêques ; elle emprisonne le clergé. Elle ne me laisse pas le moindre point d'appui. J'aurois beau jurer de la maintenir ; vous ne me croiriez pas. Il vaut bien mieux que vous me donniez un passe-port, et que j'aille chercher ailleurs une constitution moins cruelle à ma foi et à mes parens. » Cette franchise déconcerta le comité ; l'ecclésiastique obtint son passe-port, et sortit du royaume. Quelques autres furent aussi remis en liberté, soit parce qu'ils firent agir des amis auprès de Manuel, soit parce qu'il n'y avoit pas le moindre prétexte contr'eux, soit enfin, et sur-tout parce qu'il savoit bien que, lorsqu'on le voudroit, on pourroit se reposer sur les brigands du soin de se débarrasser de ceux que, par un reste de pudeur, on n'osoit pas formellement proscrire.

Les brigands en effet, et la derniere populace, mettoient à cette poursuite des prêtres non assermentés, une ardeur, une rage, qui ne laissoient rien à désirer à celle des impies, sur-tout dans les sections, qui ne vouloient, ou n'osoient pas leur opposer le moindre obstacle. Celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet étoit tellement sous leur empire, qu'elle avoit pris légalement le nom de *section des Sans-culottes*, comme celle des Cordeliers avoit pris celui des *Marseillais*. Ainsi ce sceptre que d'abord les aristocrates constitutionnels avoient envié au roi, étoit passé à l'aristocratie bourgeoise, qui l'envioit aux aristocrates de la noblesse ; ainsi déjà l'aristocratie des bandits et de la plus vile populace l'envioit et l'enlevoit aux bourgeois. Mais dans toutes ces mains nouvelles, l'impiété le dirigeoit contre les prêtres fidelles à leur Dieu.

Dans la section des *Sans-culottes*, la motion d'arrêter tous ces prêtres non assermentés fut

accueillie avec transport, le dimanche, 13 août, ainsi que le projet de les enfermer dans le séminaire de St.-Firmin, où se trouvoient déjà dix-huit ecclésiastiques chassés de leurs places, dès-lors assiégés dans leur retraite, et n'ayant plus la permission d'en sortir. Dès huit heures du matin, les messieurs de St.-Nicolas, tous intactes du serment, furent entraînés, avec leurs séminaristes, à la maison de St.-Firmin; et malgré les secours, les abondantes charités que ces messieurs avoient toujours répandues dans les environs, la populace n'en témoigna pas moins de zèle pour leur arrestation. Il est un de ces prêtres, M. l'abbé Bonnet, dont un seul trait annonce la bienfaisante charité. Dans le terrible hiver de 1788, il venoit de distribuer aux malheureux tout ce dont il pouvoit disposer. — *Il ne me reste plus rien*, dit-il à quelques femmes qui lui demandoient l'aumône. — *Il vous reste au moins votre mouchoir*, lui répondirent-elles, *puisque vous le tenez à la main. — Eh bien, le voilà, prenez-le; je pourrai dire désormais avec plus de vérité, que je n'ai plus rien à moi.* La populace revint jusqu'à trois fois pour arrêter ce prêtre.

Le supérieur de la même communauté, M. Andrieux, fut traduit devant la section. A son arrivée, à celle des anciens compagnons de ses travaux, et des jeunes séminaristes, la cour de St.-Firmin, remplie d'hommes, de femmes, et d'enfans de la populace, retentit des cris d'une barbare joie; on entendit un homme de la foule crier; *Donnez-les moi; que dès aujourd'hui je les expédie tous avec ma hache.*

A trois heures du même jour, des hurlemens plus féroces encore annoncerent l'arrivée d'une proie remarquable. C'étoient tous les prêtres de la maison des Nouveaux-Convertis qu'emmenoient triomphans cinquante hommes armés de baïonnettes ou de piques. A la tête de tous ces prisonniers étoit le vénérable père Guérin-Durocher, connu

par cette *histoire véritable des temps fabuleux*, qui avoit rempli l'univers d'étonnement par l'érudition dont elle étoit la preuve. Tous ceux qui ont connu ce digne auteur, trouvoient en lui quelque chose de plus admirable encore que ses vastes connoissances. C'étoit, avec tant de science, une modestie et une humilité qui faisoient en quelque sorte chercher le savant caché sous le voile de la simplicité. Une ame gagnée à Dieu par ses catéchismes, lui étoit mille fois plus chere que toute cette grande réputation dont il jouissoit, et qu'il sembloit seul ignorer d'avoir méritée. Dans les conversations communes, on l'eût pris pour l'homme le plus ordinaire. Il falloit de l'art, et il falloit sur-tout qu'il ne s'apperçût pas qu'on cherchoit à l'admirer, pour faire ressortir l'étendue de ses connoissances. Lorsqu'on y avoit réussi en jetant le discours sur quelque objet de la savante antiquité, ce qui étonnoit le plus, c'étoit d'entendre les discussions profondes couler de sa bouche, comme la science de sa source, mais avec le même ton, la même facilité, que s'il eût été question des objets du temps les plus familiers.

Pour la premiere fois, il sembloit en ce jour se départir en quelque chose de son humble simplicité. En soutane et en manteau long, comme dans un jour de fête, il marchoit glorieux d'être le chef des respectables confesseurs de Jesus-Christ emmenés avec lui; à ses côtés étoit son frere et son aîné, ancien jésuite comme lui, et depuis peu de temps de retour des missions d'Orient. Il en avoit apporté des connoissances que bien des gens croyoient égales à celles de son frere; il commençoit à les développer dans ses lettres sur les mœurs, la religion, et les antiquités des régions qu'il avoit parcourues en savant et en évangéliste. La barbarie de la révolution nous en a privés pour toujours.

Avec ces deux savans, arrivoient bien d'autres

prêtres, les uns saisis dans leur maison, les autres dans l'abbaye de St.-Victor, et d'autres jusque dans l'hôpital des enfans trouvés, où ils avoient passé bien des années dans tous les exercices de charité que leur emploi y commandoit. Avec eux un autre prêtre encore, M. l'abbé de Lavèze : servir les malades et les mourans à l'Hôtel-Dieu, avoit fait toutes ses délices pendant dix ans. Le refus du serment le fit exclure de ces fonctions pieuses. On le força de quitter cette maison, où son zèle et sa charité rendoient tant de services à la plus pauvre classe du peuple. La bonté de son caractere lui avoit conservé des amis parmi des jacobins du Vivarais, et ses compatriotes alors à Paris; instruits de ce qui se tramoit contre les prêtres catholiques, ils l'en prévinrent, en lui offrant une retraite à l'abri de toute recherche dans leur propre logement. Il craignoit leurs sollicitations pour le parjure constitutionnel; il aima mieux s'exposer au martyre qu'à la séduction.

Parmi ceux de ces confesseurs, que j'ai eu l'honneur de connoître, je distinguerai encore M. l'abbé Copène, jeune prêtre d'une famille distinguée dans la Guyenne. Avec les sentimens de nos preux chevaliers, il disoit à ceux qui lui parloient du serment constitutionnel : « Jamais les Copène n'ont manqué à leur parole d'honneur. J'ai donné la mienne à Dieu et au roi. Je saurai la tenir. » Il la tint en effet malgré la disette où il étoit réduit. Une fievre mortelle l'avoit frappé, quand les piques entrerent chez lui, vers la fin d'août. Je le vois ranimant ses forces à leur aspect, et disant aux barbares : « C'est pour m'enfermer avec les prêtres que vous venez me chercher ! Allons, je vais vous suivre. Il convient à Copène de mourir sur le lit d'honneur. » La force de son corps n'égaloit pas celle de son ame. Ses membres n'étoient plus qu'un squelette décharné; il essaya en vain de marcher, les barbares le traînerent. A son arrivée au

séminaire

séminaire il fallut le remettre dans un lit. Il y respira heureusement, comme il le désiroit, assez long-temps pour être assuré que son dernier soupir seroit à son Dieu et à son roi.

Dans la même maison enfin, fut enfermé l'abbé Gros, curé de la paroisse sur laquelle étoit cette prison des prêtres. Peu de pasteurs avoient plus de droits au respect et à l'amour de leur peuple ; il en est aussi peu qui en aient éprouvé plus d'ingratitude et plus d'outrages. M. Gros étoit de ces caractères ouverts, naturellement bons, de ces hommes dont le front seul inspire la confiance, parce qu'on croit y lire qu'il n'y a dans leur cœur ni ruse ni détour. Il aimoit ses paroissiens, et surtout ses pauvres, comme un bon pere chérit ses enfans. Il étoit de ces naturels que l'amour de la paix rendroit quelquefois trop faciles, qui sacrifieroient même quelquefois à l'homme une partie de leurs devoirs, si la religion ne réclamoit plus fortement les droits de Dieu. Par complaisance pour ses paroissiens, il avoit presque failli sous la premiere assemblée. Après avoir signé avec le côté droit la déclaration du 13 avril 1790, en faveur de la religion catholique, il se vit traduit à sa section. Elle lui reprocha sa démarche comme une preuve d'aristocratie, de haine pour le peuple. Affecté d'un soupçon si éloigné de ses sentimens, il ne dissimula pas qu'il vouloit en effet vivre et mourir dans la religion catholique ; mais ne regardant pas comme absolument nécessaire la déclaration publique qu'il en avoit faite avec ceux qu'on signaloit comme ennemis du peuple, il consentit que son nom fût effacé de la liste de ces signataires. C'étoit une foiblesse, une espèce d'apostasie, arrachée sous un vain prétexte. Les ames franches et loyales peuvent faire des fautes ; elles ne savent pas résister aux remords, persister dans le mal, quand il est reconnu. M. l'abbé Gros s'apperçut qu'on prenoit

sa complaisance pour une défection ; qu'il n'avoit acheté la paix avec les sectionnaires qu'au prix d'un scandale ; il sut le réparer. Au moment même où l'assemblée venoit de témoigner son indignation contre une lettre pastorale publiée par M. l'évêque de Toulon pour le maintien de la foi catholique, M. l'abbé Gros, pour réparer sa faute, bravant toute la colere des législateurs, monta à leur tribune, et eut la force d'y prononcer ce discours :

« Messieurs, on vous a dit que j'avois rétracté mon adhésion à la déclaration de la minorité sur la religion catholique. J'ai fait, il est vrai, à l'occasion de quelques troubles, ce que j'ai cru que la prudence et l'amour de la paix exigeoient de moi ; à présent que je vois l'inutilité de ce que j'avois cru pouvoir accorder à la paix, à présent qu'une démarche faite pour la religion n'a point produit l'effet que je croyois pouvoir en attendre, je dois vous déclarer, messieurs, que je n'ai jamais oublié ce que je dois au Dieu dont j'ai le bonheur d'être ministre, et à la paroisse dont j'ai l'honneur d'être curé. Je vous prie de regarder mon nom comme n'ayant jamais été effacé de la liste de ceux qui ont souscrit à cette délibération, ou de permettre au moins que j'y sois inscrit de nouveau, et sans retour. »

Les jacobins jamais ne pardonnerent ces actes de courage en faveur de la religion. La démarche solennelle de M. l'abbé Gros fut pour lui une source de persécutions ; il les soutint jusqu'à la fin, avec la fermeté dont il avoit promis de ne plus se démentir.

Depuis le 13 août jusqu'au 2 septembre, le nombre des ecclésiastiques enfermés à S.t-Firmin fut de quatre-vingt-douze. A mesure qu'on les emmenoit, on mettoit le scellé sur leur logement et leurs effets. Il ne leur étoit plus permis de communiquer avec personne du dehors. On leur donna pour logement les chambres de deux gale-

ries du bâtiment neuf, en mettant aux deux extrémités et au milieu de chaque galerie trois sentinelles avec la pique, le fusil ou le sabre à la main, pour empêcher toute communication d'un étage à l'autre. La seule personne qui les vît librement, afin de pourvoir à leurs besoins, fut M. l'abbé Boulangier, procureur de la maison. La section ne leur fournissoit rien, ne permettoit pas même qu'ils se fissent apporter leurs effets les plus nécessaires. La charité des fidelles de la paroisse seconda généreusement M. Boulangier, en lui faisant passer des secours abondans pour le soutien de ces confesseurs de la foi.

Les prêtres entassés dès la première semaine, au nombre de cent-vingt, dans l'église des Carmes, éprouverent des besoins plus pressans, jusqu'à ce qu'enfin les fidelles eurent la permission de leur porter au moins les objets de première nécessité. Ils avoient passé deux jours et deux nuits sans autre lit qu'une chaise. Plusieurs de ceux qu'on y amenoit à chaque heure du jour et de la nuit, étoient accablés, ou de vieillesse ou d'infirmités; plusieurs étoient réduits à une indigence qui ne leur laissoit pas même de quoi pourvoir à leur nourriture. Leur état frappa un de ces sectionnaires, qui jusqu'alors avoit montré le plus de fureur pour leur incarcération. Il fit donner aux gardes la permission de laisser entrer ce qu'on apporteroit aux prisonniers, en prenant néanmoins toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il n'y avoit point d'armes. Il fut ensuite lui-même dans les maisons des environs, inviter les ames charitables à secourir les prêtres prisonniers. Les fidelles n'eurent pas besoin d'être pressés; ils gémissoient sur le dénuement absolu, dans lequel ils savoient qu'étoient ces confesseurs de Jesus-Christ. Ils n'attendoient que le moment de pouvoir les aider. Aussitôt que cette permission fut accordée, on les vit apporter à l'église des Carmes.

Digitized by Google

et des lits et du linge, et une abondante nourriture. Des ordres furent donnés à un traiteur de fournir régulièrement à dîner et à souper à ces prêtres ; à ceux qui n'avoient pas de quoi payer, tout comme aux autres, parce qu'on se chargeoit de payer pour eux. Une dame qui ne permit jamais de la nommer, fournit constamment à la nourriture de vingt de ces prêtres, pendant tout le temps de leur captivité. Avec le même zèle, les amis alloient voir leurs amis, et les consoler aux heures qui furent assignées pour recevoir les visites ; ou plutôt les personnes même qui ne les connoissoient pas, alloient voir ces confesseurs de Jesus-Christ, pour s'édifier de leur vertu, de la sainte joie qui éclatoit sur leur visage. On eût pris le lieu qui les renfermoit, pour une véritable catacombe des anciens confesseurs.

Qu'on se représente une église d'une grandeur très-médiocre, et, dans tout son contour, sur le pavé de la nef même, sur celui des chapelles, jusque sur le marche-pied des autels, des matelats serrés les uns contre les autres. C'étoit là qu'ils dormoient plus tranquillement que leurs persécuteurs ne le firent jamais sur le duvet ; et lorsque la pensée, que peut-être leurs bourreaux arriveroient dans la nuit même, se présentoit à eux, leur sommeil en étoit plus doux et plus paisible ; il leur sembloit déjà se reposer, se réveiller dans le sein de leur Dieu et de ses bienheureux. Quand l'aurore venoit leur annoncer un nouveau jour, le cœur élevé vers le ciel, ils fléchissoient ensemble les genoux ; ils adoroient ce Dieu qui les avoit choisis pour lui rendre témoignage ; ils le remercioient de la force céleste dont il les animoit ; la seule grace qu'ils demandoient encore, étoit de confesser son nom jusqu'à la fin. On ne leur laissoit pas la consolation de célébrer les saints mysteres. Leur piété y suppléoit chaque jour, en répétant les prieres de la messe, en s'u-

Digitized by Google

naissant à la même heure à celle que célébroit à Rome le premier des pontifes. A toutes les heures du jour, une grande partie d'entre eux, prosternés devant l'autel, faisoient de leur prison le temple d'une perpétuelle adoration. Ce n'étoit plus là ce clergé dont les hommes, et peut-être le ciel, reprochoient la tiédeur. C'étoient vraiment les prêtres du Seigneur. Leur conversation, lorsqu'ils se reposoient de ces prieres ferventes, étoit encore la conversation des saints. Ils parloient du bonheur qu'ils avoient de se voir captifs pour Jesus-Christ; ils se fortifioient dans cette idée par de saintes lectures.

Quand l'heure des repas arrivoit, c'étoit un étrange contraste que celui des farouches soldats, les uns occupés à visiter les mets qu'on apportoit, fouillant avec leurs sabres et le pain et la viande, et jusque dans le bouillon des malades, pour s'assurer qu'il n'y avoit ni lettres, ni instrument de mort; les autres rôdant avec leurs piques autour des tables; et nos saints confesseurs riant des précautions que l'on prenoit pour les tenir sans armes dans la captivité qui faisoit leur gloire, leur bonheur; et cette honnêteté, ce soin de prévenir leurs besoins mutuels, et cette douce joie, qui renouveloient aux yeux des spectateurs les agapes des saints.

Le médecin civique s'étoit vu obligé de demander qu'il leur fût permis de se promener dans le jardin, pour éviter la maladie contagieuse que pouvoient occasionner tant d'hommes renfermés nuit et jour avec leurs gardes, dans un espace si étroit. La promenade fut d'une heure par jour le matin, et autant le soir; tantôt il fut permis de la prendre tous ensemble, tantôt on n'en laissoit sortir que la moitié, suivant le caprice des gardes. Ces promenades étoient encore saintes; les uns, et en grand nombre, aimoient à retrouver dans le fond du jardin une espèce d'oratoire ou de salle

abritée, dans laquelle se trouvoit l'image de la Vierge. Là, respirant un air plus sain, qui leur rendoit les forces du corps, ils puisoient encore, aux pieds de la reine des martyrs, de nouvelles graces qui fortifioient leur ame. Les autres, ou lisoient l'écriture sainte, ou disoient leur bréviaire, ou s'entretenoient pieusement des objets religieux, et ils rentroient ensuite gaiement dans leur prison, si pourtant c'en est une pour des confesseurs que la maison de Dieu.

C'étoit en ce moment que se renouveloit, au moins une fois chaque jour, l'appel de ces bienheureux prisonniers. Le ton avec lequel ils répondoient à l'officier appelant, annonçoit que, loin d'avoir cherché à fuir, ils auroient été bien fâchés de ne plus se trouver sur la liste des confesseurs de la foi.

La dureté de leurs gardes n'étoit pas toujours la même. Les cohortes se succédoient. C'étoient alternativement celles des nationaux parisiens, et celles des brigands ou prétendus patriotes, qui s'honoroient du nom de *sans-culottes*. Les premiers avoient pour les prisonniers plus de ces égards qu'inspire au moins l'humanité. Les autres, durs, féroces par éducation comme par caractere, exerçoient un empire cruel. Les grossieres injures, les menaces, les plus durs refus leur sembloient autant de preuves de leur zèle pour la patrie. La différence étoit si sensible, que les prisonniers même prioient leurs amis de ne pas venir les visiter le jour, où ceux-ci étoient de garde; ils vouloient être seuls à voir et à souffrir les atrocités de ces brigands.

Plus d'une fois cependant ceux-là même qui s'étoient d'abord présentés avec un air terrible, s'adoucirent en faveur de ces hommes qu'ils voyoient supporter tant d'injustices et tant d'outrages avec une résignation, une patience et une joie, qui annonçoient encore quelque chose de plus que l'innocence. J'en ai même vu (me

Digitized by Google

disoit M. l'abbé de la Pannonie), qui ne pouvoient s'empêcher de s'attendrir sur notre sort, et de se récrier hautement sur l'injustice de notre détention. Plus d'une fois, j'ai cru devoir les engager à être plus prudens. Je leur disois que notre sort n'étoit rien moins qu'à plaindre ; que notre unique peine étoit de nous voir indignement calomniés auprès d'un peuple dont nous avions toujours été les meilleurs amis. J'ajoutois qu'il falloit bien encore nous résoudre à supporter cette calomnie pour l'amour de notre Dieu ; car nous savions bien que la haine de notre religion étoit la seule cause qui portoit les impies à nous faire passer pour ennemis du peuple. Bien des gardes nationaux n'avoient pas besoin de ces réponses pour être convaincus de notre innocence, et après avoir gémi sur nous, ils gémissoient sur eux-mêmes, de se voir réduits par la force à un service aussi injuste que celui de nous détenir en prison. »

Parmi ces prisonniers, les plus frappans sans doute étoient les trois prélats, cet archevêque d'Arles, que l'estime publique avoit accoutumé aux égards des impies eux-mêmes, et ces messieurs de la Rochefoucauld, tenant par les liens du sang à toutes les grandeurs du siecle ; tous les trois en ce jour, au sein de leur prison, jouissant d'une tranquillité, d'une joie douce et pure, qui sembloient augmenter à mesure que les outrages s'accumuloient sur eux.

Souvent on proposoit à M. l'archevêque d'Arles de se servir de ses amis, de faire au moins valoir ses infirmités croissant chaque jour, pour obtenir d'être transporté chez lui : « Non, non répondoit-il, je suis trop bien ici, et en trop bonne compagnie. » Il s'y trouvoit si bien, que non seulement il ne demandoit pas le moindre adoucissement, mais que, s'il profitoit de l'ascendant de sa dignité, c'étoit toujours pour veil-

ler à ce que les autres prisonniers fussent pourvus avant lui des objets nécessaires. La troisieme nuit de sa prison, il n'avoit pas encore de lit; il fut encore impossible de lui en faire accepter un, parce qu'il avoit compté les matelas, qu'il en manquoit un pour quelque nouveau prisonnier. Ses discours fortifioient les prêtres; sa piété, sa patience les remplissoient d'admiration. Précisément parce qu'ils l'avoient vu le plus éminent en dignité, les gardes atroces se plaisoient à accumuler sur lui les outrages et les mortifications: les malheureux n'atteignoient pas son ame. Sans mépris, sans orgueil comme sans fiel, il se concentroit en Jesus-Christ, livré à une impie et insolente soldatesque; il se taisoit, il supportoit, et s'estimoit le plus heureux, parce qu'il avoit le plus à supporter.

Un gendarme brutal fit spécialement de lui l'objet de ses atroces jeux. Assis à côté de ce digne prélat, il lui disoit un jour tout ce que la plus vile populace peut inventer de sarcasmes grossiers, de basses railleries. Il le félicitoit sur ce qu'il représenteroit noblement sous la guillotine; ensuite il se levoit, le saluoit profondément, le monseigneurisoit par dérision, lui donnoit, pour le mortifier, tous ces titres de noblesse, de distinction, que l'assemblée avoit abolis. Le prélat patient ne répondoit rien. Le gendarme, s'asseyant près de lui, allume sa pipe, et lui en souffle la fumée sur le visage. M. l'archevêque d'Arles se tait encore, jusqu'à ce que, près de se trouver mal de la fétidité de la fumée, il se contente de changer de place. Le brutal le suit encore, et ne met fin à son jeu cruel, que lorsqu'il voit son obstination même vaincue par la patience de M. Dulau. Ce grand homme étoit tellement maître des mouvemens de son ame, il étoit si prêt à la rendre à Dieu, qu'au milieu de la nuit, un des prisonniers, troublé par quelque bruit qu'il avoit cru entendre, l'ayant

Digitized by Google

réveillé en sursaut pour lui dire : *Monseigneur, voilà les assassins*, il répondit tranquillement : *Eh bien, si le bon Dieu demande notre vie, le sacrifice doit être tout fait ;* et sur ces paroles il se rendormit.

Messieurs de Saintes et de Beauvais n'étoient pas un objet moins édifiant, moins propre à fortifier nos généreux confesseurs. Le premier dans sa captivité volontaire avoit conservé toute sa gaieté naturelle. Toujours riant, toujours prévenant, il se plaisoit sur-tout, avec son frere, à accueillir les nouveaux prisonniers avec une bonté, avec des attentions, qui bientôt faisoient oublier à ceux-ci toutes leurs peines. « Je ne me souvins plus des miennes, me disoit un de ces confesseurs, lorsqu'enfermé aux Carmés, je vis monseigneur l'évêque de Saintes s'approcher de moi avec un air de gaieté et de sérénité, qui me faisoit douter s'il étoit aussi du nombre des prisonniers. Rien n'égaloit encore, pour les nouveaux venus, les soins de deux jeunes curés, messieurs Auzurel et Fronteau. Un des objets qui me frappoient encore dans cette prison, si l'on peut appeler de ce nom un temple que la présence de tant de confesseurs rendoit si auguste, c'étoit le silence religieux observé par nos prêtres, au milieu du tapage scandaleux de nos gardes ; c'étoit de voir grand nombre de ces prêtres, habituellement à genoux devant l'autel, et rendant à la Divinité l'hommage des chérubins, tandis que cette impie soldatesque faisoit retentir ce même temple des blasphêmes des démons. »

Au milieu de ces saints exercices de toutes les vertus, ces heureux prisonniers eurent souvent des alarmes qui sembloient annoncer leur dernière heure. Un jour sur-tout ils entendent au loin les cris d'une nombreuse populace, et les coups de fusils qui se mêlent aux hurlemens de la fureur. Le bruit approche, le fatal *ça-ira*, le chant de mort, s'entend distinctement ; nos confesseurs ne dou-

Digitized by Google

tent plus que c'est eux qu'il menace. De toutes les parties de l'église, tous courent au sanctuaire ; tous à genoux, se mettent sous la protection de la reine des martyrs ; tous offrent à Dieu le sacrifice de leur vie. La porte s'ouvre ; ce sont les vénérables prêtres, les curés octogénaires, les professeurs et les prédicateurs émérites arrachés à l'asile de la vieillesse ; c'est toute la maison de François de Sales, fondée pour le repos des ecclésiastiques consumés de travaux et d'années, qu'emmenent les cohortes du Finistere. Ce sont, avec ces respectables vieillards, tous les jeunes lévites préparés pour la maison du Seigneur, dans celle des messieurs de St. Sulpice, qui arrivent avec leurs directeurs, sous la même escorte, et que les mêmes fureurs ajoutent au nombre des captifs.

« Il seroit impossible, dit monsieur de la Pannonie, d'exprimer le saisissement que nous éprouvâmes à l'aspect de ces respectables vieillards. Plusieurs pouvoient à peine se soutenir. Les traitemens qu'ils avoient essuyés dans leur route me font frémir d'horreur. Il en est un sur-tout que ses infirmités empêchoient de suivre à pas égal ses cruels conducteurs ; ils l'avoient tout meurtri en le poussant avec leurs fusils, pour le faire marcher. Revenus de notre frayeur, nous nous empressâmes de procurer à ces nouveaux hôtes les secours dont ils avoient besoin. Nous en fûmes abondamment dédommagés par les beaux exemples que nous donnoient ces pieux solitaires. La sérénité de leur visage, leur patience et leur résignation ajoutoient singuliérement aux motifs de la nôtre. Ils remercioient Dieu d'avoir prolongé leurs années, pour leur fournir l'occasion de mourir en preuve de la foi. »

Avant la fin d'août, le nombre de ces confesseurs augmenta de tous les prêtres que les brigands trouverent réunis dans la maison des Eudistes,

et de divers autres amenés de tous les quartiers de Paris.

Les nationaux législateurs étoient instruits de toutes ces violences ; loin de s'y opposer, ils consommoient eux-mêmes législativement l'abolition du clergé. Délivrés des obstacles du *veto* royal, ils renouvelerent d'abord le décret contre l'habit des prêtres ; ensuite ils s'occuperent des moyens de se débarrasser absolument de leur personne. Le 26 août, ils rendirent le décret suivant.

« Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté, et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir sous huit jours, des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume.

» En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district, ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer, et il lui sera expédié sur le champ un passe-port qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être hors du royaume.

» Passé le délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auroient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyane française. Les directoires des districts les feront arrêter et conduire de brigade en brigade, aux ports de mer les plus voisins, qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire. Celui-ci donnera, en conséquence, des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques.

» Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du present décret, n'ayant ni pension ni revenu, obtiendront chacun

trois livres par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontieres du royaume, pour subsister pendant leur route. Ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés pas les caisses de district.

» Tout ecclésiastique qui seroit resté dans le royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir, et obtenu un passe-port, ou qui rentreroit après avoir sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

» Sont exceptés des dispositions précédentes, les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le conseil-général de la commune; sont pareillement exceptés les sexagénaires dont l'âge sera aussi duement constaté.

» Tous les ecclésiastiques, qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par l'article précédent, seront réunis au chef-lieu du département dans une maison commune dont la municipalité aura l'inspection et la police. »

Ce décret portoit encore que « Tous autres ecclésiastiques non sermentés, séculiers et réguliers, prêtres, simples clercs, minorés ou frères lais, sans exception ni distinction, quoique n'étant point assujettis au serment par les lois des 26 décembre 1790, et du 27 avril 1791, seroient soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque, par quelques actes extérieurs, ils auroient occasionné des troubles venus à la connoissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement seroit demandé par six citoyens domiciliés dans le même département. » Ainsi l'assemblée, qui, par les décrets du 29 décembre 1791 et du 26 mai 1792, avoit au moins fait semblant de mettre de côté les intérêts de la religion, dans le serment qu'elle exigeoit des ecclésiastiques, ne daignoit plus seulement recourir aux mêmes ruses. Elle en revenoit ouvertement à ce serment de main-

Digitized by Google

tenir la constitution spécialement décrétée pour le clergé ; constitution déclarée, par le souverain pontife, n'être qu'un assemblage de schisme, d'hérésie, et d'impiété, réunis dans le dessein évident de détruire la religion.

Ainsi le refus de ce serment du parjure et de l'apostasie continuoit à être la véritable cause de toutes les persécutions excitées contre le clergé catholique. Ainsi, dans un moment où des milliers de jacobins poursuivoient par-tout, sans distinction, tous les ecclésiastiques insermentés, l'assemblée, qui d'abord avoit au moins exigé contre ces derniers le vœu de vingt citoyens actifs, pour l'exil de chacun de ces prêtres, ne recouroit plus même au prétexte de ce vœu pour l'exil du clergé catholique en fonctions publiques. Pour celui de tous les autres, la demande et le caprice de six jacobins suffisoient.

Dieu sembloit ne permettre ce nouvel excès de sévérité, et le retour direct et sans détour au serment de l'apostasie, que pour écarter davantage de la cause du clergé tout prétexte même d'aristocratie dans la persécution qu'il souffroit ; pour qu'il ne fût plus possible de nier que la vraie cause de cette persécution étoit, dans les prêtres, leur fidelité aux lois de la conscience, et dans leurs ennemis, la haine de la vraie religion.

Cette haine étoit loin d'être satisfaite par le nouveau décret. L'atrocité des prétendus philosophes du jour devoit enfin se démasquer. Il falloit que l'univers apprît ce que c'étoit que cette tolérance qu'ils demandoient depuis tant d'années, comme le chef-d'œuvre de la sagesse humaine. Il falloit que leur superbe fût humiliée par le développement successif de leur haine féroce contre Dieu, contre le sacerdoce et la royauté. Il falloit que l'univers apprît à connoître la réalité du vœu de Diderot, le pere des impies du jour : *Quand verrai-je le dernier des rois étranglé avec les boyaux du*

Digitized by Google

dernier des prêtres ! Cette haine infernale étoit toute passée du cœur de Diderot dans celui de Condorcet; du cœur de Condorcet, dans celui des Manuel, des Robespierre, des Panis, de tous les municipes du grand club, et de tous les grands maîtres des jacobins. Car ils se disoient aussi tous philosophes, ils parloient aussi tous d'humanité, de tolérance universelle, des lumieres à répandre dans tout le genre humain, de l'empire de la philosophie, de la raison suprême à substituer au regne de la religion, de la superstition, du culte des autels, et du sceptre des souverains.

C'étoit une vraie secte que ce condorcétisme; elle s'étoit unie à toutes celles du royaume, pour opérer la révolution. Elle avoit d'abord appelé la spoliation, le vol, ensuite les verges, contre les prêtres. Bientôt ses verges s'étoient changées en nerfs de bœuf; les piques et les haches avoient enfin paru. L'assurance de l'impunité avoit banni la honte de faire des martyrs; le temps arrivoit où le ciel, humiliant les sophistes, manifestant la rage que cachoit leur orgueil, alloit montrer dans le cœur des impies le cœur des cannibales; où l'univers devoit apprendre qu'entre l'école de Condorcet et celle de Jourdan, il n'y avoit pas plus de différence qu'entre l'ouvrier et l'instrument, entre Tibere et ses bourreaux.

Les victimes de toutes les especes étoient prêtes. Le peu de vrais royalistes, qui restoient dans Paris, avoient été recherchés avec soin. Avec plus de fureur encore, les jacobins désiroient se défaire de ces constitutionnels qui s'étoient défaits des royalistes. Sous prétexte de se procurer des armes, les visites domiciliaires avoient servi à s'assurer des amis connus du fayétisme, des zélateurs ineptes d'une constitution bâtarde, que détesteront toujours les jacobins, par cela seul qu'elle maintenoit l'ombre d'un roi. L'hôtel de la force, la conciergerie, l'abbaye et toutes les au-

fres prisons de Paris regorgeoient sur-tout de ces constitutionnels que Dieu vouloit punir de leur hypocrite rebellion contre le trône, en suscitant contr'eux des rebelles consommés dans leur audace et dans leur rage.

Dieu avoit d'autres vues sur cent quatre-vingts de ses prêtres entassés dans l'église des Carmes, sur les quatre-vingt-douze renfermés à St. Firmin, et sur quarante à cinquante autres qui dans d'autres prisons devoient subir le même sort. Dans ces jours même où l'impiété se flattoit d'avoir détruit l'empire de la foi, il vouloit rappeler le spectacle de cette même foi captivant l'admiration de l'univers par la constance de ces martyrs.

Quand l'assemblée eut décrété l'exportation des prêtres, Manuel assembla le conseil secret des municipes. Avec Marat, Panis, Legendre, avec un prêtre jureur et municipe, il délibéra sur ce décret, et le trouva trop doux. Au lieu de l'exportation, la mort fut prononcée. Le bourreau fut mandé; interrogé combien il pourroit faire tomber de têtes en un jour sous la guillotine, on dit qu'il répondit : *Cinq à six cents.*—*En ce cas-là*, lui dirent les municipes, *nous n'avons pas besoin de vous.* Ce service de mort leur parut trop lent. Ce qui paroît certain, c'est que le prêtre jureur et municipe dit, en sortant de ce conseil : *Nous venons de prendre une résolution terrible, mais nécessaire.* Il avoit raison cet apostat; pour tuer la religion, il falloit en effet tuer tous ses vrais prêtres.

Manuel se transporta à l'église des Carmes. D'abord ses yeux roulerent sur toutes les victimes; il les considéra, il les compta. Parmi les prisonniers, se trouvoit un laïque nommé Duplain, dont le crime étoit d'avoir donné quelques éloges à la constitution. Ce journaliste avoit souvent témoigné aux prêtres son étonnement sur leur sérénité, et leur tranquille résignation; il leur avoit dit : « Je vois bien qu'il y a ici quelque chose d'ex-

Digitized by Google

traordinaire ; nous ne souffrons pas pour la même cause. » Sentant bien que la sienne n'étoit pas celle des martyrs, il avoit écrit à Manuel ; il avoit envoyé son épouse à Péthion. A force de faire agir ses protections, il obtint sa liberté. Le sang, qui alloit couler aux Carmes, devoit être, sans mélange, celui des vrais martyrs. Le prétexte, sous lequel Manuel arriva, fut d'examiner la cause de ce journaliste. Leur conversation terminée, un des prêtres, nommé M. Salins, chanoine de Couzerans, s'approcha du municipe, et lui demanda s'il connoissoit quelque terme à leur captivité ; et quel étoit le crime qu'elle punissoit. Manuel répondit : « Vous êtes tous prévenus *de propos* . . . Il y a un jury établi pour vous juger ; mais on a commencé par les plus grands criminels ; vous viendrez à votre tour. On ne vous croit pas tous également coupables ; et on relâchera les innocens. »

M. Salins insista pour savoir quel étoit donc le crime sur lequel les prêtres devoient être jugés ; montrant ensuite à Manuel les vieillards solitaires de saint François de Sales, il lui dit : « Si vous nous accusez de conspiration, voyez, examinez.... ces personnages-là n'ont-ils pas l'air de redoutables conjurés ! » Manuel ajouta simplement à sa première défaite : « Votre déportation est résolue. On s'occupe de l'exécution ; les sexagénaires et les infirmes doivent être renfermés dans une maison commune. Je venois m'informer si vous en connoîtriez une plus propre à cet objet que celle de Port-Royal. Quand elle sera pleine, nous fermerons la porte, et nous y mettrons pour écriteau : *Ci-gît le ci-devant clergé de France.* Quant aux autres détenus, *ceux qui seront reconnus innocens par le jury*, auront la liberté de vaquer à leurs affaires, pendant le temps qu'accorde la loi. Il faut prendre des mesures pour leur assurer une pension ; car *il seroit inhumain* d'expatrier quel-

Digitized by Google

qu'un, et de l'envoyer à la charge d'un autre royaume, sans lui accorder quelque secours pour vivre dans sa retraite. »

Ainsi les victimes s'entretenoient confidemment avec celui-là même qui avoit prononcé leur mort. La promenade du jardin leur étoit interdite depuis quelques jours; il donna ses ordres pour qu'elle fût de nouveau permise. Ils y étoient le mercredi avant le jour marqué pour la catastrophe, quand Manuel vint encore les compter, regardant çà et là du milieu du jardin. Divers prêtres s'approcherent encore de lui avec la même confiance et simplicité. Il leur dit que l'arrêté de la municipalité, relatif à leur déportation, étoit terminé; qu'il leur seroit signifié le lendemain. Il ajouta: « Vous avez à évacuer le département dans l'espace prescrit par la loi. Vous y gagnerez, et nous aussi. Vous jouirez de la tranquillité de votre culte, et nous cesserons de le craindre. Car si nous vous laissons en France, vous feriez comme Moyse. Vous éleveriez les mains au ciel, tandis que nous combattrions. »

Quelques-uns des prisonniers demanderent s'il leur seroit permis d'emporter quelques effets dans leur exil; Manuel répondit: « Ne vous en mettez pas en peine; vous serez toujours plus riches que Jesus-Christ, qui n'avoit pas où reposer sa tête. »

Ces propos d'un homme qui avoit d'abord parlé aux prêtres d'un *jury* établi pour les juger tous, et qui ne parle plus que d'un exil à subir par tous sans jugement; d'un homme, qui promettoit à tous une pension, et qui ne veut plus même qu'ils s'occupent des effets les plus nécessaires à un voyageur; d'un insensé, qui ne sait pas même cacher la peur que lui font les prieres de ceux qu'il persécute; ces propos, ces sarcasmes, ces inepties trahissoient, avec toute la ferocité de Manuel, le trouble et l'embarras d'un tyran devant des victimes qu'il cherche à abuser, en attendant qu'il

Digitized by Google

les immole. L'arrêté de la municipalité auroit dû leur être communiqué, le jour au moins qu'il fut affiché dans Paris. Le vendredi, les municipes ne l'avoient pas encore envoyé aux Carmes. Cependant plusieurs des prêtres détenus ne pouvoient croire que Manuel les trompât si indignement. Les autres reconnurent, supçonnerent au moins toute la cruauté d'un projet que le masque d'une honnête gravité cachoit mal sur le visage de Manuel.

M. l'archevêque d'Arles, les deux évêques de Saintes et de Beauvais donnerent ordre aux domestiques à qui on permettoit de les visiter, de ne pas revenir le lendemain, sans avoir payé leurs dettes, et sans apporter la quittance de celles qu'ils auroient payées. Ceux même, qui répugnoient le plus à recevoir ces payemens, tels que monsieur l'abbé Gautier, à qui il fut porté, de la part de M. d'Arles, une somme de dix-huit livres, tels que le tailleur du même prélat, qui pleuroit et protestoit ne pouvoir accepter son payement dans une circonstance où le prélat avoit lui-même des besoins si pressans, ceux-là, et tous les autres furent obligés d'accepter, pour ne point molester leurs vénérables débiteurs.

Le même jour un présage plus sinistre encore put annoncer aux prêtres qu'on ne s'occupoit de rien moins que de leur élargissement. Dès le moment qu'ils étoient arrivés aux Carmes, on les avoit tous fouillés avec les plus grandes précautions, ne leur laissant pas le moindre instrument tranchant, pas même un canif ou des ciseaux. A l'heure de leur repas, on ne leur apportoit que quatorze couteaux pour un si grand nombre de personnes; et après le repas, on s'assuroit bien spécialement qu'il n'en restoit pas un seul à leur disposition. Très-souvent encore on visitoit partout, et spécialement les lits, pour voir s'il n'y auroit pas quelques armes cachées. Ce jour-là,

Digitized by Google

non seulement cette visite fut faite deux fois plus spécialement, mais l'église fut dépouillée de tout ce qui tenoit au service divin. On enleva tout ce qui restoit sur les autels; on n'y laissa pas même le signe auguste de la rédemption. Celui qui étoit sur la chapelle à droite, ne pouvant être arraché, un bandit le brisa. Heureusement un crucifix de bois fut encore trouvé dans l'église. Les prêtres se hâterent de le placer sur le maître-autel, comme l'étendard de la foi pour laquelle ils étoient captifs, et du Dieu qui devoit, ou les délivrer, ou leur donner la force de mourir pour son nom.

Pleins de confiance en ce Dieu crucifié, ils lui avoient tous ensemble rendu leur hommage ordinaire, avant que de se livrer au sommeil; ils dormoient tranquillement sous le couteau qui devoit les égorger, lorsqu'un nouveau trait de la plus perfide dissimulation vint les réveiller. C'étoient Péthion et Manuel qui leur envoyoient signifier le décret d'exportation, sur les onze heures du soir. Plusieurs se rendormirent dans la sécurité, s'attendant à voir, le lendemain, les portes de leur prison s'ouvrir pour leur donner le temps accordé par la loi, annoncé par Manuel, et nécessaire pour se préparer à quitter le royaume. Dans cet instant même on creusoit leur fosse au cimetière. Ce même jour, auquel leur sommeil fut troublé pour leur annoncer qu'ils seroient transportés hors du royaume, le vendredi, 30 août, les émissaires des municipes avoient fait un marché pour creuser un large tombeau; le prix convenu pour chacun des ouvriers étoit de cent écus.

Le samedi se passa, de la part des prisonniers, dans les exercices ordinaires de leur piété, et dans l'attente inutile des ordres que le maire Péthion devoit donner pour leur délivrance. Le dimanche, même sécurité; cependant la promenade du matin fut retardée; quelques-uns s'apperçurent qu'ils étoient plus surveillés. En rentrant, ils

trouverent leurs gardes changés plutôt qu'à l'ordinaire. Un de ces nouveaux gardes leur dit : « Ne craignez rien, messieurs ; si on vient vous attaquer, nous sommes assez forts pour vous défendre. » Ils auroient mieux compris le danger qu'annonçoient ces paroles, s'ils avoient pu savoir ce qui se passoit alors dans Paris. La plus grande consternation y régnoit depuis la prise de Longwi et la nouvelle du siége de Verdun par l'armée de Brunswick. Les conjurés avoient délibéré s'il n'étoit pas temps de fuir la capitale. Danton, ministre de la justice, avoit conçu d'autres moyens pour repousser les Autrichiens et les Prussiens. Il vouloit, suivant l'expression du jour, que la France se levât toute entiere ; mais qu'elle commençât par se défaire de tous ceux que les municipes avoient entassés dans les prisons, soit comme royalistes, soit comme attachés à la constitution, soit sur-tout comme prêtres insermentés. Le jour assigné aux brigands pour cette horrible exécution étoit le dimanche, 2 septembre. En ce jour, on eut soin, pour soulever le peuple, de répandre la nouvelle de la prise de Verdun, quoique cette ville ne se fût pas encore rendue. Les municipes annoncerent à l'assemblée qu'ils alloient inviter les Parisiens à former une armée de soixante mille hommes ; que le canon d'alarme seroit tiré à midi, pour convoquer au champ de Mars les citoyens disposés à marcher ; et qu'à la même heure, le tocsin sonneroit. Ce canon et ce tocsin tenoient une partie de Paris dans la tristesse, la consternation ; et l'autre, dans tous les transports de la rage. Les municipes, au lieu de presser la convocation au champ de Mars, dispersoient et plaçoient leurs bourreaux, leur donnoient les dernieres instructions.

Ce fut pendant tous ces préparatifs qu'on servi le dîner aux prêtres détenus dans l'église des Carmes. Un officier de garde leur dit en ce moment,

et leur répéta plusieurs fois ces paroles : *Lorsque vous sortirez, on vous rendra à chacun ce qui vous appartient.* Les prêtres dînerent tranquillement, et même avec encore plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Les bourreaux étoient déjà cachés dans les corridors de la maison.

La promenade fut différée, les prêtres croyoient qu'il n'y en auroit pas ce jour-là ; non seulement on la permit vers le quatre heures; mais, contre l'usage, on força les vieillards, les infirmes, et tous ceux qui continuoient leurs prieres dans l'église, à passer dans le jardin. Ils trouverent la garde doublée. Ce jardin est un carré, divisé par des allées en quatre compartimens. Au midi, les murs du couvent ; à l'orient une partie de l'église, d'où on s'y rendoit en traversant un corridor. A l'angle du nord, et vers le fond étoit cette espece de chapelle ouverte, soutenue par des barreaux, et dans laquelle toujours quelques prêtres se retiroient pendant la promenade, pour ne pas cesser de prier en respirant un nouvel air. Elle se trouvoit aussi fermée contre l'usage. L'officier de garde l'ouvrit, à la demande de M. l'évêque de Saintes.

Les cent quatre-vingts prêtres, réunis dans ce jardin, commençoient à s'y livrer à leurs exercices ordinaires pendant la promenade, lorsque tout à coup un bruit se fait entendre au loin ; c'étoit celui d'une partie des brigands-bourreaux, qui traversoient une rue voisine, en se rendant à l'abbaye. Ceux qui étoient cachés dans le corridor donnant sur le jardin, ne se contiennent plus. A travers des barreaux des fenêtres, ils tendent contre les prêtres leurs baïonnettes, et leurs sabres ; ils brandissent leurs piques, en criant : *Scélérats ! voici donc enfin l'instant de vous punir* ; et en ajoutant mille imprécations. A cet aspect, les prêtres se retirent vers le fond du jardin, se mettent à genoux, offrent à Dieu le sacrifice de leur vie, et se

donnent mutuellement la dernière bénédiction.

M. l'archevêque d'Arles étoit alors auprès de l'oratoire avec l'abbé de la Pannonie, qui lui dit : « Pour le coup, monseigneur, je crois qu'ils vont venir nous assassiner. — Eh bien mon cher, répondit l'archevêque, si c'est le moment de notre sacrifice, soumettons-nous ; et remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang pour une si belle cause. »

Au moment où il disoit ces paroles, les brigands avoient déjà enfoncé la porte du jardin. Ils n'étoient pas encore plus de vingt ; ils ne furent jamais plus de trente pour cette boucherie. Les premiers se divisent, s'avancent en poussant des hurlemens affreux, les uns vers le groupe où se trouvoit M. l'archevêque d'Arles, les autres par l'allée du milieu. Le premier prêtre que rencontrent ceux-ci, est le pere Gérault, directeur des dames de Ste. Elisabeth. Il étoit à réciter les prieres de son bréviaire auprès du bassin : il ne s'étoit point laissé déranger par les cris des brigands. Un coup de sabre le renversa, comme il prioit encore ; deux brigands se hâterent de le percer de leurs piques.

M. l'abbé Salins, celui-là même à qui Manuel avoit tant parlé des précautions à prendre, des pensions à fixer pour les prêtres avant leur déportation, M. Salins fut le second immolé par les brigands. Ils s'avançoit pour leur parler ; il tomba mort sous un coup de fusil.

Ceux des assassins qui avoient pris l'allée du côté de la chapelle, s'avançoient en criant : Où est l'archevêque d'Arles ? Il les attendoit à la même place, sans la moindre émotion. Arrivés près du groupe, en avant duquel il étoit à côté de M. de la Pannonie, ils demandent à celui-ci : Est-ce toi qui est l'archevêque d'Arles ? M. de la Pannonie joint les mains, baisse les yeux, et ne fait point d'autre réponse. — C'est donc toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles, dirent-

Digitized by Google

ils, en se tournant vers M. Dulau ! — Oui, messieurs, c'est moi qui le suis. — Ah ! scélérat ! c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes dans la ville d'Arles ! — Messieurs, je ne sache pas avoir jamais fait mal à personne. — Eh bien, je vais t'en faire, moi, répond un de ces brigands ; et en disant ces mots, il décharge un coup de sabre sur la tête de M. l'archevêque d'Arles. Le prélat immobile et tourné debout vers l'assassin, reçoit le premier coup sur le front ; en attend un second, sans prononcer une seule parole. Un nouveau brigand décharge encore sur lui son cimeterre, et lui fend presque tout le visage. Le prélat, toujours muet et debout, porte simplement ses deux mains sur sa blessure. Il étoit encore debout, sans avoir fait un pas ni en avant ni en arriere ; frappé d'un troisieme coup sur la tête, il tombe en appuyant un bras sur la terre, comme pour empêcher la violence de sa chûte. Alors un des brigands armé d'une pique, l'enfonce dans le sein du prélat, avec tant de violence, que le fer n'en peut être arraché. Le brigand pose le pied sur le cadavre de M. Dulau, prend sa montre, et l'éleve en la faisant voir aux autres assassins, comme le prix de son triomphe.

Au moment où la porte du jardin avoit été enfoncée, quinze à vingt des plus jeunes prêtres avoient profité de la facilité de franchir une partie des murs, élevée seulement à hauteur d'appui pour s'échapper vers les maison voisines ; arrêtés par la réflexion que leur fuite pouvoit rendre les brigands plus furieux encore contre les autres prêtres, plusieurs rentrent dans le jardin et se rejoignent à la troupe des confesseurs. Dans la crainte que d'autres ne s'échappassent par le même endroit, un brigand y fut mis en sentinelle, tenant un pistolet d'une main, un sabre de l'autre, et menaçant ous ceux qui approchoient de ce côté.

En voyant tomber l'archevêque d'Arles, les

Digitized by Google

assassins entonnerent leurs chants des cannibales. Le jardin retentit des féroces accens des marseillais, mêlés à tous les cris, à toutes les injures de la fureur, de la rage, et au bruit de leurs armes. Un grand nombre des prêtres s'étoient réfugiés dans la chapelle; là attendant la mort, dans un profond silence, leur ame, toute à Dieu, ils lui offroient leur dernier sacrifice. Une partie des assassins vint les y assiéger; leurs fusils ou leurs pistolets pointés à travers les barreaux, ils déchargeoient leurs balles sur ce groupe des prêtres à genoux. Dans cet espace étroit, les victimes tomboient les unes sur les autres. En attendant le coup qui devoit les frapper, les prêtres encore vivans étoient arrosés du sang de leurs freres mourans; le pavé en ruisseloit; ce fut au milieu de cette chapelle qu'une balle atteignit monseigneur l'évêque de Beauvais. Il étoit à genoux alors; sa jambe fracassée du coup, il tomba, et les prêtres à côté de lui le crurent mort. Une foule d'autres victimes tomberent avec lui dans ce saint asile. M. de la Pannonie s'y étoit retiré après la mort de monseigneur l'archevêque d'Arles. « Je puis attester, nous dit-il, que je n'entendis pas la moindre plainte d'aucun de ceux que je vis massacrer. »

Dans un champ moins resserré, le reste des brigands forcenés et ivres de rage poursuivoient les prêtres épars dans le jardin; les chassoient devant eux, abattant les uns à coups de sabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des autres, faisant feu de leurs fusils et de leurs pistolets, sans distinction, sur les jeunes, les vieillards et les infirmes. C'étoit vingt tigres affamés et altérés de sang, lâchés dans un enclos contre des victimes innocentes livrées à leur rage.

Pour s'étourdir dans leur fureur, les uns continuoient l'horrible chant de leur *carmagnole*, les autres vomissoient les grossieres injures de scélérats

lérats, de gueux, et de voleurs. La haine de la religion perçoit par-dessus tout, dans leurs blasphêmes contre le plus redoutable des mysteres, le sacrifice de la messe, contre la communion eucharistique, contre le pape, et contre tout le sacerdoce. « Scélérats, disoient-ils, (car c'étoit là l'injure répétée à chaque instant,) enfin vous ne tromperez plus le peuple avec vos messes, et votre petit morceau de pain sur les autels. Allez, allez-vous-en joindre ce pape, cet antechrist que vous avez tant soutenu. En ce moment, qu'il vienne, et qu'il vous défende de nos mains. »

La tranquille assurance des prêtres au milieu de ces outrages, sous les coups de la mort, leur piété sur-tout ajoutoit à la fureur des assassins. Ces bandits ne permettoient pas même à des victimes si près de la mort, de l'attendre à genoux. Pareils à des démons, ils enrageoient de les voir prier Dieu. *Levez-vous*, *hypocrites*, leur crioient-ils; et, en disant ces mots, ils les forçoient à se disperser; ils leur donnoient la chasse comme à des bêtes fauves.

Cependant arrivoient d'autres assassins, et avec eux un commissaire de la section, appelé Violet. On entendit crier: *Arrêtez, arrêtez; c'est trop tôt; ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.* Il étoit en effet, pour ces massacres, un ordre désigné par les chefs, et qu'on suivoit ailleurs, pour s'assurer du nombre des victimes, pour que la confusion ne favorisât pas celles qui chercheroient à s'échapper.

Les mêmes voix, sur-tout celle du commissaire, appeloient les prêtres dans l'église, en leur promettant qu'ils y seroient en sureté. Les prêtres essayoient d'obéir; une partie des brigands cessoit de massacrer; sourds à toutes les voix, même à celle de leur capitaine, d'autres paroissoient redoubler de rage, crainte de perdre leurs victimes.

Dans cette horrible confusion, les uns poussoient les prêtres hors du jardin, d'autres les repoussoient en dedans. Quelque parti qu'ils prissent, c'étoient des baïonnettes et des piques tendues contre eux. Ceux qui arriverent jusqu'à la porte de l'église, la trouverent fermée. Enfin il fut possible d'entrer; les premiers arrivés se précipiterent à genoux devant le sanctuaire. Les autres y couroient à travers des brigands qui, partie, les y chassoient, et partie, continuoient à faire feu sur eux, à mesure qu'ils s'en approchoient.

A l'extrémité du jardin sur-tout, le massacre ne cessoit pas encore. Là même cependant se passoit une autre scene, qui laisse presque respirer l'humanité. M. l'abbé Dutillet, avec quelques autres prêtres, se trouvoit resserré contre un mur, et restoit immobile. Un des assassins le coucha en joue jusqu'à trois fois, sans que l'arme prît feu. Dans son étonnement, *voilà un prêtre invulnérable*, s'écria le brigand; *cependant*, ajouta-t-il, *je n'essaierai pas un quatrieme coup.* — *Je serai moins délicat*, dit un second brigand; *je vais le tuer. Non*, reprit le premier; *je le prends sous ma protection; il a l'air d'un honnête homme*, et en disant ces mots, il le couvre de son corps. A la faveur du patois marseillais, M. Dutillet, presque regardé comme compatriote par son protecteur, étoit sur le point d'obtenir la même faveur pour les prêtres qui étoient avec lui; les nouveaux brigands accourus étoient même gagnés par le premier, lorsque deux de ces prêtres s'avancent en disant: *Nous ne demandons point de grace; si nos freres sont coupables, nous le sommes comme eux; leur religion est aussi la nôtre; et nous sommes prêts à mourir pour elle.* — *Puisqu'ils veulent mourir, eh bien, qu'ils meurent*, dirent les brigands; et sur le champ ils les tuerent. M. Dutillet modéra le zèle de ses freres. Quoique forcé ensuite d'entrer avec eux dans l'église, son marseillais le reconnut, et il lui dut d'avoir

échappé encore au second acte du massacre.

Dans cet intervalle, le reste des prêtres se réfugioit dans le sanctuaire ou dans le chœur, derriere l'autel ; car on les empêchoit de se répandre dans la nef. D'autres brigands continuoient à faire feu sur les vieillards qui avançoient plus lentement. Toujours imaginant qu'on ne cherchoit qu'à leur ôter le reste de leurs victimes, ils vinrent furieux vers l'église. Quelle que fût l'intention du commissaire, il réussit une premiere fois à leur en défendre l'entrée. Alors ils se porterent vers la grille du chœur, et comme des lions rugissans, rodant autour de cette grille, à travers laquelle ils voyoient le reste de leur proie, vingt fois ils essayerent d'arracher cette cloison de fer.

Ils n'étoient pas tous de la lie du peuple, ces bourreaux assassins. Leurs accens, leurs discours trahissoient parmi eux des adeptes dont le philosophisme des clubs et des échos du jour, bien plus que la rustre ignorance, avoit fanatisé le cœur contre les prêtres. « Scélérats, assassins, monstres, vils hypocrites (leur croit sur-tout un de ces hommes qu'on eût dit avoir fait son cours d'éducation auprès de Diderot, d'Helvétius, ou de Condorcet,) vrais ennemis d'un peuple qu'ont séduit trop long-temps vos leçons, le jour des vengeances est enfin arrivé. Le glaive de la loi seroit trop lent pour vos forfaits et vos attentats. C'est à nous à laver aujourd'hui dans votre sang l'injure des nations, et à venger les vrais amis de la patrie. Vous comptiez livrer aux flammes et au fer nos possessions, piller, voler et égorger, nos maisons, nos femmes, nos enfans. Oui, le glaive de la loi seroit trop lent. » A ces discours il ajoutoit un torrent de blasphêmes, qu'on eût dit copiés d'un recueil de Voltaire, et en les vomissant, tout le feu de la rage dans les yeux, tous ses frémissemens dans son corps agité, grinçant des dents, et trépignant des pieds, étendant et lan-

sant un long sabre à travers la grille, il cherchoit à atteindre de ses coups quelques-uns de ces prêtres en prières, invoquant le ciel pour ces bourreaux même qui rodoient autour d'eux.

Quelque temps, les nouveaux efforts des assassins semblerent devoir être inutiles. Quoique très-foiblement, le commissaire fit parler la loi, l'humanité. Il dit à ces brigands que la vengeance du peuple etoit juste, mais qu'il étoit des innocens; qu'un assez grand nombre de victimes étoit tombé. En ce moment, il se fit un grand silence. Quel étrange mélange que ces tigres encore appelés hommes! C'étoit M. l'évêque de Beauvais que ses propres assassins apportoient avec une espece de compassion et de respect; ils le déposerent dans l'église sur des matelas, comme s'ils eussent voulu le guérir de ses blessures. Le frere de ce digne prélat, M. l'évêque de Saintes, ignoroit encore son sort. Entrant dans le chœur, il avoit dit: *Qu'est devenu mon frere? mon Dieu, je vous en prie, ne me séparez pas de mon frere.* Averti par M. l'abbé Bardet, qui avoit entendu ces paroles, il courut à son frere, il l'embrassa; il voulut lui donner tous les soins de l'étroite et antique amitié. Il ne lui fut pas permis de rester long-temps auprès de lui.

La rage des brigands reprit toute sa force. Le commissaire veut encore faire entendre sa voix; elle est impuissante; les bourreaux pénetrent dans l'église. L'aspect de tous ces prêtres à genoux devant l'autel, au lieu de les toucher, les révolte encore; il faut de nouveau qu'ils se levent par ordre des bourreaux. Il tarde à la cohorte de consommer le sacrifice; ils l'eussent fait sur le champ même, et aux pieds de l'autel, et déjà sous les yeux des prêtres, ils aiguisoient les sabres et les piques sur la table sainte, sur le marbre de la communion, lorsque le commissaire leur représenta qu'au moins ne falloit-il pas que tant de

Digitized by Google

sang fût versé dans le lieu saint. Les chefs du massacre vinrent d'ailleurs à bout de faire entendre cette marche plus réguliere, combinée à loisir par les municipaux ordonnateurs. Pour toute preuve que chacun de ces prêtres devoit être mis à mort, les brigands demanderent : *Avez-vous fait le serment ?* Les prêtres répondirent : NON. Un d'entre eux ajouta : *Il en est parmi nous plusieurs à qui la loi même ne le demandoit pas, parce qu'ils n'étoient point fonctionnaires publics.* — *C'est égal*, reprirent les brigands ; *ou le serment, ou bien vous mourrez tous.* Ils vont mourir aussi ; mais une scene plus froidement atroce succede aux premiers transports de leurs bourreaux.

Afin de procéder plus méthodiquement au massacre des confesseurs, encore au nombre d'environ cent, ce même commissaire, qui les appeloit dans l'église, promettant qu'il ne leur seroit point fait de mal, établit son bureau d'inspecteur auprès du corridor qui conduit au jardin désigné désormais sous le nom de *Parc-aux-Cerfs*. C'est devant lui que vont défiler les victimes. Prendre leurs noms, et s'assurer qu'elles ont été successivement immolées, sera l'exercice de son autorité. Soit vestige d'humanité, soit lassitude du massacre, il en dérobera cependant quelques-uns à la mort.

Les gendarmes nationaux qui, de garde en ce jour, et supérieurs en nombre aux assassins, leur avoient laissé le champ libre, sont, partie dans l'église, rangés en haie devant le sanctuaire, pour tenir les victimes entassées sous la main des brigands, et partie, distribués dans l'intérieur de la maison auprès des portes, pour empêcher le peuple de troubler les bourreaux. Ceux-ci ont pris leurs postes au bas et sur le haut de l'escalier qui conduit au jardin. C'est là désormais le champ de l'holocauste. C'est là que, deux à deux, les prêtres

sont conduits par ceux des brigands envoyés pour choisir les victimes.

A l'aspect de chacun de ces prêtres sortant du sanctuaire, les bourreaux poussent des cris de joie. C'est à qui portera le premier coup de hache ou de pique, de sabre ou de fusil. La victime assaillie, au redoutable cri de *Vive la nation*, est tantôt immolée sur le perron, tantôt précipitée au pied de l'escalier, et là, percée de mille coups. Quand elle a cessé de respirer, de nouveaux hurlemens de *Vive la nation* célébrant la victoire, et donnent le signal pour amener de nouvelles victimes.

En priere dans l'église, les prêtres entendoient retentir ces cris de mort. Le ciel ne permit pas que leur constance en fut ébranlée. Aussitôt que leur tour arrivoit, ces prêtres appelés à la mort se levoient; les uns, avec cette sérénité à travers laquelle perce la joie d'une ame assurée de l'instant qui va le mettre dans le sein de son Dieu; les autres avec l'empressement, avec tous les transports de l'innocence invitée par les anges aux noces de l'agneau. Celui-là, dédaignant d'interrompre le cours de ses prieres, alloit, les yeux fixés sur son bréviaire; et jusque sous le glaive des assassins payoit à Dieu le tribut de ses louanges. Celui-ci avançoit, les promesses divines, les écritures saintes à la main; et dans ces oracles sacrés puisoit toute la force des martyrs dans leur dernier combat. Quelques-uns, au front noble et majestueux, jetoient sur leurs bourreaux un œil de pitié, et couroient affronter leurs piques et leurs haches. Plusieurs de ces illustres confesseurs avoient dans les chaires publiques, dans de savans écrits, consacré leur génie à défendre la religion, soit contre les sophismes des impies, soit contre les erreurs de la prétendue constitution civile du clergé; ils se levoient en bénissant leur Dieu, d'avoir à sceller de leur sang cette

foi qu'ils avoient soutenue par leurs écrits. D'autres enfin, au moment où on les appeloit, jetoient un dernier regard sur l'image de Dieu crucifié, lui disoient ce qu'il avoit lui-même fait entendre à son pere : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.*

Ainsi marcherent au supplice des hommes qu'il nous est glorieux d'avoir connus, et d'avoir eus pour maîtres, pour parens, pour amis.

La modestie, la tendre piété, une charité inépuisable, une rare prudence, avoient fait de M. Louis Hébert, le pere, plus encore que le supérieur des ecclésiastiques, dans la maison des Eudistes. Il l'avoit achetée de ses deniers, pour leur servir d'asile contre les dangers de la capitale. Ses vertus le tirant, malgré lui, d'une obscurité chere à son cœur, lui avoient mérité l'estime du clergé, dont il étoit l'exemple; la vénération de sa congrégation, dont il fut général; la confiance du roi, dont il avoit fui la cour, jusqu'au moment où il fallut aux prêtres, non pas de l'intrigue, mais du courage et de la piété pour y aborder. C'étoit là trop de titres à la haine des jacobins. M. Hébert fut recherché par leurs brigands. Il dédaigna, pour tromper leurs recherches, de se revêtir de l'habit des laïques. Toute sa modestie le suivit au martyre; baissant les yeux, tranquille, et ne prononçant pas une seule parole, il tomba sous les coups des brigands, comme la plus douce et la plus innocente des victimes sous la main qui l'égorge.

Supérieur des vénérables prêtres retirés dans la maison de Saint-François de Sales, M. Louis Ménuret, ancien curé de Montelimar, n'avoit pas moins de titres aux persécutions de l'erreur. Un esprit ferme, et un cœur ennemi de toute dissimulation, une logique rigoureuse, pressante, unie à toutes les connoissances de son état, nous l'avoient rendus plus précieux encore que les liens

Digitized by Google

du sang. Ces qualités s'étoient spécialement développées dans un ouvrage, auquel, sans biaiser, il avoit donné pour titre : *La prétendue constitution civile du clergé, convaincue d'erreur et de schisme.* L'ouvrage étoit démonstratif ; M. Ménuret sut le maintenir par sa conduite. Appelé comme supérieur d'une maison ecclésiastique, pour faire le serment en présence de la municipalité et des paroissiens, il répondit : « Messieurs, je sais ce que je puis vous accorder, et ce que ma conscience m'oblige de vous refuser. Puisque vous le voulez, et qu'on ne peut être patriote auprès de vous, qu'en jurant le maintien de la nouvelle constitution, je ferai ce serment ; mais à condition que vous insérerez, et que je signerai dans vos régistres, la double restriction que j'y mets, en exceptant formellement tout ce qui blesse dans ce serment *la justice et la religion.* » Il s'éleva des réclamations ; monsieur Ménuret tint ferme ; on ne put obtenir de lui d'autre serment. Les brigands le menacerent, le pillerent, le calomnierent, ne l'ébranlerent pas. Conduit à la maison des Carmes, on eût dit qu'il étoit au comble de ses vœux. Le plaisir de se voir prisonnier pour la foi réveilloit sa gaieté naturelle ; il la communiquoit à tous ses confreres ; il avoit en effet trop bien prévu le terme de ses persécutions, pour s'en affliger. Il avoit fait son testament peu de temps avant la mort dont il se tenoit assuré ; et depuis ce temps-là, il n'étoit sur la terre que comme un homme prêt à partir pour les cieux. C'est à lui bien spécialement que l'on peut appliquer ce témoignage de l'homme le moins suspect d'avoir cherché à relever la gloire des martyrs, de ce M. Violet, de ce commissaire qui présidoit à leur massacre. Ce M. Violet même parlant, deux jours après, à ceux des prêtres qu'on avoit arrachés à leurs bourreaux, mais qui étoient détenus à la section, leur disoit dans un enthousiasme involontaire : *Je me perds, je m'é-*

Digitized by Google

bime d'étonnement ; je n'y conçois rien ; et tous ceux qui auroient pu le voir n'en seroient pas moins surpris que moi. Vos prêtres alloient à la mort avec la même joie et la même allégresse que s'ils fussent allés aux noces.

M. l'abbé Gagneres des Granges y marcha avec cet air de patriarche qui commande la vénération. Il fut long-temps mon maître ; il daignoit m'appeler son fils. Quelle étendue et quelle variété de connoissances dans cet homme ! Mathématiques, histoire, physique, tout lui étoit familier. *C'est*, écrivoient des gens qui avoient appris à le connoître, *c'est un homme qui a tout lu, et n'a rien oublié.* Et ce sont ces hommes-là que la révolution immoloit ! Avant qu'elle commençât, M. Gagneres des Granges en avoit prévu le terme. Dès les premiers jours de janvier 1788, il m'avoit envoyé un mémoire dont les objets étoient la conduite du ministre Brienne et celle de Necker, relativement à la religion ; la foiblesse, la condescendance de Louis XVI pour ces deux fléaux de la France ; les malheurs qui en résulteroient pour le roi et sa famille. C'étoit dans la marche de la providence divine, c'étoit sur-tout dans l'histoire des trois derniers siecles et des divers princes de l'Europe qu'il avoit cherché ces résultats. Ils étoient de nature à ne pouvoir faire du mémoire l'usage pour lequel M. Gagneres me l'envoyoit. Son intention étoit qu'il fût inséré dans le journal ecclésiastique. Je lui représentai que Brienne, le tout-puissant du jour, ne manqueroit pas de supprimer le journal, et d'arrêter par là tout le bien que j'avois dû me proposer de faire, en me chargeant de ce travail. *Tu ne crois donc pas*, me dit-il alors, *pouvoir y insérer ce mémoire ? Eh bien, il n'en sera ni plus ni moins ; et les desseins de Dieu seront remplis.* Puis il ajouta d'un air et d'un ton de prophete : *Tu le vois cet enfant !* en parlant du premier fils du roi ; alors bien portant, *tu le*

Digitized by Google

vois cet enfant ! il mourra. Tu le vois cet homme, en parlant du roi, *il perdra sa couronne.* La trop funeste conjecture étoit déjà vérifiée, quand M. Gagneres versa tout son sang pour le maintien de cette religion dont les outrages devoient être vengés par tant de malheurs.

Une victime bien volontaire du massacre fut M. Galais, supérieur de la petite communauté de St.-Sulpice. Dans le fond d'une allée vide alors des brigands, il étoit sur un arbre ; sur le point de s'élancer hors du jardin, il vit passer M. l'abbé Bardet, et M. l'évêque de Saintes qui se rendoient à l'église. Il rougit d'avoir été tenté de se séparer de la compagnie des confesseurs ; il descendit, se réunit à eux pour les suivre à l'église, d'où il ne sortit qu'en s'estimant heureux d'avoir obéi à l'inspiration qui le conduisoit au martyre.

M. l'abbé Lefevre avoit été aussi sur le point d'échapper au massacre. On l'avoit retenu à côté du commissaire, il étoit sous sa protection, lorsqu'un des brigands lui fit quelques propositions sur lesquelles il répondit qu'il s'expliqueroit. *Point d'explications*, reprit le brigand, *sans quoi, avec les autres.* — *Eh bien*, dit M. Lefevre, *j'aime mieux y aller* ; là-dessus, il courut se présenter aux bourreaux, et fut immolé comme les autres.

Sous la main des brigands tomberent aux Carmes bien d'autres ecclésiastiques d'un mérite reconnu, tels que MM. le Franc, et Bousquet ; l'un supérieur des Eudistes de Caen, auteur de deux ouvrages spécialement propres à indiquer les causes de la révolution, sous le titre de *voile levé*, *et conjuration contre la religion catholique et les souverains* ; l'autre, dans sa jeunesse et pour ses essais, annonçant un des hommes les plus versés dans les lois de l'église. Du nombre des victimes furent encore les trois prêtres Thoraine, trois freres, tous les trois estimables par leurs talens, tous les trois charmans par la douceur de leur caractere, tous les trois

Digitized by Google

édifians par leur zèle et par leur piété ; d'autres encore que la prison des Carmes n'avoit pas effrayés, parce qu'ils avoient connu les cachots dès le commencement de la révolution, et pour la même cause.

Deux freres aussi, MM. de Nativelle, l'un vicaire d'Argenteuil, l'autre de Lonjumeau, avoient été conduits aux Carmes. Des habitans de la rue de Bussy, au moment du massacre, coururent pour les en délivrer. Ils croyoient y avoir réussi, en assurant que jamais ces deux prêtres n'avoient troublé personne, depuis qu'ils s'étoient réfugiés dans leur quartier ; en ajoutant que s'ils n'avoient pas la religion constitutionnelle, la constitution même leur permettoit de suivre celle qu'ils vouloient. Le commissaire avoit écouté favorablement ce témoignage ; il en félicita MM. de Nativelle, et leur annonça qu'ils alloient être délivrés. Les executeurs y avoient consenti ; les deux prêtres partoient, quand on leur dit : *Un instant, messieurs ; il nous faut le serment de la liberté et de l'égalité.* Nos deux confesseurs avoient réfléchi sur ce serment. Ils y avoient vu la confirmation des principes de la révolution, de son anarchie, de ses injustices et de ses horreurs. Ils répondirent qu'ils aimoient mieux mourir. *Faites vos réflexions*, leur dit le commissaire, en les abandonnant pour quelque temps à leurs médiateurs. Ceux-ci employerent toutes les ressources de leur esprit pour les gagner ; les sollicitations furent inutiles, comme les argumens : messieurs de Nativelle, persuadés que ce serment consommateur de la révolution n'étoit pas moins contraire à leur conscience, que celui de maintenir la prétendue constitution civile du clergé, persisterent dans leur refus. Les citoyens honnêtes, accourus pour les délivrer, pleurerent sur eux, les virent expirer sous les coups des bourreaux.

Dans cette légion de martyrs, messieurs de St.-

Digitized by Google

Sulpice, perdirent huit de leurs directeurs ; les Bénédictins, Ambroise Chevreux, leur général, Louis Barreau, et dom Massey ; les Capucins, le père Morel, suisse ; la sorbonne, M. Hermès dont le zèle avoit produit d'excellens ouvrages à la portée des plus simples fidèles ; la maison de Navarre, plusieurs de ses professeurs, et M. Kerauru, son provisseur ; les Doctrinaires, M. Félix, leur supérieur ; les Cordeliers, le père Burté, leur gardien ; en un mot, peu de maisons ecclésiastiques qui n'aient l'honneur de compter quelques-uns de leurs membres parmi ces victimes.

Les anciens Jésuites avoient aussi aux Carmes plusieurs de ces hommes, vénérables débris de leur société. Outre M. Gagneres des Granges, on voyoit parmi eux ce M. Millou, à qui il ne manquoit qu'un peu plus de santé pour être le Bourdaloue de son siècle ; Frityre-Durvey, et Legué, encore deux des meilleurs prédicateurs de Paris ; M. Bonneau, connu par ses ouvrages, et sur-tout par son *mémoire à lire au conseil du roi en 1787*, mémoire où le monarque auroit pu trouver encore son avenir tracé ; M. Delfaut, archiprêtre de Sarlat, député à la première assemblée nationale, dont toute sa consolation étoit d'être sorti, sans avoir touché sa conscience par aucun de ses sermens. Demi-heure avant l'entrée de ses bourreaux, il faisoit répondre à des amis qui lui envoyoient de quoi se soutenir dans sa prison : *Dites-leur que jamais je n'ai été mieux portant et si heureux.* Avec eux encore étoient les deux anciens Jésuites, Rousseau et Villecroin. Le premier, directeur des dames de la Visitation, rue du Bac, n'avoit été conduit en prison, que par erreur, la section, qui faisoit chercher un autre prêtre dans la même maison, reconnut la méprise : M. Rousseau, en allant au martyre, s'applaudissoit qu'elle n'eût pas été réparée. Le second, directeur des religieuses de Belle-Chasse, venoit de félicites un de ses

mais qui avoit échappé au comité de surveillance ; il fut pris lui-même, et entraîné aux Carmes, où il mourut avec la même constance que ses confreres.

La plus grande partie des autres victimes étoient, ou de ces respectables curés, vicaires et prêtres de paroisses, que la persécution disposoit depuis plus de trois ans à l'honneur de répandre leur sang pour Jesus-Christ, ou de ces vicaires généraux qui surent prouver en ce jour combien ils étoient dignes de la confiance dont ils avoient joui auprès des évêques.

Au milieu de tant de prêtres, et depuis le commencement de leur captivité, étoit un laïque, dont la foi rappeloit toute la ferveur des premiers chrétiens, et toute leur ardeur pour le martyre. C'étoit M. Régis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne. Dirigé dans les voies du salut par M. Guillemenet, prêtre de St.-Roch, quand il le vit traîner aux Carmes pour sa religion, il ne voulut plus se séparer de lui. Dans cette prison, son assiduité à la priere, sa constante piété, égaloient celles des plus saints prêtres. Jamais les hommes attachés à la vie ne montrerent plus de crainte de la mort, qu'il ne montroit d'ardeur pour celle qu'il devoit subir en preuve de sa foi. Souvent on lui disoit qu'il étoit facile d'obtenir sa liberté. Il répondoit que sa captivité lui étoit bien plus chere. Quand il entendit appeler au martyre son directeur, il se leva pour y aller avec lui : tous les deux y marcherent ensemble, allant d'un pas égal, l'un à côté de l'autre, comme ils avoient coutume de le faire aux heures de la promenade, M. Guillemenet récitant son bréviaire, et M. de Valfons lisant l'écriture sainte. Un même zèle pour le ciel les avoit tendrement unis, un même instant leur en ouvrit les portes.

Ainsi furent d'abord immolés tous ceux qui, en entrant dans l'église, avoient pu trouver place

Digitized by Google

dans le sanctuaire. Les autres, dans le chœur des religieux et derrière l'autel, attendoient en prières le moment de leur sacrifice ; un des bourreaux y entra comme pour se délasser, en comptant ces nouvelles victimes, de celles qu'il avoit déjà égorgées. Voyant ces prêtres à genoux, « Oui, priez, leur dit-il, qu'aucun de vous n'échappe. Souvenez-vous de la journée du dix. Si vous aviez pu nous égorger alors, vous ne nous auriez pas épargnés ; c'est aujourd'hui notre tour. » Ainsi ces mêmes hommes qui, pendant si long-temps, et par une conspiration si profondément tramée, avoient préparé la catastrophe du dix contre Louis XVI, étoient venus à bout de la tourner contre les prêtres, de la faire servir de prétexte à leur massacre ; ainsi les scélérats abusoient de la stupide crédulité des bourreaux, pour faire tour à tour servir leur férocité, tantôt contre le trône, tantôt contre l'autel.

Quand le sanctuaire n'offrit plus de victimes, on en vint à celles qui étoient dans le chœur. Alors fut appelé ce M. Galais qui, prêt à franchir le mur du jardin, n'avoit pu se résoudre à fuir l'occasion du martyre. Depuis deux jours constitué l'économe de ses frères prisonniers, il n'avoit pas encore payé leur dépense. En allant à la mort, il s'arrêta devant le commissaire, et lui dit : « Il ne m'a pas été possible de voir l'aubergiste qui fournissoit à notre nourriture ; il lui est dû, pour sa dépense, trois cent vingt-cinq livres que j'ai l'honneur de vous remettre. Je ne crois pas pouvoir confier ce payement en des mains plus sûres que les vôtres. Quant à ma montre, et aux billets que j'ai dans mon porte-feuille, ma famille n'en a pas besoin ; elle est d'ailleurs trop éloignée. Je vous prie de vouloir bien les consacrer au soulagement des pauvres. » Il dit, et marcha à la mort.

Quelques prêtres, M. l'abbé Bertholet spécialement, avoient remis à d'autres mains leur mon-

tres et des effets, pour être portés à leurs parens. La commission ne fut jamais remplie.

M. l'évêque de Saintes fut appelé un des derniers; il sembloit que la Providence l'eût réservé pour n'entrer dans les cieux qu'un instant avant son frere. L'amitié qui les avoit unis, étoit *cette vraie fraternité que nulle dissention n'a violée. C'étoit celle des saints qui répandent leur sang, pour suivre le Seigneur; qui, méprisant les grandeurs du siecle, arrivent ensemble au royaume céleste. C'est ainsi qu'il est bon, qu'il est doux pour des freres d'habiter ensemble.* Presque immédiatement après le martyre de Pierre-Louis de la Rochefoucauld, évêque de Saintes, entrerent dans l'église des bandits furieux et criant: *Où est François-Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais?* Les nationaux en faction ne répondirent pas, mais se tournerent, et les bandits virent l'évêque de Beauvais étendu sur le lit où on l'avoit porté. Il leur dit: *Je ne refuse pas d'aller mourir comme les autres; mais vous voyez que je ne puis marcher; je vous prie d'avoir la charité de m'aider vous-mêmes à venir où vous m'appelez.* Les bandits, avec un reste d'humanité, de respect même, le souleverent par les bras, l'aiderent à se traîner jusqu'à la porte du jardin. Il fut presque la derniere victime immolée en ce lieu.

Le massacre des prêtres avoit duré près de trois heures. Dans la consternation de la peur et de la honte, les bourgeois Parisiens n'avoient pas fait le moindre effort pour y mettre obstacle. Le seul commissaire du Luxembourg sembloit avoir eu pour mission d'y présider, bien plus que de s'y opposer; l'assemblée nationale n'avoit pas daigné s'occuper des nouvelles qu'on lui en portoit. Cette populace pour laquelle la vue d'un massacre, même sans intérêt, est un plaisir, s'étoit portée à l'abbaye où la constitution avoit, à la même heure, ses tristes victimes, comme la religion avoit aux Carmes ses bienheureux martyrs. Sait

Digitized by Google

horreur pour des atrocités si révoltantes contre des hommes dont la cause étoit assez connue, soit un reste d'égard, de pitié pour des prêtres, et peut-être aussi parce que les portes du spectacle de sang étoient fermées aux Carmes, la foule, qui en attendoit l'issue dans la cour de l'église, n'étoit pas nombreuse; mais elle étoit la lie des bandits. Au moment où l'on ouvrit les portes, elle se précipita vers le jardin pour y dépouiller les prêtres, insulter à leurs cadavres, ou se repaître de la vue de leur sang.

Une partie des bourreaux, chantant et célébrant le plus atroce des triomphes, agitant leurs piques et leurs sabres, encore dégoûtans de sang comme leurs mains et leurs vêtemens, traverserent le Luxembourg, aux mouvemens et aux accens de l'horrible *carmagnole*, qui avoit retenti pendant tout le temps du massacre. Le reste, se mêlant dans l'église aux infames gendarmes, y passoit, à chanter et à boire, à s'applaudir de l'atroce journée, les heures de la nuit. A la lueur de leurs pâles flambeaux, au milieu de leurs orgies, tout-à-coup ils entendent du bruit vers une espece, ou de niche, ou d'armoire, ménagée dans les murs de l'église; ils voient paroître un homme couvert de sang, posant les pieds sur le haut d'une échelle appliquée à l'armoire. C'étoit M. de Lostande, échappé au premier carnage du jardin; après avoir reçu divers coups de sabres, profitant du tumulte, il avoit réussi à pénétrer avant les autres dans l'église, et à se réfugier dans cet asile dont il connoissoit la situation. A son aspect, les bourreaux accourent en criant : *C'est encore un des prêtres; massacrons-le comme les autres.* En disant ces mots, ils avoient repris leurs sabres, montoient déjà vers lui. Du haut de son échelle et d'une voix mourante, il leur dit; « Messieurs, ma vie est entre vos mains; je sais tout ce que j'ai à redouter de vous; mais une fievre ardente,

Digitized by Google

une cruelle soif, l'effet de mes blessures, me tourmentent bien plus que la crainte de vos glaives. Je ne puis résister à cette soif, ou donnez-moi un verre d'eau, ou ôtez-moi ce reste d'une vie mille fois plus insupportable que la mort. »

Les bourreaux eux-mêmes sembloient s'adoucir à ces paroles, quand une voie s'écrie : *En voici encore un.* Celui-ci étoit M. Dubray, prêtre de St.-Sulpice ; caché, mais etouffant entre deux matelas, il avoit fait un mouvement pour respirer. Le bourreau qui l'entend remuer le saisit et l'entraîne vers l'autel ; là, il lui fend la tête d'un coup de sabre, et les piques l'achevent. Du haut de son échelle, témoin de ce spectacle, l'abbé de Lostande n'attendoit pas un autre sort. Il se traîne en descendant, arrive auprès de ses bourreaux, leur demande encore un verre d'eau ou la mort, et tombe évanoui entre leurs bras. Après tant de massacres, il est donc encore un point où la férocité humaine n'arrive pas ! Ce prêtre en défaillance touche ces cannibales ; ils lui donnent un verre d'eau ; ils le transportent même à la section. Là, des cœurs plus barbares le retiennent, sous prétexte qu'on ne sauroit l'entendre en ce moment. Un des bourreaux qui l'a conduit, révolté de tant de dureté, dit aux sectionnaires qu'il s'agit bien moins de juger ce prêtre que de le secourir, puisqu'il est près de rendre le dernier soupir ; et le bourreau devenu si sensible le mene de la section à l'hopital. *

Parmi les plus grands ennemis des prêtres insermentés, il s'étoit aussi trouvé des hommes à qui ces massacres faisoient horreur, et qui chercherent à délivrer au moins ceux auxquels ils s'in-

* Les prêtres échappés à ce massacre et arrivés à Londres, n'ayant pas été présens, je ne puis les citer en témoignage de ce dernier fait ; mais je l'ai appris de M. l'abbé Gauthier, vicaire-général de M. l'évêque de Clermont, qui le tenoit de M. l'abbé du Tillet.

Digitized by Google

téressoient plus spécialement. J'aime à mettre en tête de ces libérateurs l'abbé Grandmaison, quoique prêtre jureur, et connu pour son zèle constitutionnel. La veille du massacre, il monta à la tribune de sa section; avec tout l'intérêt qu'inspire l'amitié, il réclama une de ces victimes enfermées aux Carmes. Ce trait, comme bien d'autres, prouve que diverses personnes étoient instruites du massacre prochain; qu'il fut l'effet d'une horrible combinaison, et non pas d'une résolution subite des brigands. Malgré le discours pathétique de M. Grandmaison, les sectionnaires ne daignoient pas s'occuper de sa demande. Un garde national sut mieux l'apprécier. Il prit de M. Grandmaison toutes les instructions qui pouvoient faire distinguer son ami. Le lendemain, mêlé à la garde des Carmes, le soldat cherche et reconnoît le prêtre qu'il s'est chargé de délivrer; il l'équipe en sentinelle, le place dans une cour, et l'emmene au moment où il voit que, le massacre étant sur le point de finir, les brigands pouvoient faire des recherches plus exactes.

Au moment où M. de l'Épine, l'un des plus vénérables vieillards de St. François de Sales, marchoit au martyre, un de ces gardes même qui le conduisoit à la mort, ne pouvant résister à un sentiment de respect et de compassion, l'arrêta, le dépouilla de sa soutane, se hâta de le couvrir d'un habit de laïque, et le mit à côté du commissaire. C'est là que l'on plaçoit ceux qui, sans promettre le serment, avoient trouvé quelque moyen d'intéresser leurs gardes. Lassé enfin de tant de carnage, ce commissaire se prêtoit à ces actes de commisération. Un des gardes en avoit prévenu M. Bardet; cet ecclésiastique qui, au moment où on le conduisoit avec M. l'évêque de Saintes, s'arrêta en disant *qu'il ne refusoit pas d'aller mourir comme les autres, mais qu'il ne savoit pas s'être jamais rendu coupable*.... Le commissaire,

sans le laisser finir, le prit par le bras, et lui dit de se mettre à côté de lui. Il y trouva quelques autres ecclésiastiques, MM. du Tillet, Chariot, Berthelet et Forestier.

Quelques-uns avoient trouvé moyen, comme M. le Turc, de se cacher dans une salle; deux autres s'étoient réfugiés sur une charpente, ou plutôt sur des poutres, dans le lieu le plus infect de la maison; ils y avoient passé la nuit. Ces prêtres, échappés au massacre, furent successivement amenés à la section, où ils eurent encore bien des interrogatoires à subir; où, bien des fois encore, ils entendirent la populace demander qu'on les lui livrât.

Gardés à vue tout près du sénat sectionnaire, ils entendirent spécialement un de leurs bourreaux se plaindre de la part qu'on lui refusoit aux dépouilles des prêtres. « *Six livres*, disoit-il, *pour cette journée; ce n'est pas trop. J'en ai assez tué pour mériter une culotte de plus.* »

Les prêtres entendant ce discours trembloient que, pour faire cesser une pareille plainte, on ne montrât à ce vil bourreau ceux qui lui étoient échappés; ou plutôt, ils regrettoient d'avoir survécu à leurs freres. Dans le discours de ce bandit, et dans les réponses qu'on lui fit, ils virent au moins à quel prix leur vie avoit été mise, et par quelles atrocités on avoit enflammé la crédule populace. Après avoir passé la nuit dans des transes continuelles, ils virent paroître, le lendemain, des commissaires pour les examiner. Quelques-uns les féliciterent sincerement d'être échappés, et avouerent qu'ils ne connoissoient pas le moindre crime à ceux qui avoient péri. D'autres sembloient ne se voir qu'à regret forcés de leur rendre la liberté. M. l'abbé Bardet sur-tout, curé de la Ferté-Aleps, fut examiné plus spécialement. Obligé de quitter sa paroisse, il s'étoit chargé de l'éducation du jeune de Mallet; il fut interrogé

sur la conduite qu'il avoit tenue, relativement à la religion constitutionnelle. Le commissaire lui demanda s'il avoit eu soin de se présenter au curé constitutionnel avant de dire la messe; s'il conduisoit son élève à l'office des prêtres assermentés, et pourquoi il n'avoit fait ni l'un ni l'autre; peu s'en fallut que ces prétendus crimes ne le fissent de nouveau livrer aux brigands. Les autres prêtres furent détenus moins long-temps. Sa qualité de curé sembloit aux commissaires un obstacle à sa liberté; cependant la section alloit la lui donner, quand un prêtre jureur s'y opposa, disant que ceux qui n'avoient pas fait le serment étoient tous des *vampires*; que si on renvoyoit celui-là, il ne manqueroit pas de donner à son élève des principes contraires à la révolution. Telle étoit la stupide fureur de cet apostat et de ses auditeurs, qu'ils ne faisoient pas réflexion que ce prêtre, dont ils craignoient tant l'influence, ne demandoit sa liberté que pour être déporté hors du royaume, suivant les décrets de l'assemblée. Enfin, à force d'intercessions et d'activité, un digne ami, M. Mareschal, obtint du comité de surveillance une lettre qui remit en liberté, et M. Bardet, et quatre autres prêtres découverts encore au couvent des Carmes.

Celui de tous qui échappa à cette catastrophe, par la protection la plus spéciale de la Providence, fut M. l'abbé Lapize de la Pannonie. J'ai dit qu'après le massacre de M. l'archevêque d'Arles, il s'étoit retiré dans l'oratoire du jardin. Là, ne pouvant tenir au spectacle de ceux qui tomboient morts auprès de lui, il se tourna, se tint debout en fixant les brigands. Le coup de fusil qui le manqua, fut celui qui alla blesser, à côté de lui, M. l'évêque de Beauvais.

Quand les prêtres furent rappelés à l'église, M. de la Pannonie s'y rendit avec les autres; mais ici je vais le laisser parler lui-même, en transcrivant

le récit qu'il n'a pu refuser aux instances de l'estime, de l'amitié et du respect. « Après avoir entendu les brigands nous dire : *Votre compte est fait, vous périrez tous*; voyant que rien ne pouvoit les appaiser, je fis une courte priere, et me déterminai à aller me faire égorger. Je m'avance, plein de confiance en la miséricorde de Dieu, et content de n'être plus témoin du massacre de mes freres. Je traversois la chapelle de la sainte Vierge, pour me rendre au jardin. Un garde national, que je ne connois pas, s'approcha de moi, et me dit, avec un grand air d'intérêt : *Sauvez-vous, mon ami, sauvez-vous.* Je crus alors devoir profiter du moyen de salut que me proposoit ce brave homme; je gagnai le corridor qui conduit à la petite porte du cloître.

Aussitôt je me vis assailli d'une grêle de coups de baïonnettes, dont neuf me blesserent plus ou moins grievement. Je me défendois machinalement de ces coups; je saisis avec la main quelques-unes de ces baïonnettes que les brigands manioient avec moins de facilité dans cet espace resserré. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attendrir mes bourreaux, je me détermine à prendre le chemin du *Parc-aux-Cerfs*. Je suis encore arrêté par un autre garde national, qui tâche de me soustraire à mes assassins; il leur dit, que sans doute j'ai été jugé innocent, puisqu'on m'a laissé sortir. Il fait les mêmes représentations au commandant des Marseillais. Celui-ci, regardant d'un œil foudroyant, répondit d'un ton brusque et pressé : *Mettez cet homme-là dans une embrasure de porte; on le jugera.*

» Mon garde bienfaisant se hâta d'accomplir cet ordre. Il y ajouta même une précaution, que son humanité seule lui dicta. Car quelques-uns des brigands ayant essayé d'entrer, pour achever de m'assommer, dans le corridor où il m'avoit placé, il se donna lui-même la consigne, il les renvoya

tous en croisant ses armes devant eux, et en leur disant : *On ne passe pas.* Tandis qu'on massacroit mes freres, j'étois là debout, appuyé contre l'embrasure d'une porte, perdant beaucoup de sang par mes blessures, et sur-tout par celle que j'avois reçue à l'avant-bras de la main droite, où la baïonnette avoit produit sur une veine l'effet de la lancette. Mon garde me donnoit tous les témoignages possibles de compassion et d'intérêt. Je lui demandai s'il espéroit me sauver ; il me répondit : *Si je ne l'espérois pas, je ne tiendrois pas à un pareil spectacle ; il me fait trop d'horreur.* J'avois sur moi des assignats pour la valeur de six cents livres ; je le priai de les accepter, en disant que cette somme nuiroit peu à ma fortune si j'échappois ; et que, si je mourrois, j'aimerois bien mieux que ces assignats fussent pour lui que pour les brigands. Il les refusa absolument ; *trop bien payé*, me disoit-il, *s'il étoit assez heureux pour me sauver la vie.*

» Mes forces s'affoiblissoient de plus en plus ; mon garde s'en appercevoit, et soupiroit, autant que moi, après la fin de l'horrible massacre. Au moment où la populace entra, il me conseilla de passer à travers cette foule trop occupée d'aller piller les morts, pour faire attention à moi ; je me jetai entre les mains de la Providence ; elle veilla sur moi dans le long intervalle que je fus obligé de traverser, pour me réfugier dans une maison, éloignée des Carmes de plus de vingt minutes de chemin. Dans les rues, j'entendois beaucoup de gens parler de ce massacre, et dire, les uns avec tristesse, les autres en applaudissant, que nous étions tous morts. Je ne conçois pas comment personne ne s'apperçut, ni de mon sang, ni de mes blessures ; car il faisoit encore assez jour. J'arrivai enfin chez la personne, que je ne nomme point, crainte de l'exposer, mais pour laquelle je conserve toute la reconnoissance que

doivent m'inspirer ses soins et ceux de sa famille. C'est à elle que je dois d'être arrivé à Londres où bien d'autres objets se sont offerts à ma reconnoissance. M. Strickeland vous défendroit aussi de le nommer ; eh bien, sans le nommer, dites au moins qu'un prêtre anglais, me voyant avec ce gilet que j'avois aux Carmes, et qui étoit percé de coups de baïonnettes, fit semblant d'être extrêmement curieux de ce monument du 2 septembre ; que je ne pus le refuser à ses honnêtetés, mais qu'au moment où je le lui cédai, je trouvai l'habillement complet et tout neuf, qu'il avoit eu soin de commander, en échange de ce gilet percé, et qui me défendoit si mal des rigueurs de la saison. »

Le nombre des prêtres immolés aux Carmes n'est point exactement connu, à cause de ceux qu'on y entassoit encore dans les derniers jours, et dont le nom ne se trouve pas sur les listes que les prisonniers avoient faites, pour les conserver précieusement, comme un souvenir de leurs liens communs, s'il plaisoit à la Providence de les rompre. Suivant les rapports que j'en ai, on peut porter le nombre des victimes au moins à cent quarante, et celui des prêtres échappés au massacre à trente-six ou trente-huit.

Il est dur pour le lecteur, il est bien plus dur pour l'historien, d'avoir à promener son esprit d'un spectacle de sang à un spectacle plus sanguinaire encore ; il est heureux au moins, pour moi de n'avoir à présenter ici d'autres victimes que celles dont la cause, la fermeté et la constance ennoblissent l'homme, plus encore que la férocité des tyrans ne le dégrade. Le philosophe peut s'indigner, le citoyen pâlir d'effroi ; le chrétien suit avec admiration ces ames fortes au combat. Elles n'ont qu'un mot à dire ; le serment de l'erreur peut leur rendre la liberté, la vie, les acclamations du peuple et des bourreaux qui les entourent. Qu'est-ce pour eux, que cette vie, et qua

Digitized by Google

sont ces acclamations, balancées avec la gloire de mourir pour une vérité, de mourir pour le Dieu de toute vérité ? Pas un seul de ces prêtres qui hésite ; pas un seul qui demande s'il est encore temps de racheter cette vie mortelle par le mot de l'erreur. Il est donc une vie meilleure, une vie éternelle pour celui dont le cœur, et s'attache et s'unit indivisiblement au Dieu de vérité ! Il est donc bien puissant et bien fort, ce Dieu de vérité, puisque une simple émanation de sa pensée le rend présent à l'homme ; rend l'homme supérieur, invincible, et à tous ses tyrans, et à tous ses bourreaux ! L'instant où la victime tombe n'est pas le triomphe de Péthion, de Marat ou de Robespierre ; c'est l'instant de leur honteuse défaite ; ils ont pu égorger, ils n'ont pas pu faire du prêtre un apostat. Son corps tombe, son ame s'éleve dans les cieux, les anges se disputent l'honneur de l'y porter, et de la présenter au Dieu qui triomphe dans elle. Ce Dieu, que peut-il voir arriver de la terre, de plus grand, de plus noble, de plus digne de lui, que l'homme qui a su mourir pour lui ? J'écrirai donc encore ces massacres nouveaux ; le lecteur peut me suivre encore à l'abbaye ; il me suivra demain à Saint-Firmin, à la Force, à la place Dauphine ; ce n'est pas l'histoire des bourreaux, c'est celle des martyrs que j'aime à dire à la postérité.

Quelle que fût la cause qui avoit entassé dans les prisons de l'abbaye un nombre prodigieux de victimes ; aux royalistes, aux constitutionnels que Danton et Manuel y faisoient égorger aussi, le jour du massacre des Carmes, se trouverent mêlées d'autres victimes, dont la mort fut encore le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la conscience sur le parjure, du sacerdoce sur l'impie ennemi des autels. Ce fut même par le massacre des prêtres fidelles à leur Dieu, que s'ouvrit dans la cour des Bénédictins le nouveau sacrifice.

Sur

Digitized by Google

Sur la foi des décrets qui avoient prononcé l'exportation des prêtres non assermentés, sur celle d'un passe-port ou sauf-conduit, dont ils s'étoient munis à leur section et à la municipalité, quelques-uns de ces prêtres se hâtoient, en exécution de la nouvelle loi, de se rendre au lieu de leur exil. Ignorant les projets des municipes, ils se présentoient confidemment aux portes de la ville pour franchir les barrieres. Au moment où ils parurent, elles ne s'ouvrirent plus. Ils présenterent leur passe-port aux gardes ; on vit qu'ils étoient prêtres non assermentés, et ce passe-port même fut leur billet de mort. On en avoit ainsi arrêté jusqu'à seize dans quatre voitures. Ils furent conduits à l'hôtel de ville ; de là un municipe se chargea de les emmener à l'abbaye. Les bourreaux arrivoient en ce moment ; le peuple s'assembloit ; Dieu permit que le municipe, qui conduisoit ces prêtres à la mort, y arriva lui-même le premier. Il se félicitoit d'avoir rempli sa perfide mission, en remettant ces prêtres à leurs bourreaux ; il alloit en rendre compte. La populace crut voir un prêtre s'échapper ; il eut beau protester ; dans sa fureur aveugle, le peuple l'assomma.

Les prêtres enfermés dans une salle surent bientôt l'objet de leur arrestation. Leur jugement ne fut pas long ; ils étoient reconnus pour prêtres non assermentés ; cette qualité seule suffisoit à l'abbaye. En les présentant au tribunal qu'avoient érigé les brigands. On disoit : *C'est un prêtre ;* le juge répondoit : *A la mort.*

Les seize prêtres arrêtés aux portes de Paris, et quinze autres, envoyés précisément alors du comité de surveillance à l'abbaye, furent immolés dans la cour. Avec ces derniers arriverent messieurs Martin et Fontaine, prêtres de la paroisse de Saint-Jacques et des Saints-Innocens. L'un et l'autre, ce même jour encore, étoient à dîner dans leur appartement, rue de la Heaumerie, près

la rue St.-Denis ; ils avoient avec eux l'abbé le Danois à peine guéri d'une maladie dangereuse, et qu'ils avoient recueilli pour fournir à ses besoins. Des nationaux arrivent, les pressent de finir leur repas. Le dîner terminé, ils sont conduits tous les trois au lieu du massacre ; tous les trois ne se disent le dernier adieu dans ce monde, que pour aller immédiatement se réunir dans l'autre.

Vers la partie des prisons, sur le même théâtre que les victimes de l'honneur et de l'antique monarchie, ou de la premiere rebellion, et de la constitution plutôt détruite qu'établie, se trouvoient deux prêtres révérés et depuis long-temps célebres dans Paris. L'un étoit M. Chapt de Rastignac, digne vicaire général de l'archevêque d'Arles, docteur de Sorbonne, et presque octogénaire. Pendant les années de la révolution, il avoit publié une *dissertation sur la propriété des biens ecclésiastiques ;* un volume ayant pour titre : *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce ;* une *traduction de la lettre syndicale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Commene, relativement à l'érection des métropoles ;* traduction accompagnée de notes sur divers articles de la constitution donnée au clergé par l'assemblée. Dans ces deux premiers ouvrages brilloit une vaste érudition.

Dans tout ce qu'avoit publié leur auteur, on remarquoit une attention scrupuleuse à se tenir sur la ligne indivisible de la verité, et peut-être un superflu pénible, bien plus qu'un défaut de savantes recherches, peut-être aussi une logique minutieuse à force d'exactitude. Ces qualités dans les écrits de M. de Rastignac étoient le miroir de son ame, essentiellement vraie, et préférant les routes étroites et serrées de l'exactitude à l'éclat du langage, aux plus légers écarts de l'imagination. Cher à sa famille, cher à tous ses amis, il aimoit sur-tout à compter parmi eux M. Durosoy,

et écrivain si justement célebre par son amour pour la monarchie. Si celui-ci put dire en entendant prononcer sa sentence : *Il est beau pour un royaliste de mourir pour son roi, le jour de saint Louis ;* M. de Rastignac put dire aussi : *Il est beau pour un défenseur de l'église, de mourir pour son Dieu au grand jour des martyrs.*

Le digne compagnon de M. de Rastignac étoit l'abbé Lenfant. Depuis la destruction des Jésuites, cultivant le talent qu'il s'étoit formé dans cette société ; il avoit été successivement admiré dans les chaires évangéliques de Versailles, de Vienne et de Paris. Il devoit sa réputation à des discours solides, à une éloquence pleine d'onction et de noblesse, à une diction majestueuse digne de son sujet. Il devoit l'amour et le respect de tous ceux qui le connoissoient à la douceur et à l'aménité de son caractere, à ces mœurs toujours pures d'un orateur évangélique, prêchant et entraînant par ses exemples et par sa piété, plus encore que par la force de ses discours.

Ces deux hommes célebres furent conduits ensemble dans la chambre d'où les victimes de Manuel et Danton ne sortoient que pour aller entendre leur sentence de mort, et se précipiter ensuite sur les piques des brigands ou les glaives des Marseillais. A l'aspect de ces malheureux citoyens, pâles, désespérés, tremblans à chaque instant de se voir appelés devant le redoutable tribunal, l'un et l'autre oublient le destin qui les attend eux-mêmes, ils oublient qu'ils vont mourir aussi ; ou plutôt, la mort devant les yeux, ils s'applaudissent, avant de la subir, que la Providence leur offre encore des ames à sauver. Avec tout l'ascendant que donne la vertu dans ces instans terribles, ils annoncent à tous ces compagnons de leur captivité, qu'il est un autre tribunal devant lequel il faudra comparoître après celui des brigands. Ils élevent leur ame vers le ciel, ils l'occupent du

Digitized by Google

salutaire repentir qui peut seul leur ouvrir les portes éternelles. Ils leur apprennent à fuir d'autres supplices que ceux de leurs bourreaux.

A leurs voix, tous les sentimens religieux se réveillent dans ces ames abattues ; tous ces captifs tombent à leurs genoux. Seuls debout, avec toute l'autorité qu'ils ont reçue du ciel, assurés que leur Dieu ratifie la sentence de leur absolution, ils la prononcent sur ces cœurs repentans et humiliés. Ils les relevent, leur apprennent ensuite comment meurent des hommes dont la conscience est pure.

Appelé au supplice, M. Lenfant y marche comme il montoit sur le trône de ces vérités saintes qu'il annonçoit au peuple. On nous dit à Paris que ce peuple, en voyant paroître son apôtre, demanda à hauts cris qu'il vécût. Les bourreaux le lâcherent ; le peuple le poussoit, lui crioit : *Sauvez-vous ;* et il étoit déjà hors de la foule. Son cœur tendre et sensible ne lui permettoit pas de fuir, sans avoir remercié ce peuple. Il s'étoit retourné et lui exprimoit sa reconnoissance ; quatre brigands ont regretté leur proie ; ils accourent, le saisissent. M. Lenfant leve les mains au ciel : *Mon Dieu je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie comme vous avez offert la vôtre pour moi.* Ce furent ses dernieres paroles ; il se mit à genoux, et expira sous les coups des brigands.

Les travaux, les années et les infirmités étoient sur le point de terminer les jours de M. l'abbé de Rastignac. Le visage exténué, les jambes affoiblies par une longue maladie, tout son corps chancelant, mais l'ame encore dans toute sa vigueur, il parut au guichet devenu le théâtre des massacres, dans la rue Ste.-Marguerite. A cette porte de la prison, présidoit un municipe en écharpe, lisant, ou bien faisant semblant de lire, à l'apparition de chaque victime, une sentence appelée le jugement du peuple ; auprès du municipe, une cohorte de bourreaux, la hache ou la

Digitized by Google

pique levée ; au dessus d'eux tous, monté sur un tonneau, le trône de sa férocité, un démon de Marseille tenoit son large cimeterre levé sur la victime. Au signal convenu, de toute la force du brigand cannibale, le coup fatal tomba sur la tête de M. de Rastignac. Le souffle seul des vents l'eût renversé. La fleur des champs, courbée sous les autans, desséchée par l'automne, ne tombe pas plus aisément sous une faulx tranchante, que l'abbé de Rastignac sous le premier coup de ce bras assassin. Son corps, traîné dans la boue des rues, fut jeté sur le tas des victimes amoncelées dans la cour de l'abbaye.

Un nom célebre en France, et l'honorable grade d'agent du clergé avoient semblé disposer à un grade plus élevé encore monsieur l'abbé de Boisgelin. L'histoire doit le dire comme la vérité : des mœurs plus que suspectes ; une réputation, la suite de ses mœurs, des écarts scandaleux dans un laïque même, l'avoient fait écarter de l'épiscopat. A quel titre son nom se trouve-t-il parmi ces glorieuses victimes ! Il étoit le neveu d'un prélat, dont les écrits avoient démontré les erreurs de cette constitution qui faisoit tant de martyrs. Il avoit au moins reçu l'indélébile caractere de la prêtrise. Au moins n'avoit-il pas prêté le serment consommateur de la défection. Pareil à ces ouvriers que l'évangile représente appelés à la derniere heure du jour, il expia au moins dans ses derniers momens les désordres et les égaremens, que le monde lui reprochoit ; il noya ses scandales dans son sang ; son dernier soupir les expia ; et bien qu'arrivé tard au repentir, il reçut, avec le même martyre que ses confreres, la même récompense. Nous aimons à le croire, car s'il eût été lâche en ce moment, les jacobins auroient fait trophée de son apostasie ; ils l'auroient laissé vivre avec Brienne.

Un prêtre plus long-temps dans les voies du Sei-

Digitized by Google

gneur étoit M. Royer, curé de Paris, à St.-Jean en Greve. Toutes les vertus de son état l'avoient rendu cher et respectable à sa paroisse. Elle lui devoit nombre de fondations, toutes destinées au soulagement perpétuel des pauvres, toutes le fruit de son économie et de sa charité. Nous le vîmes dans sa premiere prison, à l'hôtel de la mairie; il étoit là, tranquille comme jadis dans sa paroisse, attendant qu'il plût au comité de surveillance de prononcer sur son destin, mais prêt à le subir, à sceller de son sang cette foi qu'il honoroit depuis long-temps par son assiduité au saint ministere, et par le désintéressement de son zèle. Nous vîmes avec lui le jeune abbé Pey, comme nous l'avions toujours vu, attendant aussi, avec l'innocence de ses mœurs, avec la gaieté de son innocence, l'heure des juges ou des bourreaux. Nous admirions cette tranquillité, et il rioit de notre admiration. Oubliés quelques jours par leurs prétendus juges dans le vaste galetas qui leur servoit de prison, ils n'en sortirent au moment du massacre que pour être envoyés à l'abbaye, pour y être immolés encore avec divers autres prêtres, tels que messieurs St.-Clair, vicaire-général du diocese de Die; M. Gervais, secrétaire de l'archevêque de Paris; les deux freres Benoît, Capeau, Despomerai, Neveu, Simon, Tareau, occupés du ministere dans diverses paroisses; et M. Hareau, docteur de Sorbonne.

Le seul prêtre connu pour avoir échappé à cette boucherie fut un religieux de Cluni; il étoit des seize arrêtés aux barrieres. En arrivant à l'abbaye, il remarqua parmi les commissaires un homme avec qui il s'étoit trouvé diverses fois chez un ami commun. Cet ami, croyant le religieux assuré de l'exportation, lui avoit confié une somme de quarante mille livres. Le religieux vouloit assurer ce dépôt; il remet son porte-feuille au commissaire, et lui en confie la restitution. Le commis-

Digitized by Google

saire alors reconnoissant ce religieux, imagine pour lui sauver la vie de le conduire dans le bureau même où des écrivains étoient occupés à dresser le procès-verbal du jour. Sans avoir trop le temps de lui expliquer ce qu'il doit faire, il le place à une des tables du bureau, et lui dit : *Ecrivez*. Le religieux attend qu'on lui dicte ce qu'il doit écrire. Le commissaire s'apperçoit de son embarras ; affectant un ton brusque, il ajoute : *Ecrivez donc ce que je vous ai dit, et que tout soit prêt à mon retour.* Le religieux entend ce langage, et se met à écrire, ou à faire semblant.

Les brigands alloient, venoient et revenoient dans ce bureau, racontant leurs massacres, demandant des listes, et se livrant à toute leur féroce joie sur les victimes qu'ils avoient égorgées. Il leur en manquoit une sur les seize prêtres ; c'étoit ce religieux même qu'ils voyoient dans le bureau, et qu'ils prenoient pour un commis. C'étoit devant lui qu'ils demandoient le prêtre qu'on leur avoit ravi. Il les voyoit frémir de rage et de désespoir de l'avoir laissé échapper. Connoissant toute l'importance du rôle qu'il avoit à jouer, il continuoit à écrire sans se détourner, et comme un homme fort occupé des ordres qu'il avoit à remplir. Le commissaire, au moment favorable, reparut, examina ce que ce religieux avoit écrit, lui fit prendre ses papiers sous le bras, et l'emmena chez lui comme son secrétaire.

Pour ce prêtre arraché aux bourreaux de l'Abbaye, on en compte environ quarante, qui, réunis à ceux des Carmes, faisoient cent quatre-vingts prêtres égorgés dans l'espace de deux ou trois heures.

Il falloit donner à ces massacres une espece de prétexte, pour diminuer l'horreur qu'ils inspiroient. Tandis que les bourreaux assassinoient, les jacobins eurent soin de répandre dans toute la ville, que les prêtres enfermés aux Carmes, et sur-tout que l'archevêque d'Arles avoient été les

premiers à faire feu sur la garde. Malgré les précautions si bien connues, et si bien prises pour ne pas laisser la moindre arme aux prisonniers, cette étrange absurdité trouva des défenseurs.

Elle fut même répandue par ceux qui devoient être plus spécialement convaincus du contraire. Un des gardes, qui avoit assisté au massacre, et qui conduisoit M. Bardet à la section, disoit à cet ecclésiastique ces paroles mêmes : *Et ce scélérat d'archevêque d'Arles, qui avoit un dard au bout de sa canne pour se défendre !* M. Bardet, qui, dans la rue alors, sentit un sabre appuyé sur son cou, ne savoit de quel objet il devoit plus frémir, ou du brigand tenté de le tuer dans le moment où on le conduisoit dans son asile, ou du garde qui, un instant après la mort de l'archevêque, le calomnioit si évidemment auprès de ceux-là même qui l'avoient vu mourir.

On ajouta au peuple qu'à la même heure, les prêtres et tous les prisonniers devoient se répandre dans la ville pour égorger les citoyens. On en donna pour preuve, de petites images du cœur de Jesus et de Marie, que l'on avoit trouvées sur chacun de ces prêtres. Ces images étoient le symbole de l'amour d'un Dieu fait homme pour le salut du genre humain, de celui de la mere de Dieu pour son fils, et pour ceux qu'il a rachetés de son sang. Le glaive dont ces cœurs étoient percés, exprimoit l'excès de cet amour dans un Dieu mourant en croix, montrant au genre humain ce cœur ouvert pour nous servir d'asile. Il exprimoit encore l'excès de douleur dont le cœur de Marie fut pénétré à la vue de son fils immolé sur le calvaire. Depuis plusieurs années, et depuis la révolution sur-tout, les fervens catholiques, animés par les réflexions qu'inspire ce symbole, cherchoient à réveiller leur amour pour un Dieu qui en manifesta lui-même un si grand pour nos ames. Ils honoroient spécialement dans Jesus-Christ ce mystere

Digitized by Google

d'une charité ineffable. Par cet amour, principe de notre rédemption ; ils le conjuroient d'écarter de la France le fléau de l'impiété, les désastres dont la haine de Dieu devoit être suivie dans ce malheureux empire. Ils savoient que la France avoit été solennellement mise par ses rois sous la protection de la sainte Vierge ; ils unissoient le symbole de son amour au symbole de l'amour de son fils, comme un motif pressant pour leur médiatrice auprès du Souverain des souverains.

Ils ne s'attendoient pas que ces gages de leurs vœux pour la patrie, deviendroient, dans l'explication des jacobins, le signal d'une atroce conjuration contre la patrie. Le peuple, qui croit tout, crut aussi à cette calomnie. Il crut encore que l'on avait trouvé sur les prêtres immolés aux Carmes, une quantité prodigieuse de numéraire ; il crut à des trésors trouvés sur l'archevêque d'Arles, et nous savons de témoins oculaires que M. l'archevêque d'Arles, dans les trois semaines que dura sa captivité, avoit presque épuisé sa bourse, qu'il lui restoit à peine six à sept louis ; qu'il avoit employé tout le reste en faveur des pauvres prêtres prisonniers avec lui, et même en faveur de quelques personnes du dehors, auxquelles il avoit envoyé une partie de ses aumônes ordinaires.

Les faux bruits répandus avec affectation produisoient cependant l'effet que les municipes se proposoient, en les faisant semer dans tout Paris. Ils réprimoient au moins une partie de l'horreur que devoient exciter les massacres du jour ; ils disposoient la populace à supporter et à seconder même ceux du lendemain.

La journée du trois en effet ne devoit pas être moins atroce que la veille. Ici au moins, la narration commence par quelques actes d'humanité, par des précautions prises pour sauver quelques-unes des victimes.

Tandis qu'on massacroit déjà leurs freres aux

Digitized by Google

Carmes, les quatre-vingt-dix prêtres, enfermés au séminaire de St.-Firmin, s'attendoient à voir les portes de leur prison s'ouvrir en conséquence du décret d'exportation qui leur avoit été communiqué. Le sieur Henriot, commandant de la section, les avoit bien traités de scélérats; il leur avoit bien dit qu'ils périroient tous; mais la publicité de ces menaces leur avoit fait penser qu'on vouloit simplement les effrayer. Ils étoient dans toute cette sécurité, quand un garçon boucher s'introduisit à St.-Firmin, cherchant à découvrir M. Boulangier. Celui-ci, procureur de la maison, avoit au moins la liberté nécessaire pour les détails intérieurs. Le boucher l'aperçoit, lui dit secrétement, et d'un ton très-pressant : Sauvez-vous, monsieur; ce soir vous allez tous être égorgés. M. Boulangier ne peut croire à cette atrocité. Soupçonnant quelque piége, il court en avertir M. François, le supérieur de la maison. Ils conviennent d'envoyer un domestique prendre des informations à la section; ils attendent vainement la réponse.

Cependant le boucher, impatient que M. Boulangier reparoisse, le retrouve heureusement, le presse de nouveau; tous les prêtres, lui dit-il, sont déjà massacrés aux Carmes; et un quart-d'heure encore, il ne sera plus temps de fuir. M. Boulangier se hâte d'avertir ses autres confreres; le boucher de nouveau le presse de s'échapper lui-même. D'ailleurs pour s'échapper, il falloit traverser un nombreux corps de garde. En ce moment arrivent deux autres jeunes gens, que le même dessein conduisoit. Sans donner à M. Boulangier le temps qu'il demandoit, ils le pressent; et leurs armes trompant les sentinelles, ils viennent à bout de l'emmener. Le boucher le conduit par le bras comme son camarade; dans cette attitude, ils traversent une horde de bandits arrivant déjà à St.-Firmin, pour s'assurer des postes.

Désormais en sureté, M. Boulangier offre de reconnoître par quelque argent le service de son libérateur. *Non, monsieur, lui répond le jeune homme, je suis trop bien payé d'avoir pu vous délivrer.* M. Boulangier lui demande s'il ne pourroit pas essayer d'en délivrer quelques autres, ou du moins les avertir de ce qui s'étoit passé aux Carmes. *J'y cours dès cet instant; puisque vous voilà en sureté. Oh mon Dieu, si je pouvois en sauver quelques-autres!* Telle fut la réponse de ce garçon boucher changé en protecteur zélé. Il ne put pas remplir son second vœu. Les postes désormais étoient gardés trop soigneusement. Le nouveau carnage devoit commencer le lendemain avec l'aurore.

A cinq heures du matin, les bourreaux étoient tous arrivés. La populace étoit déjà accourue. Elle commença par demander la vie de quelques-uns de ceux qu'elle connoissoit plus spécialement. Conservez notre saint, cria-t-elle, en parlant de M. de l'Homond, professeur émérite du collége Cardinal-le-Moine. Ce saint prêtre et trois autres furent mis sous la sauve-garde de la loi. Les administrateurs de la section auroient aussi voulu conserver la vie à M. François, supérieur du séminaire. Assurément ses bienfaits et son zèle pour le peuple, son caractere d'une douceur extrême, et une vie remplie de bonnes œuvres, lui avoient mérité cette distinction de la part des hommes témoins de ses vertus, et si souvent l'objet de ses bienfaits; mais, outre plusieurs ouvrages remarquables par la clarté, la précision avec laquelle il y mettoit l'histoire et les vérités saintes à la portée des hommes les moins éclairés, il avoit, sous le titre de *mon serment*, développé toutes les raisons qui devoient éloigner les prêtres du parjure constitutionnel. Il étoit signalé aux brigands comme une victime que nulle considération ne devoit mettre à l'abri de leurs haches. Fidelles à cet ordre, ils se roidirent contre la section même,

Digitized by Google

et le fut arracherent pour l'égorger avec les autres.

Ces assassins d'abord parcoururent le séminaire, et en firent descendre les prêtres dans la rue. Le peuple, frémissant d'un si grand nombre de victimes, ne voulut pas souffrir qu'elles fussent immolées sous ses yeux. Les bourreaux rentrerent avec elles dans la maison. Là, ils les égorgerent les unes après les autres, ou les précipiterent par les fenêtres.

Au milieu de ce peuple, qui avoit eu horreur d'un pareil spectacle, se trouvoit une troupe de femmes-tigres, plus altérées de sang que les bourreaux eux-mêmes, et armées de massues qui servent à écraser le plâtre. Lorsqu'un des prêtres étoit jeté par les fenêtres, elles couroient sur lui et achevoient de l'assommer. Ainsi périt entre autres M. l'abbé Copeine. Du lit où il étoit mourant, les bourreaux ne firent que le prendre, et le précipiter du haut de l'étage où ils l'avoient trouvé.

Ainsi périt sur-tout M. l'abbé Gros, ce curé si bienfaisant de la paroisse même sur laquelle se passoient ces horreurs. On lui coupa la tête; les uns la promenerent en triomphe, tandis que les autres suivoient, en traînant le reste du cadavre dans la boue. Il n'avoit pourtant tenu qu'à M. l'abbé Gros, de se dérober à ses assassins. Sur la proposition qu'on lui en faisoit la veille, il avoit répondu: « Le peuple sait que j'ai été conduit ici. Malgré tout ce que j'ai fait pour lui, je suis le principal objet de sa fureur. S'il ne me trouve pas, il bouleversera toute la maison; ceux qui pourront s'être cachés, seront découverts, je serai la cause qu'on les cherchera avec plus de soin; qu'on les découvrira, en ne cherchant que moi. Il vaut mieux que je sois sacrifié, et que les autres soient épargnés. »

Au moment où les bourreaux parurent, il vit parmi eux un de ses paroissiens. *Mon ami*, lui dit-

Digitized by Google

il, *je vous connois.... et moi aussi*, répondit l'assassin, *je vous connois ; et je sais les services que vous m'avez rendus. Mais ce n'est pas ma faute. La nation veut que vous périssiez ; et je suis payé pour vous tuer.* Un signe de ce même scélérat fit approcher les autres bourreaux ; et il s'unit à eux pour précipiter son bienfaiteur.

On portoit encore dans les rues la tête de ce digne pasteur, lorsque son testament fut ouvert. On y lut qu'il léguoit tout son bien aux pauvres de sa paroisse.

On met aussi au nombre des morts, mais avec quelques doutes, monsieur le Ber, autre curé de Paris, paroisse de la Magdelaine. C'étoit un de ces hommes qu'il est impossible de haïr ; simple dans ses manieres, pacifique, uniquement occupé de sa paroisse, et sur-tout de ses pauvres, à qui il donnoit tout. Ses paroissiens disoient de lui : *C'est un brave et bon prêtre, mais il n'a pas juré.* On leur donna à sa place un jureur. Celui-ci, hypocrite apostat, prêchoit avec un extérieur imposant. Il prêchoit l'hérésie ; il flattoit la révolution. Il jouissoit des revenus de l'intrusion ; le peuple, pour le suivre, cessa de regretter un homme à l'extérieur modeste, peut-être un peu agreste, mais ayant assez d'ame pour vivre pauvre, pour mourir ferme et inébranlable dans la foi. C'étoit là le peuple de la révolution.

Ce même peuple avoit applaudi à monsieur Moufle, vicaire de St.-Merry, au moment où, prêtant le serment de l'apostasie, il donnoit une preuve de lâcheté. La religion reprit le dessus dans M. Moufle. La persécution paroissoit à son comble, dans le mois de juillet, il eut la force de rétracter son serment, et de rendre publique sa rétractation. Il fut abandonné, poursuivi par ce peuple qui lui avoit donné tant de louanges. Le vœu le plus ardent de M. Moufle, étoit de répandre

Digitized by Google

son sang en réparation de son apostasie. Les brigands l'exaucerent.

M. Pottier, ancien supérieur des Eudistes à Rouen, avoit donné un scandale plus marquant encore. Il s'étoit fait illusion dans les premiers jours où le serment des prêtres fut prescrit. Sa réputation séduisit et le peuple et bien des ecclésiastiques. Dieu, qui l'humilioit, ne permit pas que l'illusion fut longue. Dès le troisieme jour de sa chûte, M. Pottier se releva. En homme courageux, il mit toute la solennité possible à sa rétractation. Les ouvrages coulerent de sa plume, pour fortifier les foibles qu'il avoit ébranlés, pour ramener les ignorans qu'il avoit égarés. La persécution le chassa vers Paris; il y fut un apôtre. Les prêtres accouroient à ses discours, sur-tout à ces retraites spirituelles qu'il donnoit, pour les préparer tous, et pour se disposer lui-même au martyre. Il le subit en prêchant la foi à ses bourreaux, jusqu'au dernier moment, et en leur pardonnant.

A St.-Firmin étoit, ainsi qu'aux Carmes, un de ces hommes qui, au milieu du monde et même dans la carriere militaire, savent conserver leur ame intacte des opinions et des vices du siecle. Après avoir été pendant quarante-quatre ans l'admiration de ses freres d'armes, M. Jean-Antoine-Joseph Villette, capitaine commandant au régiment de Barrois, s'étoit retiré dans ce séminaire, pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie la plus religieuse. Il y étoit depuis six ans; il y vivoit dans toute la ferveur d'un homme qui ne pense qu'à se sanctifier. La priere, les œuvres de charité, les lectures pieuses, les méditations saintes avoient mûri son ame pour le ciel. Lors de l'invasion du séminaire, on lui dit qu'il pouvoit demander sa liberté avec un sur espoir de l'obtenir. Ce vénérable militaire répondit à cette proposition comme M. de Valfons l'avoit fait aux Carmes : *Je*

m'en garderai bien : je suis trop heureux d'être ici. Il se prépara plus spécialement au martyre, en recevant chaque jour la communion pendant les trois semaines de sa captivité. Modele de piété pendant sa vie, il fut celui de la fermeté et de la constance sous le glaive des Marseillais.

Au nombre de ces martyrs se distinguent encore deux chanoines de Sainte-Genevieve, MM. d'Aval et Claude Pons. Comme il n'y avoit aucun prétexte, pour exiger d'eux le serment des fonctionnaires publics, la section du Panthéon, sur laquelle ils avoient été arrêtés, voulut les renvoyer, à condition qu'ils feroient le serment de la liberté et de l'égalité. Ils en jugerent comme messieurs Nativelle, et préférerent de même le sort des martyrs.

Deux ou trois des prêtres enfermés dans ce séminaire avoient réussi à se cacher; ils reparurent exténués de faim trois jours après le massacre. Les brigands n'y étoient plus alors. Ces prêtres furent sauvés.

M. l'abbé Huy, connu par ses travaux sur la minéralogie, avoit aussi été enfermé à St.-Firmin. L'honneur de partager le sort des confesseurs lui étoit plus précieux que son titre d'académicien. Il s'étoit bien gardé de le faire valoir comme un privilége qui dût l'exempter du martyre. Le peu d'empressement qu'il mit à profiter de sa liberté prouva qu'il savoit aprécier la gloire dont on le privoit. Les bourreaux cependant ne le trouverent plus à St.-Firmin. Les sollicitations de l'académie des sciences avoient réussi à l'en arracher.

M. de Turménies, grand-maître du collége de Navarre, avoit été encore plus près du martyre. On sait qu'il fut jeté par les fenêtres; son nom se lit dans toutes les listes des morts; on parle aujourd'hui d'une lettre dont je n'ai pu constater l'existence, et dans laquelle on lui fait raconter à

Digitized by Google

lui-même comment il fut laissé pour mort, et guéri ensuite, après avoir donné quelque signe de vie. Cette circonstance peut être vraie absolument ; mais elle s'accorde mal avec l'acharnement des bourreaux et celui des méduses Parisiennes. C'étoit trop peu pour ces mégeres d'ôter avec leurs assommoirs ce qui pouvoit rester de vie aux victimes jetées par les fenêtres ; on les voyoit monter et trépigner sur les cadavres palpitans ; on les voyoit arracher avec des ciseaux les yeux des prêtres morts ; elles sembloient vouloir démontrer que ce sexe, supérieur aux hommes en sensibilité, quand il suit la nature, sait aussi vaincre les bourreaux même en cruauté, quand il s'égare et s'irrite dans sa haine.

Lorsque les corps des prêtres furent entassés dans des tombereaux, moins pour leur donner la sépulture que pour continuer à les outrager, on vit ces monstres-femmes ajouter à l'horreur du convoi. On les vit montées sur ces tombereaux, à côté d'hommes-monstres, presser, fouler aux pieds, comme eux, les cadavres des morts, et les hâcher encore, et leur couper les jambes et la tête, et montrer aux passans ces horribles trophées, et hurler *vive la nation !*

Quand les cendres impies de Mirabeau furent triomphalement déposées au panthéon, les législateurs de la révolution présidoient à la pompe funebre ; quand la nature entiere frémissoit des horreurs commises sur le corps des plus saintes victimes, les législateurs de la révolution s'applaudissoient tranquillement d'avoir poussé à l'incroyable la rage des bourreaux contre les serviteurs de Dieu et les amis du roi. Leurs séances n'offrent pas le moindre vestige de la moindre démarche faite pour arrêter les massacres de St.-Firmin et des Carmes. Ces législateurs voulurent au moins, ou firent semblant de vouloir sauver à l'Abbaye quelques victimes.

Leur député Chabot, cet apostat si fort, quand il falloit soulever la populace, crut voir dix mille glaives levés sur lui, et n'osa pas souffler le mot, quand il fut envoyé pour l'appaiser. Quelques autres, des girondins sur-tout, crurent voir leur révolution du dix août déshonorée par les atrocités du deux septembre; ils allerent trouver Danton, et le prierent de ne pas confondre les innocens et les coupables. *Il n'y a point d'innocens*, leur répondit Danton; *je me suis fait donner les listes.* Il dit; et ces fiers girondins si hardis contre Louis XVI conçurent ce que c'est qu'un tyran; ils tremblerent sous Danton, et laisserent ses bourreaux, ses agens, Robespierre, Marat, Manuel, Sergent, Panis, continuer le massacre.

Les théâtres de sang s'étoient multipliés. On égorgeoit à la Conciergerie, on égorgeoit aux Bernardins, au Pont-au-Change, à Bicêtre, on égorgeoit à la Force; on rôtissoit à la place Dauphine.

Sur ces derniers théâtres les martyrs de la religion se trouvoient encore mêlés aux martyrs de la constitution, de l'aristocratie, ou de l'amour plus fidelle, plus pur de la vraie monarchie.

Celui dont nous tenons nos détails sur la Force est monsieur Jacques Flaust, curé des Maisons, près Paris, échappé au massacre, et réfugié à Londres. Il étoit à la Force avec M. l'abbé Bertrand, frere de l'ex-ministre; avec M. Lagerdette, chapelain au Marais; avec un vicaire de province dont il a oublié le nom; avec M. Etard, curé de Charonne; et sur-tout avec M. Bottex, curé du diocese de Lyon. J'avois l'honneur de connoître bien spécialement le dernier. Un novice dans toute sa ferveur n'a pas la conscience plus délicate que cet excellent prêtre. Les maîtres les plus versés dans l'art d'approfondir une question n'apportent pas à la discussion une logique plus exacte, un jugement plus droit, une méta-

Digitized by Google

physique plus profonde, et sur-tout un désir plus sincere de tout sacrifier à la vérité, et sur-tout encore plus de cette modestie qui sembloit prendre tout des lumieres des autres, quand ils prenoient eux-mêmes tout des siennes. Il étoit député à la premiere assemblée nationale. Je l'ai vu bien des fois combattu entre le désir d'aller rejoindre ses chers paroissiens et l'obligation où il se croyoit de rester à cette assemblée, pour ne pas ôter un suffrage à la bonne cause. Son zèle trop connu rendit impossible son retour vers ses ouailles; il n'épargna rien au moins pour les instruire de loin, soit par ses ouvrages, soit par ceux qu'il avoit soin de choisir, et qu'il faisoit gratuitement répandre. C'étoit entre cette bonne œuvre et ses aumônes qu'il partageoit le salaire qu'il disoit avoir si mal mérité comme législateur.

La seule chose qui l'inquiétoit dans sa prison, étoit de n'avoir pas été arrêté, comme les prêtres des Carmes, précisément à cause de la religion, mais pour une lettre de M. l'abbé Maury, trouvée dans ses papiers. « Je sais bien, disoit-il, que cette lettre est loin de rien contenir contre l'état; je mourrai innocent de ce crime, mais je n'aurai pas le bonheur de mourir pour la foi. » Son Dieu lui ménageoit cependant la consolation de mourir martyr de sa conscience.

Le serment décrété par l'assemblée, précisément le jour où elle mettoit son roi aux fers, consistoit spécialement en ces mots : *Je jure de maintenir la liberté, l'égalité; et de mourir pour les défendre.*

Dans un temps où l'on auroit eu des idées plus exactes de la liberté et de l'égalité, ce serment auroit moins embarrassé les consciences pieuses et timorées. Dans la situation où se trouvoit la France, et sur-tout avec les intentions connues des législateurs, la question étoit épineuse. Les

prêtres enfermés aux Carmes l'avoient agitée, pour savoir ce que la conscience permettoit, supposé que la vie fût offerte au prix de ce serment. Les avis n'avoient pas été uniformes; on a vu que MM. Nativelle, mis à cette épreuve, pendant le massacre, choisirent la mort. La vérité nous oblige de dire qu'il n'en fut pas de même de ceux qui, échappés au massacre, furent conduits à la section. Le serment de la liberté et de l'égalité fut exigé d'eux; on leur dit que l'on n'entendoit pas les engager à rien changer à leur doctrine religieuse. Dans ces momens de trouble, de tumulte, ils prononcerent le serment, à condition seulement qu'il ne seroit nullement pris pour une adhésion au schisme, à l'hérésie.

A la Force, comme aux Carmes, les prêtres prisonniers agiterent la même question; M. Bottex sur-tout et M. Flaust eurent sur cet objet de longues conversations. Ce dernier penchoit à regarder le serment de la liberté et de l'égalité comme licite. « D'abord, disoit-il, vous ne blessez aucun dogme par ce serment; il n'y est pas mention de la nouvelle religion constitutionnelle. Nous pouvons donc le faire sans être hérétiques ou schismatiques. Ce serment n'est pas clair, il est vrai; mais s'il a un double sens, l'un bon, l'autre mauvais, nous sommes toujours censés le faire dans le sens qui est bon. On nous dit que faire ce serment, c'est reconnoître l'autorité de ceux qui l'exigent; mais l'assemblée a beau être une puissance usurpatrice, elle est en cela comme l'injuste conquérant, auquel on fait serment de fidélité, quand il s'est emparé d'une ville ou d'une couronne. Enfin ce serment n'a pas été condamné; des hommes très-vertueux l'ont fait; nous pouvons donc le faire aussi. »

Malgré ces argumens, il restoit bien des doutes à M. Bottex. Pour régler sa conduite, en attendant que la question fût décidée, il partit de ce

Digitized by Google

principe certain, qu'il vaut mieux s'exposer à la mort que prononcer un serment douteux ; parce que la crainte de prendre Dieu à témoin d'un mensonge, doit l'emporter sur celle de la mort.

Ainsi, jusque dans leurs contestations, ces prêtres prisonniers ajoutent à l'histoire de la probité humaine. Il est rare de voir des hommes dans les fers agiter entr'eux si les moyens qu'on leur offre pour éviter la mort sont légitimes, et jusques à quel point la conscience permet de condescendre aux faveurs des tyrans. Dans une discussion de ce genre, sous le fer des bourreaux, le scrupule est sublime.

Parmi les théologiens qui ont discuté, dans la suite, ce serment de la liberté et de l'égalité, quelques-uns en ont jugé comme M. Flaust ; les autres ont semblé plus exacts et plus pressans.

Plusieurs de ceux-ci avouent qu'en faisant le serment de la liberté et de l'égalité, on ne blesse pas, au moins directement, les dogmes religieux, parce qu'il est constant que l'on admettoit toutes les restrictions sur cet article, et que l'assemblée, mettant à part toute opinion religieuse, ne pensoit alors qu'à sa liberté et à son égalité politiques. Mais la politique elle-même n'est pas exempte des lois de la morale. Pour être défendu, il n'est pas nécessaire qu'un serment blesse le dogme ; il suffit qu'il soit opposé à quelques devoirs moraux.

En second lieu, il est de principe que tout serment se fait à l'avantage de celui qui le commande. En faisant celui de la liberté et de l'égalité, vous promettez donc quelque chose de favorable à cette assemblée, qui certainement ne l'exigeoit que pour vous mettre dans son parti, pour s'assurer que vous maintiendriez ses forfaits contre le roi et le gouvernement.

En troisieme lieu, lorsque la formule d'un serment ne représente qu'un sens vague, il faut absolument fixer le sens dans lequel on le pre-

Digitized by Google

nonce ; car on ne doit pas prendre Dieu à témoin d'une promesse vague, incertaine, captieuse, équivoque.

Quatriemement, lorsque le vrai sens d'un serment est douteux, vous êtes toujours censé l'avoir fait dans l'intention connue de celui qui l'exige. Cette intention se manifeste par les circonstances, les actions, le caractere, l'intérêt, les principes de ceux qui le prescrivent. La liberté, l'égalité, que l'assemblée vous fait jurer de maintenir, ne sont donc pas cette honnête liberté, et cette égalité de justice, que les lois doivent maintenir dans tout état. Elles sont ce qu'elle a exprimé dans ses décrets, sur les droits de l'homme. La *liberté* qu'elle vous fait jurer est cette prétendue liberté nationale, d'après laquelle vos législateurs se sont crus en droit de tout bouleverser dans le gouvernement, de traiter le roi le plus légitime, comme le plus indigne et le plus criminel des sujets. La liberté, dans ce serment, est celle d'une nation qui brise tous les liens de la société, qui oublie aujourd'hui ses sermens de la veille, et qui, demain encore, détruira tout ce qu'elle fait aujourd'hui. C'est la liberté de l'anarchie, la liberté révolutionnaire, la source, le principe de toutes les horreurs du jour.

Quant à l'*égalité*, dans votre serment, elle est ce principe d'après lequel l'assemblée a détruit le clergé, la noblesse, tous les droits féodaux ou seigneuriaux. Cela est évident par toute la conduite et tous les raisonnemens de la révolution. De quel droit jurez-vous de maintenir les principes et l'ouvrage de tant d'erreurs et de tant d'injustices ?

Vous prétendez avoir simplement juré la liberté et l'égalité *suivant les lois* ! Oui, mais suivant quelles lois ? Evidemment suivant celles de l'assemblée et du peuple qui vous font jurer ; c'est-

à-dire, suivant les lois qui détrônent le monarque, et maintiennent et consomment tous les forfaits de la révolution.

Vous parlez du serment fait à un usurpateur : oui ; mais feriez-vous à cet usurpateur le serment de maintenir les principes mêmes de son usurpation et de tous ses crimes ? Or, c'est précisément ce que vous faites en jurant de maintenir la liberté et l'égalité révolutionnaires. Vous n'obéissez pas simplement ici pour une action sans crime ; vous jurez de maintenir une liberté et une égalité, principes doctrinaux de tous les crimes de la révolution.

Votre intention n'est pas de maintenir la liberté et l'égalité dans le sens de la révolution ? Vous trompez donc ceux qui vous demandent ce serment pour le maintien même de la révolution. Votre serment n'est donc qu'une restriction mentale, une vraie dissimulation, une supercherie. Est-il permis de prendre Dieu à témoin d'un acte trompeur et dérisoire, s'il n'est pas dans le sens de la révolution ; ou d'un acte confirmant maintenant tous les forfaits du jour, s'il est fait dans le sens de la révolution ?

Les prêtres qui avoient saisi le serment de la *liberté* et de l'*égalité* sous ce point de vue, étoient sans contredit le parti le plus nombreux. Ils convenoient que la tentation étoit délicate, que la formule du serment étoit captieuse ; mais Dieu, ajoutoient-ils, ne permet ces embûches, que pour éprouver davantage les siens. Ce serment leur sembloit, en quelque sorte, le dernier coup de crible de la révolution, pour séparer le bon grain de l'ivraie. Mais la question n'étant décidée par aucune autorité supérieure, chacun suivit son opinion. Des hommes très-vertueux firent le serment de *la liberté et de l'égalité*. On vit des saints mourir plutôt que de le faire : le doute même eut ses martyrs.

La prison de la Force fut celle où cette diversité d'opinions eut le plus d'influence. Aux Carmes, à St.-Firmin, on renvoya aux sections le petit nombre de prêtres arrachés au massacre. A la Force, les bourreaux ne les perdoient de vue qu'après les avoir entendus prononcer ce serment.

Lorsque M. Bottex parut devant les municipes Hébert et l'Huillier érigés en juges du redoutable tribunal, il ne lui fut pas difficile de prouver que l'objet de sa correspondance, avec l'abbé Maury, n'étoit pas un complot contre la nation. Il fut absous; mais cette absolution ne fut pour lui que la plus difficile des épreuves.

A la Force, le prisonnier que les juges n'avoient pas condamné, étoit d'abord saisi par quatre brigands. Celui qui présidoit aux massacres, le conduisoit, criant et ordonnant au prisonnier de crier, comme lui, *vive la nation !* Ils arrivoient ainsi jusqu'au guichet. Là, étoient les bourreaux. Au nombre d'environ soixante cannibales, ils formoient une haie prolongée jusqu'à l'extrémité de la rue, fermée par un trophée de cadavres, entassés les uns sur les autres.

Si le prisonnier étoit condamné à mort, le mot du guet étoit *à l'abbaye;* dès qu'il avoit franchi le seuil de la porte, les bourreaux à massue l'étourdissoient, les sabres ou les piques l'achevoient. S'il n'étoit pas tombés sous les premiers coups, il ne pouvoit fuir qu'en suivant cette route fatale, tracée par le double rang des bourreaux, et fermée par des cadavres.

Quand le chef des bandits devoit annoncer la grace de quelqu'un, il paroissoit le premier au guichet, tenant un sabre levé, et son chapeau sur la pointe du sabre. Il répétoit le cri de *vive la nation;* il ajoutoit *grace au bon citoyen.* La double haie, la populace qui abondoit à ce spectacle, dans la rue, aux croisées et jusques sur les toits, faisoient retentir le même cri, jusqu'au moment où,

toujours précédé du chef Marseillais, et tenu par ses quatre gardes, le prisonnier arrivoit près des morts entassés en trophée. Là, il étoit lâché par ses gardes; le Marseillais se postoit devant lui, la main étendue sur les cadavres, il prononçoit le serment de *la liberté et de l'égalité*. Il se faisoit un grand silence. Si le prisonnier répétoit le serment, les derniers bourreaux lui ouvroient le passage, et il étoit libre. S'il se taisoit ou refusoit de répéter, ceux même qui l'avoient conduit l'immoloient à l'instant, et son corps couronnoit le trophée.

C'est ainsi que fut conduit M. Bottex; c'est ainsi qu'il alla recevoir dans les cieux la récompense d'une conscience pure, timorée jusqu'à la fin, et préférant la mort au doute même de s'être souillé par un serment illicite. C'est ainsi que moururent encore M. Etard, curé de Charonne, et l'abbé de la Gardette. Ce dernier, loin de s'abandonner à la tristesse, célébroit son bonheur dans sa prison; avec des talens pour la poésie, il y composa un poème ayant pour titre : *Le pasteur dans les fers*. C'étoit la confiance du cigne que la mort trouve encore chantant et glorieux de terminer sa course sans avoir terni l'éclat de sa blancheur.

Au pied de ces cadavres entassés, une épreuve d'un autre genre attendoit une illustre victime. Madame de Lambale, cette princesse si justement célebre pour son attachement à la famille royale, préférant à l'asile, aux hommages de Londres, les dangers à partager auprès du roi et de la reine, avoit d'abord été conduite à la prison du Temple, et de là à celle de la Force. Les jacobins avoient à la punir de sa fidélité.

Cette victime étoit précieuse à leur rage. Elle eût été sacrifiée la premiere; mais le massacre avoit commencé à la Force trop avant dans la nuit; et c'étoit au grand jour qu'ils vouloient l'immoler. Dès les trois heures du matin, elle vit les premieres dispositions de son supplice. Un de

Digitized by Google

de ces assassins duumvirs, qui s'appeloient juges du peuple, se transporta à la prison des femmes, en criant aux bourreaux, aux gardes qui étoient dans les cours : « Citoyens, le peuple m'envoie vers la princesse de Lambale pour lui faire prêter un premier interrogatoire ; je reviens dans l'instant vous faire part du résultat. » Il revint, et garda le silence sur ce résultat. Le courage de la princesse l'avoit couvert de confusion, sans rien diminuer de ses fureurs. Sur les sept heures, le duumvir revient suivi de vingt piques ou baïonnettes, et criant : « Citoyens, nous allons chercher la princesse de Lambale. » Bientôt en effet la princesse traînée par les cheveux, parut dans la cour où les victimes attendoient leur jugement. Elle en vit successivement défiler et disparoître un grand nombre jusqu'à neuf heures, conservant une noble fierté, attendant debout une mort certaine, et refusant jusqu'au soulagement d'un siége qui lui fut offert.

A neuf heures, elle fut appelée au tribunal des féroces duumvirs. Ils lui reprochèrent d'avoir été complice des crimes de la reine contre la nation. Elle répondit : « Je ne connois point de crimes de la reine contre la nation. — Vous étiez instruite de la conspiration du 10 août contre le peuple. — Je proteste ignorer encore cette conspiration contre le peuple. — Vous avez eu des correspondances avec les émigrés, et vous avez reçu du prince de Condé la lettre qu'on vous met sous les yeux. — Recevoir des lettres d'un parent n'est point un crime. Celle-là ne contient rien contre la nation. — Jurez avec nous la haine au roi, à la reine et à la royauté. — Ce serment n'est pas dans mon cœur ; je ne saurois le faire. » Sur cette réponse, les duumvirs prononcent le mot fatal : *Élargissez*. La princesse est entraînée vers le guichet.

A son aspect, les cris d'une barbare joie retentissent dans la double haie des bourreaux. Sa mort

Digitized by Google

est résolue, mais elle assouvira trop mal leur rage, s'ils ne peuvent y joindre le plaisir de l'avoir humiliée.

Pendant qu'elle traverse cette haie prolongée jusqu'au tas de cadavres, des bourreaux se détachent de leur ligne, se placent sur son passage; et le rire féroce sur leurs levres, les atroces sarcasmes dans la bouche, leur monstrueux orgueil se plaît à battre de leurs mains ensanglantées les joues de l'auguste victime. Le jouet de ces bandits atroces, elle conserve toute sa fermeté. Elle ne la perd pas à l'aspect même de l'horrible trophée. A cette même place où le chef des brigands commandoit le serment de la liberté et de l'égalité, il ordonne à la princesse de Lambale de fléchir le genou, de demander pardon à la nation. — « Je n'ai point péché contre la nation; je n'ai point de pardon à lui demander. — Votre grâce est au prix de votre obéissance. — Je n'attends point de grâce de brigands tels que vous, qui osez vous dire la nation. — Encore une fois, si vous aimez la vie, obéissez, fléchissez le genou, et demandez pardon. — Non, je ne fléchirai pas le genou; non, je n'ai point de grâce, point de pardon à demander. »

Ainsi se montroit ferme, inébranlable, cette ame généreuse. Mille voix d'un peuple forcené lui crioient vainement: *A genoux et demandez pardon*; elle restoit debout. Deux bourreaux effrénés la saisissent par les mains, les tiraillent en croix chacun de leur côté, prêts à les disloquer. Elle ramasse encore tout ce qui lui reste de force, pour leur dire: *Tirez, bourreaux; non, non, point de pardon.* Avec tout le dépit de la rage, d'autres bourreaux alors fondent sur elle et les coups redoublés de leurs sabres lui ouvrent le sein et les entrailles. Sa tête remarquable par une longue chevelure parut bientôt sur le haut d'une pique; son cœur mordu par un brigand fut mis dans un bassin.

Digitized by Google

Cette tête, ce cœur portés en triomphe dans les rues de Paris, arriverent jusqu'au Temple, et jusque sous le yeux du roi, qu'on força à les voir; une heureuse défaillance d'horreur préserva la reine de cet affreux spectacle.

Le moindre des outrages, faits au corps de la princesse, fut de le dépouiller, et de le placer sur le tas des cadavres. Il y resta jusqu'à la fin de l'horrible massacre, les pieds, et les reins tournés vers la prison. Il y étoit encore bien avant dans la nuit du trois au quatre septembre, lorsque monsieur Flaust, curé des Maisons, y fut conduit par les bourreaux.

Il faut avoir connu l'histoire de cet ecclésiastique, pour savoir à quelle espece d'hommes les révolutions abandonnent le sort des citoyens, et de quels êtres dépendoit alors leur vie dans Paris même.

Après une suite de vexations inconcevables, M. Flaust fut livré à deux municipes, l'un nommé le Clerc, et l'autre Duchesne, issus l'un et l'autre d'une condition si basse, qu'à peine savoient-ils lire; l'un et l'autre si ignorans dans la fonction qu'on leur confioit pour l'examen de M. Flaust, qu'il se vit obligé de leur apprendre par quels mots commence tout procès verbal; l'un et l'autre si étrangement bêtes, qu'ils lisoient et relisoient les ouvrages les plus opposés à la révolution sans pouvoir deviner s'ils étoient pour ou contre. Ils ne savoient pas même ce qu'ils devoient penser de *la révolution en vaudeville*, trouvée dans les poches de M. Flaust. Cependant l'un et l'autre étoient si empressés, si ardens à trouver un coupable et un conspirateur, que M. Flaust, ayant répondu à leurs questions, qu'il résidoit à Conflans chez les dames Bénédictines, et qu'il professoit le culte catholique romain dans leur église, l'un des deux municipes, le sieur le Clerc, dit, tout joyeux, à l'autre commissaire: « Bon, bon,

mon cher confrere, nous le tenons; voilà un bon aveu. Ce n'est pas nous qui déclarons qu'il professe le culte romain; c'est lui, c'est lui-même qui déclare qu'il professe le culte catholique, romain, dans l'église des religieuses de Conflans. » Puis s'adressant aux bandits, qui avoient saisi monsieur Flaust, le vandale commissaire ajouta : « Messieurs, ou plutôt, nos chers camarades, voilà une bonne prise que vous nous avez amenée; nous tenons le fil. »

Sur un fragment en vers pour inviter le prince de Condé à rétablir la paix en France, ces mêmes commissaires assuroient un municipe, à l'air plus important, qu'ils tenoient le fil de la conspiration du prince de Condé, de tout Coblentz. Sur cent absurdités de cette espece, pendant le procès verbal de l'arrestation, M. Flaust fut conduit à la Force, comme un des grands agens du prince de Condé. Heureusement, dans cette confusion révolutionnaire, la cause de son arrestation ne fut pas mentionnée sur le livre des écroux. Les juges du massacre, ignorant sa qualité de prêtre, prononcerent une premiere fois sa grâce, dans la nuit du deux au trois.

L'ordre du lendemain n'étoit pas encore établi. M. Flaust, connu par les guichetiers, espéra qu'il pourroit sortir sans être aperçu par le peuple. Son erreur, et sur-tout le désir d'éviter le serment de la liberté et de l'égalité, sur lequel il étoit mal décidé, le rendirent témoin de nouvelles horreurs, et faillirent à lui coûter la vie. Malgré la faveur des guichetiers, malgré le témoignage d'un des brigands même, qui l'avoient vu absoudre la veille, il fallut comparoître devant les nouveaux juges du massacre, et apprendre encore à connoître ces hommes qui dominent dans les révolutions.

Pour la seconde fois, devant ce tribunal de sang, il attendoit son tour. Le chef des Marseil-

Digitized by Google

lais l'aperçut, et lui dit: « Que faites-vous donc ici, camarade ? On dit que vous avez déjà été jugé. — Oui, je le fus hier, et je fus absous ; on m'avoit mis dans un lieu de sureté. — Belle sureté que celle-là ! Il n'en est point ici. Vous avez très-mal fait de ne pas sortir hier. Voilà le peuple altéré de sang, qui attend ses victimes. *Voilà les juges que vous voyez, qui ne savent ce qu'ils font, ni ce qu'ils doivent faire. Ils vont vous juger blanc ou noir, croix ou pile, comme ça leur viendra dans la tête.* » Ce brigand parloit ainsi, tout près des juges mêmes, et comme un homme qui les connoît sans les craindre. Il conseilla à M. Flaust de s'en tenir très-strictement à dire qu'il avoit été jugé, qu'il ne devoit plus l'être, et de ne répondre à aucune question. M. Flaust suivit ce conseil, et fut encore absous. Il restoit la terrible cérémonie du serment de la liberté et de l'égalité ; c'est de lui-même que j'en ai appris les circonstances. C'est de son mémoire que je vais recueillir l'impression qu'elles firent sur lui.

« Au moment où, suivant pas à pas l'ordonnateur de l'effroyable tragédie, j'arrivai sur le seuil de ce fatal guichet, quelle horreur me saisit ! J'avois bien entendu parler de deux armées de massacreurs ; leurs imprécations, leurs blasphêmes, leurs crimes barbares perçoient bien dans ma prison depuis vingt-six heures ; mais alors ce fut sous mes yeux mêmes que j'eus ces deux armées d'assassins.

» Dans l'horreur de la nuit, leurs larges cimeterres étinceloient à la lueur des reverbères, des flambeaux et des torches agitées par deux cents euménides. C'étoit à mes oreilles que tous ces canibales prolongeoient leurs sinistres accens de *vive la nation*. Je marchois sur un pavé recouvert d'une fange pétrie et fumante du sang de plus de quatre cents prisonniers, que j'avois, ou vus, ou entendus traîner au supplice. J'arrivois

au milieu de cette arene, lorsqu'un des assassins, quittant sa ligne, m'aborde pour me dire : *Vive la nation ! Mon frere, vous êtes mon camarade, et un bon citoyen.* Quelle fraternité que celle là et quel baiser sur-tout que celui qu'il me donne en colant sur mes joues son visage, que teignent des gouttes toutes fraiches encore du sang qui a jailli du cœur de ses victimes.

» J'étois comme stupide et hébété d'horreur. Tout à coup mes conducteurs s'arrêtent : je me trouve devant ce tas de victimes que recouvre le tronc sans tête de madame de Lambale, la poitrine couchée, et les bras étendus sur ce monceau de morts ; tout le bas de ce cadavre penché de mon côté, la plante de ses pieds touchant presque mes pieds. Vingt-six heures de trouble, de frayeur, d'angoisses, d'horreur, et ce spectacle sous mes yeux, pour couronner mon agonie ! Que pouvoit-il encore me rester de l'homme, si ce n'est cet instinct qui le porte à sauver comme il pourra les restes de sa vie !

« *Le serment de la liberté et de l'égalité* avoit fui de ma pensée. C'est alors que me faisant lever la main sur ces cadavres, le bourreau conducteur prononce, et m'ordonne de prononcer avec lui ce serment. Je veux me recueillir ; avec toute la vitesse de l'éclair, je rappelle ces raisons que j'avois alléguées, pour me persuader que je pouvois jurer. Je l'avoue, pas une de celles qui pouvoient me dissuader, ne se présente à moi. Je crains, en refusant, d'être martyr, non de la foi, mais d'une simple opinion. J'hésite cependant ; je sais qu'alors les glaives s'avancerent, je ne m'en aperçus pas ; je jurai ; je ne sais si ce fut machinalement, ou comment. La foule s'ouvre ; on me permet de me retirer. Ma raison et la réflexion arrivent. Qu'ai-je fait ! O mon Dieu ! si ce serment est contre votre loi, je m'en repens ; je cours le rétracter. — Mais le dois-je ? et serai-je

Digitized by Google

prudent ? et cette rétractation suffit-elle pour faire de ma cause celle d'un martyr ! O Dieu ! que n'ai-je été conduit, et que ne suis-je mort aux Carmes avec mes freres ! Ma cause n'auroit pas été suivie de ces doutes. »

En se livrant à ces réflexions, et presque à ces remords, M. Flaust s'apercevoit à peine que quatre des brigands l'avoient suivi, et l'invitoient à boire pour se réjouir avec lui de sa délivrance.

Ne jugeons pas d'un homme qui s'accuse ainsi lui-même, ou plutôt qui ne sait s'il fut coupable, ou même s'il lui restoit assez de liberté pour l'être. Mais plaignons-le d'avoir été si vivement frappé de cette fausse idée : *Je ne serai martyr que d'une opinion.* C'étoit précisément parce que la légitimité de son serment n'étoit qu'une opinion, qu'il eût été martyr de son devoir, en le refusant. Plus cette opinion étoit incertaine, plus il devoit préférer la mort au serment, suivant les lois de cette vraie morale qui dit : Abstenez-vous ; mourez plutôt que de vous exposer à jurer contre la vérité, à prendre le Dieu même de toute vérité à témoin du mensonge.

Au reste, si M. Flaust a pu se tromper, dans l'agitation du doute, il n'a pas hésité par-tout où son devoir lui a été connu. Depuis sa sortie de la Force, on lui a offert la cure de Dampierre ; sur le point de s'embarquer pour son exil, on lui offrit à Calais des cures à choisir ; elles étoient au prix du serment sur la constitution prétendue civile du clergé ; ce serment est condamné par l'église ; il sut le refuser et préférer l'exil, comme certainement il auroit préféré la mort à tout autre serment qu'il eût cru illicite.

Cinq à six autres prêtres s'étoient trouvés, en même temps que M. Flaust, à attendre leur jugement. Ils furent massacrés, à l'exception d'un vicaire qui n'avoit semblé long-temps oublié dans la cour que pour, donner l'absolution à tous ceux qu'il voyoit près d'être conduits au supplice.

Digitized by Google

C'étoit un jeune prêtre dont M. Flaust a oublié le nom. Poursuivi, arrêté bien des fois, ce jeune vicaire retraça à ses juges la partie la plus touchante de son histoire. « Je suis, leur dit-il, fils d'un simple paysan. Vous pouvez m'ôter la vie; vous ne me rendrez pas celle de mon pere. J'étois entouré d'une foule de gens qui vouloient me tuer, parce que j'ai refusé un serment contraire à ma conscience; mon pere accourut pour me sauver la vie; les assassins le massacrerent à mes pieds. J'aurois donné ma vie pour lui; j'allois la perdre aussi, quand les cavaliers accourus, m'enleverent. Les juges de mon pays m'ont pas voulu me condamner. Vous pouvez le faire, si vous voulez. Que me seroit la vie! vous ne me rendrez pas celle de mon pere. » Les bourreaux eux-mêmes ne résisterent pas à la pathétique simplicité de ce récit. Sa qualité de fils d'un paysan, et la mort de son pere, lui concilierent leur protection, ils le revêtirent d'un habit de soldat, et le sauverent.

Quand les premiers brigands arriverent à la Force, il y avoit dans cette prison huit cent cinquante prisonniers. On épargna les femmes; les bandits; c'est-à-dire, presque tous ceux qui avoient été enfermés pour des raisons légitimes, furent traités comme freres, à condition qu'ils s'enrôleroient au service de la révolution. Tout le reste au nombre de six cents au moins, fut égorgé. M Flaust, de qui nous tenons ces détails, en étoit spécialement instruit, soit comme témoin, soit comme connu et protégé des guichetiers, ses anciens paroissiens. Cela prouve combien sont défectueuses toutes les listes imprimées des personnes massacrées dans cette prison et aux autres. Dans ces listes on ne trouve, par exemple, que cent soixante-quatre victimes à la Force, et quatre-vingt-cinq pour la Conciergerie. Nous savons cependant d'un témoin oculaire que, dans cette derniere prison sur-tout, les massacres se

Digitized by Google

succédoient avec une prodigieuse rapidité, et qu'ils durerent, sans discontinuer, plus de vingt-six heures. La durée en fut triple à la Force, où ils avoient commencé le 2 au soir; ils ne furent interrompus que par de courts intervalles, et ils durerent bien avant dans la journée du 5 septembre. Aussi ne doit-on pas être surpris que bien des personnes aient porté l'ensemble de ces victimes à douze mille. C'étoit à Paris l'opinion la plus générale, lorsque je quittai cette ville. Le 29 octobre, le législateur Louvet, ne crut pas exagérer, en portant ce nombre à vingt-huit mille; et ce conspirateur du 10 août connoissoit mieux que personne ceux du 2 septembre.

L'objet spécial de cette histoire ne nous permet que les détails relatifs aux prêtres; et il en reste encore quelques-uns à suivre sur le plus horrible des théâtres. A Paris, j'avois bien entendu raconter les horreurs de la place Dauphine. Mais quelque idée que j'eusse d'une populace jacobinisée, je ne croyois pas les tigres assez tigres, les démons assez démons, et la rage assez rage, pour croire à ces horreurs. Mais déjà d'autres plumes les ont racontées aux nations. Je ne sais si j'aurois eu la force de les prévenir; l'histoire me fait au moins un devoir rigoureux de les transcrire. Car c'est ici sur-tout qu'elle dit à l'écrivain: Sois vrai, et sois-le tout entier. Il faut que l'univers apprenne ce que c'est que la révolution d'un peuple que l'orgueil, la rebellion, et l'impiété férocisent. J'obéis à cette voix; je copie un auteur instruit sur les lieux mêmes, et qui nous a donné *des faits avérés, pour servir de matériaux à l'histoire de ce siècle*, sous le titre: *Idée des horreurs commises à Paris*, etc.

« Sur la place Dauphine le peuple avoit allumé un grand feu devant lequel furent rôtis plusieurs, tant hommes que femmes. La comtesse de Péri-

Digitized by Google

guan y fut traînée avec ses filles ; toutes trois furent mises nues, frottées d'huile par tout le corps, brûlées à petit feu. Les cris perçans de ces victimes étoient étouffés par les chants et les cris de joie de ces cannibales dansant autour du feu. L'aînée des demoiselles, qui n'avoit pas encore quinze ans, supplioit en grâce qu'on lui arrachât la vie, pour la délivrer de cet horrible supplice. Un jeune homme courut à elle, et lui tira un coup de pistolet dans le cœur. La populace en fut si irritée qu'elle se saisit du jeune homme, et le jeta dans le feu, en lui criant qu'il falloit qu'il souffrît à sa place.

» Quand la comtesse fut rôtie, on amena six prêtres. Les brigands couperent un morceau de la chair de madame de Chevres, et la présenterent à manger à ces prêtres ; ceux-ci fermerent les yeux, et ne répondirent rien. Alors le plus âgé de ces prêtres, homme de soixante ans, fut déshabillé et rôti. Le peuple dit aux autres qu'ils trouveroient peut-être plus de goût à la chair d'un prêtre qu'à celle d'une comtesse. — Les cinq prêtres s'embrassent les uns les autres, et se précipitent ensemble au milieu des flammes. Les barbares s'efforcerent de les retirer, afin de prolonger leurs tourmens ; ils étoient déjà étouffés par la fumée et par les flammes. »

Le même auteur fournit à l'histoire une anecdote que j'avois aussi entendu raconter ; j'en connoissois tous les rapports avec la doctrine et les résolutions des profonds jacobins ; mais j'aurois craint encore de l'écrire, si je ne la trouvois ici avec des circonstances et des détails qui semblent en garantir la vérité.

« Lundi soir, 3 septembre, à dix heures, un nommé Philip, dans la rue du temple, vint au club des jacobins, dont il étoit membre ; il portoit une grande cassette. Il monte à la tribune, fait un

long discours sur le patriotisme, et conclut, que tout patriote qui préfère les liens du sang et de la nature aux liens du patriotisme, doit être regardé comme un aristocrate ; et que tout jacobin doit se défaire de ses amis, de ses proches parens, s'ils ne pensent pas en patriotes. A ces mots il ouvre sa cassette ; il en tire la tête de son pere et celle de sa mere qu'il avoit coupées, dit-il, parce qu'il *n'avoit jamais pu leur persuader d'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel.* De longs, et de bruyans applaudissemens s'élevent de toute la salle, et il est décidé que les deux têtes seront enterrées dans la salle même, sous les bustes élevés à Brutus et à Ankerstrom (l'assassin de Gustave), derrière le fauteuil du président. »

S'il est quelque lecteur qui se croie sage, en révoquant en doute ces excès, il peut les détester comme épouvantables ; mais il cessera de les regarder comme invraisemblables, quand il les verra découler du caractere même, et de toutes les causes de la révolution. Elle avoit commencé comme la plus impie, elle devoit, et se développer, et triompher comme la plus atroce.

Lorsque le cœur de l'homme est dépravé, souvent il est cruel contre les principes même que sa raison approuve ; mais quand sa raison même, sa doctrine et ses principes viennent à l'appui de ses crimes ; quand l'erreur de l'esprit est terrible, et que le zèle de l'établir est frénésie ; quand il croit sacrifier au bonheur du genre humain, alors même qu'il brise tous les liens des sociétés humaines ; quand il se croit le philosophe et le Dieu de la terre, parce qu'il n'est pour lui plus de frein, ni dans les cieux ni aux enfers ; quand il a érigé la férocité en héroïsme, parce que son école a écrasé le sentiment ; quand il a pu se dire : que l'univers soit jacobin, ou bien que l'univers périsse ; quand avec son farouche enthousiasme pour guide, il a su se donner pour appui tous les brigands de

l'univers, et choisi pour moyens les piques, les poignards et les haches, quel est en cet état le forfait accessible à l'imagination, qui puisse répugner à son cœur, que sa main ne soit prête à commettre, qu'il ne soit orgueilleux et fier d'avoir commis ?

Ce qui doit étonner dans la révolution du deux septembre, ce n'est donc pas un Philip apportant la tête de son pere, la tête de sa mere, pour gages de son patriotisme; c'est qu'en ce jour il soit resté un pere, une mere encore vivans sans être jacobins, avec un enfant qui l'étoit. Avec leurs droits de l'homme sauvage, avec leur haine et de Dieu et des rois, des riches et des grands, des nobles et des prêtres, ces monstrueux sophistes en étoient à ce point d'exaltation, à ce dégré de rage, qui ne distingue plus ni parens, ni amis, ni bienfaiteurs. Le Romain infanticide étoit leur héros; le Ravaillac de Suède étoit leur Dieu. Un pere royaliste étoit pour eux un ennemi; un frere religieux ou prêtre, étoit pour eux un monstre; et pas un seul d'entr'eux qui n'eût pris en ce jour la pique de Carra, la baïonette de Santerre, ou bien le poignard de Marat.

Si parmi leurs adeptes, il en restoit quelqu'un, auquel le parricide répugnât, il n'en étoit pas un qui ne l'eût excusé au moins par la nécessité de consommer leur révolution. Ils faisoient secte, et ils étoient par-tout; et par-tout, et dans Paris sur-tout, ils s'étoient constitués en dignité; la populace des fauxbourgs, les six cents Marseillais, et les deux cents bourreaux n'obéissoient qu'à eux. Trois ou quatre cent mille Parisiens tremblioient, hébétés de frayeur, sans accord, sans lien, et sans chef, et trop lâches pour suivre ceux qui auroient voulu les tirer de l'abîme où leur rebellion constitutionnelle les avoit entraînés. On les voyoit, ces hommes naguère triomphans avoir abattu la bastille, humilié le roi; les mi-

nistres, les nobles, la cour, les parlemens, à présent consternés, dans un morne silence, redoutant la rencontre des bandits; pâlissant devant les jacobins, osant souffler à peine, dans la crainte d'appeler le soupçon, les délations, et les bourreaux.

De ces bourgeois rebelles constitutionnels, les uns se tapissoient dans des réduits obscurs, pour échapper au jour consommateur de la rebellion; les autres, bien plus lâches encore, se joignoient aux brigands, et cherchoient avec eux de nouvelles victimes, crainte d'être cherchés eux-mêmes. Ceux-là couroient offrir aux tyrans municipes, leurs trésors, leurs armes, leurs chevaux, pour éloigner l'armée de Brunswik, que leurs vœux appeloient contre les municipes. Ceux-ci, à leurs sections, et dans le cœur, la haine des jacobins, qu'ils redoutoient, alloient jurer *la liberté, l'égalité, et la haine des rois* qu'ils regrettoient. Des légions entieres voloient se faire inscrire sous les drapeaux de Dumourier, pour délivrer Paris; et leur fureur, et leur zèle affecté pour délivrer Paris, n'étoient que le moyen et le vœu de quitter cette ville qui dévoroit ses habitans. Quant à ceux qui auroient pu, ou qui auroient voulu dissiper la cohorte des bourreaux, ils attendoient que la loi ordonnât d'opposer la force aux assassins; et la loi fut muette, tant qu'il resta encore des victimes à égorger.

Tel fut, pendant la premiere semaine de septembre, le spectacle de cette métropole de la révolution. Le temps devoit venir où les auteurs de tant d'assassinats rougiroient de se voir l'exécration du genre humain; la honte d'avoir pu les méditer, les combiner, les préparer, devoit un jour diviser les jacobins même. Brissot et ses jacobins de la Gironde, se réservant les horribles succès du dix août, devoient rejeter sur Danton, Robespierre, Marat, et leurs jacobins municipes,

Digitized by Google

la honte du deux septembre. De leurs divisions même naquit la démonstration, qu'une même conspiration avoit enfanté les horreurs du dix, et les atrocités du deux, toutes celles au moins qui, à cette derniere époque, immolerent tant de prêtres à la haine des jacobins.

Tout ces conspirateurs étoient unis le 10 août; l'histoire de leurs efforts, de leurs complots, de leurs conseils communs pour ce jour-là, est dans la lettre même de Brissot aux jacobins, dans celle de Louvet à Robespierre.

Le dix août éclatent ces forfaits dont Brissot et Louvet se réservent la gloire, en rejetant tous ceux du deux septembre. Cependant ce sont les municipes que leur conspiration avoit créés, ceux-là même, qui dirigerent avec eux les brigands du dix août; ce sont ces mêmes municipes, qui ouvrent, le même jour, la liste des prêtres à égorger. Cette liste se voit le même jour, sur leurs bureaux; il ne m'est pas possible d'en douter, à moi qui le soir même vois arriver un homme qui me tient ce langage: « J'ai su qu'il existoit, à l'hôtel de ville, une liste de proscription contre les prêtres. L'intérêt que je prends à vous, malgré la différence de nos opinions, m'a inspiré le désir de la voir; j'y ai cherché votre nom, et je n'ai pas été long-temps à le trouver. »

Ce fut le lendemain du dix août, que, cette liste à la main, les brigands commencerent la recherche et l'incarcération des prêtres. Ce fut le douze, et le treize août, que les sections, leurs présidens, leurs assesseurs, et leurs secrétaires, suivis de leurs piques, vinrent chez nous et chez d'autres ecclésiastiques, pour s'emparer de ceux qui étoient plus spécialement désignés, et pour dresser leurs procès verbaux.

Cette arrestation des prêtres n'avoit pas pour objet de les envoyer hors du royaume. Il étoit si facile alors de s'en débarrasser par ce moyen,

Digitized by Google

sans incarcération ! Le *veto* n'existoit plus ; on ne pouvoit pas douter de leur empressement à obéir à un décret d'exportation, qu'ils étoient désormais réduits à désirer, bien plus qu'à redouter. Bien loin de vouloir les exporter alors, on refusoit à tous des passe-ports et la permission de sortir du royaume. Il étoit donc alors un projet plus terrible que celui de se débarrasser des prêtres par la déportation ou la prison ; il étoit un projet d'hécatombe, coïncidant avec le dix août, éclos le même jour. Il est donc faux aussi, que le massacre des prêtres dans Paris, n'ait été que l'effet de ces insurrections subites, que nulle autorité ne pouvoit prévenir. D'ailleurs, dans une ville où soixante mille hommes sont armés, où quarante-huit sections sont permanentes, où le sénat national et le conseil municipal ne désemparent pas, qu'est-ce que le mouvement subit de trente assassins, qui égorgent aux Carmes pendant trois heures, qui le lendemain recommencent à St.-Firmin, sans qu'il ait été pris la moindre précaution pour arrêter ces meurtres ?

Qu'est-ce encore qu'un mouvement subit et imprévu pour les autorités constituées, lorsque les acteurs, lorsque les assassins reçoivent légalement le prix de leurs atrocités. Car l'histoire n'en est plus réduite aujourd'hui à la preuve de ce bourreau, qui vient à la section du Luxembourg se plaindre de la modicité de son salaire ; elle n'a pas même à citer seulement cette femme qui vient à la section du faubourg St. - Victor demander un surcroît de payement pour son mari, en fondant sa demande sur ce que ce cannibale, pour sa part seulement, avoit tué dix prêtres à St.-Firmin. C'est un législateur, c'est Louvet qui nous cite un payement légal fait à quatre bourreaux par le commis Frépoul sur un mandat municipal, et conçu en ces termes : *Il est ordonné à M. Vallé de Villeneuve* (trésorier de la ville), *de*

Digitized by Google

payer (aux quatre porteurs, dont le nom étoit mal écrit, *la somme de douze livres chacun, pour l'expédition des prêtres à St-Firmin.*

Il est donc bien constant que ces philosophiques assassinats de tant de prêtres avoient été statués dans cette conspiration du dix août, combinée avec tant de noirceur entre les bourreaux philosophes et les bourreaux municipes.

Sans doute il est affreux pour l'histoire d'avoir à conserver ces monumens de l'atroce sang froid du philosophisme ordonnant, et soldant légalement l'*expédition*, le massacre des prêtres; mais quand il faut apprendre à la postérité à se préserver de la peste, c'est un crime que d'en pallier les ravages. Le maire Péthion fournit une bien autre preuve de ce sang froid dans le compte qu'il rend de sa visite aux prisons de la Force, où il avoit eu soin de n'arriver que le troisieme jour du carnage. « Là, nous dit-il, je vis deux officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres des écroux ouverts et sous leurs yeux, faisant l'appel des prisonniers; d'autres hommes les interrogeant, d'autres hommes faisant les fonctions de jurés et de juges; une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas, qui en dégoûtoient, exécutant à l'instant les jugemens; et les hommes qui jugeoient, et les hommes qui exécutoient, avec la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions; et les assassins demandant à être payés du temps qu'ils avoient passé à les remplir. »

Ce que Péthion ne dit pas, mais ce que l'histoire doit observer, c'est que tout ce sang froid n'étoit que l'effet des remords étouffés et de tous les germes de l'humanité anéantis dans les juges et des bourreaux par les principes même du philo-

sophisme révolutionnaire. Ces principes, écartant toute idée d'un Dieu de l'autorité publique, la mirent toute entière dans les conceptions et les arrêtés de la multitude appelé peuple. Alors les brigands attroupés se firent peuple; les jacobins soufflerent leurs lois aux groupes; les bandits exécuteurs suivirent la loi du peuple. Ce que vouloit ce peuple bourreau fut la justice et la sainteté même. La nature, la religion, n'eurent plus d'accès par les remords; et le sang froid au milieu des massacres et des horreurs naquit de la théorie de Condorcet, de Péthion, de Barnave, de Brissot, de tous les impies du jour, et de celle de Rousseau de Genève, leur maître.

Pour les municipes ainsi férocisés pas le philosophisme, ce n'étoit pas assez d'avoir fait de la capitale un peuple de bourreaux qui égorgent, un peuple de victimes égorgées, et un peuple de citoyens tremblans d'être égorgés; dans le temps même que, se livrant à ces massacres, ils prétendoient n'en faire que l'erreur d'un tumulte populaire, sortoit de leur conseil un monument qui devoit perpétuer le souvenir de leur effroyable projet, d'étendre sur toute la surface de l'empire la glaciere d'Avignon, de septembriser et de jourdaniser toute la France. Dans ces jours même il partoit de Paris, sous le sceau de Danton, une adresse envoyée à tous les citoyens *pour diriger les mouvemens*. Cette adresse du 3 septembre étoit signée par les municipes se disant *les administrateurs adjoints réunis*. On y voyoit les noms de *Pierre Duplan*, *Panis*, *Sergent*, *Lenfant*, *Jourdeuil*, *Marat*, *de Forges*, *le Clerc*, *Celli*, *constitués par la commune*, *et séant à la mairie*. — Cette adresse portoit:

« La commune de Paris, fiere de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à

Digitized by Google

s'immoler pour le salut public, ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs, que lorsqu'elle aura obtenu votre *approbation*, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine *que lorsque tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.*

» La commune de Paris se hâte d'informer ses freres de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, *a été mise à mort* par le peuple ; *actes de justice* qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur ces traîtres cachés dans ses murs, au moment où il alloit marcher à l'ennemi. Et sans doute *la nation entiere*, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public ; et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens: Marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derriere nous ces brigands, pour égorger nos enfans et nos femmes.* »

Ainsi les conspirateurs même qui dans tous leurs écrits, dans toutes leurs proclamations, se faisoient gloire de la conspiration du dix août ; ainsi les traîtres qui avoient précipité la France dans cet abîme, cherchoient à le couvrir d'un océan de sang, et à faire égorger dans les provinces tous ces milliers de prêtres entassés encore dans les prisons du Mans, de Dôle, d'Angers, de Laval, et de tant d'autres villes. Ainsi parmi les laïques même, tout ce qui n'étoit pas jacobin devoit être égorgé par les jacobins dans toute l'étendue de la France. Ces monstres appeloient *conspirateurs féroces* tout ce qu'ils égorgeoient ; et ils n'ont pas produit la plus légere preuve de la plus légere conspiration. Ils étoient tombés comme des vautours sur les maisons des prêtres ; ils avoient subitement apposé le scellé sur tous leurs papiers, sur toutes leurs lettres ; et l'univers est encore à connoître une seule ligne adressée à ces prêtres

conspirateurs, ou écrite par eux, qui offre l'idée d'une conspiration.

Ce n'étoit pas assez pour les jacobins municipes, que ces invitations à un massacre général. Leurs bourreaux, fatigués dans Paris, devoient se délasser dans les autres départemens par de nouveaux massacres. Parmi les victimes désignées à leur rage, étoient sur-tout cinquante-sept personnages, que les décrets d'accusation lancés par l'assemblée avoient envoyés au tribunal de la haute cour nationale, érigée à Orléans. Ce tribunal avoit paru trop lent et trop peu sanguinaire. Des cohortes de prétendus patriotes enfoncerent les prisons, se chargerent d'emmener à Paris les prétendus conspirateurs. A la tête de tous ces prisonniers, étoit le duc de Brissac, reste de ces antiques chevaliers dont le nom, le courage et la fidélité faisoient la gloire et la force de la monarchie française. Avec lui, vingt-sept officiers du régiment de Cambresis, dignes de souffrir pour la même cause, et dont plusieurs comptoient plus de cinquante ans passés dans la carrière militaire. Avec lui encore, l'ex-ministre Delessart, triste victime de son honnêteté, ou de son ineptie constitutionnelle. Son zèle pour les lois de Camus et Target ne le défendit pas des fureurs de Fauchet et de Brissot.

Au nombre de ces prisonniers, étoit sur-tout M. de Castellane, évêque de Mendes. Avec des succès dignes de son zèle, ce prélat conservoit presque tout son diocese à l'abri des horreurs et du schisme du jour. La comparaison de ses vertus et des vices de l'usurpateur de son siége, faisoit un contraste trop frappant pour être pardonné. Aussi depuis long-temps, l'intrus, les jacobins, méditoient de l'éloigner de ses ouailles. L'inutilité de leurs persécutions fit imaginer la plus inconcevable des calomnies. La garde nationale de Mendes s'étoit établie comme celle des

Digitized by Google

autres villes ; il fut dit qu'on feroit une collecte pour fournir à son entretien. Les quéteurs se présenterent à M. de Mendes, comme aux autres citoyens ; il donna une somme de cinquante livres. Ce don fut dénoncé à l'assemblée dite nationale, comme la solde d'une troupe contre-révolutionnaire, parce que ces soldats, quoique gardes nationaux, n'alloient pas à la messe de l'évêque constitutionnel ; et ce fut pour ce don que l'assemblée lança contre M. de Mendes un décret d'accusation. Ses amis le presserent alors de sortir du royaume ; il y avoit consenti ; il fut arrêté dans sa route comme suspect, faute de passeport. Il pouvoit en prendre un sous un autre nom ; interrogé sur sa qualité, il répondit : Je suis Castellane, évêque de Mendes ; et il fut conduit aux prisons d'Orléans.

Toutes ces victimes entassées sur dix chariots, entourées d'une garde nombreuse, arriverent le neuf septembre à Versailles. C'étoit là que les attendoient les bourreaux envoyés de Paris. On entendit les gardes même, traversant les rues de Versailles, dire à ces bourreaux : *Quand commencerez-vous !* Le lieu du massacre étoit marqué. C'étoit en face même du château de son roi, que Brissac devoit mourir ; c'est là qu'il fut immolé avec le reste des prisonniers, dont trois ou quatre vinrent à bout de s'échapper. Quant à monseigneur l'évêque de Mendes, il attendit ses bourreaux, comme l'avoit fait aux Carmes l'archevêque d'Arles. Il vit la mort debout et la reçut sans avoir proféré une seule parole.

Les municipes de Versailles avoient aussi leurs prisons pour les prêtres non assermentés. Ceux de la paroisse St.-Louis, M. Gallois prêtre de la mission, des curés, des vicaires du voisinage, que divers journaux portent au nombre de sept, étoient enfermés aux écuries de la reine. Les brigands allerent se délasser sur eux du massacre

des prisonniers d'Orléans ; ils les égorgerent de même ; et ce fut là l'octave des martyrs de l'église des Carmes.

A dix lieues de Paris, d'autres agens avoient déjà suivi les instructions et les exhortations des municipes. Il paroît même que le maire de Meaux avoit connu le temps où ses victimes devroient être prêtes. Sur la fin d'août, il laissoit la canaille se répandre dans les environs pour la recherche des prêtres non assermentés. Elle les amenoit les uns après les autres devant son tribunal ; digne émule de Péthion, il feignoit de n'avoir aucune part à leur arrestation ; mais pour connoître s'il devoit les élargir, il leur présentoit le serment de la constitution civile du clergé à souscrire. Les prêtres refusoient, et il les envoyoit en prison.

Il avoit ainsi renfermé son propre curé, un prêtre de la cathédrale, et cinq autres curés ou vicaires nés dans la même ville dont il étoit maire. Le 4 septembre, arriverent à Meaux des gendarmes Parisiens ; les lâches avoient vu le massacre des Carmes. Ils rassemblerent quatre à cinq porte-faix ou autres de cette classe d'hommes, et se firent ouvrir la prison. M. le curé de St.-Nicolas fut appelé le premier ; le gendarme, faisant à la fois les fonctions de chef, de juge et de bourreau, se mit à vomir contre lui des injures et des blasphêmes. Il continuoit encore ; le curé se taisoit, lorsqu'un coup de massue, assené sur sa tête, le renversa ; les piques et les sabres des autres assassins l'acheverent. Quelques-uns des officiers municipaux accoururent pour sauver les autres victimes ; il n'en étoit plus temps ; leurs efforts ne firent qu'ajouter à la rage avec laquelle les six autres prêtres furent immolés. Cette rage fut telle, que le fossoyeur chargé de les ensevelir disoit avoir eu beaucoup de peine à rassembler leurs têtes, leurs entrailles et leurs membres épars. Les brigands avoient massacré sept prêtres ; ils

tuerent un même nombre de laïques détenus dans la même prison ; et, comme à Paris, ils délivrerent ceux qu'ils jugerent dignes de s'unir à leur cause.

A quarante lieues de Paris, les honnêtes habitans de Reims avoient protesté contre les infames éloges de l'assemblée nationale. Ce fut précisément le premier septembre que cinq cents brigands, sous le nom de Marseillais; arriverent dans cette ville, pour y exercer les mêmes horreurs, et le même jour que leurs freres brigands à Paris. La premiere victime fut un honnête facteur de la poste, odieux aux jacobins, parce qu'il ne vouloit pas changer sa religion pour celle des faux pasteurs. La seconde fut le maître de poste, M. Guerin, trop intègre pour avoir jamais voulu se prêter au brigandage des jacobins, par la violation du secret des lettres; et même assez ferme pour s'être souvent opposé aux émeutes excitées par leurs clubs. La troisieme fut le vénérable Montrozier, ancien lieutenant du roi à Lille, alors septuagénaire. Uniquement occupé de son salut, vivant dans la retraite avec son épouse; sans avoir daigné s'expliquer sur les révolutions de ce monde, il s'étoit contenté de n'y prendre aucune part. Sommé de prêter le serment de la liberté et de l'égalité révolutionnaires, les brigands voulurent triompher de sa conscience; ils le conduisirent à l'hôtel de ville, ils lui présenterent encore le serment prescrit aux militaires, ou la mort. Il avoit trop bien appris dans les combats à braver cette mort pour lui sacrifier l'honneur et la conscience; il répondit en héros chrétien. Ses cheveux blancs ne l'empêcherent pas d'être immolé; sa tête fut portée sur le haut d'une pique à la porte de cette même ville si chere aux rois français; de cette même ville où ils recevoient l'onction sainte. Ce fut là que, signalant leur haine contre ces mêmes rois, des monstres déposerent cette tête sur le chemin de

Paris ; puis la poussant, et la faissant rouler avec le pied, ils lui disoient : *Va-t-en trouver le roi.*

C'étoit sur-tout des prêtres qu'il falloit pour victimes à ces monstrueux patriotes. Les précautions étoient prises pour leur en fournir. La ville de Reims n'en tenoit point dans ses cachots ; mais à une petite distance, à Montchenaux, vivoient deux ecclésiastiques unis par les liens de l'amitié, et plus encore par la conformité de leur foi, et de leurs vertus, M. de Lescure, honoré, comme vicaire général, de la confiance de son évêque et de tout le diocèse ; M. le Vacher, l'ancien des chanoines de la cathédrale. Les habitans de Montchenaux résistoient aux insinuations des clubs qui cherchoient à leur rendre suspect ces deux ecclésiastiques. Le trois septembre, l'insurrection contre eux se trouva prête. Des paysans d'un village voisin accoururent armés, entourerent ces vénérables prêtres. Il nous faut, leur dirent-ils, il nous faut à l'instant le serment, ou bien vous nous suivrez à Reims. *Nous vous suivrons à Reims*, répondent M. de Lescure et M. le Vacher, *quoique nous sachions bien ce qui nous attend*. Pendant une route de deux heures, ils marcherent avec la sérénité des confesseurs, s'animant, se fortifiant l'un l'autre pour le dernier combat ; il ne fut pas bien long. A peine arrivés à l'hôtel de ville, M. le Vacher fut percé de baïonettes ; M. de Lescure leva les mains au ciel ; aussitôt poussé sur le corps de son ami, il y fut assommé à coups de crosses.

Ces deux victimes sont à peine tombées, les cris confus de *vive la nation* en annoncent une plus vénérable encore et plus auguste. C'est, par le nombre des années, le doyen de la chrétienté ; c'est, par ses vertus, le prêtre par excellence, le prêtre appelé saint, et depuis long temps révéré, désigné sous ce nom. C'est le prêtre Pacquot, curé de Saint-Jean ; il demandoit à Dieu

Digitized by Google

de terminer sa longue carriere par l'effusion de son sang pour la foi; son Dieu lui avoit dit sans doute qu'il alloit l'exaucer. Entrés subitement dans son oratoire, les brigands le trouverent à genoux, terminant les prieres des agonisans. Il se livra à eux, comme un disciple de Jesus-Christ à ses bourreaux; il traversa, sous leur escorte, les rues de la ville, entouré de leurs sanguinaires acclamations, et récitant paisiblement les pseaumes de David; arrivé sur le seuil de la maison commune, il alloit recevoir le coup de la mort; le maire croit avoir trouvé un moyen de l'y soustraire. Il s'avance en criant aux brigands: *Qu'allez-vous faire? Ce vieillard n'est pas digne de votre colere; c'est un bon homme qui est fou, qui a perdu la tête, à qui le fanatisme renverse les idées.* -- A ces mots le doyen vénérable; *Non, monsieur, je ne suis ni fou ni fanatique; je vous prie de croire que jamais je n'ai eu la tête plus libre et l'esprit plus présent. Ces messieurs me demandent un serment décreté par l'assemblée nationale: je connois ce serment; il est impie; subversif de la religion. Ces messieurs me proposent, le choix entre ce serment et la mort; je déteste ce serment et je choisis la mort. Il me semble, monsieur, que c'est là vous avoir assez démontré que j'ai l'esprit présent, et que je sais ce que je fais.* Le magistrat presque confus de sa fausse pitié l'abandonne aux assassins. M. Pacquot fait signe de la main; et ils s'arrêtent. *Quel est celui de vous*, leur demande-t-il à haute voix, *qui me donnera le coup de la mort.* -- *C'est moi*, répond un de ces hommes que le nom de citoyen eût dû distinguer des brigands. -- *Ah!* reprend M. Pacquot, *permettez que je vous embrasse, que je vous témoigne ma reconnoissance pour le bonheur que vous allez me procurer.* Il l'embrasse en effet comme le plus cher de ses bienfaiteurs, et il ajoute: *Permettez à présent que je me mette dans la posture convenable pour offrir à Dieu mon sacrifice.* Le citoyen suspend sa hache.

M.

Digitized by Google

M. Pacquet, à genoux, demande hautement pardon à Dieu pour lui, pour ses bourreaux; le citoyen qu'il avoit embrassé porte le premier coup; M. Pacquot tombe; le reste des bourreaux à l'envi percent et hachent son cadavre avec leurs baïonnettes et leurs sabres.

Le même jour, fut découvert M. Suny, âgé de quatre-vingts ans, curé de Rilly-la-Montagne, et retiré à Reims, pour se dérober aux persécutions que les jacobins avoient suscitées contre lui dans sa paroisse. Un malheureux étoit venu, le matin même, lui demander l'aumône. Il ne restoit à M. Suny qu'une somme de cent livres en billets; il en donna dix au mendiant; et le scélérat fut le dénoncer aux brigands. Il fut conduit à l'hôtel de ville. Les municipes lui dirent: *M. le curé, votre sort est entre vos mains. Prêtez le serment, si vous voulez conserver les jours qui vous restent à passer ici bas. — Ah! messieurs*, répondit-il, *j'avois eu le malheur de prêter ce serment criminel. Le Seigneur m'a fait la grace de le rétracter. Je l'en ai mille fois remercié; mais combien à présent je m'estime heureux de pouvoir donner ma vie pour réparer mon scandale! Je lui en demande encore très-humblement pardon. Ah, messieurs, je sens qu'il me fortifie. Je me sens disposé à mourir plutôt qu'à retomber dans ce crime.* Il marcha en effet à la mort avec un air mêlé de componction, d'humilité, et d'une sainte joie d'aller expier sa faute par le martyre. Son sang coula dans le même ruisseau que celui du saint pasteur qui l'avoit précédé.

Le mardi, quatre septembre, M. Romain, curé du Chêne-le-Populeux, un des prêtres les plus édifians du même diocese, et M. Alexandre, chanoine de St.-Symphorien, cherchant à sortir de Reims, furent arrêtés par une patrouille, qui les amena à l'hôtel de ville, c'est-à-dire, sur le champ du carnage. Le premier assailli fut M. Romain; il tomba mort sous les baïonnettes. M.

Alexandre n'étoit encore que blessé ; ses forces lui restoient : à Reims, comme à Paris, les brigands trouverent ce genre de supplice trop doux pour leurs victimes ; ils se répandirent dans les maisons des catholiques les plus connus pour leur attachement aux vrais pasteurs ; ils en prirent par force une quantité de bois suffisante pour un large bûcher ; ils le dresserent, l'allumerent sous les yeux de M. Alexandre ; et quand ils virent les flammes s'élever, le feu assez ardent, ils le jeterent au milieu du bûcher. Trois fois, brûlant, chassé par la vivacité de ce brasier ardent, à demi dévoré par les flammes ; il en étoit sorti ; trois fois, le pressant avec leurs baïonnettes et leurs piques, les monstres l'y repousserent ; et pendant cet horrible spectacle, les tambours battoient, les fifres, les violons, les trompettes jouoient ; des hommes et des femmes chantoient ; leur horrible musique se méloit aux cris perçans de la victime ; ils dansoient autour d'elle ; ils chantoient *ça ira* ; ils chantoient *vive la nation !*

Pendant tous ces massacres, ils s'étoient étourdis de ces accens et de ces hurlemens féroces. Il fallut enfin entendre aussi les cris de la nature. Les assassinats et la rage avoient duré jusqu'au quatre septembre. Le cinq, la populace même sentit le remords ; on la vit quelques heures dans la consternation de la honte. Elle sembla revenir des rêves et du délire de la rage. Qu'est-ce donc que la honte et le remords de cette populace ? Elle ne s'aperçut de son délire que pour se plonger dans un autre. Elle chercha le scélérat dénonciateur de ce curé de Rilly, qu'il n'avoit reconnu qu'à la largesse de ses aumônes. Elle amena le bandit sur le champ des massacres, l'accusa d'en être le principal auteur, le jugea, et le brûla tout vif.

A cent lieues de Paris, Lyon devoit aussi, dans l'atroce projet, devenir le théâtre des mêmes horreurs que la capitale ; heureusement les jacobins

Digitized by Google

n'y dominoient pas avec le même empire. Quoique la persécution, à certains intervalles, y eût été violente, les Lyonnois en général se montroient plus actifs et moins patiemment esclaves du grand club. Les jacobins étoient instruits de ces dispositions; dans la journée que je passai au comité de surveillance de la mairie, en attendant qu'il plût à ces messieurs de prononcer sur moi, un de ces prétendus juges avoit dit très-clairement que, pour châtier Lyon et Rouen, il faudroit envoyer à chacune de ces villes une armée parisienne. Pour le deux septembre, ils s'étoient contentés d'envoyer à Lyon des cohortes de leurs brigands. Le succès, quoiqu'affreux, ne fut pas, à beaucoup près, ce que Danton et Manuel s'étoient promis. Plusieurs des municipes Lyonnais se jetèrent entre les bourreaux et les prisonniers pour empêcher le carnage. Ils ne réussirent pas à sauver toutes les victimes; mais on les vit au moins leur faire une barriere de leurs corps, les serrer dans leurs bras, se présenter eux-mêmes au poignard des assassins, recevoir leurs coups plutôt que de les laisser tomber sur l'innocence; et, graces à ce zèle, au lieu des milliers de victimes, sur-tout d'ecclésiastiques, désignés aux bourreaux, on compte peu de prêtres massacrés dans cette ville. Les deux principales victimes furent messieurs Regny et Guillermet. Le premier, élevé comme enfant de chœur dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Paul, avoit successivement rempli les places d'humanité, de vicaire, d'aumônier, et enfin de professeur de théologie au séminaire de Saint-Charles. Dans tous ces différens postes, des mœurs toujours pures, une piété toujours exemplaire, une doctrine toujours conforme à celle de l'église, lui avoient mérité l'estime et la vénération publique. Il avoit perdu, et son dernier emploi, et sa fortune, en refusant le serment de la constitution prétendue civile du clergé; son zèle lui restoit.

L'ardeur avec laquelle il l'exerçoit, en ramenant les brebis égarées, en relevant le courage des foibles, l'exposoit à des dangers dont ses amis crurent plus d'une fois devoir l'avertir ; il répondit à ces représentations : « Que le salut des ames devoit lui être bien plus cher que la conservation de ses jours ; qu'il seroit trop heureux qu'une si belle cause lui valût les honneurs du martyre. » Son vœu fut exaucé. Dénoncé et conduit en prison, après avoir signalé sa patience, il ne lui restoit plus qu'à résister encore à la plus astucieuse des tentations. On lui offrit la vie au prix du serment de la liberté et de l'égalité révolutionnaires. Il préféra la mort, et les brigands lui trancherent la tête.

M. Guillermet, curé de la paroisse de Fareins en Dombes, avoit aussi perdu son bénéfice, par le refus du premier parjure. Retiré à Lyon, il y suivoit les attraits de son zèle, en se consacrant au salut des ames. Dénoncé et conduit en prison, comme M. Regny, et pour la même cause, il refusa de même le second serment, et la même mort couronna sa constance.

Nombre d'autres prêtres s'attendoient au même sort. Des citoyens, remplis d'horreur pour ces massacres, profiterent du temps où les brigands étoient occupés à immoler les premieres victimes, pour délivrer les autres. Pour se dédommager de celles qui leur étoient ravies, les brigands couperent les doigts des prêtres qu'ils avoient égorgés, en firent des guirlandes, et les suspendirent aux allées de Bellecour.

L'espoir des jacobins fut encore trompé dans bien d'autres villes, où ils s'étoient flattés d'une hécatombe semblable à celle de Paris. Ils espérerent y suppléer par la maniere dont le décret consommateur de la perséeution seroit exécuté. Ce décret du vingt-six août chassoit hors du royaume tout ce qui y restoit encore de fonctionnaires ecclé-

siastiques non assermentés. Chacun d'eux devoit être muni d'un passe-port exprimant sa qualité, et la cause de sa déportation. C'étoit sur ce passe-port même que les atroces jacobins comptoient, comme sur un moyen qui, faisant reconnoître ces prêtres non assermentés, leur permettroit bien difficilement d'arriver aux frontieres, sans avoir rencontré quelques clubs massacreurs. Manuel s'en tenoit si assuré, qu'il appelloit ces passe-ports des *billets de mort;* et ces *billets de mort*, on ne les donnoit pas même à ceux que l'on vouloit tenir de plus près sous le couteau. Je connois au moins un ecclésiastique déclaré par sa section sujet au décret; son passe-port expédié par la section, devoit être visé par les municipes; au lieu de *visa*, ils écrivent *néant*. Coupable contre les décrets s'il ne sortoit pas; coupable et arrêté s'il vouloit sortir sans passe-port, et cependant refusé lorsqu'il demande un passe-port. Parmi les prêtres qui se sont vus dans cette situation, j'en connois un sur-tout que je ne cite ici qu'en preuve de l'étrange gouvernement du jour. Cet ecclésiastique, c'est moi. Le maire Péthion trouva le cas difficile à juger. Il demanda pour cela un mémoire; il falloit même paroître à son audience. J'avois assez vu tous ces messieurs-là; il plut à la Providence de m'en délivrer par d'autres voies.

Cependant en ces jours, c'est-à-dire, pendant le courant de septembre, les passe-ports en général furent expédiés pour l'exportation des prêtres non assermentés. En ces jours, quel spectacle encore pour l'univers! Dans une étendue de deux cents lieues carrées, un royaume naguere très-chrétien, naguere encore, ne connoissant, ne protégeant, et ne suivant d'autres pasteurs que ceux de la religion de Jesus-Christ; et ce même royaume, en ces jours rejetant, repoussant, chassant de toutes ses villes, de toutes ses campagnes, les pasteurs de Jesus-Christ! Toutes les

routes de cet empire couvertes de cinquante mille pasteurs, cardinaux, archevêques, évêques, curés, prêtres de tous les ordres, s'avançant vers les ports, les frontieres, sortant par tous les points de ses provinces, et jetant derriere eux de tristes regards sur leurs églises devenues le siége des apostats, sur leurs ouailles livrées désormais sans ressource à des loups dévorans! et loin de ces églises, et loin d'une patrie que malgré ses rigueurs ils chérissent encore, cinquante mille prêtres obligés de chercher, à travers les montagnes, à travers les tempêtes, quelque région hospitaliere qui leur offre un asile! et tous ses prêtres poursuivis dans leur fuite, par l'idée d'un roi, l'objet de leur serment, par l'idée d'une reine, de ses enfans, d'une famille, l'antique objet de leur amour, de leur fidélité, et qu'ils laissent dans les tours du Temple, sous le couteau des assassins! Poursuivis par l'idée d'un frere, d'une sœur, d'un pere, d'une mere, de tous leurs parens et de tous leurs amis, qu'ils laissent sous l'empire des clubs de l'affreuse et féroce anarchie! Poursuivis sur-tout par l'idée de leurs diocésains, de leurs paroissiens, les uns égarés et donnant de plein gré dans les voies de l'hérésie et de l'apostasie, les autres vainement rappelant leurs pasteurs, vainement attendant les secours de la foi, la bénédiction du ministere, les paroles de vie! et sur-tout poursuivis par l'idée qu'avec ses vrais ministres, la véritable foi, peut-être pour toujours, se retire de cette malheureuse terre! par l'idée que c'est là peut-être le moment de secouer la poussiere de leurs souliers sur cette terre insensible à la voix de l'évangile. Non; leur Dieu suspendit ce précepte pour eux. Quelque chose leur disoit que le temps d'une grande épreuve étoit arrivé, qu'une terre coupable alloit être livrée à de grands fléaux, et lavée dans des fleuves de sang; mais ce Dieu qui sauvoit les ministres

Digitized by Google

de la pénitence et du pardon, leur disoit que le temps de cette pénitence arriveroit un jour ; que la réprobation n'étoit pas prononcée ; qu'ils reviendroient un jour sur cette terre pour être les ministres de l'expiation. Cet espoir consoloit leur fuite. Ils conjuroient leur Dieu d'abréger sur cette infortunée patrie les années de la justice, de hâter le retour de la miséricorde, de rappeler, avec le regne de la religion, des mœurs et de la piété, celui de la tranquillité, de la prospérité d'une patrie plus malheureuse dans ses égaremens, et dans le délire de ses erreurs, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes dans leur exil.

Les jacobins avoient d'autres idées sur cette exportation des prêtres. Les mesures qu'ils prirent, démontrent que sans une protection spéciale de la Providence, la plus grande partie de ces ecclésiastiques auroient trouvé leur tombeau sur la route qui devoit les conduire aux frontieres.

Elle fut encore teinte du sang de bien des prêtres. En Normandie la sentinelle arrête M. de Pinerot, curé de Chalange, diocese de Séez ; son neveu, vicaire dans le même diocese ; M. l'Oiseau, vicaire de St.-Paterne, diocese du Mans ; M. le Lievre, prêtre de St. Pierre de Montfort d'Alençon ; tous les quatre se rendant tranquillement au Havre. Il leur fallut montrer leur passe-port. On y lut qu'ils étoient prêtres ; on leur proposa le serment et des bénéfices. Il répondirent : *C'est pour avoir refusé ce serment que nous obéissons à la loi d'exportation.* La populace abusée cria : *Ce sont des prêtres réfractaires ;* et commença par assommer les deux premiers. Messieurs l'Oiseau et le Lievre déjà meurtris de coups sont traînés sur le bord de la Rille. Là, on les somme encore de prêter le serment. Ils continuent à répondre : *Notre conscience nous le défend.* On les jette dans la riviere ; ils reviennent sur l'eau.

Digitized by Google

On leur crie : *Jurez donc, malheureux ; on va vous retirer ;* du milieu des flots et à demi-noyés : *Non, nous ne pouvons pas ; nous ne jurerons pas.* On les replonge, on les retire encore : *Jurez donc, malheureux.* Mourant et respirant à peine : *Nous ne jurerons pas.* La rage, le dépit dans le cœur, des fourches appliquées sur le cou de ces confesseurs, les monstres les replongent, les retiennent dans l'eau jusqu'à ce qu'ils expirent. Trois autres prêtres, près du même village, furent arrêtés, et égorgés pour la même cause.

A peu près le même jour, c'est-à-dire, vers le quatre septembre, le curé de la Baroche près d'Alençon, se rendant aussi au décret d'exportation, fut arrêté par la populace auprès d'Orbec. Les municipes et les gardes nationaux voulurent inutilement le sauver. Les brigands l'avoient déjà frappé de plusieurs coups de sabre ; avec la compassion du jour, un grenadier lui perça le cœur. Les spectateurs, en signe de joie, jeterent leurs chapeaux en l'air et porterent la tête du martyr le long de la route.

Le même jour, M. Nicolas Bené, curé de Lymais-les-Mantes, diocese de Chartres, y revient demander son passe-port pour l'exportation ; les brigands le massacrent. M. Quesnel, prêtre de la paroisse de Bolbec, est requis de montrer le sien près d'Aliquerville ; il le tire de son portefeuille ; et, pour le recevoir, un coup de sabre lui coupe deux doigts.

Le neuf septembre, M. Bessin, curé de Sommaire à l'Aigle, s'étoit vu obligé de quitter sa paroisse pour refus de serment ; il reparoît pour obéir au décret d'exportation. Les brigands s'attroupent ; le district croit le mettre à l'abri dans ses prisons ; elles sont enfoncées, il est haché ; l'un de ses bras est jeté dans la riviere, ses autres membres de côté et d'autre, et le tronc déposé au pied de l'arbre de la liberté.

A Autun, le curé du petit séminaire de Clermont est aussi arrêté par la populace. Le maire croyoit avoir trouvé le moyen de le sauver. Il lui conseille, non pas de faire le serment, mais de permettre au moins qu'on dise au peuple qu'il l'a fait : « Je vous démentirois auprès de ce peuple, répondit le curé ; il ne m'est pas permis de racheter ma vie par un mensonge. Le Dieu qui me défend de prêter ce serment ne me permet pas davantage de faire croire que je l'ai prêté. » Il falloit à la ville d'Autun cet exemple d'une conscience exacte et sublime pour réparer le scandale de son grand apostat, de ses monstrueuses décisions, de ses plus monstrueux exemples en fait de serment. Le curé fut martyr ; l'apostat traîne encore dans ce monde son parjure et son ignominie.

Ces passe-ports furent encore pour bien d'autres prêtres de vrais arrêts de mort. Mais ce n'étoit pas ces victimes éparses, c'étoit encore des hécatombes qu'il falloit aux jacobins. Du Midi au Septentrion, de l'Orient à l'Occident, ils n'avoient pas entassé tant de victimes, pour les laisser fuir dans des terres étrangeres. En ouvrant leurs prisons ils semerent leur route de pieges et d'embûches, d'émissaires chargés de soulever le peuple, de pousser ses fureurs au plus haut dégré de la rage, par-tout où ces colonies d'exilés devoient paroître.

De celles qui s'embarquerent dans les ports du Midi, les unes, prêtes à faire voile, virent le canon braqué sur leurs vaisseaux, pour les couler à fond ; d'autres, que la tempête forçoit à rentrer dans Toulon, y trouverent des cœurs plus durs que les rochers. En permettant aux bâtimens d'entrer, on enferma les prêtres dans la cale ; on ne leur permit, au bout de trois jours, de respirer et de partir, qu'après les avoir fouillés, volés, en laissant à chacun dix écus, pour toute ressource dans la terre vers laquelle ils fuyoient.

Le 10 septembre, cinquante-six vicaires ou curés des diocese d'Uzès et d'Avignon, parmi lesquels des hommes de quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, sortoient du canal d'Aigue-Morte, sur le bâtiment de l'armateur Pasqui. A onze heures du soir, il se laisse aborder par deux autres, que montent des brigands armés de fusils, de sabres, de tridens. Ces deux équipages de démons fondent les armes à la main sur les prêtres, les fouillent, les refouillent jusqu'à trois fois, ne leur laissent pas même un assignat, pas même les plus légeres hardes; ils ne les quittent qu'en les enfermant de maniere à ne pas laisser la moindre issue à l'air. Le lendemain, au lever du soleil, les prêtres entendent les coups de hache retentir contre les côtés du bâtiment. Les monstres de la veille travailloient à le couler à fond; et ce ne fut pas la pitié qui les en empêcha, mais la priere de l'armateur tremblant de ne pas trouver le dédommagement de son vaisseau.

Ceux qui fuyoient à travers les départemens trouvoient d'autres dangers. Il étoit de ces départemens, tel que celui de la Côte-d'Or, dont la réputation seule étoit effrayante; les prêtres dans leur fuite s'en écartoient comme le nautonnier évite et prend le large, crainte d'être poussé sur ces rochers fameux par les naufrages. Il étoit de ces villes et de ces cantons tellement exaltés par la nouvelle des massacres parisiens, par les adresses de Danton, que les traverser sans avoir été immolés, c'étoit pour des prêtres non asservamentés une espece de prodige.

Trente-sept ecclésiastiques partis de Chartres, et conduits la plupart, malgré eux, par des guides perfides, arrivèrent à Dreux. Des cris horribles s'élevent dans la ville; on eût dit les antiques peuplades de la Crimée dans la barbare joie de voir la mer pousser vers eux quelque victime. *Les voici*, crioit la populace, *nous les tenons; ils n'échapperont*

pas. Heureusement tous les maires n'étoient pas des Péthion, et tous les municipes n'étoient pas des Manuel. Le maire de Dreux, le procureur de la commune accourent; leur zèle est secondé par les électeurs rassemblés dans cette ville. Résolus d'empêcher que les scenes de Paris ne se reproduisent à Dreux, ils forment eux-mêmes une double haie pour protéger les prêtres et les remettre sur leur route. Malgré la quantité de pluie qui tombe en ce moment, long-temps ils les escortent; mais la populace les escortoit aussi; et frémissoit, et répétoit sans cesse le cri de mort. La pluie redouble encore; une partie des brigands se dissipe. Les citoyens protecteurs, croyant avoir sauvé ces prêtres, recommandent à leurs guides de hâter la marche des voitures. Les assassins reviennent poussant des cris affreux; le tocsin des villages voisins en fait accourir d'autres de toutes parts. Les cochers n'osent ni avancer ni reculer; ils crient à ces prêtres : *Sauvez-vous, ou bien nous périssons tous*. Les prêtres se réfugient derriere les buissons, dans les bois, dans les vignes. Les uns n'échappent quelques heures que pour se voir repris et conduits de corps de garde en corps de garde. Leur constance, leur patience inaltérable appaisent les furieux, et on les laisse s'évader au milieu de la nuit. Les autres, entourés de baïonnettes, et au bruit des tambours, battus, frappés de soufflets, les cheveux arrachés ou coupés, sont ramenés à Dreux. Un Dieu veille sur eux, et arrête les glaives, les piques, les baïonnettes prêtes à chaque instant à les percer. La puissance de leur Dieu explique seule comment ils échappent à cent glaives levés pendant dix heures entieres sur leurs têtes, et comment ils obtiennent enfin de continuer tranquillement leur route.

Au milieu de cette populace soulevée, il étoit facile d'observer des hommes qui appartenoient à

une autre classe de citoyens, qui sans cesse irritoient, nourrissoient ses fureurs, en répétant les mêmes bruits, et souvent de plus calomnieux encore que ceux répandus dans Paris pour justifier les massacres du deux septembre. Il étoit sur-tout facile de voir combien ces fureurs étoient fomentées par les prêtres apostats. Si quelques-uns d'entr'eux montrerent moins de rage, essayerent même d'appaiser celle des brigands, un trop grand nombre aussi jalousoient la gloire de ces confesseurs dont la constance dans la spoliation et l'exil condamnoit si hautement l'avarice, la lâcheté et le parjure des faux pasteurs. Pendant tout le temps de la persécution, on avoit vu ces lâches, oubliant jusqu'à la décence de leur état, se mêler à une soldatesque effrénée contre le véritable sacerdoce; on avoit vu jusqu'à leurs évêques usurpateurs, sur-tout celui de Nismes, se mêler aux bandes calvinistes dans leurs exercices militaires; on avoit vu, jusqu'aux portes de Saint-Firmin, des prêtres jureurs s'établir en habit militaire, partager les fonctions des sentinelles, avec les brigands même, pour retenir dans leur prison les prêtres non assermentés. Le moment de l'exportation démontra mieux encore quelle espece d'hommes c'étoit que ces prêtres de la nouvelle église.

Quatre-vingts ecclésiastiques non assermentés, partis de Bayeux pour se réfugier en Angleterre, attendoient à Port-en-Bessin le moment de s'embarquer. Ils se croyoient en sureté sous la sauvegarde des lois, quand un certain de Launes, jureur, curé intrus de Vaucelles, paroît au milieu d'eux en costume militaire, et ayant à ses ordres six fusiliers. Avec le ton d'un commandant brutal, affectant l'inquiétude pour la sureté de la patrie, il demande à quel dessein on se rassemble en si grand nombre dans un si petit bourg. Les prêtres lui exposent l'objet de leur voyage, qu'il sait aussi bien qu'eux. Il se fait exhiber leurs passe-ports, en

supprime plusieurs ; sous prétexte qu'ils ont été donnés sans raison valide. Tandis qu'il gourmande ces prêtres en tyran, le tocsin sonne et se propage dans les campagnes ; le scélérat y avoit fait répandre que trois cents Anglais arrivoient, et mettoient Port en cendres. Les paysans de vingt villages accourent armés de faux, de haches, de fusils. L'intrus soldat consigne les prêtres, dispose ses sentinelles à leur porte, et convoque une espece de conseil militaire. Son premier résultat est un ordre donné aux canonniers de couler bas le vaisseau que ces prêtres attendent pour leur déportation. L'ordre alloit être exécuté ; le capitaine du bâtiment aperçut des mouvemens sur le rivage ; le tocsin et le bruit des tambours l'avertirent de se tenir hors de la portée du canon. Cependant les compagnies des villages arrivent successivement ; l'intrus a soin de leur montrer à toutes ces prétendus Anglais. Toutes suivent l'impulsion de l'intrus ; toutes mêlent à la grossiéreté des injures les menaces atroces, et se disposent aux dernieres fureurs. Déjà, sous les yeux des prisonniers, les sabres et les haches s'aiguisent à la meule, et les fusils se chargent ; il est dit que chaque compagnie emportera pour trophée une tête. On n'attend plus que la derniere résolution d'un nouveau conseil de guerre. La troupe impatiente se disposoit à faire violence aux sentinelles pour hâter le carnage ; en ce moment arrivent enfin des commissaires envoyés par les municipes de Bayeux, qu'un jeune homme a couru avertir de l'extrême danger où se trouvent les prêtres. Les harangues et toutes les invocations de la loi ne font qu'irriter l'impatience de la multitude. *Il faut en finir*, crioit-elle, et déjà elle fondoit sur les prisonniers. Un des municipes de Bayeux conjure à haute voix qu'on écoute un conseil plus sage et plus utile. Il connoît ces rustres forcenés ; il sait que l'intérêt peut l'emporter encore sur l'affreuse illusion de leur patrie-

Digitized by Google

tisme. « En égorgeant ces prêtres, leur dit-il, en les exterminant, vous allez perdre tout le fruit de votre zèle. Le massacre entraînera d'affreux désordres qui seront bientôt suivis du pillage. Les plus honnêtes auront le moins de part aux dépouilles. Laissez vivre ces prêtres ; mais forcez-les à vous donner tout l'argent qu'ils emportoient ; et que cet argent soit également partagé entre vous. Il est un moyen prompt de décider ces fugitifs à vous livrer de bonne foi tout leur numéraire : c'est de mettre l'exactitude de leur déclaration au prix de leur tête, en les avertissant que la visite de leurs bagages sera faite, que celui qui aura caché de l'or ou de l'argent sera immolé sans miséricorde. »

La proposition est acceptée. Les prêtres déclarent et déposent l'argent, ou les billets qu'ils emportoient pour subsister au moins quelque temps dans leur exil. La déclaration faite, et leur argent livré, on procede à la visite de leurs bagages et de leurs porte-feuilles. On en vient à celle de leurs vêtemens même ; un à un, on les fouille. C'étoit le prêtre soldat même, qui présidoit à ces perquisitions dont la scélérate avidité ne respectoit pas même la pudeur. On visite, on déchire jusqu'aux bandages et aux ligatures des vieillards. L'un de ceux qui subirent cette indignité, étoit le curé même du prêtre soldat que ses fureurs avoient dès long-temps fait désigner sous le nom de prêtre Gorsas.

Tout l'ensemble des trésors découverts montoit à vingt mille livres ; et les spoliateurs étoient au nombre de mille. Le moment où ils se partagerent le butin, fut celui de la liberté de ces prêtres ; liberté cependant qui n'alla pas jusqu'à leur permettre de s'embarquer à Port. Après bien des obstacles encore, il est doux de les voir arrivés à Berniere.

Dans ce village au moins l'humanité, la piété, régnoient encore. Les prêtres y trouverent un

Digitized by Google

avant-goût de cet empressement, de cette générosité, qu'ils devoient trouver si noble et si compatissante au delà des mers. A quelques lieues de Bayeux, c'étoit une petite Angleterre que ce port de Berniere. Là, tous les habitans s'empressoient d'accueillir les prêtres malheureux. Là, si les riches s'estimoient plus heureux, c'est parce qu'ils pouvoient donner davantage; là, les pauvres donnoient ce qu'ils avoient; les bourgeois ouvroient leurs maisons; les marins offroient leurs barques; les paysans dressoient des lits dans leurs chaumieres, pour recevoir ces légions de prêtres qui arrivoient chez eux, pour les refaire de leurs fatigues, et pour les préparer à celles de leur déportation. Là, ceux qui arrivoient de leurs longues prisons, ou volés et pillés dans leur route, recevoient de l'argent, des habits et du linge. Les femmes se plaisoient à ouvrer des chemises, à tricoter des bas pour ceux qu'elles savoient avoir été dépouillés de ces hardes, même de premiere nécessité. Les citoyens faisoient de leurs richesses une bourse commune; ce que leur souscription ne suffisoit pas à fournir, ils alloient le chercher dans les villages voisins. Ils faisoient et ils renouveloient les quêtes, ils réveilloient dans tous les cœurs la commisération, la bienfaisance qui étoient dans le leur. Quand la nécessité les forçoit enfin de laisser ces prêtres s'embarquer, ils les accompagnoient sur le rivage, ils portoient sur les bâtimens les provisions nécessaires pour le trajet. Quand la voile étoit prête à s'enfler, ils pleuroient sur ces bons prêtres; ils leur demandoient pour toute récompense leur bénédiction, et qu'arrivés en Angleterre, ils ne manquassent pas de leur faire part du succès de leur voyage. Dans ce petit village, plus de douze cents ecclésiastiques reçurent pour leur embarquement tous les secours ou du moins tous les soins empressés qui, au milieu d'une révolution d'atrocités,

Digitized by Google

montroient encore des cœurs français, des ames sensibles ; des vrais émules de la plus humaine, de la plus généreuse des nations.

D'autres Français encore conservoient ces vertus secourables à Dieppe, à Rouen, au Havre, et dans diverses villes, à travers lesquelles la loi de l'exportation poussoit vers l'Océan un si grand nombre de prêtres. A Grandville, une autre colonie arrivant des prisons de Domfront, en basse Normandie, trouva aussi et tout l'empressement et tous les secours que l'humanité et la charité pouvoient leur offrir. Ils en avoient besoin ; les jacobins n'avoient rien oublié pour que leur prison même fût leur tombeau. Mille fois menacés de l'horrible lanterne, ils en avoient vu tous les préludes. On avoit coupé les cordes des cloches ; on se plaisoit à les passer à leur cou pour en faire l'essai. Le jour d'une exécution générale étoit arrêté. La populace, ameutée par les jacobins, n'attendoit que le moment. Un homme plus humain, M. le Tourneur-la-Vanniere sut le prévenir, en faisant partir les prisonniers au milieu de la nuit, et leur donnant une brigade pour les escorter. La route leur offrit les scenes les plus opposées. Dans quelques villages les paysans s'assemblerent pour délivrer les prêtres ; et ceux-ci furent obligés de haranguer ces protecteurs, d'employer tout l'ascendant de la religion pour empêcher de massacrer leurs gardes. Dans d'autres, au contraire, comme à Ville-Dieu-les-Poëles, il fallut toute l'activité des gardes et du maire, pour empêcher le peuple de massacrer les prisonniers. Il devoit en coûter des efforts bien plus grands pour empêcher la colonie de Rouen, d'être victime d'un horrible complot. Ce n'étoit pas dans cette ville qu'on s'étoit flatté de les immoler. Elle avoit toujours montré trop de zèle pour les lois, et sur-tout pour l'humanité. Mais les machi-

nations des clubs devoient avoir ailleurs plus d'influence.

Trois armateurs affichent, à Rouen, qu'ils sont disposés à transporter les prêtres à Ostende. Le capitaine Duchesne sur-tout annonce qu'en huit jours, au plus tard, il sera dans ce port; qu'il ne s'arrêtera nulle part; qu'il a des provisions pour quinze jours; qu'il en a pour tous ceux qui voudront profiter de son bâtiment; et qu'il se charge de les nourrir pendant leur route, pour la somme de cent cinquante livres. Près de deux cent trente ecclésiastiques s'embarquent dans cette confiance. Cinquante-six, entre autres, acceptent les propositions du capitaine Duchesne; et dès le trois septembre, jour auquel étoient déjà arrivées de Paris les nouvelles du deux, ils font voile pour Ostende. A peine ont-ils fait quelques lieues, qu'ils s'apperçoivent d'une affectation marquée de ralentir leur marche. Le capitaine quitte son bord; il ne revient bien tard le lendemain, que pour faire tous les reproches qu'il méritoit lui-même; sur-tout pour annoncer qu'il n'a point de provisions, et qu'il faut s'arrêter dans divers endroits pour s'en procurer. Ces provisions arrivent avec tant de lenteur; tant de prétextes retiennent le vaisseau, que, le sept, ils se trouvent à peine à la vue de Quillebeuf, à sept lieues encore de l'embouchure, et là, il faut attendre l'heure de la marée. Trois ou quatre mille paysans paroissent sur la côte. Ils étoient instruits du passage de ces prêtres; ils se disoient certains que tous ces réfractaires alloient se réunir aux ennemis de la France. Ils savoient le massacre des Carmes, et toutes les prétendues conspirations qui l'avoient occasionné; ceux qui leur avoient donné toutes ces idées, avoient eu soin de leur cacher le décret de déportation.

Bientôt les cris et les menaces annoncent aux prêtres la consommation de la journée des Carmes.

C'est une armée de furieux qui demandent à visiter le bâtiment, à s'emparer des armes qu'on leur a dit être dans le vaisseau. Les magistrats et quelques officiers nationaux, essayant de les calmer, font les recherches les plus exactes. Ils ont beau annoncer que ces voyageurs n'ont d'autres armes que leurs bréviaires, et que leurs passe-ports sont en regle, les furieux s'emparent des chaloupes. Les prêtres, en priere dans la cale, n'attendent que l'instant de la mort. Il est un de ces prêtres, vénérable vieillard, que ses confreres voient exposé aux premiers coups, à l'entrée de la cale; ils voudroient lui donner une place moins dangereuse: « Non, leur répond-il, je suis très-bien ici. Je sais bien pourquoi j'ai choisi cette place. S'il faut la mort de quelqu'un de nous pour appaiser ces furieux, il vaut mieux que ce soit la mienne. Je suis trop vieux, moi, et trop infirme pour travailler au salut des ames; et vous pouvez, vous autres, vous rendre encore utiles. »

Ainsi parloit ce vénérable curé, et déjà ces furieux étoient sur le navire; ils s'y précipitoient avec leurs sabres; ils menaçoient de massacrer tous ces prétendus réfractaires. Un des prêtres essaie de leur parler; ils le saisissent; ils le jetoient dans l'eau, il y étoit presque, lorsqu'un des officiers le retint suspendu en saisissant le devant de son habit. Un second prêtre avoit la tête fendue, s'il n'eût esquivé le coup de sabre. La fureur de ces monstres à se presser en foule sur le tillac étoit au point que le vaisseau alloit couler à fond. Enfin les municipes et les officiers nationaux obtiennent que tous ces furieux quittent le bâtiment. Ils y consentent, à condition que ce sera pour conduire tous ces prêtres en prison. Eux-mêmes ils poussent les uns dans des chaloupes; ils font marcher les autres dans la vase; ils les pressent, les relevent à coups de bâtons ou de bourrades. Arrivés sur le bord, ils les entassent,

et par vingt et par trente, dans des cachots étroits et empestés. Le reste de ce jour et la nuit se passent, de la part des brigands, à délibérer comment ils s'y prendront pour assurer leur proie, malgré tous les efforts des municipes. Ceux-ci font enfin accepter l'avis de retenir ces prisonniers jusqu'à ce qu'on ait appris les décisions de l'assemblée nationale. Ce parti tenoit sous le couteau, pour bien des jours encore, les prêtres prisonniers; leur nombre doubla le lendemain, par l'arrivée d'un second convoi arrêté de même, à la vue de Quillebeuf. En retournant à ses travaux, la populace eut la précaution de laisser une garde choisie parmi les plus furieux, de peur que les nationaux et les municipes ne profitassent de leur absence, pour remettre ces prêtres en liberté. Vingt fois la résolution se manifesta de leur faire subir le même sort qu'aux prêtres de Paris. Quand on parloit de la loi à ces paysans, ils répondoient que la loi avoit été faite à Paris, et qu'il falloit l'exécuter de même. Le jour du massacre étoit définitivement arrêté pour le dimanche suivant, jour où les paysans de tous les environs pouvoient arriver plus aisément au rendez-vous de sang.

Cependant les Rouennois avoient été instruits du danger de ces prêtres; la garde nationale vouloit voler à leur secours; mais il falloit des ordres; et à Rouen, avec une pleine puissance, étoient alors deux commissaires législateurs; et le comité des jacobins. Ceux-ci, en voyant arriver des députés de Quillebeuf, leur avoient dit : *Ne saviez-vous pas ce qu'on avoit fait à Paris ?* Albitte, avec toute la fureur des démons, prêchoit publiquement : *Point de Dieu, point de roi, point de religion, point de prêtres.* Il refusoit la permission que demandoit la garde nationale, pour marcher à Quillebeuf. Enfin l'indignation publique l'emporta; Albitte fut contraint de laisser partir, avec du canon,

la généreuse garde de Rouen. A son aspect les assassins effrayés disparurent. Sous l'escorte de leurs libérateurs, les prêtres repartirent de Quillebeuf, la veille même du jour définitivement arrêté pour leur massacre. Ils furent conduits à Rouen, où de nouveaux passe-ports leur furent expédiés. Mais on ne put leur rendre, ni l'argent, ni leurs effets pillés, ni même la somme qu'ils avoient tous payée pour leur embarquement.

Cent quatorze ecclésiastiques, partis sur un troisieme bâtiment, et avertis du sort de leurs confreres, s'arrêterent à la Meilleraye. Là, ils eurent aussi leurs dangers à essuyer, leur prison à supporter, et les mêmes fureurs à craindre. La même Providence veilla sur eux, et les délivra.

A quelque point que la secte des clubs eût dépravé le sentiment du peuple, elle avoit en quelque sorte présumé de la méchanceté humaine, de l'atrocité même. Cent fois et dans cent villes différentes, ce peuple, ou plutôt cette lie du peuple, levoit déjà ses haches, ou préparoit ses piques; au moment de se porter au massacre, on eût dit qu'une main invisible l'arrêtoit. Les démoniaques orateurs la poussoient, l'électrisoient, et lui communiquoient toute leur rage : elle se croyoit résolue à frapper le dernier coup; la voix de quelques citoyens honnêtes, quelques tempéramens, quelques délais imaginés à propos, suspendoient et faisoient avorter ces fureurs. C'est qu'elles n'étoient pas réellement dans le cœur de ce peuple; c'est qu'il lui restoit toujours un fond de respect et d'admiration même pour les vrais ministres de sa religion; c'est que toute sa rage n'étoit qu'un souffle animé par les jacobins, et qu'un autre souffle éteignoit ou réprimoit. Ces monstres, chefs des clubs, auroient bien voulu suppléer eux-mêmes à cette répugnance ultérieure de la populace; mais il leur en coûtoit de jouer

Digitized by Google

eux-mêmes le rôle des bourreaux. Ils craignoient que ce peuple, difficile à porter au dernier excès contre ses prêtres, ne se tournât contre les assassins. Souvent même, avec tous les efforts, avec toutes les ruses possibles, les clubs ne purent pas réussir à éveiller la colere du peuple.

Nulle part la résolution du massacre n'avoit été plus évidemment concertée qu'à Laval. Quelques jours avant l'exportation, les six cents prêtres distribués dans deux couvens furent réunis dans un seul; les vingt-quatre gardes furent successivement réduits à cinq.

Ce fut alors, ce fut même le jour où les cinq gardes sembloient choisis parmi les hommes les moins robustes, que cent cinquante brigands arriverent avec leurs sabres et leurs piques pour égorger les prêtres. Alors aussi on vit ce que pouvoient, contre la canaille suscitée par les jacobins, la résolution et le vrai courage. Le premier des cinq gardes étoit un citoyen bossu et contrefait; d'une complexion très-foible; mais dans ce corps disgracié par la nature étoit une ame ferme et vigoureuse. En voyant approcher les brigands, il se met devant la porte; le fusil en joue contre ces furieux, il disposa à ses côtés ses quatre camarades, et défend aux brigands d'approcher. Longtemps ils cherchent à l'intimider eux-mêmes; il prescrit une ligne au-delà de laquelle ils n'avanceront pas sans qu'il décharge son fusil sur eux, pour les attendre ensuite avec sa baïonnette. Ses quatre dignes camarades sont dans la même résolution, et leur contenance dissipe les brigands.

Les jacobins honteux raniment leurs assassins, les renvoient le soir même faire un nouvel essai. La garde étoit la même; la même contenance et le même courage les arrêtent. Le même citoyen, au corps difforme, à l'ame forte, leur crie: « Non, vous n'approcherez pas de ces prêtres sans nous

avoir d'abord assassinés, et plusieurs de votre bande mordront la poussiere avant nous. »

Les brigands de nouveau reculoient ; mais quelques-uns de leur cohorte escaladoient ailleurs les murs ; la résistance des cinq braves citoyens avoit heureusement donné aux autres le temps d'arriver, et les brigands furent encore chassés. Le lecteur comparera ces généreux citoyens à ceux qui laisserent si tranquillement égorger à Paris, et tant de leurs freres, et tant de prêtres.

Les Lavallois, ne doutant plus du projet de leur club, prirent des précautions que le cœur leur dicta pour l'empêcher. Sans s'établir d'eux-mêmes en corps de garde, pour ne pas violer la discipline militaire, plusieurs se distribuerent, un, à un, certains postes auprès de la prison des prêtres, pour y veiller aux heures de la nuit, et appeler ceux de leurs concitoyens qui étoient convenus d'accourir, si les brigands reparoissoient encore. Les prêtres furent même avertis sécretement de sonner la cloche, s'ils étoient attaqués, afin qu'on pût voler à leurs secours.

Les jacobins imaginerent alors un autre moyen, pour que leurs brigands pussent agir plus librement. Le décret de déportation fut lu aux prêtres un jour de foire, et on ouvrit les portes de la prison, comme pour leur donner le temps de se préparer à leur départ. Bientôt les tambours battent la générale, et par-tout on publie l'ordre d'arrêter les prêtres et de les ramener en prison. Presque en même temps on affiche l'ordre de prendre pour l'armée les chevaux de tous les citoyens. L'intention étoit d'exciter une émeute dans la ville, de profiter de ce moment pour égorger les prêtres revenus dans leur prison. L'intention du club fut encore trompée ; les Lavallois donnerent dans leurs maisons asile à ces prêtres ; il n'y eut point d'émeute ; les paysans à qui on enlevoit leurs chevaux dirent tranquille-

ment : « Vous pouvez les prendre. Nous savons ce que vous voudriez ; nous ne résisterons pas, et vous n'aurez point de sédition. »

Ainsi les diverses villes de la France offroient les contrastes les plus frappans ; les jacobins seuls étoient par-tout les mêmes, et par-tout furieux contre ces prêtres à déporter. Ils avoient préparé au Mans d'autres victimes ; ici le prétexte pour les faire égorger fut la plus atroce des calomnies ; on supposa une lettre adressée à M. Perdigeon, curé de Courcelles, et l'un des prêtres enfermés au séminaire. Cette lettre annonçoit des intelligences secretes avec plusieurs femmes de sa paroisse. Ces femmes étoient supposées s'excuser auprès de lui de n'avoir pas encore suivi le conseil qu'il leur avoit donné, en les exhortant à empoisonner leurs maris démocrates ; la lettre fut lue à l'assemblée des électeurs. L'atrocité même de la calomnie en empêcha l'effet ; le peuple tranquille ne courut pas assassiner les prêtres ; les sections conclurent à les faire au plutôt déporter. M. Perdigeon fut retenu dans les prisons du Mans ; on lui fit dans la suite son procès sur cette prétendue lettre ; il fut absous. Les jacobins voulurent se dédommager de ce défaut de succès par la maniere dont la déportation seroit exécutée.

Toutes les mesures prises, à six heures du soir, les prisonniers reçoivent permission de se répandre dans la ville pour se disposer à sortir du royaume ; mais il leur est enjoint de se retrouver, dès le lendemain même, et à quatre heures du matin, aux portes de la prison ; cent quarante-six prêtres sont à l'heure marquée sur le lieu du départ. Deux cohortes de nationaux armés de toutes pieces se forment, à leur droite, à leur gauche, sur une double ligne. Un canon ouvre la marche, et un canon la ferme, l'un et l'autre chargés devant eux à mitraille, et la mêche allumée. Trois jours entiers les prêtres ont marché sous cette es-

corte vers la Fleche et Angers ; trois jours entiers, les huées, les menaces, les injures grossieres ont retenti autour de leurs oreilles ; rien ne s'est trouvé prêt dans les auberges pour les nourrir ou pour les reposer ; la charité des fidelles, celle sur-tout des religieuses de la Visitation et de l'*Ave* a essayé d'y suppléer. La plus grande partie des mets envoyés pour les prêtres a été dévorée par leurs gardes ; ce n'est là qu'un prélude de tout ce qui leur reste à essuyer sous l'escorte qui releve celle du Mans.

Arrivés à Angers, on eût dit que tous les bandits du canton avoient été convoqués pour insulter et menacer les prêtres prisonniers. Afin de prolonger l'humiliation et la terreur, on leur fait traverser les rues les plus longues ; ils ne parviennent au château que pour y être tous enfermés dans la chapelle. L'autel dépouillé, les statues des saints renversées, les images religieuses déchirées ; et à leur place, des têtes, des ossemens de mort, des épées en sautoir, des inscriptions, les unes infamantes et atroces contre le clergé, les autres menaçantes, et annonçant aux prisonniers leur derniere heure ; tel est le spectacle qui doit les délasser de leurs fatigues. Un geolier leur apporte de l'eau, du pain noir, et referme sur eux la porte de la chapelle. Deux heures après leur arrivée, elle se rouvre ; c'est une troupe de bandits qui viennent les compter, les contempler, et signaler ceux qu'ils se réservent comme des victimes plus marquantes. Plus tard, c'est une troupe de jacobins qui viennent leur tendre des embûches, essayer de leur arracher des plaintes, quelques propos au moins dont la méchanceté puisse abuser. Un silence modeste et profond est toute la réponse des prêtres.

Le lendemain, ils voient arriver ceux de leurs freres, ou vieillards ou infirmes, dont la nécessité avoit forcé de retarder la marche, et qu'on enferme

enferme dans la même prison. Il faut encore ici, comme à Paris, que les médecins menacent de la contagion, pour qu'on permette aux prisonniers de respirer pendant quelques heures dans la cour du château. Il faut que de pieuses dames sollicitent la permission de ne pas les laisser mourir de faim. Elle leur est au moins accordée, et ces ames compatissantes n'oublient rien pour adoucir le sort des confesseurs. Ils ont passé huit jours entiers dans ce château, lorsque, le neuf septembre, ils apprennent le massacre de leurs freres dans Paris; le sieur Bachelier, qui leur apprend cette nouvelle, ajoute que la crainte d'un même sort, pour eux, le détermine à hâter leur déportation. Dans le club d'Angers, la question avoit été en effet débattue pendant six heures, et décidée enfin pour le massacre. Il devoit avoir lieu la nuit du samedi au dimanche. Dieu permit que, dans cet intervalle, on apprît avec quelle distintion le duc de Brunswick avoit traité le bataillon d'Angers, à la prise de Verdun. La sensation de cette nouvelle sur les Angevins ne permit pas au club d'exécuter son arrêté. La mort seule manqua au calice de la déportation; encore M. de Couveceille, chanoine de Sillé, succomba-t-il aux rigueurs de sa prison; il expira la veille du départ, dont le jour fut marqué au douze septembre. Pour les y préparer, on commença par leur enlever tout ce qu'ils avoient de numéraire; on ôta même les boucles à ceux qui en avoient d'argent. Il ne fut laissé à chacun que la somme de quarante-huit livres; celle qu'on avoit prise montoit à quarante mille.

Le douze, au matin, ces prêtres liés avec des cordes, attachés deux à deux, sont conduits dans la cour du château; un nouveau bataillon les y reçoit, se forme encore sur deux lignes, au milieu desquelles il les enferme. Ce premier mouvement exécuté, le commandant fait charger les fusils à balles; les canons sont en tête et en queue

de la colonne ; défense aux prêtres de parler, et ordre aux soldats de tirer sur tous ceux qu'ils verroient s'écarter de la ligne. C'est ainsi qu'ils traversent toute la ville. Des voitures les attendoient aux portes ; on les y entassa liés et garrottés, comme ils étoient sortis de leurs prisons. Ils ne savoient pourquoi on les faisoit attendre dans cette situation, lorsqu'au bout de deux heures, ils voient arriver, liés et garrottés, et escortés comme eux, trois cents de leurs confreres, amenés de leur prison du séminaire. Les deux colonies et les deux escortes partent ensemble, et s'avancent vers Nantes.

Sur la route ils rencontrent, d'heure à autre, des compagnies de fédéres marchant vers les frontieres. Malgré le respect pour les gardes, ces zélés patriotes essaient plus d'une fois d'atteindre avec leurs sabres quelques-uns de ces prêtres. Les lieux de repos pour la nuit sont des hangars, des greniers, des temples délabrés. Les repas sont le pain qu'ils ont une peine extrême à se procurer ; ce que des ames charitables leur envoient, pour les soutenir, est encore la proie de leurs gardes.

A Ancenis, l'église des cordeliers, d'abord transformée en club, devient la prison des prêtres à leur passage. Au milieu de la nuit, un jacobin monte avec quarante hommes à la tribune, fait charger les fusils. Un clubiste s'empare de la chaire. Entre ce scélérat prédicateur, et le chef des bandits, commence une espece de conférence, où les blasphêmes, les imprécations, les menaces et les propos les plus infames se succedent. Les prisonniers attendent en silence que l'ordre de décharger sur eux les fusils des bandits termine cette exécrable conversation. Elle dura jusqu'à quatre heures du matin.

A Nantes enfin, où l'on arrive le quatorze, une milice plus humaine se hâte de délier les prêtres, essaie de les dédommager de tant d'horreurs ; il

n'est cependant encore pour eux d'autre logement que le fort, mais au moins tous les secours leur sont donnés avec empressement ; les personnes pieuses suppléent autant qu'il est en elles à leurs besoins les plus pressans, et facilitent leur déportation.

Ceux des prêtres qui n'avoient pas été enfermés dans les prisons, et qui fuyoient la France en voyageurs ordinaires, les évêques sur-tout, ne furent pas exempts de ces dangers. Plusieurs, ne pouvant même se procurer de passe-ports, errèrent long-temps sur les frontieres, cachés pendant le jour dans les forêts ou les creux des montagnes, la nuit suivant des routes mal tracées à travers les collines, quelquefois seuls et quelquefois livrés à des guides dont la fidélité pouvoit être tentée. S'ils étoient apperçus de loin sur les limites, des gardes accouroient, et une mort certaine étoit réservée à ceux qu'ils atteignoient. C'est ainsi que M. de Barral, évêque de Troyes, eût été immolé, si la route à travers laquelle un paysan le conduisoit avoit été plus accessible. Il prenoit encore son premier repas sur les terres de la Savoie, quand des dames arrivent. « Quoi ! monseigneur, c'est vous ! Il n'y a pas deux heures que des gardes nous ont arrêtées, et nous ont demandé si nous n'avions pas apperçu, comme eux, sur le penchant de la montagne, deux hommes qu'ils cherchoient ; et ces deux hommes, nous les reconnoissons à toutes les marques qu'ils nous en ont données, c'est vous et votre guide. »

M. de Balore, évêque de Nismes, étoit échappé à des dangers si grands qu'il ne fut pas possible de persuader aux administrateurs Parisiens qu'il vivoit encore. Un citoyen se présente à ces administrateurs avec les preuves que M. de Balore a suivi le décret de la déportation dans tous ses points ; ce même homme requiert en conséquence une somme de trente mille livres, dont le dépôt

avoit été saisi, mais dont aucun décret encore ne privoit les prêtres déportés. Les municipes objectent que si M. de Balore est sorti du royaume, c'est avant le dix août ; qu'il doit conséquemment être traité en émigré et non en prêtre déporté. Des certificats en regle démontrent l'existence de M. de Balore dans la ville de Troyes, même après le 26 août. *Cela n'est pas possible*, répliquent les municipes. *Ou bien cet évêque est sorti avant le dix, ou bien il est mort ; car il est sur la liste.*

Au lieu de la somme à restituer, le citoyen qui agissoit pour M. de Balore ne put que lui transmettre cette réponse des municipes. Elle devoit remplir la mesure des preuves déjà si évidentes du complot froidement médité, dont le massacre de tant de prêtres avoit été la suite.

Le nom de bien d'autres évêques se trouvoit aussi sur cette liste. Sur cent trente-huit siéges, quatre de leurs confreres avoient prononcé le serment de l'apostasie ; la Providence sembloit avoir voulu rendre à l'épiscopat toute sa gloire en choisissant le même nombre de victimes dans cet auguste corps. Elle arracha les autres aux complots et aux embûches des jacobins. Dans un exil commun ils étoient destinés à diriger par leurs conseils, à fortifier par leurs exemples ces nombreuses colonies de leurs prêtres que la déportation dispersoit en Europe.

La plupart de ces prêtres arriverent au terme de leur exil, réduits au dénuement le plus absolu, et à peine couverts de haillons que les décrets de l'assemblée les avoit forcés de substituer à la décence, à la sainteté du costume ecclésiastique. Les décrets de cette assemblée ne leur ôtoient pas l'espoir des secours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, soit à raison des propriétés qu'ils y laissoient, soit au moins à raison du modique

Digitized by Google

traitement que les législateurs leur avoient assigné, en s'emparant des biens de leurs églises. Cet espoir même ne devoit pas durer long-temps; l'impiété et la dureté des impies les privèrent de cette ressource. Le Dieu pour lequel ils souffroient leur en ménagea d'autres.

Les premieres victimes de la persécution avoient fui vers Rome. Avant même l'ouverture de la seconde assemblée appelée nationale, bien des pasteurs de tous les ordres s'étoient vus obligés de chercher un asile dans cette capitale du monde chrétien. La charité de Pie VI se dilata à l'aspect de ces prêtres forcés de quitter leur patrie pour avoir confessé la foi. Après le Dieu dont il étoit lui-même le premier pontife, leur constance étoit son ouvrage. Il les avoient instruits par ses leçons, il leur avoit développé la doctrine évangélique, les traditions saintes; sa profonde sagesse les avoit dirigés, en traçant la conduite qu'ils avoient à tenir au milieu des piéges dont l'hérésie, le philosophisme et l'hypocrisie les environnoient. Il avoit été leur oracle; il sut être leur pere. Il les accueillit comme des enfans malheureux, mais dont le dénuement et l'infortune étoient leur gloire, la sienne, et celle de leur Dieu. Il bénit leur constance, il les honora des larmes de son admiration, de sa tendresse; et ses trésors s'ouvrirent sur eux comme son cœur.

Même avant le décret de déportation, plus de deux cents ecclésiastiques Français subsistoient à Rome, sous la protection, et des libéralités du saint pere; lors de l'exportation, plus de deux mille accoururent dans ses états; d'autres encore, après l'invasion de Nice et de la Savoie, se virent dans la nécessité d'y refluer. Alors le pape ne mit plus d'autres bornes à sa charité, que celle de sa puissance même. Alors, pere commun de tous les fidelles, il partagea son héritage avec cette immense famille de pasteurs. Au lieu de redouter

Digitized by Google

la multitude, il eût voulu, lui seul, pourvoir aux besoins de tous; il invita spécialement les évêques à se réunir tous autour de cette chaire apostolique, auprès de cette église fondamentale dont ils avoient si bien défendu les droits. Vingt-quatre de ces premiers pasteurs étoient déjà à Rome; c'étoit le collége des apôtres autour de Pierre, et formant sa couronne. Le nombre des autres ecclésiastiques Français s'accroissoit chaque jour; une seule et même ville ne pouvoit suffire à tous. Sa Sainteté voulut au moins que tous, sans exception, fussent accueillis dans le reste de ses états, et des sommes immenses furent assignées sur son patrimoine, pour fournir à leur entretien. A lui seul, émule de la plus généreuse des nations, quel que fût le nombre des prêtres déportés, il voulut que, tous les mois, il fût fourni à chacun d'eux la somme de quarante-huit livres.

A ces exemples de générosité, le saint Pere ajouta celui de la piété la plus édifiante. Il fit fermer tous les spectacles; il ordonna des prieres, des retraites, des exhortations publiques à la pénitence pour fléchir le Seigneur, pour détourner les fléaux que sa colere versoit sur la France, pour obtenir sur-tout la restauration de la religion et des lois dans ce malheureux empire; pour écarter le destin déplorable qui menaçoit Louis XVI, et son auguste épouse, et la famille royale. L'assiduité du saint Pere à ces saints exercices, fut la plus puissante des exhortations; Rome par ses soins fut la ville des saints; elle fit ce que Paris auroit dû faire pour mettre fin à ses malheurs; elle se couvrit comme Ninive de la cendre et du cilice de la pénitence; mais le calice du Seigneur devoit s'épuiser jusqu'à la lie.

Pour se livrer aux soins d'une charité sans limite, le saint Pere, du haut de sa chaire apostolique, porta ses regards sur ces régions diverses où la déportation jetoit tant d'autres victimes. Il

Digitized by Google

adressa à divers évêques des lettres, dont l'objet étoit d'animer leur zèle secourable envers ceux des prêtres Français que la persécution auroit chassés vers leurs dioceses. A la gloire de toutes les églises voisines de la France, les exhortations du pape avoient été prévenues sans exceptions, pas ces évêques d'Italie, de Savoie, des frontieres du Rhin, des Pays-Bas autrichiens. Les chapitres, les maisons religieuses, les pasteurs de ces contrées faisoient aussi par-tout des prodiges de générosité pour leurs confreres exilés. Leurs détails ne seront pas toujours perdus pour l'histoire. Ils seront un jour réunis par ceux même qui en ont été l'objet; et alors on apprendra avec étonnement tout ce qu'ont fait les évêques de Nice, de Chambéri, de Malines, et tant d'autres dont la liste égaleroit celle des évêques même qui entourent la France. On y verra sur-tout le cardinal de Guéménée consacrant toutes les richesses qui lui restoient encore au delà du Rhin, pour appeler autour de lui les curés et vicaires de son diocese; faisant de sa maison un vaste séminaire, n'ayant avec un nombre prodigieux de ses prêtres qu'une même table, se condamnant à la plus stricte frugalité pour suffire à l'entretien d'un plus grand nombre, et vendant, consacrant tout ce qui annonçoit autrefois le prince du siecle, pour n'être plus que le prêtre de Jesus-Christ entouré de ses membres, et pour eux se faisant pauvre comme eux. On y verra encore ces prodiges de générosité dont les évêques d'Espagne ont donné l'exemple, et qui surpasseroient toute croyance, si les prêtres Français ne nous en avoient donné eux-mêmes l'idée, dans les lettres que nous avons sous les yeux, et dont nous n'extrairons que les faits suivans.

« Nous devons, est-il dit dans ces lettres, une éternelle reconnoissance aux Espagnols, et surtout aux évêques. Il faut être témoin de leur charité pour croire à quel point elle s'est portée à

Digitized by Google

l'égard des ecclésiastiques Français. M. l'évêque de Valence en a dans son palais, près de deux cents, qu'il entretient de tout à ses dépens. Frappés de ces bienfaits, nos prêtres ont voulu lui exprimer les sentimens qu'ils inspirent. Pour toute réponse, il a fait écrire, sur les portes de toutes les salles, ces paroles de St. Paul : *Oportet episcopum esse hospitalem.* (Il faut qu'un évêque soit hospitalier.) Celui de Siguenza en a chez lui plus de cent, indépendamment d'un très-grand nombre qu'il a distribués dans son diocese ; et il pourvoit également aux besoins de tous. A Osma, il en est encore un très-grand nombre, dont l'évêque s'est chargé. Plusieurs prélats, et entre autres celui de Cordoue, ont demandé qu'on leur envoyât des prêtres déportés. M. l'évêque d'Orense en veut deux cents pour sa part. Le chapitre de Zamora s'est chargé de cinquante pendant tout le temps que la persécution durera. Le chapitre de Léon en a fait habiller cent, et les entretient de tout. M. de Calahora, dont dépend Bilbao, n'est pas des plus riches ; il en a cependant fait habiller plusieurs qui manquoient de tout. Il a dit qu'il vendroit jusqu'à sa croix d'argent et à son anneau pastoral, pour le soulagement des plus nécessiteux. M. l'évêque de Pampelune n'eût jamais pu suffire à tout ce qu'il a fait, et continue de faire, s'il n'avoit été secondé par plusieurs évêques d'Espagne, qui lui envoient des sommes considérables. M. le cardinal de Tolede, le plus riche des évêques d'Espagne, est aussi un des plus généreux protecteurs de nos prêtres. Il en nourrit et entretient cinq cents. »

Le clergé de ces diverses contrées ne fut pas seul à déployer sa charité envers les ecclésiastiques Français. Dans toutes les régions où ils arrivèrent, nombre de laïques leur donnerent tous les secours que l'humanité pouvoit suggérer, et ce ne fut pas même seulement auprès des catholi-

Digitized by Google

ques, ce fut encore dans les villes mélangées de protestans, dans les régions même où le protestantisme dominoit, qu'ils trouverent de ces ames sensibles, généreuses, empressées à pourvoir à leur entretien.

Malgré les jacobins, l'humanité étoit encore sur la terre. Ils avoient bien fait tout leur possible pour l'éteindre, sur-tout à l'égard des prêtres qu'ils égorgeoient, ou qu'ils ne pouvoient empêcher de fuir; mais dans le Brabant même, dans tous les Pays-Bas autrichiens, où ils s'étoient fait tant d'amis, on vit des souscriptions s'ouvrir pour l'entretien des prêtres déportés; on vit des ateliers se former pour les habiller et les pourvoir de linge; des dames charitables consacrerent à ces œuvres pieuses le travail de leurs mains; d'autres laïques reçurent chez eux les plus indigens, d'autres s'étudierent à leur procurer une occupation honnête. C'étoit la maniere de secourir ces prêtres la plus conforme à leurs vœux. C'étoit en quelque sorte doubler le bienfait, que fournir l'occasion de le mériter.

A l'orient de la France, une autre nation conservoit trop bien les mœurs antiques, pour que les prêtres déportés n'y trouvassent pas les vertus de l'hospitalité. En vain les jacobins avoient prévenu les Suisses, sur-tout les paysans, par les calomnies les plus odieuses; le bon sens naturel de ces peuples ne fut pas long-temps à leur persuader que les ambitieux ne sont pas ceux qui sacrifient leur fortune à leur conscience; que les vindicatifs ne sont pas ceux qui n'opposent aux outrages, aux rapines, aux massacres, que le silence et la patience. Les Suisses n'avoient pas à offrir les secours des nations opulentes; ils avoient le cœur des peuples bienfaisans; ils avoient peu de riches, ils furent tous bons. A l'aspect de ces prêtres sans asile, ils les abriterent sous leurs rustiques toits; ils en firent les enfans de la fa-

mille. Ainsi que le chef des anciens patriarches, ces bons paysans alloient attendre sur les routes ces prêtres déportés, leur offrir un logement, et les inviter à venir laver leurs pieds, et reposer chez eux. Dans des cantons entiers, chacun de ces bons paysans voulut avoir chez lui quelqu'un de ces prêtres. Ils leur donnoient un lit simple comme le leur; ils les mettoient avec eux à leur table; ils partageoient avec eux leur beurre, leur fromage, leur pain noir; et ce pain leur sembloit plus délicieux, en le mangeant avec les malheureux.

Le canton de Fribourg seul est ainsi devenu l'asile de quatre mille prêtres déportés; et dans plusieurs autres, ils ont été aussi recueillis en très-grand nombre. Ils y sont de même logés et nourris par ces bons paysans.

Les mémoires que je reçois de ces contrées, montrent des bienfaiteurs du même genre dans toutes les classes des citoyens, et me font un devoir de distinguer ceux du baillage de Romont, canton de Fribourg. Ici, portent entre autres ces mémoires, la générosité, le zèle pour nos prêtres déportés ont été si loin qu'on y a vu nombre de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, pourvus du nécessaire auprès de leurs parens, quitter la maison paternelle, et se mettre en état de domesticité, uniquement pour laisser à leur pere et à leur mere la faculté de recevoir et de nourrir chez eux quelques-uns de ces prêtres. Ici, près d'Estavayer-le-Lac, un de nos confesseurs, accueilli par un curé de village, étoit encore réduit pendant l'hiver à son habit d'été. Le curé n'étoit pas assez riche pour en fournir un plus propre à la saison. L'argent qui lui restoit, étoit dû pour les gages de sa cuisiniere. Il la paya, suivant l'usage, aux fêtes de Noël. Cette bonne femme attendoit ce moment avec impatience. Elle n'a pas plutôt reçu ses gages, qu'elle va les offrir à l'ecclésiastique,

Digitized by Google

le prie et le conjure de les accepter pour acheter au plutôt un habit d'hiver.

Dans le même district, le petit village de Wisternen étoit d'abord peu disposé à recevoir les prêtres déportés. Le curé, mieux instruit de leur cause, la fait connoître à ses paroissiens, leur parle des devoirs de l'hospitalité et de la charité. Bientôt jaloux de partager la gloire de Romont, ces paroissiens y courent pour y trouver aussi des prêtres à emmener chez eux; et en peu de temps il en est jusqu'à quatre-vingts, tous logés et nourris gratuitement dans ce village. Une juste reconnoissance inspire à ces prêtres le désir de se rendre utiles à ces familles patriarcales. Ils donnent des leçons aux enfans; ils leur apprennent à lire et à écrire. Plusieurs même se joignent aux travaux domestiques. *J'ai vu*, écrit M. Dubois, professeur au collége d'Orléans, réfugié dans ces contrées, *j'ai vu plusieurs de ces prêtres faucher le foin avec autant d'assiduité que les paysans même qui les avoient accueillis.*

A l'entrée du canton de Fribourg, porté la même lettre, le seigneur de Villinzo logeoit dans son château une douzaine de prêtres déportés. Le château fut vendu au fermier; les prêtres s'attendoient à se voir dans la nécessité de recourir à quelque autre ressource. A peine le contrat est-il signé, on leur en envoie l'acte, et ils y lisent que le fermier est obligé à continuer ses soins pour eux, et à les loger gratuitement, sous peine de nullité pour la vente qui lui est faite.

La révolution avoit d'abord chassé vers la Savoie, et ensuite plus loin, bien des familles Françaises, et des plus distinguées. Les prêtres Français eurent aussi à se louer infiniment de la générosité et des soins de plusieurs de ces émigrés. Un des seigneurs Français, que la prudence ne permet pas encore de nommer, crainte de l'exposer à la rage des brigands, s'étoit retiré auprès de Geneve dans une

petite habitation. Là, M. le marquis ***, son épouse et ses filles vivoient dans une médiocrité qui jadis eût à peine suffi à leurs domestiques. Là, ils appelerent et reçurent tous les prêtres qu'il leur étoit possible de loger avec eux. Leur maison devenoit une espece de séminaire ; la table étoit commune ; la frugalité des hôtes leur donnoit le moyen de suffire aux besoins de tous.

L'armée révolutionnaire parut ; il fallut se disperser subitement. M. le marquis vint à bout de découvrir la retraite de quelques-uns de ses commensaux : ne pouvant plus se réunir à eux, il voulut encore partager avec eux les débris de sa fortune, et leur fit passer diverses sommes, soit pour eux, soit pour ceux de leurs confreres qui en auroient besoin.

Les mêmes lettres nous disent qu'à Lausanne rien n'égaloit l'empressement de diverses autres familles émigrées, pour accueillir les prêtres que la persécution et les armées de la révolution y chassoient en foule. Madame la comtesse d'Agues-seau, madame la présidente de Vesel, et sa mere, se distinguoient sur-tout par leur soin à envoyer, jusque sur les chemins, des domestiques attendre ces prêtres, et les conduire chez elles. Alors des appartemens, qui à peine eussent suffi à deux personnes dans les jours d'une meilleure fortune, se garnissoient de lits, de matelas ; on se pressoit, on se resserroit pour faire place à ceux qui arrivoient encore. Ces hôtes généreux s'informoient encore assidument des moyens que les prêtres avoient pour continuer leur route. Ils ne les laissoient pas partir sans y avoir pourvu, autant que les circonstances pouvoient le permettre.

N'omettons pas ici la délicatesse avec laquelle la plupart des ecclésiastiques profitoient de ces secours. Ceux qui n'en avoient pas besoin les refusoient ; ceux qui recevoient quelque argent de chez eux s'en servoient pour rendre les sommes,

Digitized by Google

qu'on leur avoit données ; ils demandoient qu'elles fussent employées pour ceux qui restoient sans moyen. Un prêtre du diocese de Meaux, réfugié à Fribourg, avoit encore quatre louis. On lui offre une place où il sera nourri gratuitement ; il refuse, en disant qu'il est trop d'autres prêtres dans un besoin urgent. On le presse, on lui représente que bientôt il se verra réduit à chercher ce qu'il refuse en ce moment. Il consulte son grand vicaire ; et sur sa décision, vous le voulez, dit-il, vous croyez que je dois accepter ; eh bien, prenez donc tout l'argent qui me reste, pour le distribuer à ceux qui n'ont rien ; car ce n'est qu'à cette condition que j'accepte une place que vous me dites ménagée par la Providence.

La même Providence poursuivoit et protégeoit par-tout ces confesseurs exilés pour leur foi. A Geneve, dans cette ville même qui fut si long-temps l'épouventail des prêtres catholiques ; à Geneve, l'humanité, la bienfaisance, la générosité, se montrerent dans toute leur étendue. On eût dit que les citoyens de cette ville avoient pris à tache de réparer les torts de leurs freres de Nismes. L'exemple et la décision des ministres contribuerent sur-tout à cet accueil. Leur corps avoit été consulté par les Genevois pour savoir si les prêtres Français n'avoient pas dû faire le serment que la constitution leur prescrivoit. C'est d'un citoyen même de Geneve que nos prêtres écrivent avoir appris la décision des ministres. Elle portoit que non seulement les ecclésiastiques Français n'avoient pas dû faire ce serment, mais qu'ils avoient dû au contraire le refuser. Aussi une souscription fut-elle publiquement ouverte pour les prêtres déportés ; aussi la république les protégea-t-elle hautement ; et quand elle se vit pressée par les armées révolutionnaires, elle sembla plus occupée du danger de ses hôtes que des siens mêmes. Elle vit que ces prêtres surpris alloient se trouver res-

Digitized by Google

serrés entre la France, où on les égorgeoit, et la Savoie, où leurs bourreaux se répandoient. Elle ne voulut pas que ses murailles, forcées par une armée de jacobins, fussent teintes du sang de ces prêtres. Elle en avoit reçu six cents; elle porta l'attention, les précautions, jusqu'à équiper une flotte pour les transporter, et les faire escorter par ses galeres au delà du lac, où ils n'auroient plus d'ennemis à craindre.

Dans les cercles d'Allemagne, nombre de paysans imiterent les Suisses dans l'hospitalité donnée aux prêtres déportés; c'étoient les mêmes mœurs, ce fut la même bienfaisance. Lorsque l'écervelé triomphateur de Jemmape s'empara, pour un jour, d'Anvers, de Mons, de Louvain, de Bruxelles; lorsque les prêtres déportés en Brabant se virent obligés de refluer vers Maestricht, Berg-op-zoom et les autres villes de la Hollande, là aussi ils trouverent des ames généreuses, de la protection et des secours. Et quand, pareil au fleuve qui va, rapide, impétueux, se dissiper, se perdre et disparoître dans les sables de Nortwych, de Valkenbruck; quand le vainqueur, traître à tous les partis, après s'être embourbé, et avoir enterré ses triomphes dans les fanges de Villemstad, recula, tout couvert de sa honte et de ses perfidies; quand tous les Pays-Bas autrichiens revinrent sous leur souverain légitime, la preuve des secours abondans que les prêtres Français avoient trouvés dans la générosité de ces provinces et dans la protection du gouvernement, fut dans l'empressement avec lequel ils s'y rendirent encore de toutes parts.

A l'ouest des Bretons et des Normands, et au-delà des mers, est une nation jadis l'émule, et en ces jours le plus parfait contraste des Français livrés au vertige et à l'atrocité de leur révolution. Là, chez un peuple laborieux, tranquille et réfléchi dans toute l'agitation de son commerce; chez un peuple sans faste, et modéré dans toute l'abon-

dance de ses trésors ; chez un peuple actif et empressé, industrieux dans tout le calme de son ame et dans tout le sang froid de son caractere ; là, tandis que le sceptre de la politique, dans les conseils profonds d'un ministere et d'un sénat auguste, décide le destin des nations voisines et lointaines ; là aussi regne l'humanité, là elle semble avoir choisi son trône, établi son empire dans tous les cœurs. Là, les prêtres Français, abordant d'une terre depuis quatre ans entiers agitée par les factions, déchirée par des tigres, par-tout teinte du sang des hommes religieux, là les prêtres Français respirerent en bénissant le Dieu qui leur ménageoit cet asile. Encore sur leurs vaisseaux, et du haut de leurs bords, ils regardoient ces hommes qui les attendoient sur le rivage. Depuis plus de trois ans, tous ceux qu'ils avoient vus portoient sur leurs visages la pâleur de la crainte, le soupçon des embûches, les sombres symptômes de la peur et de la méfiance, ou bien tous les signes farouches de la haine, de la fureur et de la rage, ils virent ces Anglais, sur le bord de la mer, paisibles, au front calme, assurés sur tout ce qui les entoure ; et ils se dirent dans l'admiration, et je disois en admirant comme eux : « Ils sont tranquilles ; ils n'ont pas peur ; ils ne sont ni effrayés ni effrayans ; il est donc un lieu sur la terre où la paix et la sécurité habitent encore ; où l'homme voit sans crainte et sans soupçon l'homme son frere. »

Il faut avoir été trois ans en France, au milieu des constitutionnels, des girondins, des maratistes, des jacobins de toute espece, pour sentir tout ce que ce premier aspect des Anglais avoit de reposant, de délicieux pour chacun de ces prêtres, arrivant sur les côtes de la grande Bretagne. Des régions de l'effroi, de la terreur, tout à coup transportés dans l'isle de la sérénité, de la confiance, il leur sembloit renaître. C'étoit le

doux réveil de l'ame qui, long-temps tourmentée de l'image des monstres, des furies, sort de ce rêve affreux, et ne trouve autour d'elle que des objets rassurans et paisibles. Je le sais par mon expérience, par celle de mes freres déportés avec moi; on ne rend point les sensations, les charmes de ce premier repos de l'homme au sortir d'un empire sous toutes les horreurs des révolutions, se voyant dans ces régions heureuses sous l'influence pacifique des lois. L'habitude des troubles, des alarmes avoit rendu pour nous ce spectacle nouveau. Nos yeux le contemploient, nos cœurs s'en nourrissoient. Nous aimions à le voir, à l'admirer encore à chaque ville et à chaque village que nous traversions sur la route. Nous nous disions les uns aux autres : « Que ce silence est doux! Ici on n'entend plus ni le cannibale *ça ira*, ni l'horrible *carmagnole*, ni ces tambours sans cesse appelant, ou des sectionnaires en délire, ou des nationaux, des fédérés, des patriotes toujours prêts à tuer. Ici on ne voit plus ces milliers de baïonnettes levées, de piques toujours menaçantes, de sabres toujours nus et toujours errans d'un carrefour à l'autre. Ici à peine trouve-t-on quelques guerriers sans armes; ils n'en ont pas besoin. L'Océan tient au loin l'ennemi du dehors; au-dedans les mœurs gardent la loi, et la loi suffit aux citoyens. »

D'autres fois nous disions : « Oh! comme ils nous regardent! Avec quel intérêt leurs yeux se reposent sur nous! Comme ils semblent nous dire : Que vous avez souffert! venez et abordez; ici vous n'avez plus rien à craindre; ici on n'égorge pas; ici nous accueillons la vertu malheureuse, nous essuyons ses larmes, et nous la secourons. » Ils nous le disoient en effet ceux qui pouvoient se faire entendre à nous; ceux qui ne pouvoient pas l'exprimer dans notre langage alloient chercher des interpretes. Ils nous le disoient au moins par leurs gestes; ils nous le di-

soient souvent par leurs larmes, et les nôtres couloient sur ce peuple sensible, et nos cœurs bénissoient le Dieu qui l'avoit préservé de nos maux.

Chaque fois qu'un bâtiment chargé de ces prêtres Français paroissoit sur la côte, on eût dit que l'instinct de la bienfaisance l'avoit annoncé aux Anglais; ils arrivoient au port pour nous accueillir, c'étoit à qui nous offriroit une retraite ou des rafraîchissemens. Nous débarquions par cinquante et par cent. Ces Anglais sembloient plus inquiets que nous-mêmes sur nos ressources. Dans des villes où les logemens n'auroient pas suffi, on avoit préparé un lieu vaste et commun pour tous ceux qui manquoient de moyens. Là, ils étoient nourris, visités, interrogés sur leurs divers besoins. On leur préparoit des voitures; on pourvoyoit à tout. Sur la route, souvent un seigneur, une dame, un bourgeois payoit leur dépense à l'auberge, et souvent même tous les frais du transport ou du voyage à Londres. On les retenoit dans les châteaux pour les reposer; on leur mettoit de l'argent dans la main, dans leur poche. On disoit à ceux qui n'en avoient pas besoin : Ce sera pour vos freres. Cent ecclésiastiques m'ont prié de nommer leurs bienfaiteurs dans cette histoire. C'est celle de la bienfaisance générale que j'écris ici, c'est celle de la nation même. Le détail des bienfaits égaleroit celui de nos malheurs.

La nation ne se contenta pas de ces secours momentanées; elle pourvut à leur durée et à leur abondance, par ces souscriptions que la bienfaisance a comme naturalisées en Angleterre.

A Londres comme à Rome, plusieurs mois avant la déportation générale, étoient déjà arrivés divers prêtres poussés par les premiers orages. D'abord ils n'y furent connus que par des catholiques, auxquels ils crurent pouvoir s'ouvrir avec plus de confiance. Leurs premiers bienfaiteurs, parce qu'ils étoient aussi les premiers à les con-

Digitized by Google

noître, furent un respectable prêtre, M. Meynel, et madame Silburn. La pieuse hôtesse du Sunam fut bénie par le prophete Elysée : au nom seul de madame Silburn, tous les prêtres Français levent les mains au ciel, et implorent ses bénédictions pour celle qui devint la mere et le premier refuge de leurs freres débarqués en Angleterre. Elle étoit aussi l'hôtesse du prophete que Dieu envoyoit devant eux, pour préparer les voies de sa providence à la plus nombreuse de leurs colonies, chez la plus généreuse des nations. Les amis de monsieur Meynel, et de madame Silburn, avoient déjà fourni quatre cents louis pour les premiers prêtres déportés en Angleterre. Les soins, la sollicitude et le zèle de M. de Lamarche, évêque de St.-Pol-de-Léon, montroient déjà celui que Dieu destinoit à être en quelque sorte l'évêque de la déportation. Le jour auquel M. de Lamarche en apprit le décret, il étoit au château de Wardour; la famille royale arrivoit à celui de Lulward, et M. de Léon devoit avoir l'honneur de lui être présenté. Ce prélat, oubliant les honneurs de la cour, ne pense plus qu'à ceux de ses freres que la persécution va jeter en Angleterre. Il se hâte de revenir à Londres pour les y recevoir, et pour leur procurer des ressources. Ces prêtres en effet arrivent bientôt en foule. Sur leur route, et déjà en France, ils ont appris ce qu'est en Angleterre le nom de M. l'évêque de Léon, l'accueil que les Anglais ont fait à ses vertus, combien ils lui ont témoigné d'intérêt, de considération, et tout ce que chacun peut espérer de ses soins auprès d'eux. Sa maison, c'est-à-dire, celle de sa respectable hôtesse, la pieuse Sunamite d'Angleterre, devient le rendez-vous général. La générosité Anglaise les a dévancés. La trompette de la bienfaisance a déjà retenti dans Londres et dans les provinces; la voix de M. Burke est entendue; la souscription est déjà ouverte.

Digitized by Google

Le clergé Anglican, les milords, les commerçans, les citoyens de tous les ordres ont déjà envoyé les secours nécessaires pour recevoir, loger, nourrir, vêtir ces colonies de malheureux. M. Wilmot et ses soixante pairs de bienfaisance ont déjà formé leur comité. Déjà tout est prévu, tout se fait avec ordre. Pendant des mois entiers, les prêtres déportés se succedent sans interruption. L'infatigable charité de madame Silburn est sans cesse occupée à les accueillir. De ses fonds propres, elle offre à tous le premier repas de l'hospitalité, et sur-tout à ces vénérables vieillards qu'elle voit excédés de besoin, de fatigue. Déjà des vêtemens, du linge, envoyés par d'autres bienfaiteurs, sont en dépôt chez elle; tout son empressement est de les échanger avec les haillons qui couvrent un grand nombre de ces confesseurs. Elle n'entend pas leur langage; tous entendent le sien; c'est celui de la charité même qui s'exprime par son activité et par le sentiment. Le prélat, en attendant, reçoit, embrasse ces confesseurs; fait pourvoir à leur logement, s'instruit de leurs besoins plus particuliers, ordonne et regle la distribution des secours. Son attention, et son temps et ses soins sont à tous. Ailleurs le comité s'assemble et se fait rendre compte, moins de ce qui est fait, que de ce qui reste encore à faire pour ne laisser pas un seul de ces prêtres dans le besoin. Il s'occupe de ceux qui sont à Londres, il s'occupe de ceux qui sont dans les comtés, de ceux qui sont dans les isles de Jersey et Grenesey; et l'Angleterre entiere semble s'en occuper comme eux. Les souscriptions s'épuisent, les souscriptions se renouvellent; et le roi et le gouvernement y ajoutent, avec cette noblesse digne de la nation. Winchester se releve de ses ruines; sur le trône de Georges, d'autres rois en ont fait le palais de leur magnificence; il a vu plus de gloire à en faire la retraite de six cents malheu-

Digitized by Google

reux. M. l'évêque de Cantorbery offre ses soins et sa fortune à tous les évêques Français ; presque tous les prélats de l'église Anglicane, presque tous ses ministres semblent oublier la diversité des dogmes pour ne voir que des freres dans la légion des prêtres déportés. Les chaires des pasteurs retentissent des exhortations les plus éloquentes et les plus pathétiques, pour communiquer à tous leurs auditeurs les sentimens de générosité, d'admiration et de respect dont ils se disent eux-mêmes pénétrés. Ils prêchoient, ils cherchoient à émouvoir la commisération, à stimuler la bienfaisance sur ces prêtres comme sur leurs propres ouailles. L'ame de Fénélon étoit passée dans eux ; tout ce que ce modele de bienfaisance universelle avoit fait pour leurs héros Anglais, on eût dit qu'ils vouloient tous le rendre aux confesseurs Français.

Les universités, leurs sages, leurs docteurs, partagent toute la gloire des pasteurs. Celle d'Oxford envoie et double des bienfaits qui annoncent les ressources de Platon et le cœur de Socrate. Ceux dont l'art précieux releve la nature, dans ses infirmités, redoublent, auprès des malades, des soins en quelque sorte plus assidus parce qu'ils sont gratuits. Pas un grand, pas un riche qui croie l'être s'il ne partage ses richesses avec ces nouveaux hôtes. Par-tout le pauvre même apporte son obole. Là, c'est l'ouvriere généreuse qui offre le travail de ses mains, et en refuse le salaire ; ici, c'est la marchande de pommes de terre, qui se plaint amèrement que ces prêtres ne reparoissent plus, parce qu'elle n'a pas voulu recevoir leur argent. Là encore, c'est le porteur de lait qui glisse, dans la main d'un de ces prêtres, le gain de sa journée, et se cache dans la foule, crainte d'être apperçu.

L'enfance veut prouver aussi qu'elle est Anglaise. Ce qu'elle avoit pour ses joyaux, pour ses

Digitized by Google

menus plaisirs, elle le ramasse, et le met en commun. C'est la souscription de l'innocence; elle ne sait pas ce que c'est que le malheur, mais on lui dit : Ce sont des hommes qui ont tout perdu; et elle leur donne tout ce qu'elle a. L'artisan vigoureux n'a que ses bras; il veut aussi donner; il double ses journées et son activité. Dans cette classe même d'ouvriers à la journée, un homme au cœur sensible se trouve chez madame Silburn; il voit quelques prêtres Français arriver avec tout l'extérieur de l'infortune, il s'attendrit sur eux, et il sanglotte; il ne réprime l'excès de son attendrissement, que pour s'écrier : « Ah, madame! je suis bien pauvre, mais je peux travailler pour deux. Donnez-moi un de ces prêtres, et je le nourrirai. » Heureuse la nation où se trouvent ces cœurs! elle étoit digne de se voir appeler la seconde providence des prêtres déportés; et c'est ce qu'indiquoit si bien cette lettre dictée par la reconnoissance à l'évêque de Saint-Pol, quand, remontant au Dieu de l'évangile, il disoit à ses ecclésiastiques : « Ce Dieu a partagé pour vous en quelque sorte le soin de justifier sa parole divine avec vos nombreux bienfaiteurs. Par eux il peut vous dire comme à ses apôtres : *Lorsque je vous ai envoyés sans bâton, sans chaussures, au milieu des nations, avez-vous manqué de quelque chose?* Par eux il vous a dit : *Ne vous mettez en peine ni de la main chargée de vous vêtir, ni de celle qui doit vous nourrir.* Qui de vous pourra lui reprocher d'avoir manqué à ses promesses, auprès de la nation qui vous accueille! »

On vit en effet en Angleterre jusqu'à huit mille prêtres déportés; pas un seul n'y manqua des moyens nécessaires pour subsister. La somme destinée à chacun fut par mois de deux guinées. Depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au premier août 1793, la souscription fournit trente-deux mille livres sterling. Une quête, ordonnée

par le gouvernement, en produisit trente-cinq mille. La dépense, à l'époque du premier août, montoit à quarante-sept mille huit cent livres. A cette même époque, quinze cents prêtres Français à Londres, environ cinq cents dispersés dans les provinces; deux mille deux cents à Jersey, et six cents au château royal de Winchester; en tout, quatre mille huit cent huit, nourris, habillés, logés, entretenus en maladie et en santé, vivoient uniquement sur ces fonds de la générosité Anglaise, et le nombre croissoit de jour en jour. On y en voyoit même qui d'abord avoient nourri plusieurs de leurs freres, et qui ne pouvant plus recevoir leurs revenus, se trouvoient réduits eux-mêmes à recourir à la souscription.

On peut ajouter à ces secours douze mille livres sterling de largesses particulieres qui ne sont point entrées dans les comptes du comité. Et dans ce calcul même n'est pas comprise cette autre espece de dépenses faites par les seigneurs, tels que milord Arundel et autres Anglais, qui ont pris, et nourrissent chez eux un certain nombre de ces ecclésiastiques.

Les émigrés Français laïques eurent aussi pour eux, à Londres, une souscription spéciale. Elle fut moins abondante, soit parce qu'il étoit plus difficile de constater leurs besoins, soit peut-être aussi parce que leur cause étoit moins bien connue, et que trop malheureusement elle pouvoit paroître dans plusieurs équivoque. L'histoire se chargera sans doute un jour de justifier celle des vrais royalistes. En attendant nous croyons pouvoir dire que, leur reprocher de n'être point restés en France pour y servir la cause du trône, c'est n'avoir pas du tout l'idée de la révolution Française, ou de la maniere dont elle fut conduite dès le commencement.

Les révolutionnaires avoient fait sourdement tous leurs préparatifs. Au signal donné pour la

Digitized by Google

quatorze juillet, par les grands conspirateurs de la capitale, tous les clubs sortirent à la fois de dessous terre. Plus de trois cent mille hommes se trouverent armés en un instant. Dès-lors la grande partie des soldats étoit gagnée, et l'armée désorganisée. Instruits d'avance de leur rôle, les clubs dispersés veillerent à l'instant sur tous les gentilshommes. Dès qu'ils en voyoient seulement trois à quatre réunis, ils fondoient sur eux avec des cohortes de brigands pour les disperser ou les massacrer.

Ces surveillans féroces, à l'instant qu'ils parurent, avoient l'œil par-tout, et dans les villes et dans les châteaux. Toutes les armes, tous les canons, les arsenaux, se trouverent entre leurs mains dans un clin d'œil. Le génie des Bayard, des Duguesclin, auroit été inutile dès ce moment dans l'intérieur de la France. Tout ce que les gentilshommes pouvoient gagner en y restant, c'étoit la certitude d'y être massacrés, s'ils n'y jouoient le rôle infâme de Demenoux. Quelques-uns ont pu réussir à se cacher avec Gaston; un plus grand nombre les eût rendus suspects.

La véritable place des royalistes fut à Coblentz, dès que les princes émigrés s'y trouverent; d'autres malheurs, d'autres obstacles les y attendoient. Quand on saura tout ce qu'ils ont souffert si constamment, si inutilement pendant la campagne de Brunswick, quand les ressorts de la politique seront dévoilés, quand on saura toutes les entraves mises à l'activité de la vraie noblesse Française, alors on cessera d'accuser son courage.

Sans doute il se trouva parmi ces chevaliers Français des hommes, sur-tout des jeunes gens, trop peu réfléchis, trop ignorans des preuves de leur religion, trop imbus de la fatuité et de la corruption du philosophisme, des hommes enfin trop peu changés encore pour avoir apporté dans l'émigration ces mœurs, cette réserve, cette édi-

fication qui valent mieux que le courage ; mais dans cette noblesse et parmi les autres citoyens émigrés avec elle, il en étoit aussi, et leur nombre s'accrut par la réflexion, il en étoit qu'une conduite pleine de sagesse et de modération, que leur constance ou leur retour à des sentimens religieux auroient pu faire distinguer. L'imprudence et les fautes des uns nuisirent aux autres ; c'est le cours ordinaire des choses. La reconnoissance des prêtres déportés pour leurs bienfaiteurs ne les empêcha pas de voir avec douleur une partie considérable de ces émigrés, leurs freres et leurs concitoyens, qui pouvoient trouver plus de moyens, si leur cause eût été mieux connue, si leur personne avoit été mieux appréciée.

A ce sentiment près qu'excite dans les cœurs la vue d'un frere moins favorisé ; les ecclésiastiques Français ne trouvoient chaque jour en Angleterre que des raisons nouvelles de bénir la Providence qui les y avoit portés. Comblés de tant de biens, il leur eût été dur de trouver tous les temples fermés à leur reconnoissance. L'amour de leur religion les avoit fait chasser de leur patrie, il leur eût été cruel de ne pouvoir en exercer le culte dans leur asile. La Providence et la nation Anglaise ne les servirent pas à demi.

Les révolutionnaires Français, en remplissant leur code des mots de *tolérance* et de *liberté*, avoient porté la tyrannie jusqu'au pied des autels. D'un empire où dominoit la religion catholique, ils avoient impitoyablement banni le culte catholique ; ils égorgeoient, ou ils chassoient loin d'eux tout prêtre catholique. En Angleterre, où, d'eux années avant l'arrivée des prêtres déportés, leur religion seule, au milieu de tant d'autres, étoit sous le joug d'une absolue intolérance, en Angleterre ces prêtres déportés trouverent la tolérance la plus douce, et des temples en quantité ouverts à leur piété.

A travers les orages et les révolutions du culte national, une société nombreuse a conservé dans sa pureté, dans sa ferveur, cette religion catholique, apostolique et romaine, la même encore que celle qui régnoit avant les troubles d'Henri VIII. C'étoit la roche antique et isolée que l'œil du nautonnier contemple avec étonnement, au milieu des mers. Jadis elle fut le noyau d'une isle immense; les tempêtes l'ont battue, les flots ont entraîné le sol qui l'entouroit, les champs et les forêts sont dans l'abîme; elle subsiste, elle s'éleve encore sur les eaux; et son aspect rappelle au voyageur les guerres des autans, les convulsions et les volcans dont elle a triomphé.

En ce jour, les Anglais, malgré toute la diversité de leurs culte, oublioient les haines les plus invétérées. Ils étoient tous freres; sous la protection de la loi, sans envie, sans contestations, ils se laissoient à chacun la liberté de suivre le Dieu de leur conscience; dans le culte national, les prêtres déportés virent dominer les prélats, les ministres de l'église Anglicane; parmi ces prélats, ces ministres, ils compterent des bienfaiteurs zélés, pas un seul persécuteur, pas un seul qui leur suscitât des obstacles.

Parmi les catholiques romains, ils avoient trouvé des hommes dont les bienfaits, comme la foi, leur montroient des freres; en entrant dans leurs temples, ils virent des fidelles dont la décence et le recueillement annonçoient des ames choisies, privilégiées dans l'église de Jesus-Christ, et dont la piété rehaussoit la constance. Un clergé édifiant et zélé cultivoit cette portion chérie et précieuse à l'église. Sous le nom de vicaires apostoliques, quatre évêques distribués dans l'empire Britannique la gouvernoient par leurs vertus et leurs exemples, bien plus encore que par leur autorité.

Les évêques et leur clergé rendirent aux pré-

tres déportés tous les services de la fraternité ; sur-tout ils s'empresseront de leur faciliter la célébration des saints mysteres, de les instruire des lois religieuses du royaume, de prévenir tous les inconvéniens que l'inexpérience pouvoit occasionner. Un prélat recommandable par sa piété, par sa modération et sa prudence, M. Douglas, évêque résidant à Londres, les accueilloit avec bonté, les dirigeoit par ses conseils, comme il les édifioit par ses vertus ; il les aidoit de tous les secours que son zèle et sa charité savoient leur procurer.

Ainsi la Providence ménageoit aux ecclésiastiques déportés en Angleterre, et tous les secours de l'humanité, et tous ceux de la religion ; il étoit dans leur cœur de ne pas se montrer ingrats. M. l'évêque de Saint-Pol fut l'interprète de leur reconnoissance. La nation Anglaise accueillit avec sensibilité la lettre qu'il publia sur cet objet. Elle étoit digne du cœur de ce prélat et de sa piété. Si l'expression resta encore au-dessous de ses désirs, c'est qu'il est en effet des sentimens dont il n'appartient à aucune langue de rendre l'étendue et la vivacité, comme il est des bienfaits que l'énumération ne peut atteindre. Telle étoit la situation où se trouvoient les prêtres Français en Angleterre.

Ils devoient à Dieu une autre preuve de leur reconnoissance. Afin de redoubler de ferveur dans leur exil, ils se livrerent aux exercices d'une retraite spirituelle. Ce fut alors un spectacle nouveau pour l'Angleterre, que de voir ces nombreuses légions de prêtres accourir le soir et le matin, pendant huit jours, à ces exercices de piété, à ces méditations saintes, à ces discours que M. Beauregard, un de leurs principaux prédicateurs, étoit chargé de prononcer. Dans ces retraites, trois fois renouvelées à Londres, leur cœur s'épuroit par tous les sentimens de la péni-

Digitized by Google

tence ; il s'abandonnoit à tous ceux de la reconnoissance, envers Dieu et envers la nation Anglaise.

Dans les élans de ce sentiment si bien mérité, plus d'une fois, tous, d'un commun accord, entonnerent ces cantiques qui portoient vers le Ciel leurs vœux, et pour ce roi et pour ce peuple hospitaliers, bienfaisans, protecteurs. Chaque retraite se termina, dans Londres, par un spectacle d'édification qu'il seroit difficile de retrouver dans les annales de la religion. Ce fut jusqu'à douze cents prêtres (tous ceux qui avoient pu se réunir en ce jour dans l'église) qui approcherent de la table sainte, et, sans interruption, reçurent la communion de la main du vicaire apostolique.

Ce n'étoit pas assez de ce contraste entre l'Angleterre protégeant si hautement huit mille prêtres catholiques romains, et les jacobins Français persécutant, égorgeant, ou chassant tous ces prêtres d'une religion qu'ils disoient encore laisser intacte, le dix-huit octobre débarquerent à Brighthemstone trente-neuf religieuses Françaises bénédictines, de Montargis. Fidelles à leur Dieu, à leurs sermens, elles avoient bravé les embûches des législateurs, les menaces des jacobins, les ruses des apostats, et les dangers d'un long voyage. Elles étoient conduites par leur supérieure, madame de Lévis de Mirepoix. Dans le cours ordinaire des choses, c'étoit peut-être sortir des bornes de la prudence, que se flatter de voir pour elles toutes les idées fléchir, et tous les préjugés céder, au point de leur permettre de vivre en Angleterre, comme elles le faisoient dans leur monastere, aux jours les plus heureux pour la religion.

L'Angleterre prouva que la vertu, la piété opprimées ne présument jamais de ses bienfaits. Le prince de Galles se trouvoit à Brighthemstone, lors de l'arrivée de ces vierges fugitives. Les bontés, la clémence de son altesse royale furent

les prémices de la protection qu'elles alloient trouver dans leur asile. Les Anglais admirerent leur courage, leur constance. Elles furent partout reçues avec tous les égards qu'inspire le respect ; elles trouverent les secours que commande la générosité. La voix des préjugés se tut pour ne laisser entendre que celle de la bienfaisance. Une retraite paisible leur fut assurée. Elles y vivent aujourd'hui dans toute la sainteté de leur profession, dans toute la tranquillité que leur assurent la bonté, le caractere, bien plus encore que les lois de la nation.

Le dernier coup de hache étoit porté en France à la religion. Il ne restoit pas même à prouver que la ruine de l'autel entraîneroit celle du trône. Sans avoir à décrire la révolution Française, nous l'avons observé, et le lecteur réfléchi l'aura observé comme nous, une double conspiration s'étoit développée, et la même marche avec les mêmes gradations lui avoit assuré les mêmes succès contre la religion et contre la monarchie.

La réforme du clergé avoit servi de prétexte à la spoliation des prêtres ; les abus et les déprédations du fisc en avoient ôté au roi la suprême inspection. Tous les biens du clergé, tout le trésor public, par cette premiere opération, étoient passés à la disposition d'une assemblée de conspirateurs et de rebelles.

Sous le voile du zèle et du respect pour les dogmes de l'église, une constitution impie et astucieuse avoit dénaturé la religion, et la rendoit esclave des caprices de la multitude ; en protestant, au nom de la Divinité, que l'empire Français étoit monarchique, une constitution monstrueuse laissoit au monarque son nom, et livroit la suprême puissance aux tribuns et aux agitateurs des communes, des clubs, des municipes et des groupes.

Le serment de l'apostasie avoit fait reculer

d'horreur tous les vrais ministres de l'église, et livré leurs titres, leurs siéges, les autels, à des pasteurs parjures; le serment des rebelles et des lâches avoit chassé loin des légions Françaises les héros de l'honneur, et livré les armées royales à la bassesse et à la perfidie des parvenus de la démocratie.

Des calomnies sans cesse renouvelées avoient disposé le peuple à se passer de ses vrais pasteurs. Des conspirations, rejetées contre Louis XVI par ceux-là même qui les ourdissoient, avoient montré au peuple son plus grand ennemi dans un roi le plus sincérement dévoué au bonheur du peuple.

Avec la calomnie, la terreur avoit sans cesse environné de ses brigands les ministres de la religion; les émeutes, les armées des bandits, les torches et les piques sans cesse avoient assiégé le palais du monarque, les châteaux de sa noblesse, les possessions et la personne de ses sujets fidelles.

La puissance terrible des mots mystérieux montroit au peuple un monstre *réfractaire* dans tout prêtre fidelle à sa conscience; au seul mot d'*aristocrate*, la fureur et la rage ne laissoient au Français dévoué à son roi que la fuite ou la mort à choisir.

Un même jour avoit conduit ce roi aux tours du Temple, et haché les débris de son trône; un même jour avoit produit la liste des prêtres à enfermer aux Carmes, et à livrer aux assassins.

Les défenseurs de la religion étoient, ou égorgés, ou chassés de l'empire; les héros du trône étoient, ou immolés, ou proscrits comme fugitifs vers Coblentz.

L'autel étoit ensanglanté, le trône devoit l'être. Les impies devoient finir par être régicides; le troisieme mois depuis le massacre des prêtres ne s'étoit pas encore écoulé, Louis XVI parut sur l'échafaud, et sa tête tomba sous les décrets d'une convention d'assassins, appelée nationale. Ainsi se vérifia cette prédiction si souvent répétée par

Digitized by Google

les ministres du Seigneur : La même main qui menace l'autel renversera le trône.

Pour venger l'un et l'autre, un Dieu en ce moment verse tous ses fléaux. La France avoit été le scandale de l'Europe, elle en est devenue et l'opprobre et l'horreur. Les nations, au nord et au midi, la pressent et la foulent, moins pour la subjuguer, que pour la resserrer et la réduire à ne dévorer qu'elle-même. Sa secte monstrueuse est la bête féroce enveloppée dans ses forêts, de peur qu'elle ne porte ses ravages au loin. C'est la peste entourée de circonvallation par les peuples voisins, pour éviter d'en être eux-mêmes infectés. Les héros de Gaston font la guerre au dedans, tandis que ceux d'Yorck, de Cobourg, de Frédéric font la guerre aux frontieres.

Empire malheureux ! Il se suffiroit à lui-même pour consommer sa destruction. Il n'y a plus de grands, et tous les petits se dévorent ; ceux qui ont égorgé les prêtres du Seigneur s'entr'égorgent eux-mêmes ; tous les premiers rebelles ne sont plus ; Mirabeau est mort, le duc de la Rochefoucauld est assassiné, Robespierre a chassé Péthion, Danton a écrasé Condorcet, Marat a emprisonné Brissot, Danton est suspect à ses brigands, et Marat est pourri.

Les jacobins de la Gironde et de Marseille ont pris les armes contre les jacobins de la Seine. Ce sont les monstres qui se mordent, se déchirent, s'assassinent les uns les autres. Robespierre reste seul au milieu de ses brigands, parce qu'il faut encore des bourreaux à la France. L'anarchie est partout, comme la corruption, le meurtre, la famine, la scélératesse, et le vertige de la rage. Par-tout le peuple souffre, par-tout il pille, il vole, il assassine, par-tout il crie *la liberté*, et par-tout il est esclave de ses bandits. Par-tout il crie *l'égalité*, et par-tout il est également dans la misere.

Si nous avions à continuer l'histoire de la révo-

Digitized by Google

lution Française, voilà l'affreux chaos qu'elle offriroit à développer. Nous y verrions encore des prêtres entassés dans des prisons, des prêtres assassinés; nous y verrions la suite des outrages dont l'épouse et l'héritier de Louis XVI sont encore abreuvés. Nous verrions la série des forfaits contre l'autel, contre le trône, se prolonger, s'accroître de jour en jour, et la main du Seigneur s'aggravant aussi de jour en jour sur une ville qui tue ses prêtres et ses rois. Mais qui pourroit développer encore l'histoire de cet enfer! Elle n'est, et ne peut nous être connue que par quelques victimes qui lui échappent malgré lui. Les démons qui y regnent, ont encore l'orgueil de ne laisser approcher aucun de ceux qui pourroient dévoiler leurs désordres, leur confusion, leurs nouveaux forfaits, et sur-tout les montrer, tels qu'ils sont, sous la main d'un Dieu vengeur. Les nations en ont assez appris; et j'en ai assez dit pour montrer par quels crimes et par quelles horreurs la plus impie des sectes appela ces fléaux.

Puisse le Dieu qu'elle a forcé de les verser sur ma malheureuse patrie, se laisser fléchir enfin! Si le sang de ses martyrs d'abord cria vengeance, qu'il crie enfin miséricorde. Ils sont nos freres, ces martyrs; ils se joindront à ces légions de prêtres qu'ils ont laissés dispersés sur la terre. Ils nous verront les presser, les invoquer et les solliciter de faire à notre Dieu commun une sainte violence. Ils étoient nos amis, ils sont morts pour avoir refusé le parjure du schisme, de l'hérésie et de l'impiété, notre cause est la même; le décret même de notre exil n'en expose point d'autre; nous le rappelons avec confiance à nos martyrs. Qu'ils unissent leurs vœux aux nôtres! que leurs prieres soient plus puissantes que les crimes des méchans! Que l'impie se convertisse! Que les beaux jours de la France renaissent! que son trône, son roi, sa reine et ses enfans soient réta-

blis. Assez long-temps les oreilles ont tinté aux nations des vengeances d'un Dieu sur cet empire infortuné. Les maîtres de la terre sont instruits ; l'Europe épouvantée a vu les fléaux qu'appeloient les blasphêmes d'une fausse sagesse. Si le nom des impies, si la mémoire de leur école se conservent encore, ce sera comme le souvenir d'une grande peste, et des armées d'insectes, de reptiles, dont la corruption l'avoit engendrée. Un souvenir plus cher à nos annales, plus doux aux prêtres du Seigneur, sera celui des nations qui les accueillirent, et des bienfaits dont elles les comblèrent.

FIN.

TABLE

DU SECOND VOLUME.

Page

Progrès communs du double complot contre l'autel et le trône. 5
Partie de la nouvelle conspiration contre le roi. 6
Partie de la nouvelle conspiration contre le clergé. 8
Journée du dix août contre le roi. . . . . *Ibid.*
Contre les prêtres. 9
Arrestation des prêtres dans Paris. 10
Prison des Carmes. 14
Etat de Paris après le dix août. . . . 16 *et suiv.*
Prêtres au comité de surveillance. 18
Prison de St.-Firmin. 22
Vie des prêtres dans la prison des Carmes. . 27
Nouveaux prisonniers aux Carmes. 33
Décret de l'assemblée pour l'exportation des prêtres. 35
Véritable cause de l'incarcération des prêtres. 37
Prêtres échappés au massacre des Carmes. . 66
Prêtres immolés à la Force. 89
Examen du troisieme serment prescrit par l'assemblée. 90
Mort de M. Bottex. 95
Mort de la princesse de Lambale. 96
Place Dauphine. 105
Connexion de ces horreurs avec les principes des jacobins. 107
Etat des Parisiens au deux septembre. . . . 108
Vrais auteurs des horreurs du deux septembre. 109

Projet des municipes pour septembriser toute la France. 113
Massacre de Versailles. 115
L'évêque de Mendes. . . . . . *Ibid.*
Le deux septembre à Reims. 118
Deux septembre à Lyon. 122
Consommation de la persécution. Exportation des prêtres. 125
Prêtres immolés pendant la déportation. . . . 127
Complot contre les prêtres déportés. 129
Côte-d'Or. 130
Dreux. . . . . . *Ibid.*
Port-en-Bessin. 132
Berniere, ou le village de la bienfaisance. . . . 134
Domfront. 136
Quillebeuf. 137
Réception des prêtres Français par le pape. . 141
Par les évêques et le clergé des autres royaumes. 151
Réception des prêtres par les laïques. . . . 152
Aux Pays-Bas autrichiens. 153
En Suisse. . . . . . *Ibid.*
Geneve. 157
En Allemagne et en Hollande. 158
En Angleterre. . . . . . *Ibid.*

Fin de la table.

praestes illustres et gesta eorum qui in
odium fidei ab haereticis vel aliis occi
sunt, Romae 1653. in fol. graphic. elega

Digitized by Google

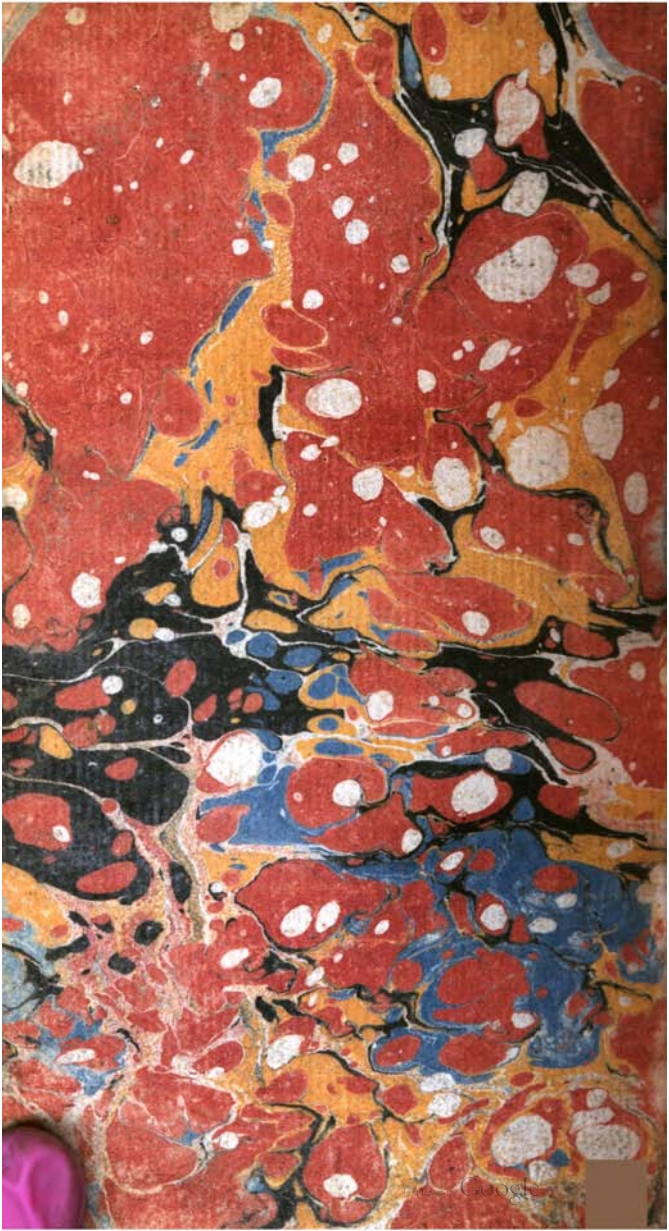

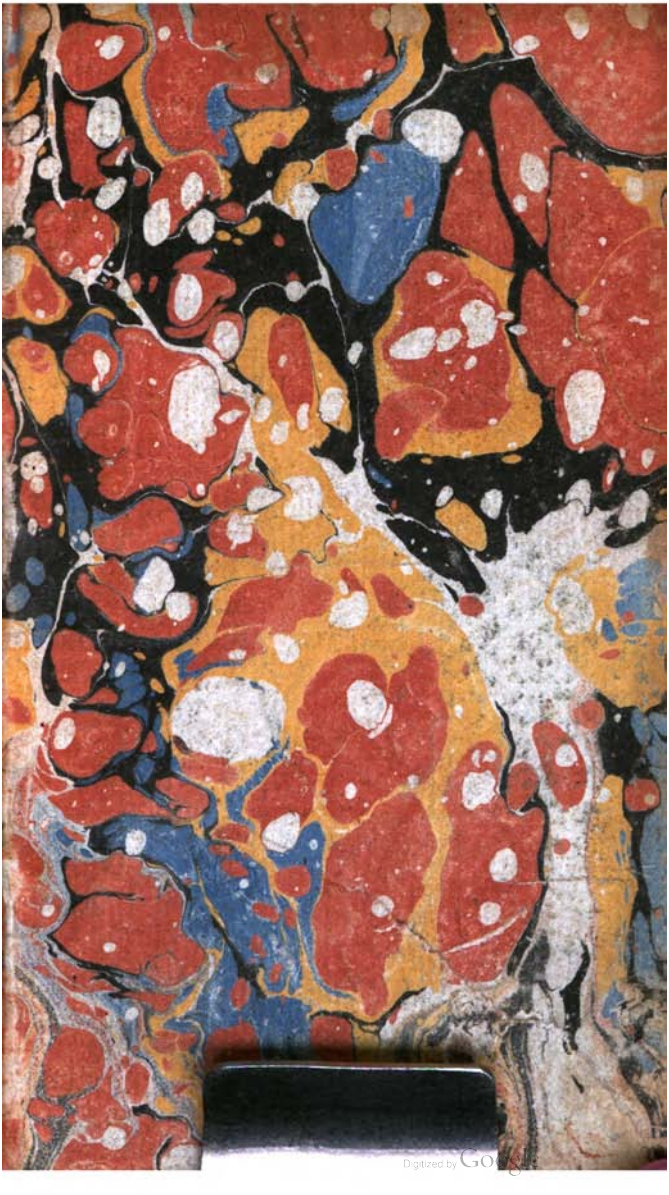
Digitized by Google

Digitized by Google